

Sommaire chronologique

Accord cadre du 30 octobre 2009	
Accord cadre national avec la Confédération française interentreprises (CGI) et Intergros	2
Note d'information PE n°2009-303 du 27 novembre 2009	
Calendrier 2010 des jours RTT, jours non travaillés payés (NTP) et jours de pont pour les agents de droit privé	12
Avis Au du 30 novembre 2009	
Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Auvergne	13
Décision n°2009/2441 du 2 décembre 2009	
Délégation de signature du directeur général au sein des unités de Pôle emploi	16
Décision B.No n°34/2009 du 8 décembre 2009	
Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie	78
Décision B.No n°35/2009 du 8 décembre 2009	
Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie	81
Décision B.No n°36/2009 du 8 décembre 2009	
Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie	83
Instruction PE n°2009-305 du 8 décembre 2009	
Mise en œuvre des aides et mesures de Pôle emploi	84
Avis L.Ro du 9 décembre 2009	
Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Languedoc-Roussillon	128

Accord cadre du 30 octobre 2009

Accord cadre national avec la Confédération française interentreprises (CGI) et Intergros

Accord entre la CGI, représentée par son président, monsieur Bernard Manhes,
Intergros, représenté par son président, monsieur Richard Burgstahler et son vice-président,
monsieur Chiaroni
et Pôle emploi, représenté par son directeur général, monsieur Christian Charpy

Préambule

La CGI, Confédération française du commerce interentreprises, à travers l'union des 56 fédérations professionnelles sectorielles, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros et du commerce international dans ses différentes dimensions :

- marché intérieur, dans les secteurs des biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non alimentaires et alimentaires,
- marché international, à travers tant les sociétés de commerce (SCI) que les sociétés de services d'accompagnement à l'international (SAI).

Avec plus de 700 milliards d'euros de chiffres d'affaires annuel, 1 million de salariés employés par les 120 000 entreprises du commerce interentreprises avec 120 000 recrutements réalisés en 2008 et 38 000 intentions d'embauche prévues en 2009, le commerce interentreprises est une branche d'activité dynamique et créatrice d'emplois. Si tous les métiers sont recherchés par les entreprises du commerce interentreprises, les besoins de recrutement concernent principalement les fonctions commerciales avec 41% des intentions d'embauche (Enquête sur les besoins de main d'œuvre des entreprises (BMO) 2009), suivis des métiers de la logistique-transport avec 21% des projets d'embauche. Dans les métiers du commerce, 60% des recrutements de commerciaux itinérants et 48% des recrutements de vendeurs, sont jugés difficiles par les employeurs. Les difficultés de recrutement se font aussi sentir dans la filière logistique-transport pour 49% des recrutements de chauffeurs livreurs et enfin dans les métiers techniques, ce sont 68% des recrutements de techniciens qui s'avèrent complexes.

La CGI mène aujourd'hui une politique nationale en faveur de l'emploi et de la formation dans le secteur du commerce interentreprises renforcée par l'action d'Intergros.

Intergros est l'OPCA qui assure la gestion et la collecte des fonds de formation pour 12 branches professionnelles du commerce de gros (dit commerce interentreprises) et du commerce international. Ces branches représentent 38 000 entreprises (dont 97% de moins de 50 salariés) et plus de 500 000 salariés dans le négoce des produits interindustriels (notamment bâtiment et pièces automobiles), non alimentaires (notamment mercerie, tissus, chaussures...) et alimentaires (fruits et légumes, produits laitiers, viande, volailles, fleurs coupées...).

En 2008, 162 millions d'euros ont été collectés : 55 millions d'euros au titre de la professionnalisation et 107 millions au titre de la formation continue. En termes de réalisation, 151 000 stagiaires soit 8% de plus par rapport à 2007 ont suivi 6,2 millions d'heures de formation soit une augmentation de 5% en un an. Au cours de cette même année, 4 685 embauches en contrat de professionnalisation ont été conclues dont 52% dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les entreprises du commerce interentreprises et commerce international sont implantées sur toute la France, mais particulièrement en Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes qui regroupent presque 50% des salariés. Les partenaires sociaux des branches du commerce interentreprises ont souhaité développer l'approche territorialisée des problématiques liées à la formation et aux compétences, et donc à l'emploi, en renforçant les équipes régionales d'Intergros. Celles-ci organisent le rapprochement de la demande des entreprises et des individus en termes de formation, grâce à une connaissance fine et fiable du contenu des métiers et des mobilités professionnelles sur les territoires.

Institution nationale qui intègre l'ensemble des services de l'ANPE et des Assédic et une partie des services de l'Unédic, Pôle emploi est désormais l'opérateur unique chargé d'assurer les missions de

service public de l'emploi. Sa création répond à la volonté de l'Etat d'aboutir au plein emploi, d'accélérer l'entrée des jeunes sur le marché du travail et de favoriser l'emploi des seniors.

Pour atteindre ces objectifs, Pôle emploi développe des coopérations accrues avec les entreprises, les branches et fédérations professionnelles pour favoriser le retour à l'emploi rapide des demandeurs d'emploi et garantir la fluidité du marché du travail tout en répondant aux besoins de recrutement. Dans ce cadre, Pôle emploi a pour missions :

- de proposer aux employeurs un service adapté, défini à partir d'une analyse partagée de leurs besoins en recrutement et du marché du travail,
- d'accompagner les actifs et les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans leur recherche d'emploi pour prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion, favoriser l'intégration par l'emploi et sécuriser les parcours professionnels,
- de contribuer au reclassement professionnel des salariés licenciés à la suite de restructurations ou de mutations économiques.

Par le présent accord, CGI, Intergros et Pôle emploi décident de développer leur coopération, pour notamment :

- aider les entreprises du secteur à faire face à leurs difficultés de recrutement,
- parfaire la visibilité, sur le marché de l'emploi, des métiers du secteur du commerce interentreprises,
- favoriser la construction de parcours qualifiants pour les demandeurs d'emploi afin de faciliter l'accès à l'emploi dans le cadre de plans d'action territoriaux et au plus près des besoins des entreprises,
- encourager les demandeurs d'emploi à se diriger vers le secteur du commerce interentreprises, y compris les salariés licenciés à la suite de restructurations ou dans un contexte de mutations économiques, en utilisant en tant que de besoin l'ensemble des dispositifs d'aide au retour à l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, CGI, Intergros et Pôle emploi associeront leurs moyens et leurs efforts pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- évaluer les besoins en recrutement au niveau des territoires, analyser les emplois et les perspectives d'évolution pour mieux anticiper les besoins en compétences et répondre aux difficultés de recrutement des entreprises,
- promouvoir les métiers du commerce interentreprises auprès des demandeurs d'emploi, y compris auprès des salariés licenciés suite à des restructurations ou mutations économiques,
- satisfaire la demande de recrutements,
- professionnaliser et accompagner les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et ceux rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail,
- accompagner les entreprises du commerce interentreprises en difficulté,
- faciliter la reprise d'entreprise,
- organiser les échanges automatisés des offres d'emploi.

La collaboration s'exerce, pour les signataires, dans le cadre de :

- la lutte contre les discriminations et l'illettrisme,
- la promotion de la diversité et de l'égalité des chances professionnelle entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs d'activité,
- des plans nationaux en faveur de l'emploi des seniors et des personnes handicapées,
- de la dynamique du plan « Espoir banlieues » en faveur des jeunes des quartiers et du volet « jeunes » du plan de relance.

Les partenaires

CGI, c'est :

- l'union des 56 organisations professionnelles sectorielles de la branche,
- 120 000 entreprises allant de la PME, dont 97,6 % des entreprises emploient moins de 50 salariés, aux grands groupes internationaux,

- le regroupement des entreprises commerciales appartenant à tous les secteurs d'activité du commerce B to B et vendant à d'autres entreprises sur l'espace économique national, européen et mondial,
- des délégations régionales dans les principales régions,
- une branche d'activité qui représente aujourd'hui :
 - 35% de l'ensemble du commerce,
 - 4% de la valeur ajoutée nationale,
 - 17% des exportations,
 - 31% des importations,
- l'une des principales composantes économiques avec 1 million de salariés.

Intergros, c'est :

- un OPCA de branche au service de 3 secteurs d'activité et 11 conventions collectives nationales,
- un ancrage territorial : 50 conseillers formation présents sur l'ensemble du territoire au travers 7 délégations interrégionales et un département de télé-conseil dédié à l'information des entreprises et plus particulièrement des très petites entreprises (TPE),
- un service personnalisé : un plateau technique national composé de 45 experts répartis en pôles de gestion spécialisés,
- une proximité professionnelle : une expertise en matière de métiers et d'offre de formation,
- une offre de services adaptée aux besoins des très petites entreprises ou petites et moyennes entreprises (TPE PME) : un ensemble complet de solutions emploi-formation en adéquation avec les priorités définies par les partenaires sociaux et la recherche constante de simplicité et de facilité de gestion,
- un département d'études et développement doté d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications du commerce interentreprises – OCI : statistiques nationales et régionales, analyses études, veille prospective afin d'accompagner les branches du commerce interentreprises et international dans le pilotage et la mise en œuvre de leur politique d'emploi et de formation,
- une action volontariste en faveur des publics fragilisés inscrite au cœur des bassins d'emploi et illustrée par des partenariats : insertion des personnes handicapées (Agefiph), maîtrise des savoirs élémentaires de base (Anlci), insertion des demandeurs d'emploi (Pôle emploi), sécurisation des parcours professionnels via la certification (AFPA)...
- des financements sur mesure : 162 meuros (sommes collectées au titre de 2008) auxquels s'ajoutent les cofinancements publics (FSPP) mobilisés pour accompagner les projets des entreprises et développer l'accès à la formation des salariés, en cohérence avec les priorités fixées par les partenaires sociaux.

Pôle emploi, c'est :

- une structuration en quatre niveaux : national, régional, territorial, local,
- un opérateur fortement déconcentré, avec 26 directions régionales et un réseau comptant à ce jour plus de 1.500 implantations pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses clients : demandeurs d'emploi, employeurs et aussi collectivités territoriales,
- près de 45.000 experts dans tous les domaines touchant à l'emploi : recrutement, orientation, formation, insertion dans l'emploi, marché du travail, indemnisation des demandeurs d'emploi et recouvrement des cotisations d'assurance chômage,
- une mission centrale, le placement,

- près de 3,6 millions d'offres d'emploi confiées par les entreprises en 2008 et plus de 3,3 millions de recrutements réussis,
- le premier site emploi en France :
 - près de 200 millions de visites par an,
 - 130 000 offres d'emploi consultables en ligne chaque jour,
 - et 700 000 profils directement accessibles.
- l'engagement à agir dans le cadre de la charte du service public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Les actions et les engagements

1. Etablir un diagnostic territorial partagé des besoins en main d'œuvre

La CGI s'engage à :

- transmettre à Pôle emploi les données économiques et sociales dont elle dispose au titre de son observatoire des métiers, ainsi que ses analyses et études prospectives sur les métiers et emplois,
- informer les interlocuteurs de Pôle emploi sur les métiers du commerce interentreprises et leurs évolutions,
- mettre à disposition des pôles emploi locaux, à leur demande, l'ensemble des outils et supports de présentation des métiers du commerce interentreprises disponibles.

Pôle emploi s'engage à :

- transmettre à la CGI et Intergros les données statistiques nationales et régionales sur les offres et demandes d'emploi dans le secteur du commerce interentreprises et les résultats des enquêtes périodiques réalisées sur les besoins de main d'œuvre des entreprises (BMO),
- informer la CGI et Intergros au niveau national et au niveau régional, sur son offre de service pour réussir l'intermédiation entre les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emploi, sur ses aides et mesures destinées à favoriser une reprise d'emploi rapide et durable ainsi que sur les mesures décidées par l'Etat et les collectivités territoriales.

Intergros et Pôle emploi s'engagent à élaborer ensemble un diagnostic territorial commun et/ ou ciblé des besoins en personnel, des potentialités d'emploi, des compétences attendues pour anticiper les besoins en recrutement et mieux appréhender les difficultés et tensions du marché.

Ce diagnostic partagé doit permettre de construire une politique territoriale d'insertion des demandeurs d'emploi, notamment des publics prioritaires, et de mobiliser les dispositifs de formation ou d'accompagnement nécessaires pour être en capacité de proposer aux entreprises du secteur des candidats correspondant aux profils de poste.

2. Promouvoir les métiers du commerce interentreprises

La CGI, Intergros et Pôle emploi s'engagent à organiser des actions communes de promotion des métiers du commerce interentreprises.

La CGI et Pôle emploi s'engagent à informer les demandeurs d'emploi des opportunités d'emploi dans ce secteur et particulièrement les jeunes, les seniors et les personnes en reconversion professionnelle.

La CGI s'engage à inciter ses adhérents à :

- participer aux forums organisés par Pôle emploi ou ses partenaires destinés à promouvoir les métiers du secteur et à rencontrer des demandeurs d'emploi souhaitant s'y orienter,

- utiliser, si nécessaire, le site pole-emploi.fr dont le service « Web TV » pour informer sur les besoins de recrutement du secteur,
- accueillir les demandeurs d'emploi et les personnes licenciées pour raison économique et bénéficiaires des dispositifs contrat de transition professionnelle (CTP)/ convention de reclassement personnalisé (CRP), dans le cadre d'évaluations en milieu de travail (EMT) pour leur permettre de découvrir les métiers du secteur,
- accueillir, dans le cadre de la prestation renforcée d'évaluation en milieu de travail d'une durée maximale de 120 heures, des demandeurs d'emploi seniors et des jeunes demandeurs d'emploi résidant en zone urbaine sensible, intéressés par le secteur, pour leur permettre de découvrir les métiers du secteur du commerce interentreprises,

Pôle emploi s'engage à :

- informer les demandeurs d'emploi, particulièrement les jeunes, les seniors et les personnes en reconversion professionnelle, sur les opportunités d'emploi offertes par le secteur du commerce interentreprises, notamment au cours de l'élaboration de leur projet personnalisé d'accès à l'emploi,
- informer les demandeurs d'emploi sur les dispositifs mis en œuvre pour favoriser leur recrutement,
- repérer les capacités et les compétences transférables recherchées par les entreprises, pour favoriser la mobilité professionnelle vers le secteur, de demandeurs d'emploi venant d'autres activités, notamment ceux licenciés pour raison économique,
- solliciter les entreprises du secteur pour accueillir les demandeurs d'emploi et les publics relevant des dispositifs contrat de transition professionnelle (CTP)/ convention de reclassement personnalisé (CRP), dans le cadre de la prestation d'évaluation en milieu de travail (EMT), pour leur permettre de découvrir les métiers du commerce interentreprises et de valider leur projet professionnel,
- proposer aux entreprises du commerce interentreprises d'accueillir, dans le cadre de la prestation renforcée d'évaluation en milieu de travail (EMT) d'une durée maximale de 120 heures, des seniors et des jeunes demandeurs d'emploi résidant dans une zone urbaine sensible pour leur permettre de valider leur projet d'accès à un emploi,
- mobiliser son réseau de partenaires (missions locales, Cap emploi, PLIE, etc.) pour informer les publics suivis spécifiquement des opportunités d'emploi dans le secteur du commerce interentreprises,
- présenter les besoins du secteur du commerce interentreprises sur son site pole-emploi.fr par l'intermédiaire de son service « Web TV » et par des outils adaptés au public recherché (campagne d'affiches, medias...).

3. Fiabiliser et satisfaire les besoins en recrutement

La CGI s'engage à promouvoir auprès de ses adhérents l'offre de service de Pôle emploi en matière d'accompagnement des recrutements.

La CGI s'engage à inciter ses adhérents à :

- communiquer aux sites de Pôle emploi l'ensemble de leurs offres d'emploi, cadres et non cadres ouvertes au recrutement externe en définissant précisément les caractéristiques des postes, les profils des candidats recherchés ainsi que les modalités de présélection des candidats,

- informer les pôles emploi locaux de leurs besoins prévisionnels de recrutement, pour optimiser les chances de satisfaire les offres d'emploi dans les meilleurs délais avec des candidats correspondant le mieux aux profils attendus,
- assurer le suivi des offres d'emploi déposées et des candidatures proposées par les pôles emploi locaux :
 - informer les pôles emploi des embauches réalisées,
 - expliciter les décisions relatives aux candidats non retenus,
 - apporter une réponse à ces candidats pour conforter leur démarche,
- accueillir des demandeurs d'emploi, dans les conditions définies en commun avec les pôles emploi locaux, dans le cadre d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR), permettant de s'assurer de leur capacité à exercer l'emploi proposé,
- utiliser la méthode de recrutement par simulation pour favoriser l'intégration de profils diversifiés,
- recruter les demandeurs d'emploi évalués positivement par les plates-formes de vocation de Pôle emploi dans les métiers du commerce interentreprises.

Intergros s'engage à :

- transmettre aux pôles emploi locaux les offres d'emplois prévisionnelles ou immédiates ouvertes au recrutement externe et à inciter les entreprises concernées à les rendre visibles sur le site Emploi de la CGI et de Pôle emploi,
- promouvoir auprès des adhérents la méthode de recrutement par simulation pour des métiers spécifiques du commerce interentreprises.

Pôle emploi s'engage à :

- définir avec les entreprises du commerce interentreprises les caractéristiques des postes à pourvoir, les profils recherchés et le service qui leur est le plus adapté, notamment en matière de présélection des candidats,
- proposer des candidatures de demandeurs d'emploi qui possèdent la qualification attendue ou qui sont susceptibles de l'acquérir,
- mobiliser ses dispositifs d'évaluation des capacités et des compétences professionnelles pour présélectionner et présenter des candidats adaptés aux critères définis,
- proposer la prestation d'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR) permettant aux employeurs du secteur, avant embauche, de s'assurer de la capacité des demandeurs d'emploi à exercer l'emploi proposé,
- mettre en œuvre la méthode de recrutement par simulation pour évaluer les capacités ou habiletés des demandeurs d'emploi à occuper les emplois proposés et créer si nécessaire de nouveaux exercices correspondants aux besoins du secteur,
- présenter aux entreprises du commerce interentreprises, sur les postes ouverts au recrutement, des demandeurs d'emploi évalués positivement par les plates-formes de vocation dans les métiers concernés,
- mobiliser son réseau de partenaires pour favoriser le recrutement de publics cibles,
- promouvoir auprès des entreprises la « Charte de la diversité dans l'entreprise », afin de favoriser le recrutement de personnes représentatives de la diversité,
- apporter un appui aux entreprises engagées dans des démarches de diversité dans la gestion de leurs ressources humaines.

- transmettre à la CGI et à Intergros ses plaquettes de présentation de son offre de service, de ses outils et prestations pour faciliter le recrutement.

4. Insérer, professionnaliser et contribuer à la sécurisation des parcours professionnels

La CGI, Intergros et Pôle emploi s'engagent à renforcer l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi, notamment des personnes de niveau infra IV, au contrat de professionnalisation et au contrat d'apprentissage pour répondre ainsi aux besoins en qualification et en recrutement des entreprises adhérentes tout en contribuant à la sécurisation des parcours professionnels des bénéficiaires.

Ils porteront une attention particulière aux personnes licenciées pour raison économique qui, dans le cadre de leur reconversion professionnelle, ont besoin d'acquérir les qualifications nécessaires à l'exercice des emplois offerts.

La CGI, Intergros et Pôle emploi s'engagent à :

- informer les entreprises sur l'ensemble des dispositifs d'aide au recrutement, à l'insertion et à la professionnalisation ; à cet effet, Pôle emploi transmettra à la CGI et Intergros ses plaquettes d'information,
- informer des aides pour les entreprises de moins de 300 salariés liées au conseil en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et notamment sur celles pouvant comporter des actions de formation destinées à assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leurs emplois,
- encourager l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée, notamment les seniors, les jeunes et adultes sans ou de faible niveau de formation, et favoriser leur insertion sur le marché du travail en proposant et organisant des parcours professionnalisants,
- informer les entreprises, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et les salariés, sur le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et apporter conseils et aides appropriées aux projets de certification visés.

La CGI s'engage à inciter ses adhérents à :

- promouvoir les contrats d'apprentissage et de professionnalisation auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi jeunes et adultes, recherchant l'accès à un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle pour une insertion durable,
- répondre aux sollicitations des pôles emploi locaux pour accueillir des salariés dans le cadre de la période d'immersion prévue dans le dispositif contrat d'avenir, contrat d'accès à l'emploi et CAE « passerelle » en vue de préparer leur reclassement au terme de leur contrat.

Intergros s'engage à :

- organiser des réunions conjointes avec les pôles emploi régionaux ou locaux pour informer les entreprises des offres de services des partenaires,
- apporter des réponses aux besoins des entreprises du commerce interentreprises en matière de professionnalisation et favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à ses métiers,
- participer à la construction des parcours préparatoires à l'emploi ou pré-qualifiant en lien avec les entreprises,

- promouvoir l'insertion en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage et favoriser la mise en place des formations adaptées dans le cadre de ces embauches,
- accompagner les entreprises dans l'intégration des salariés nouvellement embauchés (mise en place du tutorat, accompagnement social le cas échéant...),
- mettre en œuvre des parcours d'intégration et de formation favorisant l'adaptation et le maintien au poste de travail des collaborateurs embauchés ainsi que leur professionnalisation,
- mobiliser les aides ou mesures permettant aux demandeurs d'emploi d'acquérir le socle de compétences nécessaires pour être recrutés dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'embauche (POE),
- étudier les financements et/ou les cofinancement d'actions de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi et des allocataires visant notamment à combler les écarts entre les compétences détenues et les compétences recherchées par les entreprises du secteur.

Pôle emploi s'engage à :

- informer, conseiller et aider les entreprises du commerce interentreprises dans l'utilisation des dispositifs aidés de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux, pour favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et ayant validé un projet professionnel dans le secteur,
- mobiliser l'ensemble de ses aides et mesures favorisant un retour à l'emploi rapide et durable, s'inscrivant dans la cible des publics et des secteurs prioritaires définis par les Pôles emploi régionaux au regard des caractéristiques du marché du travail local et dans la limite des enveloppes budgétaires régionales :
 - actions d'adaptation au poste de travail et de qualification, dans le cadre de l'action de formation préalable au recrutement (AFPR) ou de formations conventionnées, pour des besoins identifiés par Pôle emploi et dont la mise en œuvre est un préalable au recrutement des demandeurs d'emploi ;
 - aide forfaitaire versée aux employeurs, pour l'embauche en contrat de professionnalisation de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, rencontrant des difficultés d'insertion dans un emploi durable.
- rechercher les sources de cofinancement des actions de formation visant notamment à combler les écarts entre les compétences requises et les compétences détenues,
- informer les entreprises adhérentes sur la période d'immersion prévue au bénéfice des publics relevant des dispositifs CA, CAE et CAE « passerelle » et organiser la mise en œuvre de cette période en vue de préparer leur reclassement au terme des contrats.

5. Accompagner les entreprises en difficultés

La CGI, Intergros et Pôle emploi s'engagent à informer :

- les entreprises sur l'ensemble des dispositifs liés à la mise en œuvre du chômage partiel et la mise en œuvre des conventions de reclassement personnalisé et des contrats de transition professionnelle,*
- les salariés, au côté des entreprises, en cas de plan de sauvegarde de l'emploi.

6. Faciliter la reprise d'entreprise

La CGI et Pôle emploi organiseront auprès des demandeurs d'emploi, au niveau régional et local, des actions communes de sensibilisation à la reprise d'entreprises du commerce inter-entreprises.

La CGI s'engage à :

- faire connaître à ses adhérents et aux repreneurs qui s'adressent aux fédérations l'offre de service proposée par Pôle emploi.

Pôle emploi s'engage à :

- mobiliser son offre de service élaborée dans le cadre du « Parcours créateur d'entreprise » et les prestations associées, portant sur l'ensemble du processus de création/reprise d'entreprise, de l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en œuvre du projet et le suivi post création de l'entreprise,
- transmettre à la CGI les plaquettes relatives à la création/reprise d'entreprise.

7. Automatiser les échanges d'information entre le site emploi de la CGI et le site de Pôle emploi

La CGI s'engage à :

- mettre les éléments caractérisant les offres d'emploi de son site emploi en adéquation avec ceux du dépôt d'offres en ligne de Pôle emploi, sous réserve d'une étude de faisabilité,
- informer ses adhérents sur ce service de Pôle emploi.

Pôle emploi s'engage à :

- apporter un appui à la CGI dans l'étude de faisabilité du transfert automatisé des offres d'emploi et l'accompagner dans les étapes de mise en œuvre technique et opérationnelle le cas échéant.

Pilotage, suivi et évaluation de la convention

La CGI, Intergros et Pôle emploi informeront leurs réseaux respectifs du présent accord et en suivront le déploiement opérationnel.

Elles veilleront à désigner, dans chaque région, des interlocuteurs chargés de la mise en œuvre opérationnelle de l'accord. Elles s'engagent à communiquer tout changement d'interlocuteur dans les régions afin de favoriser les échanges et le développement d'actions concertées.

Cet accord pourra être décliné en région pour affiner le contenu des engagements au plus près du terrain, et ainsi organiser et suivre des programmes d'actions.

Un comité de pilotage national, réunissant des représentants de la CGI, d'Intergros et de Pôle emploi, établira un bilan à mi-parcours de mise en œuvre de l'accord.

Ce bilan, établi sur la base des bilans régionaux, fera un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées portant notamment sur :

- les modalités de la coopération mise en œuvre au niveau régional,
- l'évolution des besoins de recrutement par région,
- l'évolution du nombre d'offres d'emploi enregistrées et de leur satisfaction, par nature et durée du contrat,
- la part des publics cibles (seniors, jeunes dont ceux issus des zones urbaines sensibles, personnes handicapées) dans les mises en relation et les recrutements.

Des axes de progrès visant à améliorer l'efficacité de l'accord pourront être définis.

Les travaux du comité de pilotage feront l'objet d'une communication au sein des trois réseaux.

Toute communication externe sur cet accord devra faire l'objet de l'assentiment des trois signataires.

Durée de la convention

Cet accord national est conclu pour une période de 3 ans. Il pourra être révisé, si nécessaire, à l'initiative de l'une des parties signataires, pour tenir compte de possibles évolutions du cadre législatif et réglementaire dans lequel il est mis en œuvre ou pour en prolonger la durée.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 30 octobre 2009.

Le président de la CGI,
Bernard Manhes

Le président d'Intergros,
Richard Burgstahler

Le vice président d'Intergros,
Joël Chiaroni

Le directeur général de Pôle emploi,
Christian Charpy

Note d'information PE n°2009-303 du 27 novembre 2009

Calendrier 2010 des jours RTT, jours non travaillés payés (NTP) et jours de pont pour les agents de droit privé

Dans le cadre de l'accord sur la réduction et l'organisation du temps de travail en vigueur pour les agents de droit privé de Pôle emploi, les directions régionales et d'établissement doivent informer leur comité d'établissement, pour chaque année civile, et au plus tard avant la fin de l'année, du calendrier des jours de RTT positionnés à l'initiative de la direction.

Je souhaite qu'une harmonisation minimale du calendrier entre les directions régionales et d'établissement intervienne dès 2010, dans le respect des accords locaux en vigueur.

A ce titre, le calendrier national, qui intègre le principe d'un jour supplémentaire de travail au titre de la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, est arrêté comme suit.

Dates des jours fériés 2010 et ponts :

Il y a 7 jours ouvrés fériés chômés sur l'année civile 2010 :

Vendredi 1^{er} janvier (jour de l'An)
Lundi 5 avril (lundi de Pâques)
Jeudi 13 mai (Ascension)
Lundi 24 mai (Lundi de Pentecôte)
Mercredi 14 juillet (Fête nationale)
Lundi 1^{er} novembre (La Toussaint)
Jeudi 11 novembre (Armistice 1918)

Il est rappelé que, conformément au § 3 de l'article 3 de l'accord précité, quand l'année comporte 7 jours fériés, les agents récupèrent deux demi-journées lors des veilles de fêtes de fin d'année.

Par ailleurs, la fixation d'un jour de pont est possible dès lors que le jour férié est un mardi ou un jeudi, ainsi le pont relie le jour férié et le week-end.

Suivant cette règle, le calendrier 2010 ne présente que deux jours fériés permettant la fixation d'un jour de pont selon cette règle. Il s'agit des vendredis 14 mai et 12 novembre.

Hormis ces deux dates, les jours éventuels de pont supplémentaires prévus dans votre accord local seront proposés sous forme de jours mobiles afin d'éviter des absences collectives longues qui pénaliseraient la délivrance du service.

Nombre de jours RTT et JNTP

En ce qui concerne les jours de RTT, je vous rappelle que chaque établissement doit positionner, selon la répartition « employeur/agents » négociée, 15 jours de RTT pour les agents à temps plein soumis à contrôle horaire (badgeage).

Les « cadres autonomes » sous le régime du forfait jours ont une durée annuelle de travail fixée à 214 jours (218 - 4 jours de repos supplémentaires). Ainsi en 2010, les cadres autonomes bénéficieront de 15 jours de JNTP (jours non travaillés payés) qu'ils positionneront librement sous réserve de l'accord de leur hiérarchie.

Il est rappelé que les cadres autonomes dans la gestion de leur temps de travail quotidien sont ceux dont la durée du travail ne peut être déterminée du fait de la nature de leurs fonctions, des responsabilités qu'ils exercent et du degré d'autonomie dont ils bénéficient dans leur emploi du temps, et placés à un coefficient de base au moins égal à 400.

Le directeur général,
Christian Charpy

Avis Au du 30 novembre 2009

Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Auvergne

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, R.5312-6 19°) et R. 5312-19,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret du 19 décembre 2008 portant nomination du directeur général de Pôle emploi,

Vu les avis d'appel à la concurrence publiés au JOUE n°2009/S 118 du 24 juin 2009 (annonce n°171085) et au BOAMP n°119 B du 24 juin 2009 (annonce n°253) portant sur des marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Auvergne passé selon la procédure prévue à l'article 9 du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005 sous la forme d'un accord-cadre

Aviser les concurrents évincés :

I - Par les avis d'appel à la concurrence susvisés, Pôle emploi a lancé, selon la procédure prévue à l'article 9 du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005, une consultation visant à la conclusion d'un accord-cadre multi attribué sans minimum ni maximum ayant pour objet de fixer les conditions de passation et d'exécution des marchés subséquents tendant à la mise en œuvre auprès des demandeurs d'emploi ou des jeunes de moins de 26 ans (inscrits comme demandeurs d'emploi ou non inscrits comme demandeurs d'emploi), de prestations de services de formation professionnelle.

La consultation ainsi lancée comprenait 15 lots techniques.

Pour les lots 1 à 15 le nombre d'attributaires de l'accord cadre était de 7, sous réserve d'un nombre suffisant de candidature et d'offre.

Chaque accord-cadre était à conclure à compter de leur date de notification pour une période ferme de 2 ans, puis reconductibles expressément une fois pour une période d'un an.

II - Après conduite de la procédure et avis de la commission des marchés, les marchés ont été signés par le directeur régional de Pôle emploi Auvergne et notifiés à leurs titulaires aux dates mentionnées ci-dessous pour les lots suivants de la consultation :

Lot n°1 – Transport et logistique
Date de signature 29/09 /2009
Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°2 - Production
Date de signature : 29/09/ /2009
Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°4- Transformation
Date de signature : 29/09/ /2009
Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°5 – Bâtiment et travaux publics

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°6. – Production mécanique

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°7 – Electricité électronique

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°8 – Echange et gestion - Poste 1

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°9 – Echange et gestion - Poste 2

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°10 – Information communication

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°11 – Services aux personnes – Poste 1

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°12 – Services aux personnes- poste 2 – Hôtellerie restauration

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°13 – Services à la collectivité

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

Lot n°15 – Formation générale, lettres et langues, sciences humaines, économie, droit, sciences

Date de signature : 29/09/ /2009

Date de notification : 01/10/ 2009

III - Les candidats ont la possibilité de, sur demande expresse de rendez-vous, consulter le marché ainsi conclu dans le cadre du lot considéré de la consultation les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 14h30 à 16h30 à l'adresse suivante : Pôle emploi Auvergne – 91, avenue Edouard Michelin – 63000 Clermont-Ferrand. Seules les pièces non couvertes par des secrets protégés par la loi sont consultables dans ce cadre. En application de ces dispositions, seuls le contrat du ou des titulaires (expurgés des coordonnées bancaires ou postales du compte sur lequel les sommes dues en exécution du marché sont à verser) et le cahier des charges fonctionnel et technique pourront être consultés.

Les demandes de rendez-vous, indiquant le jour et l'heure souhaités du rendez-vous, doivent être transmises par télécopie au numéro suivant : 04 73 99 05 35, dans un délai minimum de deux jours francs ouvrés avant la date et l'heure souhaités du rendez-vous. Pour des raisons d'organisation matérielle, Pôle emploi se réserve la possibilité de décliner une première demande de rendez-vous. Dans ce cas, elle propose au candidat évincé ayant formulé la demande une nouvelle date et une nouvelle heure de rendez-vous. Sauf indisponibilité du candidat évincé, ce nouveau rendez-vous a lieu dans les deux jours francs ouvrés suivant le jour de rendez-vous initialement souhaité par le candidat.

Les rendez-vous ainsi fixés ont pour seul objet la consultation ci-avant mentionnée : aucun autre document ne peut être consulté dans ce cadre ; aucune autre information ne peut être sollicitée dans ce cadre.

IV - La publication du présent avis intervient sans préjudice des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, notamment les dispositions du chapitre I^{er} de son titre I^{er}, et de l'article 46-IV du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

V - Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Clermont Ferrand, le 30 novembre 2009.

Frédéric Toubau
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne

Décision n°2009/2441 du 2 décembre 2009

Délégation de signature du directeur général au sein des unités de Pôle emploi

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5411-18, R. 5412-1, R. 5312-18, R. 5312-19 et R. 5426-6,

Vu le décret du 19 décembre 2008 portant nomination du directeur général de Pôle emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur général de pôle emploi, prendre les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie de la liste des demandeurs d'emploi prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

Article II - Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

Au sein de Pôle emploi Alsace :

- Monsieur Christian Herter, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- Madame Muriel Elles, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade
- Monsieur Gilles Hubsch, pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- Monsieur Pascal Keller, pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre
- Madame Florence Maier, pôle emploi Schiltigheim, site Général De Gaulle
- Monsieur Jean-Luc Kientz, pôle emploi Lingolsheim
- Madame Stéphanie Lemoine, pôle emploi Guebwiller, site Sud
- Madame Nathalie Zito, pôle emploi Mulhouse, site Centre
- Monsieur Dominique Arnould, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Isabelle Laville, pôle emploi Mulhouse, site Nord
- Monsieur Olivier Werhle, pôle emploi Saint-Louis, site Jura, pôle emploi d'Altkirch, site de Plessier 1
- Madame Géraldine Puel, pôle emploi Thann, site Schuman
- Madame Céline Feldmann, pôle emploi Colmar, site République
- Monsieur François Rencker, pôle emploi Colmar, site Europe
- Madame Karine Lewandowski, pôle emploi Haguenau, site Foulon
- Madame Anne-Thérèse Fichter, pôle emploi Molsheim, site Ecospace 22, pôle emploi Schirmeck
- Madame Christine Dexant, pôle emploi Saverne, site Zornhoff
- Madame Roxane Pierrel, pôle emploi Sélestat site Centre, pôle emploi Sainte-Marie 68
- Madame Valérie Colella, pôle emploi Wissembourg

Au sein de Pôle emploi Aquitaine :

- Madame Annie Cousty, pôle emploi Nontron
- Madame Fabienne Brachet, pôle emploi Terrasson Jaurès
- Madame Fabienne Brachet, pôle emploi Terrasson Hugo,
- Madame Josette Guida, pôle emploi Bergerac Sol
- Madame Josette Guida, pôle emploi Bergerac Valette
- Monsieur Robert Pascal, pôle emploi Périgueux Littré
- Madame Géraldine Dupin, pôle emploi Périgueux change
- Madame Janine Moreau, pôle emploi Saint Astier
- Madame Sylvie Lipart, pôle emploi Sarlat Lascaux
- Madame Sylvie Lipart, pôle emploi Sarlat Périgord
- Monsieur Philippe Calmettes, pôle emploi Saint Médard
- Madame Marie-Christine Gourgues, pôle emploi Bordeaux Saint Jean
- Madame Christine Georget, pôle emploi Pessac Haut Levêque
- Madame Christine Georget, pôle emploi Pessac Leclerc
- Monsieur Hugues Davis, pôle emploi Bordeaux Ravezies

- Monsieur Hugues Davis, pôle emploi Bordeaux Chartrons
- Monsieur Daniel Dartigolles, pôle emploi Bordeaux Mériadeck Préfecture
- Monsieur Daniel Dartigolles, pôle emploi Bordeaux Mériadeck Saint Bruno
- Monsieur Thierry Dias, pôle emploi Bordeaux Bastide
- Madame Célia Rodrigues-Minau, pôle emploi Villenave d'Ornon
- Madame Célia Rodrigues-Minau, pôle emploi Talence
- Monsieur Christian Thomas, pôle emploi Cenon Marché
- Monsieur Christian Thomas, pôle emploi Cenon Gide
- Madame Martine Courcelaud, pôle emploi Lormont Gardettes
- Madame Martine Courcelaud, pôle emploi Lormont Garosses
- Madame Audrey Dutertre, pôle emploi Le Bouscat Tassigny
- Madame Audrey Dutertre, pôle emploi Le Bouscat Médoc
- Madame Agnès Gonzales, plate-forme Cap vers l'Entreprise
- Madame Marie-Ange Descombes, pôle emploi Mérignac Kennedy
- Madame Marie-Ange Descombes, pôle emploi Mérignac Jacinthes
- Madame Isabelle Dovergne, plate-forme CRP Gironde
- Monsieur Patrick Repos, espace cadres
- Monsieur Bertrand Louit, pôle emploi Bègles
- Monsieur Pierre Guillet, pôle emploi Andernos
- Madame Genevieve Duchesne, Pôle emploi Arcachon
- Madame Geneviève Duchesne, pôle emploi La teste
- Madame Brigitte Raynaud, pôle emploi Blaye
- Monsieur Nicolas Moreau, pôle emploi Langon ville
- Monsieur Nicolas Moreau, pôle emploi Langon vigne
- Madame Claude Chabaud, pôle emploi Libourne Du casse
- Madame Claude Chabaud, pôle emploi Libourne Boulín
- Madame Monique Dupuis, pôle emploi Pauillac Pradina
- Madame Monique Dupuis, pôle emploi Pauillac Doumer
- Madame Marie-Christine Ricaut, pôle emploi Agen Le passage
- Madame Marie-Christine Ricaut, pôle emploi Agen Midi
- Monsieur Benoît Sfiligoi, pôle emploi Agen Palissy
- Madame Florence Baudry, pôle emploi Marmande Isserts
- Madame Florence Baudry, pôle emploi Marmande Portogruaro
- Monsieur Sébastien Rafaneau, pôle emploi Villeneuve les Fontanelles
- Monsieur Sébastien rafaneau, pôle emploi Villeneuve Contièges
- Madame Laurence Bachacou, pôle emploi Dax
- Madame Laurence Bachacou, pôle emploi Saint Paul les Dax
- Madame Jacqueline Tarrier, pôle emploi Mont de Marsan Farbos
- Madame Jacqueline Tarrier, pôle emploi Mont de Marsan Portal
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, pôle emploi Parentis
- Madame Anne-Marie Abadie Bergès, pôle emploi Mimizan
- Madame Christine Fréchou, pôle emploi Tarnos
- Monsieur Kader Adda, Pôle emploi Bayonne,
- Monsieur José Manuel Basilio, pôle emploi Biarritz forêt
- Monsieur José Manuel Basilio, pôle emploi Biarritz aéroport
- Monsieur Christophe Martin, pôle emploi Boucau
- Madame Martine Vedrenne, pôle emploi Saint Jean de Luz
- Monsieur Charly Carreda, pôle emploi Mourenx Dréau
- Monsieur Charly Carreda, pôle emploi Mourenx Duquesnoy
- Monsieur Jérôme Labat, pôle emploi Pau Aragon,
- Monsieur Jérôme Labat, pôle emploi Pau centre
- Monsieur Jérôme Labat, pôle emploi Pau Blum
- Monsieur Jérôme Labat, pôle emploi Pau université
- Monsieur Jérôme Labat, pôle emploi Pau Renoir
- Monsieur Michel Darrivière, pôle emploi Pau Aragon
- Monsieur Michel Darrivière, pôle emploi Pau centre
- Monsieur Michel Darrivière, pôle emploi Pau Blum
- Monsieur Michel Darrivière, pôle emploi Pau université
- Monsieur Michel Darrivière, pôle emploi Pau Renoir
- Monsieur Arthur Finzi, pôle emploi Pau Aragon
- Monsieur Arthur Finzi, pôle emploi Pau Blum
- Monsieur Arthur Finzi, pôle emploi Pau centre

- Monsieur Arthur Finzi, pôle emploi Pau université
- Monsieur Arthur Finzi, pôle emploi Pau Renoir
- Madame Anne Saglier, pôle emploi Pau Centre
- Monsieur Michel Lasserre, pôle emploi Oloron Saint Circq
- Monsieur Michel Lasserre, pôle emploi Oloron Moureu
- Madame Evelyne El Anbassi, pôle emploi PRTP de Bordeaux lac
- Monsieur Christophe Gouneau, plate-forme de vocation Gironde
- Monsieur Pierre Colombani, plate-forme multiservices Dordogne
- Madame Marie-Claude Froustey, plate-forme de vocation Lot et Garonne
- Monsieur Jean-Paul Azzopardi, Plateforme de vocation de Pau
- Monsieur Abdelhak Nachit, pôle emploi Dordogne
- Monsieur Jean-Claude Farge, pôle emploi Landes et Lot et Garonne
- Madame Chantal Baptiste, pôle emploi Landes littoral
- Monsieur Thierry Lescure, pôle emploi Pyrénées Atlantiques
- Madame Christine Cillaire, pôle emploi Pays Basque
- Madame Christiane Demeaux, pôle emploi Gironde
- Madame Laurence Belghiti-alaoui, pôle emploi Bordeaux agglomération rive gauche
- Madame Odile Darricau, pôle emploi Pays de Gironde
- Monsieur Christian Brando, pôle emploi Bordeaux
- Monsieur Jean-Marc Frolanni, pôle emploi Bordeaux agglomération rive droite

Au sein de Pôle emploi Auvergne :

- Monsieur Marc Bono, pôle emploi Cusset
- Madame Brigitte Margot-Vallée, pôle emploi Montluçon Sud
- Monsieur Jean-Paul Martin, pôle emploi Moulins
- Madame Eliane Michon, pôle emploi Vichy
- Monsieur Yannick Vens, pôle emploi Montluçon Nord
- Madame Pascale Bonafous, pôle emploi Le Puy en Velay
- Madame Catherine Bourquard-Santamaria, pôle emploi Monistrol sur Loire
- Monsieur Henri Drevet, pôle emploi Saint-Flour
- Madame Isabelle Feydel-Néré, pôle emploi Brioude
- Madame Aline Gayet, pôle emploi Aurillac
- Madame Rolande Rabion, pôle emploi Mauriac
- Madame Brigitte Colson, pôle emploi Clermont Sud
- Monsieur Cyrille Dufraisie, pôle emploi Cournon
- Monsieur Yves Grailhe, pôle emploi Issoire,
- Monsieur Olivier Laffont, pôle emploi Thiers
- Madame Françoise Loiseau, pôle emploi Clermont Est
- Madame Marie-Françoise Mathé, pôle emploi Chamalières
- Madame Martine Peny-Tournaire, pôle emploi Clermont Ouest
- Monsieur Boris Surjon, pôle emploi Clermont Nord
- Madame Huguette Teyssot, pôle emploi Riom
- Madame Marie-Hélène Volta, pôle emploi Ambert
- Monsieur Gilles Artaud, Appui production
- Monsieur Thierry Bion, Plate-forme régionale de vocation
- Madame Catherine Doguet, Plate-forme régionale de gestion des prestations.

Au sein de Pôle emploi Basse-Normandie :

- Madame Vanessa Cooren, directeur de pôle emploi Mortagne
- Monsieur Yannick Jouade, directeur de pôle emploi L'Aigle
- Monsieur Fabrice Meslin, directeur de pôle emploi Alençon
- Madame Chantal Plessis, directeur de pôle emploi Granville
- Monsieur Serge Baudry, directeur de pôle emploi Saint-Lô
- Monsieur David Lefebvre, directeur de pôle emploi Coutances
- Madame Maria-Dolorès Fleury, directrice de pôle emploi Vire
- Madame Patricia Trannoy, directrice de pôle emploi Lisieux
- Monsieur Dave Nizet, directeur de pôle emploi Avranches
- Monsieur Marc Hebuterne, pôle emploi Argentan
- Madame Isabelle Lecadet, pôle emploi Flers
- Monsieur Ludovic Jaouen, pôle emploi Cherbourg Provinces

- Monsieur Jacques Coupeau, pôle emploi Cherbourg Napoléon
- Monsieur Serge Robine, pôle emploi Falaise
- Madame Marie-Josèphe Degoulet, pôle emploi Honfleur
- Monsieur Marc Lecerf, pôle emploi Bayeux
- Madame Yolande Brione, pôle emploi Caen Centre
- Madame Dominique Cokkinakis, pôle emploi Caen Clemenceau
- Madame Françoise Robreau, pôle emploi Caen Demi-Lune
- Monsieur Michel Dicop, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- Madame Delphine Tyr, pôle emploi Caen Beaulieu

Au sein de Pôle emploi Bourgogne :

- Monsieur Jérôme Desblancs, pôle emploi Beaune,
- Madame Gisèle Grenette, pôle emploi Chenôve,
- Madame Sabine Sarrazin, pôle emploi Dijon Centre,
- Madame Monique Nevers, pôle emploi Dijon Lac,
- Madame Danièle Lacroix, pôle emploi Dijon Nation,
- Madame Christiane Gredsinsky, pôle emploi Dijon Toison,
- Madame Patricia Martinon, pôle emploi Dijon Voltaire,
- Madame Anne-Marie Duquesne, pôle emploi Montbard/Châtillon,
- Madame Jocelyne Vitré, pôle emploi Cosne-sur-Loire,
- Madame Sylvie Foucher, pôle emploi Decize,
- Madame Christelle Marchal, pôle emploi Nevers Baron,
- Madame Anne Plisson, pôle emploi Nevers République,
- Madame Dominique Poillot, pôle emploi Auxerre Cordeliers,
- Monsieur Jean-Luc Schneyder, pôle emploi Auxerre Guynemer,
- Madame Jeannine Beurdeley, pôle emploi Avallon,
- Monsieur Luc Pavet, pôle emploi Sens,
- Madame Francine Vuillaume, pôle emploi Joigny,
- Monsieur Jacques Billiard, pôle emploi Autun,
- Monsieur Christophe Gay, pôle emploi Chalon Paradis,
- Madame Violaine Thériot-Gillet, pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- Monsieur Yves Guillermin, pôle emploi Chalon Pompidou,
- Monsieur Olivier Gronek, pôle emploi Digoïn,
- Monsieur Christian Petit, pôle emploi Le Creusot,
- Monsieur Richard Boone, pôle emploi Louhans,
- Monsieur Joseph Sanfilippo, pôle emploi Mâcon,
- Monsieur Michel Merle, pôle emploi Montceau-les-Mines,

Au sein de Pôle emploi Bretagne :

- Monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi Dinan - Château
- Madame Anne Bellegou, directrice du pôle emploi Guingamp - Argoat
- Madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi Lannion - Trégor
- Monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi Lannion - Trégor
- Madame Louise Requentel, directrice du pôle emploi Loudéac - Centre
- Monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi St Brieuc Croix
- Madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi St Brieuc Sud
- Monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi St Brieuc Ville
- Monsieur Jean-Michel Scordia, directeur du pôle emploi Brest Cap Ouest
- Madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi Brest Centre
- Monsieur Pascal Autret, directeur du pôle emploi Brest Jaurès
- Monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi Brest Kerga
- Monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi Brest Kerga
- Madame Christelle Le Loer, directrice du pôle emploi Carhaix - Carmes
- Madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi Morlaix – Léon
- Monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi Morlaix - Léon
- Monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi Concarneau - Haut
- Monsieur Gwenaél Pichon, directeur du pôle emploi Douarnenez - Ys
- Monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi Pont l'Abbé
- Monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi Quimper Centre
- Madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi Quimper Sadate

- Madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi Quimper Ty Douar
- Monsieur Pierre-Yves Le Trocquer, directeur du pôle emploi Quimperlé
- Monsieur Dominique Trégaro, directeur du pôle emploi Fougères - Moulin
- Monsieur Francis Senechal, directeur du pôle emploi Redon - les quais
- Monsieur Michel Thomas, directeur du pôle emploi Rennes Atalante
- Monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi Rennes Cadres
- Madame Annick Aubin, directrice du pôle emploi Rennes Fréville
- Monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur adjoint du pôle emploi Rennes Fréville
- Madame Christine Hervé, directrice du pôle emploi Rennes Nord
- Monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi Rennes Ouest
- Madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi Rennes Parc
- Madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi Rennes Parc
- Madame Sylvie Carneau, directrice du pôle emploi Rennes Poterie
- Monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi Rennes St Louis
- Madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi St Malo-Jaurès
- Monsieur Dominique Chesnais, directeur du pôle emploi St Malo-Moinerie
- Monsieur Vincent Mazzocchi, directeur adjoint du pôle emploi St Malo Moinerie
- Monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi Vitré
- Monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi Vitré
- Monsieur Stéphane Lavigne, directeur du pôle emploi Auray les îles
- Monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi Lanester Expo
- Madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi Lanester - Rohu
- Madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi Lorient Dumont
- Monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi Lorient Dumont
- Madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi Lorient Marine
- Monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi Ploërmel - Carmes
- Madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi Pontivy - stade
- Madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi Vannes Jude
- Monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi Vannes Armor
- Monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi Vannes Armor

Au sein de Pôle emploi Centre :

- Monsieur Raoul Sanchez, pôle emploi Aubigny/Nère
- Madame Véronique Bonraisin, pôle emploi Bourges Sud
- Madame Marie Rodrigues, pôle emploi Bourges Comitec
- Monsieur Jean Claude Boury, pôle emploi Saint-Amand
- Monsieur Erick Kraemer, pôle emploi Vierzon
- Monsieur Olivier Deest, pôle emploi Chartres 3
- Madame Anne-Marie Barbeau, pôle emploi Chartres 2
- Madame Marie-Anne Huveau, pôle emploi Chartres 1
- Madame Claude Allanic, pôle emploi Châteaudun
- Madame Valérie Le Normand, pôle emploi Dreux
- Monsieur André Ahouanto, pôle emploi Vernouillet 2
- Monsieur Jean-Sébastien Butin, pôle emploi Nogent 2
- Madame Monique Bret, pôle emploi Argenton
- Monsieur Laurent Guignard, pôle emploi Châteauroux 3
- Madame Annie Cedelle, pôle emploi Châteauroux 2
- Monsieur Anouar Krouk, pôle emploi Issoudun
- Monsieur Renaud Hervé, pôle emploi Blois Clouseau
- Madame Chrystel Tomczak, pôle emploi Blois Racine
- Monsieur Philippe Lebouc, pôle emploi Romorantin
- Monsieur Roland Grillères, pôle emploi Vendôme
- Madame Françoise Marol, pôle emploi Amboise Centre
- Madame Nathalie Pineaud, pôle emploi Chinon
- Monsieur Jean-François Le Guern, pôle emploi Joué-les-Tours 2
- Madame Marie-Christine Perinet, pôle emploi Loches
- Madame Stéphanie Henry, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Monsieur Stéphane Ducrocq, pôle emploi St-Pierre 2
- Madame Françoise Steffen, pôle emploi Tours centre
- Monsieur Philippe Durand, pôle emploi Tours Giraudeau
- Madame Isabelle Pierret, pôle emploi Tours B Pascal

- Madame Mylène Vallé, pôle emploi Gien
- Madame Dominique Pasquet, pôle emploi Montargis Ville
- Monsieur Ronald Boutard, pôle emploi Orléans Coligny
- Madame Fabienne Picardat, pôle emploi Orléans Martroi
- Madame Françoise Boursault, pôle emploi Orléans Savary
- Monsieur Philippe Benoit, pôle emploi Orléans Sud
- Monsieur Jérôme Levinson, pôle emploi Pithiviers
- Monsieur Dominique Laroche, pôle emploi Aubigny-sur-Nère
- Madame Marie Rodrigues, pôle emploi Bourges Comitec
- Monsieur Jean-Claude Boury, pôle emploi Saint-Amand-Montrond
- Monsieur André Ahouanto, pôle emploi Vierzon
- Monsieur Jacques Chauvet, pôle emploi Bourges Sud
- Madame Marie-Anne Huveau, pôles emploi Chartres Beaulieu et Maunoury
- Madame Claude Allanin, pôle emploi Châteaudun
- Monsieur Laurent Girod, pôle emploi Dreux
- Madame Valérie Lenormand, pôles emploi Lucé et Chartres Casanova
- Madame Chrystel Tomczak, pôle emploi Nogent le Rotrou
- Monsieur Olivier Deest, pôle emploi Vernouillet
- Madame Sandra Chanquoy, pôle emploi Argenton sur Creuse
- Madame Monique Bret, pôles emploi bassin de Châteauroux
- Monsieur Jean-Yves Lebkowski, pôles emploi bassin de Châteauroux
- Monsieur Laurent Guignard, pôle emploi Châteauroux Jaurès
- Madame Isabelle Pirot, pôle emploi Issoudun
- Monsieur Denis Plasson, pôles emploi Amboise
- Madame Nathalie Pineaud, pôle emploi Chinon
- Monsieur Jean-François Le Guern, pôles emploi Joué les Tours et bassin de Tours
- Monsieur Laurent Coulon, pôle emploi Loches
- Madame Stéphanie Henry, pôles emploi Saint Cyr sur Loire et bassin de Tours
- Madame Françoise Steffen, pôles emploi bassin de Tours
- Monsieur Philippe Durand, pôles emploi bassin de Tours
- Madame Isabelle Pierret, pôles emploi bassin de Tours
- Monsieur Stéphane Ducrocq, pôles emploi Saint Pierre des Corps et bassin de Tours
- Madame Catherine Maucourant, pôle emploi Blois Racine
- Madame Claude Yvon, pôle emploi Romorantin
- Monsieur Philippe Lebouc, pôle emploi Romorantin
- Monsieur Roland Grillères, pôle Emploi Vendôme
- Monsieur Renaud Hervé, pôles emploi bassin de Blois
- Madame Mylène Vallé, pôle emploi Gien
- Madame Dominique Pasquet, pôle emploi Montargis
- Monsieur Ronald Boutard, pôle emploi Orléans Coligny
- Madame Françoise Boursault, pôles emploi bassin d'Orléans
- Monsieur Philippe Benoit, pôles emploi bassin d'Orléans
- Monsieur Jérôme Levinson, pôle emploi Pithiviers,
- Madame Fabienne Picardat, pôles emploi bassin d'Orléans
- Monsieur Jean-Claude Boury, pôle emploi Saint-Amand-Montrond
- Madame Chrystel Tomczak, pôle emploi Nogent le Rotrou
- Madame Sandra Chanquoy, pôle emploi Argenton sur Creuse
- Madame Mylène Vallé, pôle emploi Gien
- Monsieur Laurent Coulon, pôle emploi Loches
- Madame Claude Yvon, pôle emploi Romorantin

Au sein de Pôle emploi Champagne-Ardenne :

- Monsieur Jean-Christophe Bouffin, pôle emploi Charleville Charles de Gaulle
- Monsieur Gilles Michel, pôle emploi Charleville Ronde Couture
- Madame Marie-France Cama, pôle emploi Charleville Montjoly
- Monsieur Patrick Léon, pôle emploi Revin
- Monsieur Philippe De Cat, pôle emploi Sedan
- Madame Laurence Point, pôle emploi Rethel
- Monsieur Jacques Henry, pôle emploi Troyes Pasteur
- Monsieur Jacques Henry, pôle emploi Troyes Charmilles
- Madame Corine Dianne, pôle emploi Troyes Charmilles

- Madame Corine Dianne, pôle emploi Troyes Point du Jour
- Monsieur Christian Brandao, pôle emploi Troyes Porte des Arts
- Madame Nathalie Patureau, pôle emploi Troyes la Paix
- Madame Sandrine Masson, pôle emploi Troyes Point du Jour
- Madame Sandrine Masson, pôle emploi Troyes Pasteur
- Monsieur Florent Houdet, pôle emploi Bar-sur-Aube
- Madame Florence Michel, pôle emploi Romilly-sur-Seine
- Madame Annick Zigoni, pôle emploi Saint-Dizier
- Monsieur Emmanuel Jacob, pôle emploi Chaumont
- Madame Marylène Grepinet, pôle emploi Langres
- Monsieur Gilles Fontaine, pôle emploi Reims Vernouillet
- Monsieur Frédéric Serniclay, pôle emploi Reims Hincmar
- Monsieur Djellali Chaou, pôle emploi Reims Jacquart
- Monsieur Laurent Lambert, pôle emploi Reims Clairmarais
- Monsieur Sylvain Brodka, pôle emploi Reims Bétheny
- Monsieur Pascal Ritaine, pôle emploi Châlons-en-Champagne
- Monsieur Marc Humbert, pôle emploi Epernay
- Monsieur François Pernet, pôle emploi Sézanne
- Madame Anne-Marie Lomonaco, pôle emploi Vitry-le-François

Au sein de Pôle emploi Corse :

- Madame Laetitia Nicoli, pôle emploi Ajaccio
- Monsieur Frédéric Ferrandini, pôle emploi Porto Vecchio
- Madame Dominique Gatti, pôle emploi Bastia sud
- Monsieur Jean-Baptiste Bernardini, pôle emploi Bastia nord
- Madame Christelle Savelli, pôle emploi Ile Rousse
- Madame Camille Pasqualini, pôle emploi Corte

Au sein de Pôle emploi Franche-Comté :

- Monsieur Claude Bonnet, pôle emploi Besançon Palente
- Madame Caroline Braun, pôle emploi Saint-Claude
- Madame Sandrine Cavoleau, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- Madame Christine Clémencier, pôle emploi Lure
- Madame Christine Clémencier, pôle emploi Héricourt
- Madame Céline Demoly, pôle emploi Morteau
- Madame Catherine Domon, pôle emploi Audincourt
- Monsieur Grégory Dubois, pôle emploi Lons-Le-Saunier
- Madame Laurence Gie, pôle emploi Besançon Palente
- Monsieur Frédéric Henrio, pôle emploi Belfort Vauban
- Monsieur Frédéric Henrio, pôle emploi Delle
- Monsieur Jean-François Locatelli, pôle emploi Belfort Nord
- Madame Maryline Mille, pôle emploi Bassin de Gray
- Monsieur Stéphane Nageotte, pôle emploi Pontarlier
- Monsieur Michel Paris, pôle emploi Besançon Centre
- Monsieur Frédéric Peltier, pôle emploi Dole
- Monsieur Philippe Pillet, pôle emploi Vesoul
- Monsieur Pascal Royer, pôle emploi Montbéliard Centre
- Monsieur Eric Schmidt, pôle emploi Besançon Planoise
- Madame Sophie Steibel-Hua, pôle emploi Luxeuil-Les-Bains

Au sein de Pôle emploi Guadeloupe :

- Madame Nadia Lesueur, directrice de pôle emploi Abymes
- Madame Anne Jermidi, directrice de pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Madame Franceline Geoffroy, directrice de pôle emploi Baie-Mahault
- Madame Béatrice Regard, directrice de pôle emploi Sainte-Rose
- Madame Marie-Claude Saint-Cirel, directrice de pôle emploi Basse-Terre
- Madame Lysiane Chais, directrice de pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- Madame Hélène Synésius, directrice de pôle emploi Saint-Martin
- Madame Maguy Fumont-Samson, directrice de pôle emploi Marie-Galante

- Monsieur Christian Agapé, directeur de pôle emploi Morne-à-l'eau
- Monsieur Gilles Plumasseau, directeur de pôle emploi Saint-François
- Monsieur Marc Roy-Camille, directeur de pôle emploi Bouillante

Au sein de Pôle emploi Guyane :

- Madame Nathalie Demba, pôle emploi Baduel
- Madame Céline Court, pôle emploi Guyane site de Kourou
- Monsieur Laurent Delon, pôle emploi Saint-Laurent du Maroni

Au sein de Pôle emploi Haute-Normandie :

- Monsieur Nicolas Hervé, pôle emploi Verneuil-sur-Avre
- Monsieur Nicolas Hervé, pôle emploi Evreux Buzot
- Monsieur Marc Bediou, pôle emploi Vernon
- Madame Colette Salamone, pôle emploi Louviers
- Madame Marie-Hélène Bertrand, pôle emploi Bernay
- Monsieur Jean-Philippe Tichadou, pôle emploi Pont-Audemer
- Madame Sylvia Lecardronnel, pôle emploi Evreux Jean Moulin
- Monsieur Florent Gouhier, pôle emploi Rouen Cauchoise
- Monsieur Olivier Linard, pôle emploi Dieppe Belvédère
- Monsieur Rodolphe Godard, pôle emploi Havre Centre
- Monsieur Philippe Barnabé, pôle emploi Havre Ville Haute
- Monsieur Christophe Sarry, pôle emploi Lillebonne
- Madame Sylvie Roger, pôle emploi Dieppe Duquesne
- Madame Liliane Laquay, pôle emploi Elbeuf
- Madame Muriel Thauvel, pôle emploi Fécamp Bailly
- Monsieur Brice Mullier, pôle emploi Forges-les-Eaux
- Madame Corinne Créau, pôle emploi Rouen St-Sever
- Madame Sandrine Marc, pôle emploi Yvetot
- Madame Christine Delorme, pôle emploi MaroMadame
- Madame Martine Lehuby, pôle emploi Barentin
- Monsieur Jérôme Lesueur, pôle emploi Harfleur Courtine
- Madame Catherine Henry, pôle emploi Havre Vauban
- Monsieur André Fageolles, pôle emploi Rouen Darnetal
- Madame Emanuele Bernal, pôle emploi Rouen St-Etienne-du-Rouvray
- Madame Catherine Anquetil, pôle emploi Rouen Quevilly
- Monsieur Philippe Leblond, pôle emploi cadres

Au sein de Pôle emploi Ile-de-France :

- Madame Alexandra THEBAULT – Pôle emploi Paris Hôtel de Ville – 20 bis rue Sainte Croix de la Bretonnerie – 75004 Paris
- Madame Christiane SMAILI – Pôle emploi Paris Grand Palais – 4 impasse d'Antin – 75008 Paris
- Monsieur Pascal DUMONT – Pôle emploi Paris Saint-Georges – 2 Cité Charles Godon – 75009 Paris
- Madame Marie-Christine DAMIENS-BEZARD – Pôle emploi Cadres Paris Lafayette – 5 rue Saint-Georges – 75009 Paris
- Monsieur Pascal LEGRAND – Pôle emploi Cadres Paris Magenta – 7 rue Paradis – 75010 Paris
- Madame Murielle ALLIX – Pôle emploi Paris Saint-Louis – 20 rue Vicq d'Azir – 75010 Paris
- Madame Libéra SAUREL – Pôle emploi Paris République – 1 cité Griset – 75011 Paris
- Madame Joëlle SIMON – Pôle emploi Paris Couronnes – 17 rue du Moulin Joly – 75011 Paris
- Madame Chantal FRECCHIAMI – Pôle emploi Paris Philippe Auguste – 86 avenue Philippe Auguste – 75011 Paris
- Madame Isabelle VELASCO PARRA – Pôle emploi Paris Handipass – 3 rue des Nanettes – 75011 Paris
- Madame Magali COLLAS – Pôle emploi Paris Voltaire – 46 rue Pétion – 75011 Paris
- Monsieur Francis BOHM – Pôle emploi Paris Bel Air – 15 boulevard Picpus – 75012 Paris
- Monsieur Jalil Erik SADIKI – Pôle emploi International Paris – 48 boulevard de la Bastille – 75012 Paris
- Monsieur Philippe CAGNIANT – Pôle emploi Cadres Paris Bercy – 8/16 rue Van Gogh – 75012 Paris

- Monsieur Stephan JOLY – Pôle emploi Paris Italie – 4 rue Jean Marie Jégo – 75013 Paris
- Madame Dominique RODRIGUES – Pôle emploi Paris Tolbiac – Site Olympiades – 3 impasse Nationale – 75013 Paris
- Madame Nelly GROSDOIGT – Pôle emploi Paris Espace Liberté Emploi – Site Olympiades – 3 impasse Nationale – 75013 Paris
- Madame Aude BUSSON – Pôle emploi Paris Denfert-Rochereau – 104 boulevard Arago – 75014 Paris
- Madame Linda KHENNICHE - Pôle emploi Paris Vaugirard – 14/16 rue Yvart – 75015 Paris
- Madame Michelle JANET - Pôle emploi Paris Plateforme Transition Professionnelle – 6/8 rue Félix Faure – 75015 Paris
- Madame Brigitte GONIN BONNAURE - Pôle emploi Paris Breteuil – 20 rue des Miollis – 75015 Paris
- Monsieur Michel RAYNAUD - Pôle emploi Paris Convention – 29 rue Saint Amand – 75015 Paris
- Monsieur Alain BEAUFORT - Pôle emploi Paris Convention – 29 rue Saint Amand – 75015 Paris
- Madame Martine MONTANDON - Pôle emploi Paris Boucicaut – 123 avenue Félix Faure – 75015 Paris
- Madame Dominique RODRIGUES – CIDJ – 101 quai Branly – 75015 Paris
- Madame Monique DE BLIGNIERES - Pôle emploi Paris Auteuil – 19 rue Chanez – 75016 Paris
- Monsieur Xavier TUAL - Pôle emploi Paris Batignolles – 16 Villa Compoint – 75017 Paris
- Monsieur Emmanuel BLANC - Pôle emploi Paris La Chapelle – 18/22 rue Jean Cottin – 75018 Paris
- Madame Sophie BEUDIN - Pôle emploi Paris Damrémont – 114 rue Damrémont – 75018 Paris
- Madame Evelyne ERIZO - Pôle emploi Paris CREAPASS – 70 rue de Crimée – 75019 Paris
- Madame Annie PARLEBAS - Pôle emploi Spectacle Paris Jean Renoir – 84 quai de la Loire – 75019 Paris
- Madame Marjorie GOETZ - Pôle emploi Paris Laumière – 76 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris
- Madame Nadine BA - Pôle emploi Paris Jaurès – 74 quai de la Loire – 75019 Paris
- Madame Louise-Anne PFEIFFER - Pôle emploi Paris Cité des Métiers – Cité des Sciences et de l'Industrie – 30 avenue Corentin Cariou – 75019 Paris
- Madame Jeanine FANTOU - Pôle emploi Paris Stendhal – 10 rue des Prairies – 75020 Paris
- Madame Annick VENDITELLI - Pôle emploi Paris Mélingue – 25 rue Mélingue – 75019 Paris
- Madame Dominique BERTAU - Pôle emploi Plateforme Multiservices 77 S – 15 avenue de la libération – 77000 Melun
- Monsieur Didier THOMAS - Pôle emploi Montereau-Fault-Yonne – 26 boulevard Chéreau – 77130 Montereau-Fault-Yonne
- Monsieur Philippe GARDENES - Pôle emploi Nemours – 100/106 rue de Paris – BP 117 – 77793 Nemours Cedex
- Monsieur Edgar BEAU - Pôle emploi Provins – 10 rue de la Foire aux Chevaux – 77160 Provins
- Madame Véronique ARCA-CABALAR - Pôle emploi Savigny-le-Temple – Immeuble « Europe » - 10 rue Marceline Leloup – BP 9 – 77541 Savigny-le-Temple Cedex
- Madame Véronique ARCA-CABALAR - Pôle emploi Brie – rue du 19 mars 1962 – 77170 Brie Comte Robert
- Madame Gwenn LE TINIER - Pôle emploi Melun – 199 avenue Anatole France – 77196 Dammarie-les-Lys Cedex
- Madame Brigitte LECLAIR - Pôle emploi Torcy – 11/13 Promenade du Belvédère – 77200 Torcy
- Monsieur Philippe FOUQUET - Pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre – 8 rue de la Gare – 77260 La Ferté-sous-Jouarre
- Madame Christine BELLICAUD - Pôle emploi Mitry-Mory – 3 avenue Jean Jaurès – BP 40 – 77297 Mitry-Mory Cedex
- Monsieur Didier THOMAS - Pôle emploi Fontainebleau – 8 rue Richelieu – 77300 Fontainebleau
- Madame Huguette PENARD-ROUSSEL - Pôle emploi Meaux – Résidence « Maurice Schumann » - 16 rue Gaston Monnerville – 77337 Meaux Cedex
- Monsieur Sami BOUREKHA - Pôle emploi Lagny – 26/30 rue du Pont Hardy – 77406 Lagny-sur-Marne Cedex
- Madame Rachel FERRAND - Pôle emploi Chelles – 3 rue du Révérend Père Chaillet – 77500 Chelles
- Madame Simone HOUDEBINE - Pôle emploi Coulommiers – 29 rue Davène – 77627 Coulommiers cedex
- Monsieur Frédéric ARGIS - Pôle emploi Roissy-en-Brie – 7 avenue de la Malibran – 77680 Roissy en Brie
- Monsieur François VO PHUOC - Pôle emploi Plateforme Multiservices 77 N – 10 rue de la Fontaine Rouge – Immeuble « Le Galilée » - 77700 Chessy
- Madame Caroline DUMONT - Pôle emploi Serris Val d'Europe – 14 avenue du Danube – 77700 Serris

- Madame Christine MAREY - Pôle emploi Evry Bois Sauvage – 6 rue du Bois Sauvage – BP 86 - 91003 Evry Cedex
- Madame Nathalie LEMAITRE – Pôle emploi Corbeil-Essonnes – 14 quai Bourgoïn – BP 5 – 91101 Corbeil-Essonnes
- Madame Nathalie LEMAITRE – Pôle emploi Plateforme PFV Corbeil – 36 rue Carnot – 91100 Corbeil-Essonnes Cedex
- Madame Margot CANTERO - Pôle emploi Etampes – 14 rue de la Roche Plate – 91153 Etampes Cedex
- Madame Margot CANTERO - Pôle emploi Point Relais Dourdan – 4 rue Michel – 91410 Dourdan
- Madame Anne LE BELLEC - Pôle emploi C.V.E. Champlan – 22/24 Route de Versailles – 91160 Champlan
- Monsieur Denis JACOPIN - Pôle emploi Longjumeau – 86 boulevard du Docteur Cathelin – 91160 Longjumeau
- Madame Brigitte PENNEC - Pôle emploi Viry-Chatillon – 5 rue de Ris – 91170 Viry-Chatillon
- Madame Jocelyne BESNARD - Pôle emploi Brétigny sur Orge – 19 rue des Cochets – 91223 Brétigny sur Orge Cedex
- Madame Anne LE BELLEC - Pôle emploi Juvisy – 43 avenue de la République – BP 49 – 91261 Juvisy Cedex
- Madame Nicole MONFILS - Pôle emploi Arpajon – 22 boulevard Jean Jaurès – 91294 Arpajon
- Monsieur Philippe DERON - Pôle emploi Massy – 8 place Victor Schoelcher – 91300 Massy
- Madame Michèle VIAL BROSSIER - Pôle emploi Yerres – 2 ter rue du Stade – 91335 Yerres Cedex
- Madame Nathalie LEMAITRE - Pôle emploi La Ferté-Alais – 4 rue du Général Leclerc – 91590 La Ferté-Alais
- Madame Isabelle LA PORTE - Pôle emploi Savigny-sur-Orge – 11 avenue du Garigliano – BP 39 – ZAC des Gâtines – 91600 Savigny-sur-Orge
- Madame Martine QUEUNIER - Pôle emploi Sainte Geneviève des Bois – 179 Route de Corbeil – 91700 Sainte Geneviève des Bois
- Monsieur François-Xavier ACAR - Pôle emploi Les Ulis – 11 avenue des Andes – Immeuble « Le Carthagène » - ZAC Courtaboeuf – 91940 Les Ulis
- Madame Murielle BLANDIN - Pôle emploi Versailles Noailles – 14 ter rue de Noailles – 78007 Versailles Cedex
- Madame Geneviève JOURDIN - Pôle emploi Saint Germain en Laye – 20 ter rue Schnapper – 78103 St Germain en Laye
- Madame Jacqueline FEUILLETTE - Pôle emploi Rambouillet – 35 rue Chasles – 78120 Rambouillet Cedex
- Monsieur Quentin DUVIVIER - Pôle emploi Les Mureaux – 74 boulevard Victor Hugo – 78130 Les Mureaux
- Madame Marie-Françoise NARTEY - Pôle emploi Montigny le Bretonneux – 5 avenue des Chaumes – ZAC de l'Observatoire – 78180 Montigny le Bretonneux
- Monsieur Pierre DERIBIERE DESGARDES - Pôle emploi Trappes – 4 rue Paul Langevin – 78190 Trappes
- Madame Véronique ABRAHAM - Pôle emploi Magnanville Mantes Sud – Allée des Pierrettes – 78200 Magnanville
- Madame Viviane GENETINE - Pôle emploi Mantes la Jolie – 49 B rue du Clos Scellier – 78200 Mantes la Jolie Cedex
- Monsieur José Manuel RODRIGUEZ - Pôle emploi Poissy – 14 rue Jean-Claude Mary – CS 80504 – 78300 Poissy
- Madame Christiane HEINTZ - Pôle emploi Plaisir – 14/16 boulevard Léon Blum – 78370 Plaisir
- Madame Francine CHENET - Pôle emploi Sartrouville – 2 rue Auguste Chrétienne – 78500 Sartrouville
- Monsieur Emmanuel VIOLLIER - Pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine – 1 rue de Pologne – 78700 Conflans-Sainte-Honorine
- Monsieur Jean-Marc CHEVALIN - Pôle emploi Plateforme Multiservices – 9/15 rue du vieux pont – 92000 Nanterre
- Madame Géraldine GRAVOUIL, Pôle emploi Plateforme Multiservices des Yvelines – 5 bis avenue du Cèpe – 78300 Poissy
- Monsieur Denis HELBLING - Pôle emploi Nanterre Seine – 63 avenue Clémenceau – 92000 Nanterre
- Madame Sophie ROGERY - Pôle emploi Nanterre Cadres – 73 rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre
- Monsieur Tarik THAMRI – C.V.E. de Nanterre – 9/15 rue du vieux pont – 92000 Nanterre

- Madame Pauline LUCIANI PINZELLI - Pôle emploi Spectacles Boulogne Claude Santelli – 56 rue Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt
- Madame Annie GALLOIS - Pôle emploi Boulogne Billancourt – 21 quai Alphonse Le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
- Monsieur Cyril NIEDZWESKI - Pôle emploi Clichy – 40 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy
- Madame Elisabeth FAUQUET - Pôle emploi Montrouge – 5 rue Théophile Gautier – 92120 Montrouge
- Madame Stéphanie PEGOURIE - Pôle emploi Cadres Issy-les-Moulineaux – 19 boulevard Gambetta – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Madame Muriel WATSON - Pôle emploi Issy-les-Moulineaux – 2 rue Victor Hugo – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Monsieur Etienne TRICHEUX - Pôle emploi Antony – 67 avenue Aristide Briand – 92160 Antony
- Madame Florence GRABER - Pôle emploi Meudon – 2 rue du Ponceau – 92190 Meudon
- Monsieur Jacques GUEDON - Pôle emploi Bagneux – 96 avenue Albert Petit – 92220 Bagneux
- Madame Delphine LABELLE – C.V.E. de Bagneux – 96 avenue Albert Petit – 92220 Bagneux
- Madame Rosen NICOLAS BERTHOU - Pôle emploi Bois-Colombes – 19 rue des Peupliers – 92270 Bois-Colombes
- Madame Christine GUICHARD JOURDAN - Pôle emploi Levallois-Perret – 99 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
- Madame Christine MORILLE - Pôle emploi Le Plessis Robinson – 8 ter avenue Léon Blum – 92350 Le Plessis Robinson
- Madame Anne-Marie GUILLOREL - Pôle emploi Courbevoie – 4 rue Mickaël Winburn – 92400 Courbevoie
- Madame Michelle DEWIMILLE - Pôle emploi Rueil-Malmaison – 21 rue de la Libération – 92500 Rueil-Malmaison
- Monsieur Patrick BLANCHARD - Pôle emploi Gennevilliers – 1 allée des Bas Tilliers – Parc des Barbaniers – 92632 Gennevilliers cedex
- Monsieur Fabrice GAUSSENS - Pôle emploi Colombes – 102 avenue Henri Barbusse – 92700 Colombes
- Madame Brigitte DORE - Pôle emploi Puteaux – 34 rue Auguste Blanche – 92800 Puteaux
- Madame Isabelle BARRET - Pôle emploi Cergy Préfecture – 2 boulevard de l'Oise – Immeuble « Lebeloise » - 95016 Cergy Pontoise Cedex
- Madame Hélène REGNARD – C.V.E. de Cergy - 2 boulevard de l'Oise – Immeuble « Lebeloise » - 95016 Cergy Pontoise Cedex
- Madame Marie-Pierre GRAFF - Pôle emploi Argenteuil – 82 boulevard Héloïse – 95100 Argenteuil
- Madame Corinne MANCEL - Pôle emploi Ermont – 23 rue de Stalingrad – 95120 Ermont
- Monsieur Christophe VANCASSEL - Pôle emploi Garges-les-Gonesse – Avenue du Général de Gaulle – Centre Commercial « Les Portes de la Ville » - 95140 Garges-les-Gonesse
- Madame Karine VIEL - Pôle emploi Taverny – 325 rue de Paris – 95150 Taverny
- Madame Catherine DUPEROUX - Pôle emploi Montmorency – 27 rue Ferber – 95160 Montmorency
- Monsieur Patrick VASSEUR - Pôle emploi Sarcelles Escouvrier – 13 avenue de l'Escouvrier – 95200 Sarcelles
- Madame Marie-Thérèse DAVOISNE – Pôle emploi Plateforme de Sarcelles – 13 avenue de l'Escouvrier – 95200 Sarcelles
- Madame Mireille CHOLLEY - Pôle emploi Sarcelles Camus – 29 avenue du 8 mai 1945 – 95200 Sarcelles
- Madame Isabelle SPLAWSKI NASSAR - Pôle emploi Saint-Gratien – 6 rue du Maréchal Juin – 95210 Saint Gratien
- Madame Evelynne LE SOUDER - Pôle emploi Herblay – 52 rue de Paris – 95220 Herblay
- Monsieur MohaMadamed SAOUDI - Pôle emploi Saint-Ouen l'Aumône – 19 avenue de l'éguillette – BP 97001 – ZI du vert galant – 95310 Saint-Ouen l'Aumône
- Madame Christine GILABERT - Pôle emploi Persan – 4 rue Jean Moulin – 95340 Persan
- Monsieur Eric TROQUEREAU - Pôle emploi Cergy-Saint-Christophe – 1 rue de la grande ourse – 95800 Cergy
- Monsieur Didier PAUPERT - Pôle emploi Bobigny – 52/58 avenue Jean Jaurès – 93000 Bobigny
- Madame Nathalie LEROY - Pôle emploi Montreuil Jaurès – 7 avenue Walwein – 93100 Montreuil sous Bois
- Madame Jocelyne PARISSET - Pôle emploi Montreuil la Beaune – 14 rue de la Beaune – 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame Evelynne REGLIN - Pôle emploi Rosny-sous-Bois – 16/18 Place Carnot – 93110 Rosny-sous-Bois

- Madame Sylvie ZÉBOULOUN - Pôle emploi La Courneuve – 17 Place du Pommier de Bois – 93126 La Courneuve Cedex
- Madame Géraldine DRAIS - Pôle emploi Noisy-le-Sec – 2 avenue Georges Clémenceau – 93130 Noisy-le-Sec
- Madame Isabelle SENTANBIEN - Pôle emploi Bondy – 14/18 rue Auguste Polissard – 93141 Bondy cedex
- Madame Stéphanie GANTOU - Pôle emploi Le Blanc Mesnil – 83 avenue Descartes – Centre d’Affaires Paris Nord – Immeuble « Le Continental » - 93150 Le Blanc Mesnil
- Madame Marie-Pierre RATOUCNIAK - Pôle emploi Noisy-le-Grand – 410 Clos de la Courtine – Immeuble « Central 1 » - 93160 Noisy-le-Grand
- Monsieur Jean-Charles THEODET - Pôle emploi Bagnolet – 72 rue de René Alazard – 93170 Bagnolet
- Madame Edwige LAPRUN - Pôle emploi CRDC – 470 Clos de la Courtine – Immeuble « Central 2 » - 93182 Noisy-le-Grand Cedex
- Monsieur Benoît CLAIRE - Pôle emploi Saint-Denis Stade – 13 rue de Toul – 93200 Saint-Denis
- Madame Sophie DAMOLIDA - Pôle emploi Romainville – 29 boulevard Henri Barbusse – 93230 Romainville
- Monsieur Christophe MANKWOSKI - Pôle emploi Stains – 85 rue Aristide Briand – 93240 Stains
- Madame Corinne ORTIZ-SORIA - Pôle emploi Point Relais Sevrans – 10 avenue Salvador Allende – 93270 Sevrans
- Madame Nathalie JOUQUAN - Pôle emploi Tremblay-en-France – 5 bis cours de la République – 93290 Tremblay-en-France
- Monsieur Nicolas SIMON - Pôle emploi Aubervilliers – 81 avenue Victor Hugo – 93300 Aubervilliers
- Madame Christine ALVAREZ - Pôle emploi Neuilly-sur-Marne – 10 rue Jean Perrin – 93330 Neuilly-sur-Marne
- Madame Valérie WILLIAM - Pôle emploi Le Raincy – 2 allée Blanche – 93340 Le Raincy
- Monsieur Xavier DESOBLIN - Pôle emploi Saint-Ouen – 44/50 avenue du capitaine Glarner – Immeuble « Le Baldi » - 93400 Saint-Ouen
- Monsieur Fabrice RUSSO - Pôle emploi Spectacle Georges Méliès – 62 rue de Landy – 93456 La Plaine-Saint-Denis Cedex
- Monsieur Farid DJABALI - Pôle emploi Pantin – 32 rue Delizy – Entrée n°1 – 93500 Pantin
- Madame Patricia MAGNE – Plateforme Multiservices Pantin – 140 rue Jean Lolive – 93500 Pantin
- Madame Pascale ABDI-WEIST - Pôle emploi Aulnay-sous-Bois – 10 rue Nicolas Robert – 93600 Aulnay-sous-Bois
- Madame Toussine COUTA - Pôle emploi Epinay-sur-Seine – 34 bis rue Salvador Allende – 93800 Epinay-sur-Seine
- Madame Corinne ORTIZ-SORIA - Pôle emploi Livry-Gargan – 33/39 boulevard Robert Schuman – 93891 Livry-Gargan Cedex
- Monsieur Jacques MARTIN - Pôle emploi Roissy-en-France – 5 rue du Cercle – BP 14507 – Zone de Fret n°4 – Roissy CDG Cedex
- Madame Catherine MEUNIER - Pôle emploi Créteil – 85/87 avenue du Général de Gaulle – 94000 Créteil
- Madame Elisabeth CORNETTE - Pôle emploi Saint-Maur – 66 rue Elias Howe – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- Madame Patricia TOUZET – C.V.E. – 16 boulevard de Bellechasse – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- Madame Arlette HAMADE - Pôle emploi Arcueil – 5/7 rue Aspasia Jules Caron – 94110 Arcueil
- Madame Olivia TRIPIER - Pôle emploi Fontenay-sous-Bois – 1 rue du bois des joncs marins – ZA de la pointe – 94120 Fontenay-sous-Bois
- Monsieur Henri GEORGES - Pôle emploi Nogent-sur-Marne – 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne
- Madame Anne DE VASCONCELOS - Pôle emploi Alfortville – 7 rue Roger Mordrel – 94140 Alfortville
- Monsieur Abdallah SLIM - Pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges – 29 rue Henri Janin – 94190 Villeneuve-Saint-Georges
- Madame Lucie PONTEZIERE - Pôle emploi Ivry-sur-Seine – 16 Place Marcel Cachin – 94200 Ivry-sur-Seine
- Madame Anne-Marie BEAUMONT - Pôle emploi C.V.E. – 26/28 rue Gabriel Péri – 94200 Ivry-sur-Seine
- Madame Lucile LAHAYE - Pôle emploi L’Hay les Roses – 15/17 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94240 L’Hay les Roses
- Monsieur Denis HERMOUET - Pôle emploi Vincennes – 220 rue de Fontenay – 94300 Vincennes

- Madame Dominique PICHON - Pôle emploi Sucy-en-Brie – 9 allée du Pacifique - Parc d’Affaires « Leader Club » - 94373 Sucy-en-Brie Cedex
- Monsieur Patrick LABEAU - Pôle emploi Vitry-sur-Seine – 105/109 rue Anselme Rondenay – 94407 Vitry-sur-Seine Cedex
- Madame Murielle TCHISSAMBOU - Pôle emploi Chennevières – 8 bis rue du Pont – Résidence « De France » - 94430 Chennevières-sur-Marne
- Madame Patricia BERARD - Pôle emploi Champigny – 95 avenue de la République – Centre Commercial « République 2000 » – 94500 Champigny-sur-Marne
- Monsieur Francis CARMONA - Pôle emploi Choisy-le-Roi – 16 avenue Jean Jaurès – Tour « Orix » - 94600 Choisy-le-Roi
- Monsieur Laurent MATER - Pôle emploi Maisons-Alfort – 16/20 rue Eugène Renault – 94700 Maisons-Alfort
- Monsieur Christian JBEILY - Pôle emploi Villejuif – 100 avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif

Au sein de Pôle emploi Languedoc-Roussillon :

- Monsieur Hervé Lantelme, pôle emploi Castelnaudary
- Madame Catherine Herou-Denis, pôle emploi Limoux
- Madame Catherine Roy-Lazareth, pôle emploi Beaucaire
- Madame Marie-Noëlle Poissenot, pôle emploi le Vigan
- Madame Marie-Laure Mariani, pôle emploi Mende
- Madame Patricia Dandeu, pôle emploi Agde
- Madame Anne-Marie Ferrandez, pôle emploi Clermont l’Hérault
- Monsieur Laurent Petit, pôle emploi Lunel
- Madame Marie-France Meli-Duronsoy, pôle emploi Céret
- Monsieur Stéphane Baron, pôle emploi Prades
- Monsieur Cyrille Greusard, pôle emploi Canal du Midi (Carcassonne)
- Monsieur Jacques Sentenac, pôle emploi Les Halles (Narbonne)
- Madame Caroline Riffard, pôle emploi Alès le Rieu (681 chemin de la Bedosse - Alès)
- Madame Fabienne Guy-Bauzon, pôle emploi Alès Bruèges
- Madame Evelyne Belot, pôle emploi Bagnols sur Cèze
- Monsieur Frédéric Besset, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Monsieur Jean-Michel Garcia, pôle emploi Costières (79 rue Claude Martinez - Nîmes)
- Madame Rose-Marie Gallardo, pôle emploi Castanet (171 route de Sauve - Nîmes)
- Monsieur Jean-Michel Garcia, pôle emploi Garrigues (115 route d’Uzès - Nîmes)
- Madame Joëlle Betz-Emonet, pôle emploi Celleneuve (ZAC la Fontaine - Montpellier)
- Monsieur Géraud Testard, pôle emploi Croix d’Argent (1021 avenue de Toulouse - Montpellier)
- Monsieur Pascal Jonca, pôle emploi euromédecine (rue de la Croix Verte - Montpellier)
- Monsieur Didier Sultana, pôle emploi Millénaire (1350 avenue Albert Einstein - Montpellier)
- Madame Clarisse Koralewski, pôle emploi Lattes
- Monsieur Patrick Vassard, pôle emploi Castelnaud
- Monsieur Patrick Moreau, pôle emploi Espace cadres (quai Louis le Vau - Montpellier)
- Monsieur Géo Fortier, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Monsieur Jean-Luc Theron, pôle emploi Libron (rue Théophile Gautier - Boujan sur Libron)
- Madame Daniele Fontaine, pôle emploi Pézenas
- Madame Marie-Françoise Rouquié, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Monsieur Alain Lahellec, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Madame Christine Lutigneaux, pôle emploi Bassin de Thau (Sète)
- Madame Christine Davesne, pôle emploi Desnoyes (10 rue Léon Paul Fargues - Perpignan)
- Monsieur Alain Renvaze, pôle emploi Kennedy (41 boulevard Kennedy - Perpignan)
- Madame Mireille Hannet-Teisseire, pôle emploi Massilia (16 rue Alfred Eisenstaedt - Perpignan)
- Monsieur Abdel-Akim Benrabia, pôle emploi Naturopole (3 les bureaux de Clairfont - Toulouges)

Au sein de Pôle emploi Limousin :

- Monsieur Jany Huguet, pôle emploi Brive Centre
- Monsieur Jany Huguet, pôle emploi Malemort
- Monsieur Eric Thievent, pôle emploi Tulle Victor Hugo
- Madame Geneviève Murat, pôle emploi Ussel Jarasse
- Madame Nadine Thomas, pôle emploi Aubusson Auvergne Centre
- Monsieur Philippe Boudeau, pôle emploi Guéret Gambetta
- Monsieur Philippe Boudeau, pôle emploi Guéret, point relais La Souterraine

- Madame Christine Blondel, pôle emploi Bellac
- Monsieur Pierre Lafaye, pôle emploi Saint Yrieix
- Madame Sophie Bastide, pôle emploi Saint Junien
- Madame Isabelle Maftah pôle emploi Limoges Ventadour
- Madame Stella Barreau, pôle emploi Limoges Jourdan
- Madame Valérie Frémaux, pôle emploi Limoges Sainte Claire

Au sein de Pôle emploi Lorraine :

- Madame Agnès Petitjean, pôle emploi Lunéville
- Madame Liliane Desgranges, pôle emploi Nancy Saint-Thiébaud (15 boulevard Joffre)
- Monsieur Alain Baris, pôle emploi Nancy 2 Stanislas (88 avenue du XXème Corps)
- Monsieur Roger Markiewicz, pôle emploi Pont-à-Mousson
- Madame Laurence Flament, pôle emploi Toul
- Madame Sigrid Bigorgne, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Isabelle Weber, pôle emploi Nancy 3 Gentilly (avenue Pinchard)
- Madame Chantal Decker, pôle emploi Forbach
- Madame Jacqueline Kopp, pôle emploi Saint-Avold
- Monsieur Fabrice Nourdin, pôle emploi Sarrebourg
- Monsieur Jürgen Becker, pôle emploi Sarreguemines
- Monsieur Philippe Renard, pôle emploi de Bar-le-Duc
- Madame Corinne Blaison, pôle emploi Commercy
- Monsieur François Corbin, pôle emploi Verdun
- Monsieur Philippe Berviller, pôle emploi Briey/Jarny
- Madame Rosa Gambino, pôle emploi Hayange
- Madame Catherine Zebo, pôle emploi Hagondange
- Monsieur Claude Ruffini, pôle emploi Longwy-Villerupt
- Monsieur Jean Louis Apprederisse, pôle emploi Metz Taison (40 rue Taison)
- Monsieur Michel Cella pôle emploi Metz Saint-Nicolas (2 place Saint Nicolas)
- Madame Valérie Fabing, pôle emploi Metz Montigny-lès-Metz (162 rue de Pont-à-Mousson)
- Madame Stéphanie Stern, pôle emploi Thionville
- Monsieur Yannick Fort, pôle emploi Epinal Dutac (18 avenue Dutac)
- Madame Marie-Pierre Massul, pôle emploi Epinal Voivre (Chemin de la Belle au Bois Dormant Zac du Saut le Cerf)
- Monsieur Pascal Grivel, pôle emploi Gérardmer
- Monsieur Emmanuel Grandemange, pôle emploi Remiremont
- Madame Catherine Morel, pôle emploi Saint-Dié-des-Vosges
- Monsieur Stéphane Nade, pôle emploi de Neufchâteau

Au sein de Pôle emploi Martinique :

- Madame Nathalie Salomon, pôle emploi Lamentin
- Madame Muriel Jean-Philippe, pôle emploi Sainte Marie
- Madame Nathalie Cambarot, pôle emploi Saint Pierre
- Madame Michelle Candale, pôle emploi Rivière Salée
- Madame Annick Edouard, pôle emploi du Marin
- Madame Rolande Luap, pôle emploi Trinité
- Monsieur Hugues Louis Mondesir, pôle emploi Schoelcher
- Madame Veronique Jean Joachim Eurasie, pôle emploi Fort de France Kerlys
- Monsieur Marc Mavouzi, par interim, pôle emploi Fort de France Cascades

Au sein de Pôle emploi Midi-Pyrénées :

- Madame Christine Grenier, pôle emploi Foix
- Madame Marie-Christine Dubuc, pôle emploi Lavelanet
- Monsieur Stéphane Cros, pôle emploi Pamiers
- Madame Isabelle Labat, pôle emploi Saint Gaudens
- Monsieur Abdelaziz Saïbi, pôle emploi Saint Girons
- Madame Sylvie Denègre, pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- Monsieur Christophe Andrieux, pôle emploi Toulouse Cadres
- Madame Sylvie Foucault-Huc, pôle emploi Toulouse Jolimont
- Monsieur Thierry Depeyre, pôle emploi Toulouse Occitane

- Madame Hélène Troger, pôle emploi Toulouse Purpan
- Monsieur François Jurquet, pôle emploi Toulouse Sesquières
- Madame Monique Robin, pôle emploi Toulouse Pèrisud
- Madame Gisèle Bellanca, pôle emploi Toulouse Arènes
- Monsieur Stéphane Protch, pôle emploi Toulouse Rangueil
- Monsieur Anouar Krouk, pôle emploi Toulouse Saint Michel
- Monsieur Michel Mirouse, pôle emploi Toulouse Cépière
- Madame Lyne Lehoux, pôle emploi Toulouse Croix de Pierre
- Madame Saleha Oussal, pôle emploi Toulouse Lalande
- Monsieur Brice Semis, pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle
- Monsieur Jean-François Simon, pôle emploi Blagnac
- Monsieur Jacques Vollmer, pôle emploi Colomiers
- Monsieur Michel Passuello, pôle emploi Muret
- Madame Christine Denat, pôle emploi Portet-sur-Garonne
- Madame Anne Moyen, pôle emploi Labège
- Monsieur Eric Gil, pôle emploi Villefranche Lauragais
- Madame Isabelle Salvador, pôle emploi Saint Jean
- Monsieur Marc Lacaille, pôle emploi Saint Alban Castelnest
- Monsieur Jean-Marc Redon, pôle emploi Auch
- Madame Corinne Baddou, pôle emploi Tarbes Pyrénées
- Monsieur Gérald Capel, pôle emploi Tarbes Briand
- Madame Marie-José Couget, pôle emploi Lannemezan
- Monsieur Philippe Martel, pôle emploi Lourdes
- Monsieur Jean-Luc Bonnet, pôle emploi Condom
- Madame Florence Fournié, pôle emploi Isle Jourdain
- Monsieur Olivier Delache, pôle emploi Souillac
- Monsieur Régis Ollier, pôle emploi Figeac
- Monsieur Hervé Lenoir, pôle emploi Montauban Roseraie
- Monsieur Michel Castelli, pôle emploi Montauban Villebourbon
- Monsieur Arnaud Cuvelier, pôle emploi Cahors
- Monsieur Jean-Luc Lavoisier, pôle emploi Castelsarrasin
- Madame Nathalie Weber, pôle emploi Castres
- Monsieur François Rogister, pôle emploi Albi
- Monsieur Bernard Prat, pôle emploi Graulhet
- Madame Catherine Argalia, pôle emploi Carmaux
- Monsieur Jacques Delaherche, pôle emploi Mazamet
- Madame Anne Combes, pôle emploi Gaillac
- Madame Fabienne Lopez, pôle emploi Millau
- Monsieur Olivier Jalbert, pôle emploi Rodez
- Monsieur Yannick Dijols, pôle emploi Villefranche Rouergue
- Monsieur Jean-Claude Bou, pôle emploi Decazeville
- Madame Dominique Receveur, pôle emploi plateforme régionale de prestations

Au sein de Pôle emploi Nord-Pas-de-Calais :

- Monsieur Eric Coyette, Directeur du Pôle emploi d'Anzin
- Monsieur Bertrand Sename, Directeur du Pôle emploi d'Armentières
- Monsieur Jean-Pierre Dezoteux, Directeur du Pôle emploi d'Arras Bellevue
- Madame Hélène Wavelet, Directrice du Pôle emploi d'Arras Bonnettes
- Monsieur Christian Canel, Directeur du Pôle emploi d'Arras Rivage
- Monsieur Mickaël Bestelle, Directeur du Pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- Madame Christelle Coder, Directrice du Pôle emploi d'Avesnes-sur-Helpe
- Monsieur Pierre-Marie Lasselin, Directeur du Pôle emploi de Bapaume
- Monsieur Didier Bomy, Directeur du Pôle emploi de Berck-sur-Mer
- Monsieur Laurent Mercier, Directeur du Pôle emploi de Béthune
- Madame Emmanuelle Leroy, Directrice du Pôle emploi de Boulogne Daunou
- Madame Jacqueline Clipet, Directrice du Pôle emploi de Boulogne Saint Martin
- Madame Dominique Dussart, Directrice du Pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- Monsieur David Baes, Directeur du Pôle emploi de Calais Mollien
- Madame Murielle Leroy, Directrice du Pôle emploi de Calais Nation
- Monsieur Antoine Lobbedez, Directeur du Pôle emploi de Cambrai
- Monsieur Alain Tourbez, Directeur du Pôle emploi de Carvin

- Monsieur Daniel Blairon, Directeur du Pôle emploi de Caudry
- Monsieur Denis Godmez, Directeur du Pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- Monsieur Hervé Prin, Directeur du Pôle emploi de Coudekerque
- Monsieur Jean-François Ryckelynck, Directeur du Pôle emploi de Denain
- Madame Murielle Klemczak Galliege, Directrice du Pôle emploi de Douai Commanderie
- Madame Christine Joly, Directrice du Pôle emploi de Douai Dorignies
- Monsieur Frédéric Latka, Directeur du Pôle emploi de Douai Raches
- Madame Florence Husson, Directrice du Pôle emploi de Dunkerque Bazennes
- Madame Sandrine Lemaire, Directrice du Pôle emploi de Dunkerque Vauban
- Madame Christelle Coder, Directrice du Pôle emploi de Fourmies
- Madame Béatrice Petit, Directrice du Pôle emploi de Grande Synthe
- Madame Monique Lemaire, Directrice du Pôle emploi de Gravelines
- Monsieur Dominique Derinck, Directeur du Pôle emploi d'Halluin
- Monsieur Emmanuel Bout, Directeur du Pôle emploi d'Haubourdin
- Monsieur Michaël Duthoit, Directeur du Pôle emploi d'Hazebrouck
- Madame Bénédicte Bourgot, Directrice du Pôle emploi d'Hellemmes
- Madame Karine Silvert, Directrice du Pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- Madame Christelle Lemery, Directrice du Pôle emploi d'Hesdin
- Monsieur Olivier Marmuse, Directeur du Pôle emploi de La Madeleine
- Monsieur Thierry Danhiez, Directeur du Pôle emploi de Le Cateau
- Madame Sarah Demaret, Directrice du Pôle emploi de Le Quesnoy
- Monsieur Jean-Luc Derambure, Directeur du Pôle emploi de Lens Bollaert
- Madame Marie-Blandine Ledru, Directrice du Pôle emploi de Lens Dolet
- Monsieur Patrick Bernard, Directrice du Pôle emploi de Lens Zola
- Monsieur Hervé Dubois, Directeur du Pôle emploi de Liévin
- Monsieur Gaëtan Lermusieaux, Directeur du Pôle emploi de Lille Bleuets
- Madame Delphine Lermusieaux, Directrice du Pôle emploi de Lille Cadres Spectacle International
- Madame Marion Balen, Directrice du Pôle emploi de Lille Fives
- Monsieur Antonio Dos Santos Pereira, Directeur du Pôle emploi de Lille Moulins-Postes
- Monsieur Clément Froissart, Directeur du Pôle emploi de Lille Port Fluvial
- Monsieur Jérôme Vagniez, Directeur du Pôle emploi de Lillers
- Monsieur Guillaume Sagot, Directeur du Pôle emploi de Lomme
- Madame Brigitte Bernard, Directrice du Pôle emploi de Longuenesse
- Monsieur Jean-Charles Fournier, Directeur du Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Jocelyne Durieux, Directrice du Pôle emploi de Maubeuge Remparts
- Monsieur Serge Brévar, Directeur du Pôle emploi de Nœux-les-Mines
- Monsieur Christophe Darras, Directeur du Pôle emploi de Noyelles-Godault
- Monsieur Frédéric De Breyne, Directeur du Pôle emploi de Roubaix Centre
- Monsieur Jean-Claude Fernandes, Directeur du Pôle emploi de Roubaix Sainte-Elisabeth
- Monsieur Franck Dubois, Directeur du Pôle emploi de Saint-Amand-les-Eaux
- Madame Virginie Lecreux, Directrice du Pôle emploi de Saint Omer
- Madame Audrey Roszak-Polus, Directrice du Pôle emploi de Saint Pol-sur-Ternoise
- Madame Sophie Lannoy, Directrice du Pôle emploi de Seclin
- Monsieur Edmond Carlier, Directeur du Pôle emploi de Somain
- Madame Bérengère Charlet, Directrice du Pôle emploi de Tourcoing Gand
- Madame Sandra Antonio, Directrice du Pôle emploi de Tourcoing Thiers
- Monsieur Jean Hatton, Directeur du Pôle emploi de Valenciennes Froissart
- Monsieur Jacques Moreau, Directeur du Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Françoise Depecker, Directrice du Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Avenir
- Monsieur Pascal Fournier, Directeur du Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Van Gogh
- Madame Pascaline Leignel, Directrice du Pôle emploi de Wattrelos

Au sein de Pôle emploi Pays-de-la-Loire :

- Monsieur Philippe Gournay, pôle emploi de Nantes Cheviré
- Madame Catherine Rigaud, pôle emploi de Nantes Viarme
- Madame Caroline Lamoureux, pôle emploi de Nantes Erdre
- Monsieur France-Georges Omer, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- Madame Christine Papineau, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- Madame Fabienne Morin, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- Monsieur Yves Caro, pôle emploi de Nantes Est
- Monsieur Laurent Barry, pôle emploi de Nantes Espace Cadres

- Monsieur Olivier Brochard, pôle emploi de St Sébastien Griplots
- Madame Nathalie Paichard, pôle emploi de St Sébastien Galtière
- Madame Séverine Delong, pôle emploi de Rezé
- Monsieur Joël Thareaut, pôle emploi de Carquefou
- Madame Frédérique Letrèsor, pôle emploi de St Herblain
- Monsieur Christophe Le Forban, pôle emploi d'Ancenis
- Madame Sylvie Laveyne, pôle emploi de Pornic
- Monsieur Laurent Pellerin, pôle emploi de St Nazaire
- Monsieur Gildas Ravache, pôle emploi de Trignac
- Monsieur Arnaud Blanchon, pôle emploi de La Baule
- Monsieur Loïc Ferré, pôle emploi de Guérande
- Monsieur Jean-Luc Lemeunier, pôle emploi de Châteaubriant
- Madame Marie-Aude Lehagre, pôle emploi de Blain
- Madame Nicole Viaux, pôle emploi de Clisson
- Madame Claudine Mainguet, pôle emploi de Machecoul
- Madame Frédérique Chantel, pôle emploi d'Angers Lafayette
- Monsieur Frédéric Bréhéret, pôle emploi d'Angers Europe
- Madame Muriel Renaud, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- Monsieur Yves Hemet, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- Madame Sabrina Laloue, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- Madame Valérie Couturier, pôle emploi de Saumur Europe
- Monsieur Jean-Pierre Le Foll, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- Monsieur Nicolas Genève, pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- Monsieur Loïc Fisson, pôle emploi de Cholet Carteron
- Monsieur Gilles Desgranges, pôle emploi de Segré
- Monsieur Didier Brut, pôle emploi de Beaupréau
- Monsieur Jérôme Blin, pôle emploi de Mayenne
- Monsieur François Potier, pôle emploi de Château Gontier
- Monsieur Didier Bernard, pôle emploi de Laval Beck
- Madame Sophie Daburon, pôle emploi de Laval Lebasser
- Monsieur Olivier Langlois, pôle emploi Le Mans Miroir
- Madame Sylvie Castaing, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- Monsieur Didier Portoleau, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- Monsieur Vincent Moutel, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- Monsieur Claude Ouvrard, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- Madame Josiane Labarraque, pôle emploi de La Ferté Bernard
- Monsieur Patrick Lopinot, pôle emploi de La Flèche
- Madame Catherine Donné, pôle emploi de Château du Loir
- Madame Véronique Martin, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- Monsieur Denis Bouhier, pôle emploi de Mamers
- Madame Catherine Derré, pôle emploi de La Roche Rivoli
- Madame Marylène Guichard, pôle emploi de La Roche Actisud
- Monsieur Laurent Soullard, pôle emploi d'Olonne sur Mer
- Madame Anne-Marie Grelon, pôle emploi de St Gilles Croix de Vie
- Madame Aurélie Baudet, pôle emploi de Challans
- Madame Christine Bergeot, pôle emploi des Herbiers
- Madame Françoise Marol, pôle emploi de Montaigu
- Madame Magali Doumèche, pôle emploi de Fontenay le Comte
- Madame Sylvie Auckenthaler, plateforme de vocation de la Sarthe
- Madame Christine Rougelin, plateforme de vocation du Maine et Loire

Au sein de Pôle emploi Picardie :

- Monsieur Emmanuel Neveux, directeur de pôle emploi Château-Thierry
- Madame Régine Guilbert, directeur de pôle emploi Chauny
- Monsieur Christophe Rivière, directeur de pôle emploi Saint-Quentin Cordier
- Monsieur Yann Richet, directeur de pôle emploi Saint-Quentin Péri
- Monsieur Pascal Coyo, directeur de pôle emploi Soissons
- Monsieur Ludovic François, directeur de pôle emploi Vervins - Guise
- Monsieur Eric Moritz, directeur de pôle emploi Beauvais Délie
- Monsieur Pascal Jacobée, directeur de pôle emploi Beauvais Gascogne
- Madame Florence Vasseur, directeur de pôle emploi Clermont

- Madame Sophie Bertucat, directeur de pôle emploi Compiègne Centre
- Madame Mady Bequet, directeur de pôle emploi Creil Nogent
- Madame Fatiha Bouanani, directeur de pôle emploi Creil Picasso
- Monsieur Alain Desjardins, directeur de pôle emploi Creil Saint-Maximin
- Madame Sylvie Hubert, directeur de pôle emploi Crépy-en-Valois
- Madame Marie-Laure Coulon, directeur de pôle emploi Méru
- Madame Anne-Pascale Wable, directeur de pôle emploi Noyon
- Monsieur Sylvain Rayez, directeur de pôle emploi Abbeville
- Monsieur David Lefevre, directeur de pôle emploi Amiens Dury
- Monsieur Arnaud Wallois, directeur de pôle emploi Amiens au Feurre
- Monsieur Kiyenika Mayindu, directeur de pôle emploi Amiens Millevoys
- Monsieur Jean-Yves Defromont, directeur de pôle emploi Doullens
- Madame Michèle Renaud, directeur de pôle emploi Friville
- Monsieur Jean-Michel LhoMadame, directeur de pôle emploi Ham
- Monsieur Laurent Boucaux, directeur de pôle emploi Montdidier
- Monsieur Luc Mario, directeur de pôle emploi Péronne
- Monsieur Jean-Louis Carliez, directeur de site dédié CTP Saint-Quentin Cordier

Au sein de Pôle emploi Poitou-Charentes :

- Madame Valérie Daunas, directeur du pôle emploi Cognac Barbezieux
- Madame Brigitte Seignobosc, directeur du pôle emploi Angoulême Champ de mars Fontchaudière Ruffec
- Monsieur Patrick Boulette, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Champ de Mars Fontchaudière Ruffec
- Madame Marina Swiatkowski, directeur du pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne
- Monsieur Bruno Casseron, directeur adjoint du pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne
- Monsieur Christophe Grandcoin, directeur du pôle emploi Confolens Chasseneuil sur Bonnieure
- Madame Jacqueline Rennie Picard pôle emploi Confolens Chasseneuil sur Bonnieure
- Monsieur Laurent Coppin, directeur du pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Monsieur François Tellier, directeur du pôle emploi La Rochelle Joffre et Ré
- Monsieur Baudoin Richard, directeur du pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Monsieur Olivier Besson, directeur adjoint du pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Monsieur Franck Cavard, directeur du pôle emploi Saint Jean d'Angely
- Madame Sereine Delage, pôle emploi Saint Jean d'Angély,
- Madame Véronique Letournel, directeur du pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- Monsieur Jean-Paul Germain, directeur du pôle emploi Rochefort
- Madame Nathalie Tamisier, directeur adjoint du pôle emploi Rochefort
- Madame Aimée Ardilouze, directeur du pôle emploi Saintes
- Monsieur Sébastien Garandeau, directeur adjoint du pôle emploi Saintes
- Monsieur Jacques Cocheril, directeur du pôle emploi Royan Médis
- Madame Cynthia Neret, directeur adjoint du pôle emploi Royan Médis
- Madame Nadine Livernet, directeur adjoint du pôle emploi Jonzac
- Madame Michèle Harnay, directeur du pôle emploi Niort Mendès France
- Madame Sophie Aubin, directeur du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- Madame Christelle Léonard, directeur adjoint du pôle emploi Niort Léo Lagrange Daguerre
- Madame Nicole Fuzeau, directeur du pôle emploi Bressuire
- Monsieur Matthieu Fichet, directeur adjoint du pôle emploi Bressuire
- Madame Annie-France Marchand, directeur du pôle emploi Thouars
- Monsieur François Vo Phuoc, directeur du pôle emploi Melle
- Monsieur Dominique Rougier, directeur adjoint du pôle emploi Melle
- Monsieur Fabrice Dufresne, directeur du pôle emploi Parthenay
- Madame Carole Grolleau, directeur adjoint du pôle emploi Parthenay
- Madame Josette Nourrisson, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Large Saint Benoît
- Monsieur Jean-François Bonnin, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Large Saint Benoît
- Monsieur Frédéric Tourneur, directeur du pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Monsieur Serge Candusso, directeur adjoint du pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Madame Myriam Ribo, directeur du pôle emploi Jaunay-Clan Buxerolles
- Madame Catherine Grimaud, directeur du pôle emploi Montmorillon Civray
- Monsieur Yves Ganne, directeur adjoint du pôle emploi Montmorillon Civray
- Monsieur Michaël Gourdon, directeur du pôle emploi Châtelleraut

- Monsieur Denis Chiquet, directeur ad interim pôle emploi Loudun
- Monsieur Jacques Robineau, directeur territorial pôle emploi Vienne
- Monsieur Dominique Diné, directeur territorial pôle emploi Charente
- Madame Martine Lemoine, directeur territorial pôle emploi Charente Maritime
- Madame Catherine Mathivet, directeur territorial déléguée pôle emploi Charente Maritime
- Monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur territorial pôle emploi Deux Sèvres

Au sein de Pôle emploi Provence Alpes Côte d'Azur :

- Madame Claude Maulet, pôle emploi de Briançon
- Monsieur Franck Couriol, pôle emploi de Digne
- Monsieur Hervé Germain, pôle emploi de Gap
- Monsieur Jean-Marie Bellon, pôle emploi de Manosque
- Monsieur Jean-Marie Poutz, pôle emploi d'Antibes
- Monsieur Jean-Claude Morisseau, pôle emploi de Gagnes Villeneuve
- Monsieur Jean-Claude Hérail, pôle emploi de Cannes
- Madame Arlette Villani, pôle emploi de Cannes Mandelieu
- Monsieur Noël Bruzzo, pôle emploi de Grasse
- Monsieur Jean-Michel Audren, pôle emploi Le Cannet
- Madame Claire Chalandon, pôle emploi de Menton
- Madame Frédérique Hérail, pôle emploi de Nice Carros
- Monsieur Jean-Marc Mario, pôle emploi de Nice Centre
- Madame Béatrice Genin, pôle emploi de Nice Est
- Monsieur Olivier Destenay, pôle emploi de Nice la plaine
- Madame Françoise Maurel, pôle emploi de Nice Nord
- Monsieur Didier Mongrolle, pôle emploi de Nice Trinité
- Madame Agnès Simond, pôle emploi de Sophia Antipolis
- Monsieur Stéphane Le Nallio, pôle emploi de Brignoles
- Monsieur Denis Mercier, pôle emploi de Draguignan
- Madame Christine Blondet, pôle emploi de Fréjus
- Monsieur Richard Spinosa, pôle emploi de Hyères
- Monsieur André Bideau, pôle emploi de La Seyne
- Madame Mireille Bertaina, pôle emploi Les Arcs
- Madame Christelle Denis, pôle emploi de Six Fours
- Monsieur Gildas Brieau, pôle emploi de Saint Maximin
- Monsieur Alexandre Ganne, pôle emploi de Saint Raphaël
- Madame Pascale Voituron, pôle emploi de Saint Tropez
- Madame Véronique Inquimbert, pôle emploi de Toulon Est
- Monsieur Eric Bernard, pôle emploi de Toulon La Valette
- Madame Evelyne Perez, pôle emploi de Toulon Ouest
- Madame Dominique Géraud, espace cadres Aix en Provence
- Madame Marie-Lucie Guis, espace cadres de Marseille
- Madame Eva Rimini, pôle emploi Aix en Provence Club Hippique
- Monsieur Robert Caracena, pôle emploi Aix en Provence la Pérouse
- Monsieur Philippe Commençais, pôle emploi Aix en Provence Thumine
- Madame Anne Chabrier, pôle emploi d'Arles
- Madame Aude Métral, pôle emploi d'Aubagne
- Monsieur Nam Daniel Geoffray, pôle emploi de Châteaurenard
- Monsieur Didier Geneteaud, pôle emploi de Gardanne
- Monsieur Eric Amato, pôle emploi d'Istres
- Monsieur Joseph Hazan, pôle emploi de La Ciotat
- Monsieur Ambroise Gagneuil, pôle emploi de Marignagne
- Madame Geneviève Batteau-Morin, pôle emploi de Marseille Baille
- Madame Aude Dauchez, pôle emploi de Marseille Belle de Mai
- Madame Christine Vighetto, pôle emploi de Marseille Chartreux
- Madame Pascale Ronat, pôle emploi de Marseille Château Gombert
- Monsieur Eric Pomares, pôle emploi de Marseille Colbert
- Madame Mireille Giorgis, pôle emploi de Marseille Frais Vallon
- Madame Nathalie Bourlon, pôle emploi de Marseille Gibbes Saint Gabriel
- Madame Annie Beauvais, pôle emploi de Marseille Joliette
- Monsieur David Monge, pôle emploi de Marseille Bougainville
- Monsieur Philippe Hillarion, pôle emploi de Marseille Mourepiane / La Viste

- Monsieur Frédéric Caillol, pôle emploi de Marseille Pharo
- Madame Elisabeth Moreau, pôle emploi de Marseille Prado / Paradis
- Monsieur Bruno Navarro, pôle emploi de Marseille Romain Rolland
- Monsieur Cyrille Darche, pôle emploi de Marseille William Booth
- Madame Catherine Gout, pôle emploi de Martigues
- Monsieur Henry Raccasi, pôle emploi de Miramas
- Madame Raphaële Fleurot-Marie, pôle emploi de Salon de Provence
- Madame Michèle Cérézo, pôle emploi de Vitrolles
- Monsieur Olivier Laubron, pôle emploi d'Apt
- Madame Chantal Niquet, pôle emploi d'Avignon Agroparc
- Monsieur Nasser Boukhelifa, pôle emploi d'Avignon Appolinaire
- Monsieur Xavier Ouiste, pôle emploi de Bollène
- Monsieur Jean-Louis Peignien, pôle emploi de Carpentras
- Madame Sylvie Buffaz-Bartholmot, pôle emploi de Cavaillon
- Madame Dominique Benoît, pôle emploi Le Pontet
- Madame Jannick Le Roy, pôle emploi d'Orange
- Madame Michèle Vicente, pôle emploi de Pertuis

Au sein de Pôle emploi Réunion Mayotte :

- Madame Marie-Andrée Hoareau, pôle emploi de St-Benoît
- Monsieur Dominique Jacquet, pôle emploi de St-André
- Monsieur Jean-Marc Médea, pôle emploi de Ste-Marie
- Madame Annie-Claude Candassamy, pôle emploi de Ste-Clotilde,
- Madame Danièle Maillot, pôle emploi du Moufia
- Madame Valérie Illy, pôle emploi de St-Denis
- Monsieur Jean Bernard Nativel, pôle emploi de La Possession
- Monsieur Mohammad Patel, pôle emploi du Port
- Madame Sonia Pellegrini, pôle emploi de St-Paul
- Monsieur Pierre Léa, pôle emploi HRT/Spectacle Audiovisuel
- Madame Clara Quinot, pôle emploi de St-Gilles-Les-Hauts
- Madame Sabine Legros, pôle emploi de St-Leu
- Monsieur Boun Seume Bounnhoseung, pôle emploi de St-Louis
- Madame Marie Yolaine Rivière, pôle emploi de St-Louis
- Monsieur Jean Jacques Cartaye, pôle emploi de St-Pierre
- Madame Joëlle Piol, pôle emploi de St-Joseph
- Madame Fabienne Li Hong Wang, pôle emploi du Tampon.
- Monsieur Christian Roux, pôle emploi de la Ravine des Cabris
- Madame Régine Colas, pôle emploi de Mayotte
- Monsieur Camar Edine Elanziz, pôle emploi de Mayotte

Au sein de Pôle emploi Rhône-Alpes :

- Madame Pascale Blanc-Bresse, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey
- Madame Laurence Peyrodes, pôle emploi Belley
- Monsieur Jean-Luc Blanc, pôle emploi Bourg-en-Bresse
- Monsieur Philippe Zymek, pôle emploi Meximieux
- Madame Christine Doucement, pôle emploi Oyonnax
- Madame Béatrice Delais, pôle emploi Saint Genis-Pouilly
- Monsieur Lilian Trompille, pôle emploi Trévoux,
- Madame Sylvaine Redares, pôle emploi activités accompagnement et stratégie entreprises Drôme
Ardèche
- Madame Christiane Bugnazet, pôle emploi Annonay
- Madame Régine Vaubourg, pôle emploi Aubenas
- Monsieur Jean-Régis Vialle, pôle emploi Privas
- Monsieur Denis Buhler, pôle emploi Tournon
- Monsieur Alain Jourgeon, pôle emploi de Crest
- Madame Catherine Letumier, pôle emploi Montélimar le Teil
- Monsieur Gilles Guilloux, pôle emploi Pierrelatte
- Monsieur Wilfried Faure, pôle emploi Romans-sur-Isère
- Monsieur Franck Soulat, pôle emploi Valence Est
- Monsieur Michel Duchamp, pôle emploi Valence Ouest

- Monsieur Philippe Conso, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- Madame Claude Laurent, pôle emploi la Côte St André
- Madame Florence Turenne, pôle emploi Echirolles
- Madame Marie-Paule Geay, pôle emploi pôle emploi Fontaine
- Madame Maryvonne Curiallet, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Françoise Joubert-Champigneul, pôle emploi Grenoble Bastille
- Madame, Isabelle Giraudet, pôle emploi Grenoble Cadres
- Madame Armelle Chardot, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- Madame Dominique Corbel, pôle emploi La Tour du Pin
- Madame Karine Blandino Coutantic, pôle emploi Pontcharra
- Madame Blandine Raphet, pôle emploi Pont de Cheruy
- Madame Bernadette Noguera-Aquin, pôle emploi Roussillon
- Madame Florence Gode, pôle emploi Saint-Marcellin
- Monsieur Christian Berthomier, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- Monsieur Patrick Ferrari, pôle emploi Vienne
- Madame Nadine Delage, pôle emploi Villefontaine
- Madame Anne Lise Ninet, pôle emploi Voiron
- Monsieur Christophe Sorlin, pôle emploi site dédié accompagnement Loire
- Monsieur Patrick Chatron, pôle emploi site activités mutualisées Loire
- Monsieur Serge Salfati-Demouge, pôle emploi entreprises St Etienne
- Madame Laure Patouillard, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- Madame Nathalie Carette, pôle emploi Firminy
- Monsieur Joël de la Torre, pôle emploi Montbrison
- Madame Françoise Magdeleine-Boy, pôle emploi Riorges
- Madame Monique Mallon-Piccolomo, pôle emploi Rive-de-Giers
- Monsieur Stéphane Colliat, pôle emploi Roanne
- Monsieur Joued Meguireche, pôle emploi Saint-Chamond
- Monsieur Didier Coste, pôle emploi Saint-Etienne-Bellevue (Sud)
- Madame Corinne Neel, pôle emploi Saint-Etienne-Fauriel
- Monsieur Dominique Borel, pôle emploi Saint-Etienne-Nord
- Monsieur Jean-Michel Valois, pôle emploi site activités mutualisées Rhône
- Madame Evelyne Debbeche, pôle emploi site accompagnement du Rhône
- Monsieur Edwin Darmochod, pôle emploi entreprises Rhône
- Madame Fabienne Metzlé, pôle emploi Belleville sur Saône
- Madame Corinne Crozier, pôle emploi Bron
- Monsieur Patrice Nowaczyk, pôle emploi Givors
- Madame Brigitte Montignot, pôle emploi Lyon-Bachut-Cazeneuve
- Madame Anne Van den Berg, pôle emploi Lyon Cadres
- Monsieur Yves Pinard-Legry, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- Madame Sabine Danquigny-Handel, pôle emploi Lyon Culture/Spectacles
- Madame Marie-Thérèse Botonnet, pôle emploi Lyon-Gerland
- Madame Marie-José Daffre pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Myriam Cholvy, pôle emploi Lyon Part Dieu
- Monsieur Raoul Sanchez, pôle emploi Lyon Presqu'île
- Monsieur Christophe Filliger, pôle emploi Lyon-Vaise
- Monsieur Stéphane Coulomb, pôle emploi Meyzieu
- Madame Véronique Begyn, pôle emploi Neuville
- Monsieur Yann Métais, pôle emploi d'Oullins
- Monsieur Hassan Gaila, pôle emploi Rillieux-la-Pape
- Madame Josy Guin, pôle emploi Saint-Fons
- Madame Lyria Viudez, pôle emploi Saint Priest
- Monsieur Pierre-Yves Garguil, pôle emploi Tarare
- Monsieur François Lucet, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Madame Sylviane Dupuis, pôle emploi Vaulx en Velin
- Madame Dominique Bidault, pôle emploi Vénissieux
- Madame Corinne Nicolas, pôle emploi Villefranche-sur-Saône
- Madame Chantal Voiron, pôle emploi Villeurbanne Charpennes
- Monsieur Franck Mas, pôle emploi Villeurbanne-Perralière
- Madame Anita Boishardy, pôle emploi services mutualisés Savoie Chambéry
- Madame Delphine Bonnel, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Sabine Cordier, pôle emploi Albertville
- Monsieur Christophe Moiroud, pôle emploi Chambéry Combes

- Madame Cécile Bodennec-Podeur, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Sandrine Vasina, pôle emploi Montméliant
- Monsieur Armel Gautron, pôle emploi Saint Jean-de-Maurienne
- Monsieur Patrick Roger, pôle emploi Annecy
- Madame Sandrine Portier, pôle emploi Annecy Meythet
- Madame Lison RAWAS, pôle emploi Annemasse
- Monsieur Mathieu Bouttaz, pôle emploi Cluses
- Madame Marie-France Rapinier, pôle emploi Seynod
- Monsieur François Carillo, pôle emploi Sallanches
- Monsieur Philippe Chambre, pôle emploi Thonon-les-Bains
- Madame Marie-Claude Frossard, pôle emploi Ville-la-Grand

Article III - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article II de la présente décision, sont respectivement bénéficiaires de la délégation mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Au sein de Pôle emploi Alsace :

- Madame Brigitte Zehouani, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- Madame Dominique Werlen, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- Madame Sylvie Heydt, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- Madame Marie-Claude Pfeiffer, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- Madame Fabienne Guillaume, pôle emploi Lingolsheim
- Madame Marie-Louise Schoch, pôle emploi Lingolsheim
- Madame Christine Luttenbacher, pôle emploi Lingolsheim
- Madame Annick Omeyer-Vonesch, pôle emploi Schiltigheim, site Général De Gaulle
- Monsieur Eric Kaiser, pôle emploi Schiltigheim, site Général De Gaulle
- Monsieur Denis Albisser, pôle emploi Schiltigheim, site Général De Gaulle
- Madame Anne Weber, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre
- Madame Sylvie Witz, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre
- Monsieur Eric Chautant, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre
- Monsieur Frédéric Dieuaide, pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- Madame Clotilde Arnaud, pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- Madame Anne Matard, pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- Monsieur Michel Gancarski, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade
- Madame Yvette Schmitt, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade
- Madame Marie-Paul Zenardo, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade
- Madame Caroline Kast, pôle emploi Guebwiller, site Sud
- Madame Linda Moroni, pôle emploi Mulhouse, site Centre
- Madame Carine Hugot, pôle emploi Mulhouse, site Centre
- Monsieur Rudy Tichy, pôle emploi Mulhouse, site Centre
- Madame Véronique Humbert, pôle emploi Mulhouse, site Centre
- Madame Agnès Jully, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Nathalie Papi, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Régine Bourez, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Aude Cormaho, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Lania Idir, pôle emploi Mulhouse, site Glück
- Madame Marie-Christine Waltersberger, pôle emploi Mulhouse, site Nord
- Monsieur Christian Rateau, pôle emploi Mulhouse, site Nord
- Madame Zohra Douaidi, pôle emploi Mulhouse, site Nord
- Monsieur Thierry Martin, pôle emploi Mulhouse, site Nord
- Monsieur Bernard TroMadamer, pôle emploi Saint-Louis, site Jura, pôle emploi d'Altkirch, site de Plessier¹
- Madame Muriel Kleinmann, pôle emploi Saint-Louis, site Jura, pôle emploi d'Altkirch, site de Plessier¹
- Monsieur Frédéric Dunand, pôle emploi Saint-Louis, site Jura, pôle emploi d'Altkirch, site de Plessier¹
- Monsieur Eric Bixel, pôle emploi Thann, site Schuman
- Madame Marie-Claire Leloup, pôle emploi Colmar, site République
- Madame Martine Alter, pôle emploi Colmar, site République
- Madame Marie-Christine Roesz, pôle emploi Colmar, site République
- Madame Isabelle Moritz, pôle emploi Colmar, site République

- Madame Pascale Gaillot, pôle emploi Colmar, site Europe
- Madame Marie-Paule Jordy, pôle emploi Colmar, site Europe
- Madame Hélène Pascal, pôle emploi d'Haguenau, site Foulon
- Madame Nadine Gregoire, pôle emploi d'Haguenau, site Foulon
- Madame Christelle Ostrowski, pôle emploi d'Haguenau, site Foulon
- Madame Gaby Lien, pôle emploi Molsheim, site Ecospace 22, pôle emploi Schirmeck
- Madame Pascale Muller, pôle emploi Molsheim, site Ecospace 22, pôle emploi Schirmeck
- Madame Marie-Louise Hartmann-Weiss, pôle emploi Molsheim, site Ecospace 22, pôle emploi Schirmeck
- Madame Claire Wolkmar, pôle emploi Saverne, site Zornhoff
- Madame Magalie Caput, pôle emploi Saverne, site Zornhoff
- Monsieur Mickaël Jeva, pôle emploi Saverne, site Zornhoff
- Madame Anne Freyermuth, pôle emploi Sélestat, site Centre
- Monsieur Cyprien Fischer, pôle emploi Sélestat, site Centre
- Madame Valérie Schweitzer, pôle emploi Sélestat, site Centre
- Monsieur Gérard Engel, pôle emploi Wissembourg
- Madame Elisabeth Metivier, pôle emploi Wissembourg

Au sein de Pôle emploi Aquitaine :

- Madame Maryse Besse, pôle emploi Périgueux Littré
- Madame Odile Chalard, pôle emploi Biarritz Forêt
- Madame Véronique Chopinet, pôle emploi Langon Vigne
- Madame Aurélie Cluset, pôle emploi Bouscat Tassigny
- Madame Sylvette De Marchi, pôle emploi Bergerac Sol
- Monsieur Jean-Luc Doat, pôle emploi Arcachon
- Madame Muriel Durade, pôle emploi Libourne du Casse
- Madame Mary Duroc, pôle emploi Bègles
- Madame Annick Forsans, pôle emploi Pau Centre
- Madame Patricia Golpe, pôle emploi Cenon
- Madame Edwige Gruson Buscot, pôle emploi Pau Université
- Monsieur Daniel Ibarrola, pôle emploi Dax Sablar
- Monsieur Jean-Jacques Lavielle, pôle emploi Bayonne
- Madame Emmanuelle Levasseur, pôle emploi Bordeaux Chartrons
- Madame Emmanuelle Mahe, pôle emploi Mont de Marsan Farbos
- Monsieur Patrick Martin, pôle emploi Bordeaux St Jean
- Madame Denise Michelot, pôle emploi Mérignac Kennedy
- Madame Yolande Patrouilleau, pôle emploi Bordeaux Mériadeck
- Madame Laetitia Boyer, pôle emploi d'Agen Palissy
- Monsieur Bernard Ravanello, pôle emploi Pessac Leclerc
- Madame Dominique Rolland Mazenc, pôle emploi Marmande Portogruaro
- Madame Fabienne Lenzer, pôle emploi Villeneuve Fontanelles
- Madame Anne-Marie Tringue, pôle emploi Talence
- Madame Francine Vallaëys, pôle emploi Pauillac Pradina
- Madame Francoise Lamote, pôle emploi Bordeaux Bastide
- Madame Nicole Grenier, pôle emploi Bordeaux Cadres
- Madame Sylvie De Hautecloque, pôle emploi Blaye
- Madame Leila Dumas, pôle emploi Andernos
- Monsieur Stéphane Santiago, pôle emploi de Lormont
- Monsieur Gael Champ, pôle emploi Pojnt Relais de Blanquefort
- Madame Leatitia Lafitte-Chambon, pôle emploi Saint Médard
- Madame Sylvie Bouzon, pôle emploi Pau Aragon
- Madame Edwige Gruson, pôle emploi Pau Université
- Madame Odette Dupouy, pôle emploi Mourenx Dréau
- Madame monique Basty, pôle emploi Oloron
- Madame Pascale Milleret, pôle emploi Saint Jean de Luz
- Monsieur Gregory Marlière, pôle emploi Sarlat Lascaux
- Monsieur Denis Bernardot, pôle emploi Saint Astier
- Madame Colette Vismara, pôle emploi de Terrasson
- Monsieur Pascal Ratier, pôle emploi Parentis
- Madame Josette Gilles, pôle emploi Saint les Dax
- Madame Nathalie Miquel, pôle emploi Tarnos

- Madame Catherine Landesque, pôle emploi Agen Passage

Au sein de Pôle emploi Auvergne :

- Monsieur Jean-Pierre Brunat, pôle emploi Moulins
- Monsieur Thierry Calmon, pôle emploi Montluçon Nord
- Madame Nathalie Desgeorges, pôle emploi Vichy
- Madame Françoise Drugy, pôle emploi Cusset
- Madame Nicole Duceau, pôle emploi Montluçon Sud
- Monsieur Fethi Filali, pôle emploi Moulins
- Monsieur Alain Marquis, pôle emploi Cusset
- Monsieur Patrice Mayonobe, pôle emploi Vichy
- Madame Marie-Claire Monty, pôle emploi Montluçon Sud
- Madame Hélène Paimblant, pôle emploi Vichy
- Monsieur José Pereira, pôle emploi Montluçon Sud
- Monsieur Jean-François Sogor, pôle emploi Montluçon Sud
- Madame Florence Soulier, pôle emploi Moulins
- Madame Nathalie Vuono, pôle emploi Moulins
- Monsieur Xavier Baillon, pôle emploi de Monistrol-sur-Loire
- Madame Monique Billot, pôle emploi Le Puy en Velay
- Monsieur Antoine Cathala, pôle emploi Le Puy en Velay
- Monsieur Jean-Marc Dussap, pôle emploi Brioude
- Monsieur Christophe Erpelding, pôle emploi Le Puy en Velay
- Madame Diera Gonin, pôle emploi Monistrol-sur-Loire
- Madame Chantal Durand, pôle emploi Saint-Flour
- Madame Carole Jovin, pôle emploi Mauriac
- Monsieur Mathieu Lanore, pôle emploi Monistrol-sur-Loire
- Madame Sylvie Miagoux, pôle emploi Mauriac
- Madame Annick Moity-Chossidon, pôle emploi Saint-Flour
- Madame Annie Nicol, pôle emploi Monistrol
- Monsieur Vincent Ols, pôle emploi Aurillac
- Monsieur Stéphane Palmier, pôle emploi Aurillac
- Monsieur Hervé Pichon, pôle emploi Le Puy en Velay
- Madame Nicole Ramade, pôle emploi Saint-Flour
- Madame Sandrine Rodriguez, pôle emploi Le Puy en Velay
- Monsieur Jean-Noël Sans, pôle emploi Aurillac
- Madame Dominique Sanz, pôle emploi Aurillac
- Madame Christelle Tixidre, pôle emploi Brioude
- Monsieur Philippe Antraygues, pôle emploi Clermont-Ferrand Ouest
- Madame Chantal Barbier, pôle emploi Issoire
- Monsieur Régis Bayot, pôle emploi Clermont Est
- Monsieur Claude Bernard, pôle emploi Clermont Sud
- Monsieur Patrice Bourdel, pôle emploi Thiers
- Madame Thérèse Carte, pôle emploi Cournon d'Auvergne
- Monsieur Philippe Das Neves, pôle emploi Riom
- Madame Marie-Pierre Defait, pôle emploi Clermont-Ferrand Est
- Madame Colette Detremerie, pôle emploi Ambert
- Madame Agnès Despalles, pôle emploi Clermont Est
- Monsieur Frédéric Diot, pôle emploi Riom
- Madame Christelle Ducourtioux, pôle emploi Riom
- Madame Eliane Faucher, pôle emploi Riom
- Monsieur Pierre Gidel, pôle emploi Issoire
- Madame Evelyne Giraud, pôle emploi Cournon
- Madame Christine Gozdala, pôle emploi Issoire
- Madame Anne Laure Guerenne, pôle emploi Clermont-Ferrand « Le Parvis »
- Madame Yvette Labonne, pôle emploi Chamalières
- Madame Marcelle Leclercq, pôle emploi Riom
- Madame Christine Letourneau, pôle emploi Clermont-Ferrand Nord
- Madame Emmanuelle Montaurier, pôle emploi Clermont-Ferrand Est
- Monsieur Patrick Neveu, pôle emploi Clermont-Ferrand Sud
- Monsieur Michel Patural, pôle emploi Clermont-Ferrand Sud
- Madame Michèle Pegeon, pôle emploi Clermont-Ferrand Sud

- Monsieur Gilles Planat, pôle emploi Clermont Ouest
- Madame Marie-Laure Poulossier, pôle emploi Issoire
- Monsieur Didier Pranal, pôle emploi Clermont Ouest
- Monsieur Laurent Rodde, pôle emploi Thiers
- Madame Gisèle Ruelle, pôle emploi Thiers
- Madame Christine Sanitas, pôle emploi Chamalières
- Madame Christelle Veyrière, pôle emploi Ambert
- Madame Régine Vigier, pôle emploi Cournon d'Auvergne
- Monsieur Alain Choinet, plate-forme régionale de gestion des prestations
- Madame Emmanuelle Devaux, plate-forme régionale de gestion des prestations
- Madame Valérie Mourgues, plate-forme régionale de gestion des prestations
- Madame Corinne Ostermeyer Rollin, plate-forme régionale de gestion des prestations
- Madame Valérie Ranvier, plate-forme régionale de gestion des prestations

Au sein de Pôle emploi Basse-Normandie :

- Madame Anne-Marie Caillet, directrice territoriale Calvados
- Madame Elisabeth Hérout, directrice territoriale Manche
- Madame Jacqueline Krempf, directrice territoriale Manche
- Madame Sylvia Lecardronnel, directrice territoriale Orne
- Madame Valérie Groult-Gouhier, directrice territoriale déléguée Calvados
- Monsieur Stéphane Joyaux, directeur territorial délégué Manche
- Madame Jocelyne Peschard, pôle emploi Mortagne
- Monsieur Jean-Bernard Leroi, pôle emploi Mortagne
- Madame Sandrine Urbain, pôle emploi Mortagne
- Monsieur André Foyer, pôle emploi L'Aigle
- Monsieur Antoine Volclair, pôle emploi L'Aigle
- Madame Stéphanie Guichard, pôle emploi L'Aigle
- Monsieur Thierry Benoit, pôle emploi Alençon
- Monsieur Apollinaire Bomahou, pôle emploi Alençon
- Madame Valérie Tourancheau, pôle emploi Alençon
- Madame Sylvie Leroux, pôle emploi Alençon
- Madame Sylvie Oettly, pôle emploi Granville
- Madame Sylvie Wysocki, pôle emploi Granville
- Madame Lysiane Chais, pôle emploi Granville
- Madame Martine Clere Bourgeois, pôle emploi Granville
- Monsieur Pascal Charles, pôle emploi Granville
- Monsieur Hubert Pien, pôle emploi Saint-Lô
- Madame Catherine Alexandre, pôle emploi Saint-Lô
- Madame Nathalie Vallart, pôle emploi Saint-Lô
- Madame Anne-Laure Vigot, pôle emploi Saint-Lô
- Madame Nelly Aubry, pôle emploi Saint-Lô
- Monsieur Jean-Marc Delysle, pôle emploi Coutances
- Madame Marie-Aude Pasquet, pôle emploi Coutances
- Madame Caroline Lehuby, pôle emploi Coutances
- Monsieur Alexandre Thieulin, pôle emploi Argentan
- Monsieur Vincent Bavielle, pôle emploi Flers
- Monsieur Christine Cognet, pôle emploi Flers
- Monsieur Jean-Marc Prioux, pôle emploi La Ferté Macé
- Madame Véronique Rault, pôle emploi Avranches
- Madame Marie-Noëlle Eudes, pôle emploi Avranches
- Madame Patricia Ehlert, pôle emploi Avranches
- Monsieur Jean-Marie Seyries, pôle emploi Carentan
- Madame Claire Guerard, pôle emploi Cherbourg Provinces
- Madame Catherine Vaillant, pôle emploi Cherbourg Provinces
- Madame Nathalie Boutois, pôle emploi Cherbourg Provinces
- Madame Annie Levaufre, pôle emploi Cherbourg Napoléon
- Madame Guylaine Baudry, pôle emploi Cherbourg Napoléon
- Madame Julie Leduc, pôle emploi Cherbourg Napoléon
- Madame Evelyne Leporche, pôle emploi Falaise
- Monsieur Franck Tourte, pôle emploi Lisieux
- Madame Agnès Coquereau, pôle emploi Honfleur

- Madame Catherine Renaud, pôle emploi Honfleur
- Madame Estelle Troteau, pôle emploi Bayeux
- Monsieur Christian Tricot, pôle emploi Bayeux
- Madame Catherine Lecointe, pôle emploi Caen Centre
- Madame Delphine Leforestier, pôle emploi Caen Centre
- Monsieur Stéphane Imbert, pôle emploi Caen Centre
- Monsieur Jean Vico, pôle emploi Caen Clemenceau
- Madame Danièle Chatel-Southgate, pôle emploi Caen Clemenceau
- Madame Christine Krivian, pôle emploi Caen Clemenceau
- Madame Laurence Dubois, pôle emploi Caen Demi-lune
- Madame Paule Dujardin, pôle emploi Caen Demi-lune
- Madame Martine Tabard, pôle emploi Caen Demi-lune
- Madame Catherine Fournicault, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- Madame Marie-Hélène Goujon, pôle emploi Hérouville Saint Clair
- Madame Francine Lebreton, pôle emploi Caen Beaulieu
- Madame Elisabeth Van Daele, pôle emploi Caen Beaulieu
- Monsieur Bruno Cuquemelle, pôle emploi Tournaville
- Madame Martine Houzet, pôle emploi Lisieux
- Monsieur Vincent Voisin, pôle emploi Lisieux
- Monsieur Franck Tourte, pôle emploi Lisieux
- Madame Mélanie Champagneux, pôle emploi Vire
- Madame Sonia Prou, pôle emploi Vire
- Madame Christèle Rio Marie, pôle emploi Vire
- Madame Christine Picard, pôle emploi Avranches
- Monsieur Emmanuel Legoaster, pôle emploi Avranches
- Madame Véronique Rault, pôle emploi Avranches
- Madame Marie-Noëlle Eudes, pôle emploi Avranches

Au sein de Pôle emploi Bourgogne :

- Madame Florence Larré, pôle emploi Beaune Duchet,
- Madame Françoise Vannier, pôle emploi Sens Saint-Clément,
- Madame Christine Lesniak-Larcier, pôle emploi Avallon Carnot,
- Madame Pascale Gardien, pôle emploi Dijon Centre,
- Monsieur Denis Lazary, pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- Madame Christine Simoncini, pôle emploi Dijon Voltaire,
- Madame Christine Hadas, pôle emploi Dijon Lac,
- Madame Stéphanie Putigny, pôle emploi Chenôve,
- Madame Anita Labeille, pôle emploi Dijon Coty,
- Madame Isabelle Jechoux, pôle emploi Dijon Nation,
- Madame Nicole Besancenot, pôle emploi Beaune Buffon,
- Madame Annick Poifol, pôle emploi Beaune Duchet,
- Madame Pascaline Julien, pôle emploi Montbard,
- Madame Mireille Grandvaux, pôle emploi Chalon Paradis,
- Madame Josiane Madon, pôle emploi Chalon Pompidou,
- Madame Lydia Pruvost, pôle emploi Chalon Saint-Cosme,
- Madame Roberte Develay, pôle emploi Mâcon Quai de Saône,
- Monsieur Thierry Lachaux, pôle emploi Mâcon Charmilles,
- Monsieur Patrice Bonnetain, pôle emploi Montceau Chagot,
- Madame Bernadette Duprat, pôle emploi Digoïn Maynaud,
- Madame Christel Bailly, pôle emploi Digoïn Quéroy,
- Madame Françoise Bon, pôle emploi Le Creusot Etang de la Forge,
- Madame Michèle Lamidet, pôle emploi Autun,
- Madame Nadine Marie Fournier, pôle emploi Auxerre Cordeliers,
- Monsieur Eric Sarrazin, pôle emploi Auxerre Guynemer,
- Madame Isabelle Chevrier, pôle emploi Joigny Chamvres,
- Madame Anna Chwalibog, pôle emploi Sens,
- Monsieur Denis Beaulier, pôle emploi Sens Saint-Clément,
- Madame Martine Morin, pôle emploi Nevers République,
- Madame Véronique Duplessis, pôle emploi Nevers Baron,
- Madame Véronique Bouchez, pôle emploi Cosne Jaurès,
- Monsieur Laurent Marchand, pôle emploi Decize,

- Madame Françoise Jaillet, Mâcon Charmilles
- Madame Arielle Taillandier, pôle emploi Dijon Centre,
- Madame Nathalie Santiard, pôle emploi Dijon Centre,
- Madame Geneviève Menth, pôle emploi Dijon Toison d'Or
- Madame Nathalie Porteneuve, pôle emploi Dijon Toison d'Or,
- Madame Isabelle Beraud, pôle emploi Dijon Voltaire,
- Monsieur Bernard Saulnier, pôle emploi Dijon Voltaire,
- Monsieur Olivier De Haro, pôle emploi Dijon Lac,
- Madame Séverine Coffre, pôle emploi Dijon Lac,
- Madame Nathalie Princeau, pôle emploi Beaune Buffon,
- Monsieur Fabrice Malet, pôle emploi Beaune Buffon,
- Monsieur Jean-François Deliot, pôle emploi Montbard/Châtillon,
- Madame Dominique Accary, pôle emploi Chalon Paradis,
- Madame Laurence Duriaux, pôle emploi Chalon Paradis,
- Monsieur David Tupinier, pôle emploi Chalon Pompidou,
- Madame Nathalie Copin, pôle emploi Chalon Pompidou,
- Madame Sophie Bourdiaux, pôle emploi Chalon Pompidou,
- Monsieur Frédéric Fèvre, pôle emploi Mâcon Quai de Saône,
- Madame Michèle Briard, pôle emploi Mâcon Quai de Saône,
- Monsieur Hervé Marmet, pôle emploi Mâcon Quai de Saône,
- Madame Nathalie Twardowski, pôle emploi Montceau Beaubernard,
- Madame Joanne Fleurot, pôle emploi Montceau Beaubernard,
- Madame Catherine Bernard, pôle emploi Digoïn Maynaud,
- Madame Hélène Morlanne, pôle emploi Digoïn Maynaud,
- Madame Fabienne Léonard, pôle emploi Le Creusot Chanzy,
- Madame Cécile Leroux, pôle emploi Le Creusot Chanzy,
- Madame Pascale Becourt, pôle emploi Autun,
- Monsieur Dominique Marrot, pôle emploi Louhans/Tournus,
- Madame Dominique Dintheer, pôle emploi Auxerre Cordeliers,
- Madame Nicole Perasso, pôle emploi Auxerre Cordeliers,
- Madame Christelle Osmont, pôle emploi Auxerre Tournelle,
- Madame Françoise Daumas, pôle emploi Sens,
- Madame Dominique Favriol, pôle emploi Sens,
- Madame Pascale Michon, pôle emploi Sens,
- Madame Anne Rouy, pôle emploi Joigny Gambetta,
- Monsieur Sylvain Jolly, pôle emploi Joigny Gambetta,
- Madame Valérie Bernard, pôle emploi Avallon Leclerc,
- Monsieur Marc Nivard, pôle emploi Nevers République,
- Madame Nathalie Montagnier, pôle emploi Nevers République,
- Madame Sylvette Jost, pôle emploi Nevers République,
- Madame Sophie Echantillon, pôle emploi Cosne Saint-Laurent,
- Madame Patricia Cordier, pôle emploi Louhans/Tournus,
- Madame Anne-Lise Osty-Dalan, pôle emploi Auxerre Tournelle.

Au sein de Pôle emploi Bretagne :

- Madame Marie-Cécile Hoffmann, pôle emploi Dinan - Château
- Monsieur David Paris, pôle emploi Guingamp - Argoat
- Monsieur Olivier Guillou, pôle emploi Guingamp - Argoat
- Monsieur Jean-Yves Gérard, pôle emploi Lannion - Trégor
- Madame Françoise Lebossé, pôle emploi Lannion - Trégor
- Monsieur Jean-Benoît Salesses, pôle emploi Loudéac - Centre
- Madame Martine Plessis, pôle emploi Loudéac - Centre
- Madame Anne-Sophie Lamande, pôle emploi St Brieuc Ville
- Monsieur Jean-François Buczkowicz, pôle emploi St Brieuc Ville
- Madame Sandrine Tiercelin, pôle emploi St Brieuc Ville
- Monsieur Daniel Benoist, pôle emploi St Brieuc Ville
- Monsieur Olivier Chesneau, pôle emploi St Brieuc Croix
- Madame Nathalie Cupif, pôle emploi St Brieuc Croix
- Madame Nicole Cadiou, pôle emploi Quimper Centre
- Monsieur Arnaud Capp, pôle emploi Quimper Centre
- Madame Gaëlle Senant, pôle emploi Quimper Sadate

- Madame Geneviève Le Meur, pôle emploi Quimper Sadate
- Madame Sabine Le Brun, pôle emploi Quimper Sadate
- Madame Corinne Perennou, pôle emploi Quimperlé
- Monsieur Richard Coindre, pôle emploi Quimperlé
- Monsieur Patrick Le Brun, pôle emploi Concarneau - Haut
- Monsieur Gilles Le Montagner, pôle emploi Concarneau - Haut
- Monsieur Yann Guillerm, pôle emploi Douarnenez - Ys
- Monsieur Bruno Amirault, pôle emploi Douarnenez - Ys
- Monsieur Yves-Christophe Jego, pôle emploi Pont l'Abbé
- Madame Gisèle Scuiller, pôle emploi Pont l'Abbé
- Madame Brigitte Glehen, pôle emploi Pont l'Abbé
- Madame Rachel Ansquer, pôle emploi Brest Centre
- Monsieur Philippe Blouin, pôle emploi Brest Centre
- Madame Patricia Chapelain, pôle emploi Brest Cap Ouest
- Monsieur Eric Abgrall, pôle emploi Brest Cap Ouest
- Madame Nadine Maille, pôle emploi Brest Cap Ouest
- Madame Anne Danycan, pôle emploi Brest Cap Ouest
- Madame Anne-Marie Sainleger, pôle emploi Brest Jaurès
- Madame Séverine Pagniez-Vitse, pôle emploi Brest Jaurès
- Madame Delphine Gassion, pôle emploi Carhaix - Carmes
- Madame Martine Heligot, pôle emploi Carhaix - Carmes
- Madame Claude-Marie Telmon, pôle emploi Morlaix - Léon
- Monsieur Patrice Trublet, pôle emploi Morlaix - Léon
- Madame Laure Prima, pôle emploi Rennes Poterie
- Madame Sandrine Paulet, pôle emploi Rennes Poterie
- Madame Claudine Fricot, pôle emploi Rennes St Louis
- Madame Nadine Dupont, pôle emploi Rennes St Louis
- Madame Véronique Rame, pôle emploi Rennes Fréville
- Madame Brigitte Turgeon, pôle emploi Rennes Fréville
- Madame Muriel Gantier, pôle emploi Rennes Atalante
- Madame Florence Chalois, pôle emploi Rennes Atalante
- Madame Sophie Roy, pôle emploi Rennes Atalante
- Madame Colette Pronost, pôle emploi Rennes Cadres
- Madame Isabelle Garnier, pôle emploi Rennes Cadres
- Madame Brigitte Pirot, pôle emploi Rennes Cadres
- Madame Sandrine Esteva, pôle emploi Rennes Parc
- Madame Chrystelle Thébault, pôle emploi Rennes Parc
- Madame Sandra Courois, pôle emploi Fougères - Moulin
- Madame Gwénola Commeureuc, pôle emploi Fougères - Moulin
- Madame Odette Lelièvre, pôle emploi Redon - les quais
- Madame Ghislaine Taforel-Michel, pôle emploi Redon - les quais
- Madame Françoise Jezegou, pôle emploi Redon - les quais
- Monsieur Philippe Pothier, pôle emploi St Malo Jaurès
- Monsieur Mickaël Seeleuthner, pôle emploi St Malo Alizés
- Monsieur Christophe Boyard, pôle emploi St Malo Alizés
- Monsieur Laurent Martineau, pôle emploi St Malo Alizés
- Madame Agnès de Souza-Dias, pôle emploi Vitré Sévigné
- Madame Athalie Dreux, pôle emploi Vitré Sévigné
- Madame Michelle Vermot-Ruiz, pôle emploi Lanester - Rohu
- Madame Stéphanie Le Gal, pôle emploi Lanester - Rohu
- Madame Isabelle Bonis, pôle emploi Lanester - Rohu
- Monsieur Jean-Louis Le Denmat, pôle emploi Lorient Centre
- Madame Sophie Perrot, pôle emploi Lorient Centre
- Madame Lysiane Leromancer, pôle emploi Lorient Centre
- Madame Christine Jaffre, pôle emploi Lorient Marine
- Madame Françoise Brigardis, pôle emploi Lorient Marine
- Monsieur François Quatrevaux, pôle emploi Lorient Marine
- Madame Gwennina Le Borgne, pôle emploi Lorient Marine
- Madame Christine Norgeot, pôle emploi Ploërmel - Carmes
- Monsieur François Le Méec, pôle emploi Pontivy - stade
- Madame Hélène Chevalier-Costard, pôle emploi Vannes Jude
- Monsieur Ronan Riou, pôle emploi Vannes Jude

- Madame Florence Le Voyer, pôle emploi Vannes Jude
- Madame Nicole Jégousse, pôle emploi Vannes Armor
- Monsieur Michel Desport, pôle emploi Vannes Armor
- Madame Géraldine Jaunin, pôle emploi Vannes Armor
- Monsieur Sébastien Rio, pôle emploi Vannes Armor
- Monsieur Mathieu Illiaquer, pôle emploi Auray - les îles
- Madame Françoise Clémenceau, pôle emploi Auray - les îles

Au sein de Pôle emploi Centre :

- Madame Cécile Daviet, pôle emploi Aubigny/Nère
- Monsieur William Desmois, pôle emploi Aubigny/Nère
- Monsieur Jacques Chauvet, pôle emploi Bourges Sud
- Monsieur Stéphane Auclert, pôle emploi Bourges Sud
- Madame Françoise Medioni, pôle emploi Bourges Sud
- Madame Martine Merlin, pôle emploi Bourges Sud
- Monsieur Serge Medioni, pôle emploi Bourges Comitec
- Madame Françoise Peigne, pôle emploi Bourges Comitec
- Madame Eva Cournet, pôle emploi Bourges Comitec
- Madame Florence Chedin, pôle emploi Bourges Comitec
- Madame Corinne Allibe, pôle emploi Saint-Amand
- Madame Sylvie Rolin, pôle emploi Saint-Amand
- Madame Christine Vicaire, pôle emploi Vierzon
- Madame Nadège Lascombes, pôle emploi Vierzon
- Madame Muguette Diard, pôle emploi Vierzon
- Monsieur Rodolphe Lecomte, pôle emploi Chartres 3
- Madame Karine Kistela, pôle emploi Chartres 3
- Madame Etienne Ehret, pôle emploi Chartres 3
- Madame Monique Krcunovic, pôle emploi Chartres 2
- Madame Valérie Lefrançois, pôle emploi Chartres 2
- Madame Elodie Biraud, pôle emploi Chartres 2
- Madame Isabelle Philippon, pôle emploi Chartres 1
- Monsieur Patrick Rodhain, pôle emploi Chartres 1
- Madame Céline Daniel, pôle emploi Chartres 1
- Madame Laurence Kulesza, pôle emploi Chartres 1
- Monsieur Loïc Cabon, pôle emploi Châteaudun
- Madame Paulette Jumeau, pôle emploi Châteaudun
- Madame Evelyn Le Corfec, pôle emploi Châteaudun
- Madame Jocelyne de Cecco, pôle emploi Dreux
- Madame Estelle Cochard, pôle emploi Dreux
- Madame Edith Le Carre, pôle emploi Dreux
- Madame Florence Macé, pôle emploi Vernouillet2
- Madame Patricia Seguy, pôle emploi Vernouillet2
- Madame Antoinette Pascual, pôle emploi Vernouillet2
- Madame Annie Ferre, pôle emploi Nogent 2
- Madame Annick Campion, pôle emploi Nogent 2
- Madame Odile Garrivet, pôle emploi Argenton
- Monsieur Frédéric Grosjean, pôle emploi Argenton
- Madame Frédérique Michaud, pôle emploi Argenton
- Madame Sylvie Roquet, pôle emploi Châteauroux3
- Madame Marina Caetano, pôle emploi Châteauroux3
- Madame Marie-Claude Devers, pôle emploi Châteauroux3
- Madame Claudine Labaye, pôle emploi Châteauroux3
- Monsieur Hervé Carrois, pôle emploi Châteauroux2
- Madame Viviane Janvier, pôle emploi Châteauroux2
- Madame Rhéta Léonard, pôle emploi Châteauroux2
- Madame Martine Bossut, pôle emploi Châteauroux2
- Madame Pascale Senft, pôle emploi Issoudun
- Madame Claire Pilorge, pôle emploi Issoudun
- Madame Martine Louet-Thornber, pôle emploi Issoudun
- Madame Laurence Nicolas, pôle emploi Blois Clouseau
- Madame Karine Bourit, pôle emploi Blois Clouseau

- Madame Claudine Picaud, pôle emploi Blois Clouseau
- Madame Valérie Deville, pôle emploi Blois Clouseau
- Madame Catherine Maucourant, pôle emploi Blois Racine
- Madame Stéphanie François, pôle emploi Blois Racine
- Madame Isabelle Desgranges, pôle emploi Blois Racine
- Madame Geneviève Bruneaud, pôle emploi Blois Racine
- Madame Nathalie Ombredane, pôle emploi Blois Racine
- Madame Cécile Emonet-Bonaventura, pôle emploi Romorantin
- Madame Sylvie Albert, pôle emploi Romorantin
- Madame Maryannick Rouly pôle emploi Romorantin
- Monsieur Emmanuel Deletang, pôle emploi Vendôme
- Madame Claire Léger, pôle emploi Vendôme
- Madame Véronique Audebert, pôle emploi Vendôme
- Madame Catherine Deleury, pôle emploi Vendôme
- Madame Patricia Gasnier, pôle emploi Amboise Centre
- Madame Patricia Rekas, pôle emploi Amboise Centre
- Madame Christelle Chambolle, pôle emploi Chinon
- Monsieur Bernard Ostrowsky, pôle emploi Chinon
- Madame Jacqueline Santerre, pôle emploi Chinon
- Monsieur Yvonnec Beaujeault-Taudière, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Monsieur Eric Allibe, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Madame Valérie Lecomte, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Madame Dominique Schmutz, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Madame Laurence Foucher, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Madame Christiane Souchet, pôle emploi Joué-les-Tours2
- Madame Elisa de Bonald, pôle emploi Loches
- Monsieur Nicolas Métivier, pôle emploi Loches
- Monsieur Abdelmajid Boukhatem, pôle emploi Loches
- Madame Marie-Pierre Moreau, pôle emploi Loches
- Madame Sylvie Métayer, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Monsieur Laurent Même, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Madame Carole Lamy Perret, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Madame Marie-Christine Servant, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Madame Véronique Emboulas, pôle emploi St-Cyr/Loire
- Monsieur Philippe Le Bronnec, pôle emploi St-Pierre 2
- Monsieur Jean-bernard Lagrange, pôle emploi St-Pierre 2
- Monsieur Eric Scilien, pôle emploi Tours Centre
- Madame Emmanuelle Grit, pôle emploi Tours Centre
- Madame Catherine Henry-burlot, pôle emploi Tours Centre
- Madame Nathalie Anatole, pôle emploi Tours Centre
- Madame Josette Mauchien, pôle emploi Tours Centre
- Madame Françoise Daste, pôle emploi Tours Centre
- Madame Michèle Bodier, pôle emploi Tours Giraudeau
- Madame Patricia Farge, pôle emploi Tours Giraudeau
- Madame Emmanuelle Sade, pôle emploi Tours Giraudeau
- Madame Dominique Liouville, pôle emploi Tours Giraudeau
- Madame Françoise Le Louet, pôle emploi Tours Giraudeau
- Monsieur Patrice Brocherie, pôle emploi Tours B Pascal
- Madame Danièle Nourtier, pôle emploi Tours B Pascal
- Madame Christiane David, pôle emploi Tours B Pascal
- Monsieur Michel-André Chasseing, pôle emploi Gien
- Madame Martine Marcilly, pôle emploi Gien
- Madame Nathalie Vieugue, pôle emploi Montargis Ville
- Monsieur Christophe Frot, pôle emploi Montargis Ville
- Madame Régine Lopez, pôle emploi Montargis Ville
- Monsieur Vincent PoMadameret, pôle emploi Montargis Ville
- Madame Marie-Line de Blaine, pôle emploi Orléans Coligny
- Monsieur David Loiseau, pôle emploi Orléans Coligny
- Madame Florence Sornicle, pôle emploi Orléans Coligny
- Madame Catherine Chardenon, pôle emploi Orléans Coligny
- Monsieur Jean-Jacques Davoigneau, pôle emploi Orléans Coligny
- Madame Patricia Depont, pôle emploi Orléans Martroi

- Madame Esther Garçault, pôle emploi Orléans Martroi
- Madame Sophie Belmoktar, pôle emploi Orléans Martroi
- Madame Sandrine Loup Magdelaine, pôle emploi Orléans Martroi
- Madame Michèle Brusseau, pôle emploi Orléans Savary
- Madame Isabelle Perrocheau, pôle emploi Orléans Savary
- Madame Catherine Moulin, pôle emploi Orléans Savary
- Madame Françoise Rohou, pôle emploi Orléans Savary
- Madame Douce Couronne, pôle emploi Orléans Savary
- Madame Evelyne Pennamen, pôle emploi Orléans Loire
- Madame Chantal Sauvaget, pôle emploi Orléans Loire
- Madame Frédérique Laubray, pôle emploi Orléans Loire
- Madame Claudine Michot, pôle emploi Orléans Loire
- Madame Elodie Eche, pôle emploi Orléans Loire
- Madame Nicole Lony-Cyrille, pôle emploi Pithiviers
- Madame Béatrice Robiteau, pôle emploi Pithiviers
- Madame Corinne Allibe, pôle emploi Saint-Amand-Montrond
- Madame Sylvie Rolin, pôle emploi Saint-Amand-Montrond
- Madame Marie-Thérèse Carré, pôle emploi Saint-Amand-Montrond
- Madame Annie Ferre, pôle emploi Nogent le Rotrou
- Madame Jihane Meftah, pôle emploi Nogent le Rotrou
- Madame Odile Garrivet, pôle emploi Argenton sur Creuse
- Monsieur Frédéric Grosjean, pôle emploi Argenton sur Creuse
- Madame Sophie Tribodet, pôle emploi Argenton sur Creuse
- Madame Véronique Bonraisin, pôle emploi Indre
- Monsieur Michel-André Chasseing, pôle emploi Gien
- Madame Martine Marcilly, pôle emploi Gien
- Monsieur Olivier Trouille, pôle emploi Gien
- Madame Maryse Godeau, pôle emploi Gien
- Madame Elisa de-Bonald, pôle emploi Loches
- Madame Sandrine Vilette, pôle emploi Loches
- Monsieur Philippe Lebouc, pôle emploi Romorantin
- Madame Cécile Emonet-Bonaventura, pôle emploi Romorantin
- Madame Sylvie Albert, pôle emploi Romorantin
- Madame Christelle Penot, pôle emploi Romorantin

Au sein de Pôle emploi Champagne-Ardenne :

- Monsieur Luc Souffleur, pôle emploi Charleville 08, site Charles de Gaulle
- Monsieur Maurice Dureuil, pôle emploi Charleville 08, site Charles de Gaulle
- Monsieur Patrice Marsilli, pôle emploi Charleville 08, site de ronde couture
- Monsieur Etienne Michel, pôle emploi Charleville 08, site de ronde couture
- Monsieur Emmanuel Payer, pôle emploi Rethel
- Monsieur Valéry Blanchard, pôle emploi Revin
- Madame Stéphanie Reyes, pôle emploi Sedan
- Monsieur Francis Hudec, pôle emploi Sedan
- Madame Martine Joubert, pôle emploi Chalons
- Madame Monique Trochain, pôle emploi Chalons 51
- Madame Myriam Albardier, pôle emploi Epernay
- Madame Claire de Sa Mendes, pôle emploi Epernay
- Madame Armelle Caqueret, pôle emploi Epernay, pôle emploi Sézanne
- Madame Nadine Chaussou, pôle emploi Reims, site de Reims Vernouillet
- Monsieur Arnaud Thiry, pôle emploi Reims, site de Reims Vernouillet
- Madame Bérénice Dedieu, pôle emploi Reims, site de Reims Hincmar
- Madame Marie-Claude Aubry, pôle emploi Reims, site de Reims Hincmar
- Monsieur Kamel Lafsihane, pôle emploi Reims, site de Reims Jacquart
- Madame Marguerite Duvivier, pôle emploi Reims, site de Reims Jacquart
- Madame Florence Collard, pôle emploi Reims, site de Reims Clairmar
- Madame Céline Hunin, pôle emploi Reims, site de Reims Clairmar
- Monsieur Robert Sogny, pôle emploi Reims, site de Reims Betheny
- Monsieur François Cordier, pôle emploi Reims, site de Reims Betheny
- Monsieur Patrick Lacaze, pôle emploi Chaumont
- Madame Agnès Gruot, pôle emploi Chaumont

- Madame Brigitte Martin, pôle emploi Chaumont
- Monsieur Richard Collardelle, pôle emploi Langres
- Madame Catherine Masiuk, pôle emploi Saint Dizier
- Monsieur Joël Elard, pôle emploi Saint Dizier
- Monsieur Freddy Boudesocque, pôle emploi Saint Dizier
- Madame Anna Coppin, pôle emploi Vitry le François
- Monsieur Alain Boyer, pôle emploi Romilly/Seine
- Madame Christine Roux, pôle emploi Romilly/Seine
- Madame Geneviève Drujon, pôle emploi Troyes, site de Troyes Pasteur
- Monsieur Alain Valette, pôle emploi Troyes, site de Troyes Pasteur
- Monsieur Charles Soret, pôle emploi Troyes, site de Troyes Pasteur
- Madame Catherine Albert-Brunet, pôle emploi Troyes, site de Troyes Pasteur
- Monsieur Francis Cornil, pôle emploi Troyes, site de Troyes Charmilles
- Madame Arlette Lejeune, pôle emploi Troyes, site de Troyes Charmilles
- Madame Catherine Roy, pôle emploi Troyes, site de Troyes Portes des Arts
- Madame Valérie Leseur, pôle emploi Bar sur Aube

Au sein de Pôle emploi Corse :

- Madame Dominique Mortini, pôle emploi Ajaccio
- Monsieur Dominique Garnier, pôle emploi Ajaccio
- Madame Muriel Fagni, pôle emploi Ajaccio
- Madame Marie Benoîte Santini, pôle emploi Ajaccio
- Madame Véronique Bighelli, pôle emploi Ajaccio
- Monsieur Antoine Fiordelisi, pôle emploi Ajaccio
- Madame Martine Thouzeau, pôle emploi Porto Vecchio
- Monsieur Richard Favret, pôle emploi Porto-Vecchio
- Madame Evelyne Andreani, pôle emploi Propriano
- Madame Odette Innocenzi, pôle emploi Bastia sud
- Monsieur Gilbert Pasqualini, pôle emploi Bastia sud
- Madame Estelle Guillemin, pôle emploi Bastia sud
- Madame Béatrice Masala, pôle emploi Bastia sud
- Madame Françoise Casta, pôle emploi Bastia nord
- Madame Sylvie Romani, pôle emploi Ile Rousse
- Monsieur Gilbert Filippini, pôle emploi Corte

Au sein de Pôle emploi Franche-Comté :

- Monsieur Gérard Devillers, pôle emploi Audincourt
- Madame Christine Mettey, pôle emploi Audincourt
- Madame Christelle Soumare, pôle emploi Audincourt
- Madame Françoise Elie, pôle emploi Belfort Nord
- Monsieur Laurent Galliot, pôle emploi Belfort Nord
- Monsieur Rémy Maisonnave, pôle emploi Belfort Vauban
- Madame Nathalie Gaillot, pôle emploi Belfort Vauban
- Monsieur Patrick Meunier, pôle emploi Belfort Vauban
- Monsieur Jean-Philippe Suzan, pôle emploi Belfort Vauban
- Madame Marie-Pierre Mislin, pôle emploi Besançon Centre
- Monsieur Manuel Pinto, pôle emploi Besançon Centre
- Madame Béatrice Rouge Pariset, pôle emploi Besançon Centre
- Monsieur Yannick Anriot, pôle emploi Besançon Palente
- Madame Sylvie Bourreau, pôle emploi Besançon Palente
- Madame Alice Graugnard Gonzalez, pôle emploi Besançon Palente
- Madame Florence Thomas-Andrikian, pôle emploi Besançon Palente
- Monsieur Daniel Wetstein, pôle emploi Besançon Palente
- Madame Corinne Charbonnel, pôle emploi Besançon Planoise
- Madame Sophie Heitzmann, pôle emploi Besançon Planoise
- Madame Catherine Perrin, pôle emploi Besançon Planoise
- Madame Rébiha Sémati, pôle emploi Besançon Planoise
- Madame Catherine Aussonnaire, pôle emploi Delle
- Madame Catherine Bernardin, pôle emploi Delle
- Monsieur Jean Honoré, pôle emploi Dole

- Madame Nathalie Roser Pietrobon, pôle emploi Dole
- Monsieur Dominique Tagliafero, pôle emploi Dole
- Madame Eliane Thuriot, pôle emploi Dole
- Monsieur Rémy Vachot, pôle emploi Bassin de Gray
- Madame Nathalie Boisson, pôle emploi Lons-Le-Saunier
- Madame Christine Cochet, pôle emploi Lons-Le-Saunier
- Madame Véronique Oper, pôle emploi Lons-Le-Saunier
- Monsieur François-Xavier Sauvegrain, pôle emploi Lons-Le-Saunier
- Monsieur Didier Genay, pôle emploi Lure Héricourt
- Madame Nathalie Lamboley, pôle emploi Lure Héricourt
- Monsieur Laurent Monnain, pôle emploi Lure Héricourt
- Monsieur Gérard Vieillard, pôle emploi Lure Héricourt
- Monsieur David Contejean, Pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- Madame Carole Py, Pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- Monsieur Jean-Luc Delpierre, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- Monsieur Patrick Joséphine, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- Madame Leila Zerguine, pôle emploi Montbéliard Centre
- Madame Nicole Chiocca, pôle emploi Montbéliard Centre
- Madame Laurence Louis, pôle emploi Montbéliard Centre
- Madame Nadia Richard, pôle emploi Montbéliard Centre
- Madame Laurence Faivre-Dupaigre, pôle emploi Morteau
- Madame Ludivine Duquet, pôle emploi Morteau
- Madame Bénédicte Barnas, pôle emploi Pontarlier
- Madame Blandine Bertrand, pôle emploi Pontarlier
- Madame Stéphanie Noto, pôle emploi Saint-Claude
- Madame Agnès Rouillard, pôle emploi Saint-Claude
- Madame Bernadette Baume, pôle emploi Vesoul
- Madame Françoise Pepe, pôle emploi Vesoul
- Madame Corinne Wagner, pôle emploi Vesoul

Au sein de Pôle emploi Guadeloupe :

- Madame Madly Némorin, pôle emploi Abymes
- Madame Catherine Reinette, pôle emploi Abymes
- Madame Eliane Troupé, pôle emploi Abymes
- Madame Marie-Pierre Luce, pôle emploi Abymes
- Madame Rosite Singarin-Sole, pôle emploi Abymes
- Monsieur Jean-Michel Valogne, pôle emploi Abymes
- Monsieur Alain Montout, pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Monsieur Richard François-Julien, pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Madame Patricia Gouffran, pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Madame Marie-Céline Etienne, pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Madame Guyslaine Beauzières, pôle emploi Pointe-à-Pitre
- Monsieur Alain Montout, pôle emploi Baie-Mahault
- Madame Vickie Angélique, pôle emploi Baie-Mahault
- Madame Lucie Adala, pôle emploi Baie-Mahault
- Madame Guyslaine Beauzières, pôle emploi Baie-Mahault
- Madame Guinette Zubar, pôle emploi Sainte-Rose
- Madame Ketty Cabald, pôle emploi Sainte-Rose
- Monsieur Gérard Rutick, pôle emploi Basse-Terre
- Madame Marika Marie-Céline, pôle emploi Basse-Terre
- Madame Corinne Bourgeois, pôle emploi Basse-Terre
- Monsieur Eddy Pinson, pôle emploi Basse-Terre
- Madame Roberte Adolphe, pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- Madame Isabelle Girres, pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- Madame Marie-Louise Tharsis, pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- Madame Christiane Jacquet-Crétides, pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- Madame Nicole Deldevert, pôle emploi Saint-Martin
- Monsieur Dominique Blanchard, pôle emploi Saint-Martin
- Madame Catherine Gustave, pôle emploi Marie-Galante
- Monsieur Alain Montout, pôle emploi Marie-Galante
- Madame Viviane Kiavué, pôle emploi Morne-à-l'eau

- Madame Nathalie Barthel, pôle emploi Morne-à-l'eau
- Madame Sandrine Obertan, pôle emploi Morne-à-l'eau
- Madame Lydia Vagao, pôle emploi Morne-à-l'eau
- Madame Marie-Renée Loisel, pôle emploi Morne-à-l'eau
- Monsieur Charles Commin, pôle emploi Saint-François
- Madame Jacqueline Maléma, pôle emploi Saint-François
- Madame Nadia Martel, pôle emploi Saint-François
- Madame Nadia Berry-Mondor, pôle emploi Bouillante

Au sein de Pôle emploi Guyane :

- Madame Violaine Nicolas, pôle emploi Baduel
- Madame Géraldine Dubois, pôle emploi Baduel
- Madame Sylviane Payet, pôle emploi Baduel
- Madame Eugénie Cabaret, pôle emploi Guyane site de Kourou
- Madame Sabine Moulin, pôle emploi Guyane site de Kourou
- Madame Yvette Jeanjean, pôle emploi Guyane site de Kourou
- Monsieur Patrick Perrin, pôle emploi Saint-Laurent du Maroni

Au sein de Pôle emploi Haute-Normandie :

- Monsieur Abdel Karim Benaissa, pôle emploi Evreux Buzot
- Madame Céline Brunel, pôle emploi Evreux Buzot
- Monsieur Tanguy Hameeuw, pôle emploi Evreux Buzot
- Madame Christiane Leromain, pôle emploi Evreux Buzot
- Monsieur Jean René Revois, pôle emploi Vernon
- Monsieur Michel Roue, Pôle emploi Vernon
- Madame Sophie Hertog, pôle emploi Vernon
- Madame Patricia Cardenas, pôle emploi Louviers
- Madame Pascale Cattelin, pôle emploi Louviers
- Madame Françoise Cotard, pôle emploi Louviers
- Madame Karine Bisson, pôle emploi Louviers
- Monsieur Jonathan Vauby, pôle emploi Bernay
- Madame Marine Valle, pôle emploi Bernay
- Monsieur Franck Loiseau, pôle emploi Pont-Audemer
- Madame Véronique Dejonghe-Pouponnot, pôle emploi Pont-Audemer
- Madame Virginie Giuliani, pôle emploi Pont-Audemer
- Madame Christiane Leromain, pôle emploi Evreux Jean Moulin
- Madame Valérie Mulet, pôle emploi Evreux Jean Moulin
- Madame Philippe Piriou, pôle emploi Evreux Jean Moulin
- Madame Nathalie Le Gars, pôle emploi Evreux Jean Moulin
- Monsieur Philippe Galindo, pôle emploi Rouen Cauchoise
- Monsieur Emmanuel Quevillon, pôle emploi Rouen Cauchoise
- Madame Annie Cottebrune, pôle emploi Rouen Cauchoise
- Madame Catherine Merault, pôle emploi Dieppe Belvédère
- Madame Monique Segret, pôle emploi Dieppe Belvédère
- Madame Françoise Clochepin, pôle emploi Dieppe Belvédère
- Madame Catherine Millerand, pôle emploi Havre Centre
- Madame Sandrine Lazaro, pôle emploi Havre Centre
- Monsieur Hugues Lappel, pôle emploi Havre Centre
- Monsieur Yann Rouault, pôle emploi Havre Ville Haute
- Madame Virginie Denis, pôle emploi Havre Ville Haute
- Madame Annie Prieur, pôle emploi Havre Ville Haute
- Madame Agnès Le Piolot, pôle emploi Lillebonne
- Monsieur Stéphane Canchel, pôle emploi Lillebonne
- Madame Pascale Leroux, pôle emploi Dieppe Duquesne
- Madame Marie-Pierre Hedderwick, pôle emploi Dieppe Duquesne
- Monsieur Patrice Thoumire, pôle emploi Dieppe Duquesne
- Madame Evelyne Cocagne, pôle emploi Elbeuf
- Madame Camille Cousin, pôle emploi Elbeuf
- Madame Christine Leroy, pôle emploi Elbeuf
- Monsieur Laurent Richardeau, pôle emploi Fécamp Bailly

- Madame Florence Guillaume, pôle emploi Fécamp Bailly
- Monsieur Didier Molton, pôle emploi Fécamp Bailly
- Madame Laurence Valliot Dancel, pôle emploi Tréport
- Madame Corinne Facon, pôle emploi Tréport
- Monsieur Jean-Pierre Nicole, pôle emploi Forges-les-Eaux
- Madame Rachel Gourbeix, pôle emploi Forges-les-Eaux
- Madame Sabine Pasquet, pôle emploi Rouen St-Sever
- Monsieur Patrick Jouvin, pôle emploi Rouen St-Sever
- Monsieur Bertrand Lesueur, pôle emploi Rouen St-Sever
- Madame Sylvie Duboc, pôle emploi Rouen St-Sever
- Madame Sandrine Marivoet, pôle emploi Rouen St-Sever
- Madame Véronique Roynard, pôle emploi Yvetot
- Madame Isabelle Pruvost, pôle emploi Yvetot
- Madame Catherine Leroux, pôle emploi MaroMadame
- Madame Odile Fageolle, pôle emploi MaroMadame
- Monsieur Eric Letellier, pôle emploi Barentin
- Madame Florence Whalley, pôle emploi Barentin
- Madame Isabelle Fidelin, pôle emploi Harfleur Courtine
- Monsieur Gilles Catelain, pôle emploi Harfleur Courtine
- Madame Christine Foulon, pôle emploi Havre Vauban
- Madame Catherine Salaun, pôle emploi Havre Vauban
- Madame Ingrid Baron, pôle emploi Havre Vauban
- Monsieur Grégoire Charvet, pôle emploi Rouen Darnetal
- Madame Sandrine Bounolleau, pôle emploi Rouen Darnetal
- Monsieur Nicolas Pesquet, pôle emploi Rouen Darnetal
- Monsieur Samir Ghalem, pôle emploi Rouen Darnetal
- Monsieur Gérard Chaboy, pôle emploi Rouen St-Etienne-du-Rouvray
- Madame Danielle Petit, pôle emploi Rouen St-Etienne-du-Rouvray
- Madame Nathalie Gonzalez, pôle emploi Rouen Quevilly
- Monsieur Eric Delesque, pôle emploi Rouen Quevilly
- Madame Chantal Cregut, pôle emploi cadres
- Monsieur Jérôme Deparde, pôle emploi cadres

Au sein de Pôle emploi Ile-de-France :

- Madame Véronique PAGNIER – Adjointe – Pôle emploi Paris Hôtel de Ville – 20 bis Rue Sainte Croix de la Bretonnerie – 75004 Paris
- Monsieur Joachim LANGLOIS – Adjoint – Pôle emploi Paris Grand Palais – 4 impasse d’Antin – 75008 Paris
- Monsieur Stéphane SIRAN – AEP - Pôle emploi Paris Grand Palais - 4 impasse d’Antin – 75008 Paris
- Monsieur Yves ANTON – Adjoint – Pôle emploi Paris Saint-Georges – 2 Cité Charles Godon – 75009 Paris
- Madame Michèle LANGLOIS – AEP - Pôle emploi Saint-Georges– 2 Cité Charles Godon – 75009 Paris
- Madame Marguerite VANGOUT – AEP - Pôle emploi Saint-Georges - 2 Cité Charles Godon – 75009 Paris
- Madame Isabelle FOREST, Pôle emploi Saint-Georges - 2 Cité Charles Godon – 75009 Paris
- Madame Brigitte CALLEYA – Adjointe – Pôle emploi Cadres Paris Lafayette – 5 rue Saint-Georges – 75009 Paris
- Madame Anne-Marie RAFA – AEP - Pôle emploi Cadres Paris Magenta – 7 rue Paradis – 75010 Paris
- Madame Chantal LECOINTE LAUMOND – AEP - Pôle emploi Cadres Paris Magenta - 7 rue Paradis – 75010 Paris
- Monsieur Alain TRANCHEVENT – Adjoint – Pôle emploi Paris Saint-Louis – 20 rue Vicq d’Azir – 75010 Paris
- Monsieur Arnaud PANOSSIAN – Adjoint – Pôle emploi Paris République – 1 cité Griset – 75011 Paris
- Madame Huguette CUBEDDU – Adjointe – Pôle emploi Paris Couronnes – 17 rue du Moulin Joly – 75011 Paris
- Madame Sylvie ALEGRET – AEP - Pôle emploi Paris Couronnes – 17 rue du Moulin Joly – 75011 Paris

- Monsieur Thierry FROIDEVAUX, Pôle emploi Paris Couronnes– 17 rue du Moulin Joly – 75011 Paris
- Madame Pascale PERRIN-MONLOUIS – Adjointe – Pôle emploi Spectacle Paris Alhambra – 60 rue de Malte – 75011 Paris
- Madame Martine THUYSBAERT – Adjointe – Pôle emploi Paris Handipass – 3 rue des Nanettes – 75011 Paris
- Madame Véronique RENVOISE – Adjointe – Pôle emploi Paris Voltaire – 46 rue Pétion – 75011 Paris
- Monsieur Vincent MOUSSEAU – AEP - Pôle emploi Paris Voltaire – 46 rue Pétion – 75011 Paris
- Madame Jacqueline HALPINE – Adjointe – Pôle emploi Paris Bel Air – 15 boulevard Picpus – 75012 Paris
- Madame Chantal CATHERIN – AEP – Pôle emploi International Paris – 48 boulevard de la Bastille – 75012 Paris
- Monsieur Olivier BESSON – Adjoint – Pôle emploi Cadres Paris Bercy – 8/16 rue Van Gogh – 75012 Paris
- Monsieur Vincent MAZZUCCHETTI – Adjoint – Pôle emploi Paris Italie – 4 rue Jean Marie Jégo – 75013 Paris
- Madame Agnès MELLAL - AEP- Pôle emploi Paris Italie - 4 rue Jean Marie Jégo – 75013 Paris
- Madame Céline MIELOT DE ARAUJO - AEP- Pôle emploi Paris Italie - 4 rue Jean Marie Jégo – 75013 Paris
- Madame Carole TOUTAIN- AEP- Pôle emploi Paris Italie - 4 rue Jean Marie Jégo – 75013 Paris
- Madame Marie-Hélène PAILLIER – Adjointe – Pôle emploi Paris Tolbiac – Site Olympiades – 3 impasse Nationale – 75013 Paris
- Madame Maryanick BORGNIET – Adjointe – Pôle emploi Paris Tolbiac – Site Olympiades – 3 impasse Nationale – 75013 Paris
- Monsieur Pascal STAMM – Adjoint – Pôle emploi Paris Espace Liberté Emploi – Site Olympiades – 3 impasse Nationale – 75013 Paris
- Madame Chantal DEFIEZ – Adjointe – Pôle emploi Paris Denfert-Rochereau – 104 boulevard Arago – 75014 Paris
- Madame Lucie FOSSE- AEP- Pôle emploi Paris Denfert Rochereau– 104 boulevard Arago – 75014 Paris
- Monsieur Christophe PITOUX - AEP- Pôle emploi Paris Denfert Rochereau– 104 boulevard Arago – 75014 Paris
- Madame Anne-Marie CROPPA – Pôle emploi Paris Vaugirard – 14/16 rue Yvart – 75015 Paris
- Madame Véronique VINCI - AEP- Pôle emploi Paris Vaugirard – 14/16 rue Yvart – 75015 Paris
- Monsieur Benoît TERRIER- AEP- Pôle emploi Paris Vaugirard – 14/16 rue Yvart – 75015 Paris
- Madame Carmen DIDIER – AEP - Pôle emploi Plateforme de Transition Professionnelle - 6/8 rue Félix Faure, 75015 Paris
- Madame Isabelle PLARD– AEP - Pôle emploi Plateforme de Transition Professionnelle - 6/8 rue Félix Faure, 75015 Paris
- Monsieur Alain CARELLO - AEP - Pôle emploi Plateforme de Transition Professionnelle - 6/8 rue Félix Faure, 75015 Paris
- Madame Marilyne AMISTADI - AEP- Pôle emploi Plateforme de Transition Professionnelle – 6/8 rue Félix Faure, 75015 Paris
- Monsieur Jean-Louis STOQUER – Adjoint – Pôle emploi Paris Breteuil – 20 rue des Miollis – 75015 Paris
- Monsieur Eric CROUZET - AEP- Pôle emploi Paris Convention– 29 rue Saint Amand – 75015 Paris
- Madame Sophie SIDIBE – Adjointe – Pôle emploi Paris Boucicaut – 123 avenue Félix Faure – 75015 Paris
- Madame Pascale MOIZAN – Adjointe – Pôle emploi Paris Auteuil – 19 rue Chanez – 75016 Paris
- Madame Isabelle COLLOT-LARIBE - AEP- Pôle emploi Paris Auteuil – 19 rue Chanez – 75016 Paris
- Madame Catherine GALLAND - AEP- Pôle emploi Paris Auteuil – 19 rue Chanez – 75016 Paris
- Madame Annie JALLET – Adjointe – Pôle emploi Paris Batignolles – 16 Villa Compont – 75017 Paris
- Madame Edwige HENNEBELLE - Adjointe– Pôle emploi Paris Champerret – 5 rue Emile Allez – 75017 Paris
- Madame Anne THERY – Adjointe – Pôle emploi Paris La Chapelle – 18/22 rue Jean Cottin – 75018 Paris
- Madame Christine DELHASSE –AEP- Pôle emploi La Chapelle– 18/22 rue Jean Cottin – 75018 Paris
- Madame Anne BODIN –AEP- Pôle emploi La Chapelle– 18/22 rue Jean Cottin – 75018 Paris

- Madame Lucette LEVY – Adjointe – Pôle emploi Paris Damrémont – 114 rue Damrémont – 75018 Paris
- Madame Carole LATIL, Pôle emploi Paris Damrémont– 114 rue Damrémont – 75018 Paris
- Madame Catherine RODRIGUEZ - AEP- Pôle emploi Paris Damrémont– 114 rue Damrémont – 75018 Paris
- Monsieur Louis-Frédéric FELDMANN – Adjoint – Pôle emploi Paris Guy Moquet – 237 rue Marcadet – 75018 Paris
- Madame Danielle DESLANDES – AEP- Pôle emploi Paris Guy Moquet– 237 rue Marcadet – 75018 Paris
- Monsieur Yan ROBIN – AEP – Pôle emploi Paris CREAPASS – 70 rue de Crimée – 75019 Paris
- Madame Danièle ANCEL – Adjointe – Pôle emploi Spectacle Paris Jean Renoir – 84 quai de la Loire – 75019 Paris
- Monsieur Eric FEVAL – Adjoint – Pôle emploi Paris Laumière – 76 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris
- Madame Carole MATHE – AEP – Pôle emploi Paris Jaurès – 74 quai de la Loire – 75019 Paris
- Monsieur Jean-Christophe ROBIN – AEP – Pôle emploi Paris Cité des Métiers – Cité des Sciences et de l'Industrie – 30 avenue Corentin Cariou – 75019 Paris
- Madame Sylvie COLLAYE – Adjointe – Pôle emploi Paris Flandre – 29 rue de l'Ourcq – 75019 Paris
- Madame Myriam PELOTE – Adjointe (Intérim) – Pôle emploi Paris Stendhal – 10 rue des Prairies – 75020 Paris
- Madame Aline HOUBREXHE – Adjointe – Pôle emploi Paris Stendhal – 10 rue des Prairies – 75020 Paris
- Monsieur Nourridine LASGA – AEP – Pôle emploi Paris Stendhal – 10 rue des Prairies – 75020 Paris
- Monsieur Thierry PRUDHON – AEP – Pôle emploi Paris Stendhal– 10 rue des Prairies – 75020 Paris
- Monsieur Paul MENGES – Adjoint – Pôle emploi Paris Mélingue - 25 rue Melingue 75019 PARIS
- Madame Ghyslaine HABER – Adjointe – Pôle emploi Montereau-Fault-Yonne – 26 boulevard Chéreau – 77130 Montereau-Fault-Yonne
- Monsieur Jean CRE – AEP – Pôle emploi Montereau-Fault-Yonne – 26 boulevard Chéreau – 77130 Montereau-Fault-Yonne
- Monsieur Jean-Paul MOREAU – AEP – Pôle emploi Montereau-Fault-Yonne – 26 boulevard Chéreau – 77130 Montereau-Fault-Yonne
- Monsieur Philippe GARDERES – AEP – Pôle emploi Nemours – 100/106 rue de Paris – BP 117 – 77793 Nemours Cedex
- Monsieur Patrick MALCUY – AEP – Pôle emploi Nemours – 100/106 rue de Paris – BP 117 – 77793 Nemours Cedex
- Madame Sandrine SERRANO – AEP – Pôle emploi Provins – 10 rue de la Foire aux Chevaux – 77160 Provins
- Monsieur Francis DEVAUX – AEP – Pôle emploi Provins – 10 rue de la Foire aux Chevaux – 77160 Provins
- Madame Michèle EULER-SAILLARD – Adjointe – Pôle emploi Savigny-le-Temple – Immeuble « Europe » - 10 rue Marceline Leloup – BP 9 – 77541 Savigny-le-Temple Cedex
- Madame Anne-Marie LE PENNUEN – Adjointe – Pôle emploi Melun – 199 avenue Anatole France – 77196 Dammarie-les-Lys Cedex
- Madame Isabelle FEVRE – AEP – Pôle emploi Melun – 199 avenue Anatole France – 77196 Dammarie-les-Lys Cedex
- Madame Marine COQBLIN – AEP – Pôle emploi Melun – 199 avenue Anatole France – 77196 Dammarie-les-Lys Cedex
- Madame Elsa BOUTARD – AEP – Pôle emploi Melun – 199 avenue Anatole France – 77196 Dammarie-les-Lys Cedex
- Madame Marie-Claude STOUFF – Adjointe – Pôle emploi Torcy – 11/13 Promenade du Belvédère – 77200 Torcy
- Monsieur Grégory PICARD – AEP – Pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre – 8 rue de la Gare – 77260 La Ferté-sous-Jouarre
- Monsieur Christophe MONDIERE – Adjoint – Pôle emploi Mitry-Mory – 3 avenue Jean Jaurès – BP 40 – 77297 Mitry-Mory Cedex
- Madame Marina RECROIX – AEP – Pôle emploi Fontainebleau – 8 rue Richelieu – 77300 Fontainebleau
- Monsieur Eric SAINT-SEBASTIEN – AEP – Pôle emploi Fontainebleau – 8 rue Richelieu – 77300 Fontainebleau

- Madame Marie-France ROUSSEAU – Adjointe – Pôle emploi Meaux – Résidence « Maurice Schumann » - 16 rue Gaston Monnerville – 77337 Meaux Cedex
- Monsieur Fabrice BECQUER – AEP – Pôle emploi Meaux– Résidence « Maurice Schumann » - 16 rue Gaston Monnerville – 77337 Meaux Cedex
- Madame Laurence FARGES – AEP – Pôle emploi Lagny – 26/30 rue du Pont Hardy – 77406 Lagny-sur-Marne Cedex
- Madame Stéphanie LATINIER – AEP – Pôle emploi Coulommiers – 29 rue Davène – 77627 Coulommiers cedex
- Madame Catherine MANHIABAL – Adjointe – Pôle emploi Roissy-en-Brie – 7 avenue de la Malibran – 77680 Roissy-en-Brie
- Madame Sophie VIMONT – AEP – Pôle emploi Roissy-en-Brie– 7 avenue de la Malibran – 77680 Roissy-en-Brie
- Monsieur Jean-Christophe BRIAND– AEP – Pôle emploi Roissy-en-Brie– 7 avenue de la Malibran – 77680 Roissy-en-Brie
- Madame Nadia BOUAZA – AEP – Pôle emploi Serris Val d'Europe – 14 avenue du Danube – 77700 Serris
- Monsieur Amadou SY – AEP – Pôle emploi Serris Val d'Europe – 14 avenue du Danube – 77700 Serris
- Madame Chantal BROUSSAS-AUTANT – Adjointe – Pôle emploi Evry Bois Sauvage – 6 rue du Bois Sauvage – BP 86 - 91003 Evry Cedex
- Madame Martine MOYAT – Adjointe – Pôle emploi Corbeil-Essonnes – 14 quai Bourgoin – BP 5 – 91101 Corbeil-Essonnes
- Madame Monique BACCON – AEP – Pôle emploi Etampes – 14 rue de la Roche Plate – 91153 Etampes Cedex
- Monsieur Pascal RIFFARD – AEP – AEP – Pôle emploi Etampes – 14 rue de la Roche Plate – 91153 Etampes Cedex
- Madame Marie NOLLET – AEP – Pôle emploi Point Relais Dourdan – 4 rue Michel – 91410 Dourdan
- Monsieur Pierre-Yves CHUNIAUD – AEP – Pôle emploi Longjumeau – 86 boulevard du Docteur Cathelin – 91160 Longjumeau
- Madame Nathalie BERTRAND – Adjointe – Pôle emploi Viry-Châtillon – 5 rue de Ris – 91170 Viry-Châtillon
- Madame Catherine JUGDHURRY – AEP – Pôle emploi Viry-Châtillon – 5 rue de Ris – 91170 Viry-Châtillon
- Madame Céline MICHELET – AEP – Pôle emploi Viry-Châtillon – 5 rue de Ris – 91170 Viry-Châtillon
- Monsieur Loïc LACHENAL – AEP – Pôle emploi Brétigny sur Orge – 19 rue des Cochets – 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex
- Madame Claudine LOUVEL – AEP – Pôle emploi Brétigny sur Orge – 19 rue des Cochets – 91223 Brétigny-sur-Orge Cedex
- Monsieur Yannick JUBEAU – Adjoint – Pôle emploi Juvisy – 43 avenue de la République – BP 49 – 91261 Juvisy Cedex
- Monsieur Jacques PERRIN – AEP – Pôle emploi Arpajon – 22 boulevard Jean Jaurès – 91294 Arpajon
- Madame Nadine LEPRINCE – AEP – Pôle emploi Arpajon – 22 boulevard Jean Jaurès – 91294 Arpajon
- Monsieur Luc BERGUERAND – Adjoint – Pôle emploi Massy – 8 place Victor Schoelcher – 91300 Massy
- Madame Christine ZORGATI – AEP – Adjoint – Pôle emploi Massy – 8 place Victor Schoelcher – 91300 Massy
- Madame Véronique LE FLOHIC – Adjointe – Pôle emploi Yerres – 2 ter rue du Stade – 91335 Yerres Cedex
- Madame Patricia LE PENNEC – AEP – Pôle emploi Yerres – 2 ter rue du Stade – 91335 Yerres Cedex
- Monsieur Roland JOANNY – Adjoint – Pôle emploi Savigny-sur-Orge – 11 avenue du Garigliano – BP 39 – ZAC des Gâtines – 91600 Savigny-sur-Orge
- Madame Marie-Christine BOYER – AEP – Pôle emploi Savigny-sur-Orge – 11 avenue du Garigliano – BP 39 – ZAC des Gâtines – 91600 Savigny-sur-Orge
- Monsieur Guillaume CAES – AEP – Pôle emploi Sainte Geneviève des Bois – 179 Route de Corbeil – 91700 Sainte Geneviève des Bois
- Madame Catherine AMIEL – AEP – Pôle emploi Sainte Geneviève des Bois – 179 Route de Corbeil – 91700 Sainte Geneviève des Bois

- Madame Hélène MEYER – Adjointe – Pôle emploi Les Ulis – 11 avenue des Andes – Immeuble « Le Carthagène » - ZAC Courtaboeuf – 91940 Les Ulis
- Madame Elodie AECK – AEP – Pôle emploi Les Ulis – 11 avenue des Andes – Immeuble « Le Carthagène » - ZAC Courtaboeuf – 91940 Les Ulis
- Madame Joëlle COUTOULY – AEP – Pôle emploi Les Ulis – 11 avenue des Andes – Immeuble « Le Carthagène » - ZAC Courtaboeuf – 91940 Les Ulis
- Madame Elisabeth DELVAINCOURT – Adjointe – Pôle emploi Versailles Noailles – 14 ter rue de Noailles – 78007 Versailles Cedex
- Madame Sandra DA SILVA – AEP – Pôle emploi Versailles Noailles – 14 ter rue de Noailles – 78007 Versailles Cedex
- Madame Marianne CAZALET – AEP – Pôle emploi Versailles Noailles – 14 ter rue de Noailles – 78007 Versailles Cedex
- Madame Evelynne MASSA – AEP – Pôle emploi Versailles Noailles – 14 ter rue de Noailles – 78007 Versailles Cedex
- Madame Annie LE GOAER – Adjointe- Pôle emploi Versailles Vergennes - 24 rue de Vergennes - 78000 Versailles
- Madame Ghyslaine BOURRELY – AEP – Pôle emploi Versailles Vergennes- 24 rue de Vergennes - 78000 Versailles
- Madame Anne ROUGON – AEP – Pôle emploi Versailles Vergennes- 24 rue de Vergennes - 78000 Versailles
- Monsieur Dominique BERNARD – Adjoint – Pôle emploi Saint-Germain-en-Laye – 20 ter rue Schnapper – 78103 Saint-Germain-en-Laye
- Madame Denise CLIMEAU – AEP – Pôle emploi Saint-Germain-en-Laye – 20 ter rue Schnapper – 78103 Saint-Germain-en-Laye
- Monsieur François DUCHE – AEP – Pôle emploi Saint-Germain-en-Laye – 20 ter rue Schnapper – 78103 St Saint-Germain-en-Laye
- Madame Marie-Sophie DENIES – AEP – Pôle emploi Saint-Germain-en-Laye – 20 ter rue Schnapper – 78103 St Saint-Germain-en-Laye
- Madame Jacqueline FEUILLETTE – Adjointe – Pôle emploi Rambouillet – 35 rue Chasles – 78120 Rambouillet Cedex
- Madame Anne LOUER – AEP – Pôle emploi Rambouillet – 35 rue Chasles – 78120 Rambouillet Cedex
- Madame Pierrette FARRE – AEP – Pôle emploi Rambouillet – 35 rue Chasles – 78120 Rambouillet Cedex
- Madame Chloé LEMOINE – Adjointe – Pôle emploi Les Mureaux – 74 boulevard Victor Hugo – 78130 Les Mureaux
- Monsieur Mouguilane CHANEMOUGANE – AEP – Pôle emploi Les Mureaux – 74 boulevard Victor Hugo – 78130 Les Mureaux
- Monsieur Eric RABE – AEP – Pôle emploi Les Mureaux – 74 boulevard Victor Hugo – 78130 Les Mureaux
- Madame Marie NARTEY – Adjointe – Pôle emploi Montigny-le-Bretonneux – 5 avenue des Chaumes – ZAC de l'Observatoire – 78180 Montigny-le-Bretonneux
- Madame Armelle LESAICHERRE – AEP – Pôle emploi Montigny-le-Bretonneux – 5 avenue des Chaumes – ZAC de l'Observatoire – 78180 Montigny-le-Bretonneux
- Monsieur Dominique ROSE – AEP – Pôle emploi Montigny-le-Bretonneux – 5 avenue des Chaumes – ZAC de l'Observatoire – 78180 Montigny-le-Bretonneux
- Madame Annie BERTHOULE – Pôle emploi Montigny-le-Bretonneux – 5 avenue des Chaumes – ZAC de l'Observatoire – 78180 Montigny-le-Bretonneux
- Monsieur Thierry BAYART – Adjoint – Pôle emploi Trappes – 4 rue Paul Langevin – 78190 Trappes
- Madame Régine HANDOUS – AEP – Pôle emploi Trappes – 4 rue Paul Langevin – 78190 Trappes
- Madame Gwendoline LORINO – AEP – Pôle emploi Trappes – 4 rue Paul Langevin – 78190 Trappes
- Madame Sophie MARIS – Adjointe – Pôle emploi Magnanville Mantes Sud – Allée des Pierrettes – 78200 agnanville
- Madame Sandrine MARTINS – AEP – Pôle emploi Magnanville Mantes Sud – Allée des Pierrettes – 78200 Magnanville
- Monsieur Erwan BONTE – Adjoint – Pôle emploi Mantes la Jolie – 49 B rue du Clos Scellier – 78200 Mantes la Jolie Cedex
- Monsieur Yves ORY – AEP – Pôle emploi Mantes la Jolie – 49 B rue du Clos Scellier – 78200 Mantes la Jolie Cedex
- Madame Brigitte MASSARI – AEP – Pôle emploi Mantes la Jolie – 49 B rue du Clos Scellier – 78200 Mantes la Jolie Cedex

- Madame Marie WALLIS – AEP – Pôle emploi Mantes la Jolie – 49 B rue du Clos Scellier – 78200 Mantes la Jolie Cedex
- Madame Edith LE JOLY – Adjointe – Pôle emploi Poissy – 14 rue Jean-Claude Mary – CS 80504 – 78300 Poissy
- Monsieur Patrice VERGEZ-ABADIE – AEP – Pôle emploi Poissy – 14 rue Jean-Claude Mary – CS 80504 – 78300 Poissy
- Madame Bernadette SEVERIN – AEP – Pôle emploi Poissy – 14 rue Jean-Claude Mary – CS 80504 – 78300 Poissy
- Madame Karine LAIGNEAU – Adjointe – Pôle emploi Plaisir – 14/16 boulevard Léon Blum – 78370 Plaisir
- Madame Ndeye MANCADIANG – AEP – Pôle emploi Plaisir – 14/16 boulevard Léon Blum – 78370 Plaisir
- Madame Sylvie DEL-MASTRO – Adjointe – Pôle emploi Sartrouville – 2 rue Auguste Chrétienne – 78500 Sartrouville
- Madame Josiane STEPHANT – AEP – Pôle emploi Sartrouville – 2 rue Auguste Chrétienne – 78500 Sartrouville
- Madame Laurence GALLAZIA-PAULIN – AEP – Pôle emploi Sartrouville – 2 rue Auguste Chrétienne – 78500 Sartrouville
- Madame Anne-Marie DAGORN – AEP – Pôle emploi Sartrouville – 2 rue Auguste Chrétienne – 78500 Sartrouville
- Madame Stéphanie CAILLAT – Adjointe – Pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine – 1 rue de Pologne – 78700 Conflans-Sainte-Honorine
- Madame Isabelle VIGNERON – AEP – Pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine – 1 rue de Pologne – 78700 Conflans-Sainte-Honorine
- Madame Sabine PRECIADO LANZA – AEP – Pôle emploi Plateforme Multiservices des Yvelines -5 bis avenue du Cèpe – 78300 Poissy
- Monsieur Yannick JACQUEMAIN – AEP – Pôle emploi Plateforme Multiservices des Yvelines - 5 bis avenue du Cèpe – 78300 Poissy
- Madame Stéphanie KANNER – Adjointe – Pôle emploi Nanterre Seine – 63 avenue Clémenceau – 92000 Nanterre
- Madame Isabelle PERVILHAC – AEP – Pôle emploi Nanterre Seine – 63 avenue Clémenceau – 92000 Nanterre
- Madame Cécile LEVEQUE – AEP – Pôle emploi Nanterre Seine – 63 avenue Clémenceau – 92000 Nanterre
- Madame Sylvie COLLIN – Adjointe – Pôle emploi Nanterre Cadres – 73 rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre
- Madame Stéphanie SCHVALLINGER – AEP – Pôle emploi Nanterre Cadres – 73 rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre
- Madame Céline SAUTEREAU – AEP – Pôle emploi Nanterre Cadres – 73 rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre
- Madame Martine GUEZOU – Adjointe – Pôle emploi Spectacles Boulogne Claude Santelli – 56 rue Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt
- Monsieur Alain ROGER – Adjoint – Pôle emploi Boulogne Billancourt – 21 quai Alphonse Le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
- Madame Pascale RICHARD – AEP – Pôle emploi Boulogne Billancourt – 21 quai Alphonse Le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
- Monsieur Fabien GRELIER – AEP – Pôle emploi Boulogne Billancourt – 21 quai Alphonse Le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
- Madame Laurence THIBAUT – AEP – Pôle emploi Boulogne Billancourt – 21 quai Alphonse Le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
- Madame Françoise GANDON – Adjoint – Pôle emploi Clichy – 40 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy
- Madame Annie WEISZ – AEP – Pôle emploi Clichy – 40 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy
- Madame Christine BURRONI-MORGES – AEP – Pôle emploi Clichy – 40 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy
- Madame Annie NUTTIN – Adjointe – Pôle emploi Montrouge – 5 rue Théophile Gautier – 92120 Montrouge
- Monsieur Michel FLAUX – Adjoint – Pôle emploi Cadres Issy-les-Moulineaux – 19 boulevard Gambetta – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Madame Véronique D'ERCEVILLE – AEP – Pôle emploi Cadres Issy-les-Moulineaux – 19 boulevard Gambetta – 92130 Issy-les-Moulineaux

- Monsieur Jean-Christophe POUILLON – AEP – Pôle emploi Cadres Issy-les-Moulineaux – 19 boulevard Gambetta – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Madame Valérie RANNOU – Adjointe – Pôle emploi Issy-les-Moulineaux – 2 rue Victor Hugo – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Madame Véronique BARRIERE – Adjointe – Pôle emploi Antony – 67 avenue Aristide Briand – 92160 Antony
- Madame Catherine JACOB – AEP – Pôle emploi Meudon – 2 rue du Ponceau – 92190 Meudon
- Madame Cécile ALLOZA-CENARD – AEP – Pôle emploi Bagneux – 96 avenue Albert Petit – 92220 Bagneux
- Monsieur Olivier ENGEL – Adjoint – Pôle emploi Bois Colombes – 19 rue des Peupliers – 92270 Bois Colombes
- Madame Magali TERRIER – AEP – Pôle emploi Bois Colombes – 19 rue des Peupliers – 92270 Bois Colombes
- Madame Anne-Sophie COLLIN – AEP – Pôle emploi Levallois-Perret – 99 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
- Monsieur Bertrand VANBERGHEM – AEP – Pôle emploi Levallois-Perret – 99 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
- Madame Isabelle BIGNON – Adjointe - Pôle emploi Levallois-Perret – 99 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret
- Madame Marie-José VIDAL – AEP – Pôle emploi Le Plessis Robinson – 8 ter avenue Léon Blum – 92350 Le Plessis Robinson
- Monsieur Patrice PEGARD – Adjoint – Pôle emploi Courbevoie – 4 rue Mickaël Winburn – 92400 Courbevoie
- Madame Annie MARTIN – AEP – Pôle emploi Courbevoie – 4 rue Mickaël Winburn – 92400 Courbevoie
- Monsieur Gaël LHERMITE – AEP – Pôle emploi Courbevoie – 4 rue Mickaël Winburn – 92400 Courbevoie
- Madame Michèle DEWIMILLE – Adjointe – Pôle emploi Rueil-Malmaison – 21 rue de la Libération – 92500 Rueil-Malmaison
- Madame Malgorzata DURAND-MILLE – AEP – Pôle emploi Gennevilliers – 1 allée des Bas Tilliers – Parc des Barbaniers – 92632 Gennevilliers cedex
- Monsieur Abdelmalek ALLITI – Adjoint – Pôle emploi Gennevilliers– 1 allée des Bas Tilliers – Parc des Barbaniers – 92632 Gennevilliers cedex
- Madame Annick MAZZELLA – Adjointe – Pôle emploi Colombes – 102 avenue Henri Barbusse – 92700 Colombes
- Madame Anne BRULE – Adjointe – Pôle emploi Puteaux – 34 rue Auguste Blanche – 92800 Puteaux
- Madame Faten HADJAJ – AEP – Pôle emploi Puteaux – 34 rue Auguste Blanche – 92800 Puteaux
- Madame Yasmina LOUIS – AEP – Pôle emploi Puteaux – 34 rue Auguste Blanche – 92800 Puteaux
- Madame Valérie CHARPENTIER – AEP – Pôle emploi Cergy Préfecture – 2 boulevard de l'Oise – Immeuble « Lebeloise » - 95016 Cergy Pontoise Cedex
- Madame Corinne AMOYAL – AEP – Pôle emploi Cergy Préfecture – 2 boulevard de l'Oise – Immeuble « Lebeloise » - 95016 Cergy Pontoise Cedex
- Madame Nadine BONFILS – AEP – Pôle emploi Cergy Préfecture – 2 boulevard de l'Oise – Immeuble « Lebeloise » - 95016 Cergy Pontoise Cedex
- Monsieur Guillaume SAUZEDDE – AEP – Pôle emploi Argenteuil – 82 boulevard Héloïse – 95100 Argenteuil
- Monsieur Régis DUMEE – AEP – Pôle emploi Argenteuil – 82 boulevard Héloïse – 95100 Argenteuil
- Madame Geneviève PERRIN – AEP – Pôle emploi Argenteuil – 82 boulevard Héloïse – 95100 Argenteuil
- Madame Agnès DESJOUIS – Adjointe – Pôle emploi Ermont – 23 rue de Stalingrad – 95120 Ermont
- Madame Claire GALIANA – AEP – Pôle emploi Ermont – 23 rue de Stalingrad – 95120 Ermont
- Madame Béatrice PESTONIT – Adjointe – Pôle emploi Garges-les-Gonesse – Avenue du Général de Gaulle – Centre Commercial « Les Portes de la Ville » - 95140 Garges-les-Gonesse
- Madame Elizabeth LECUYOT-RICARD – Adjointe – Pôle emploi Taverny – 325 rue de Paris – 95150 Taverny
- Madame Sylvie THOREZ - AEP– Pôle emploi Taverny – 325 rue de Paris – 95150 Taverny
- Madame Sandra STRECKER – AEP – Pôle emploi Taverny – 325 rue de Paris – 95150 Taverny
- Madame Isabelle BOURET – Adjointe – Pôle emploi Montmorency – 27 rue Ferber – 95160 Montmorency
- Madame Valérie MARION – Adjointe – Pôle emploi Sarcelles Escouvrier – 13 avenue de l'Escouvrier – 95200 Sarcelles

- Monsieur Cyrille JUTTEAU – AEP – Pôle emploi Sarcelles Camus – 29 avenue du 8 mai 1945 – 95200 Sarcelles
- Madame Marie-Paule MARTIN – AEP – Pôle emploi Saint-Gratien – 6 rue du Maréchal Juin – 95210 Saint Gratien
- Madame Alixia RODRIGUEZ – AEP – Pôle emploi Saint-Gratien– 6 rue du Maréchal Juin – 95210 Saint Gratien
- Madame Roselyne BILDE – AEP – Pôle emploi Herblay – 52 rue de Paris – 95220 Herblay
- Madame Brigitte GAIGÉARD – AEP – Pôle emploi Saint Ouen l'Aumône – 19 avenue de l'Eguillette – BP 97001 – ZI du vert galant – 95310 Saint Ouen l'Aumône
- Madame Elisabeth LEGROS – Adjointe – Pôle emploi Persan – 4 rue Jean Moulin – 95340 Persan
- Madame Corinne TUYTTENS – Adjointe – Pôle emploi Cergy Saint Christophe – 1 rue de la grande ourse – 95800 Cergy
- Madame Dominique CODEVELLE – AEP – Pôle emploi Cergy Saint Christophe – 1 rue de la grande ourse – 95800 Cergy
- Madame Fabienne PEPET – AEP – Pôle emploi Cergy Saint Christophe – 1 rue de la grande ourse – 95800 Cergy
- Madame Nadya LEDUC – Adjointe – Pôle emploi Bobigny – 52/58 avenue Jean Jaurès – 93000 Bobigny
- Monsieur Frédéric MAILLOT – AEP – Pôle emploi Montreuil Jaurès – 7 avenue Walwein – 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame Claire SOULIE – Adjointe – Pôle emploi Montreuil la Beaune – 14 rue de la Beaune – 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame Michèle KEMPF – AEP – Pôle emploi Montreuil la Beaune – 14 rue de la Beaune – 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame Anne ZANNI – AEP – Pôle emploi Montreuil la Beaune – 14 rue de la Beaune – 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame Elisabeth JEANNE – Adjointe – Pôle emploi Rosny-sous-Bois – 16/18 Place Carnot – 93110 Rosny-sous-Bois
- Monsieur Daniel PIQUET – Adjoint – Pôle emploi La Courneuve – 17 Place du Pommier de Bois – 93126 La Courneuve Cedex
- Madame Pascale KINIC – AEP – Pôle emploi Noisy-le-Sec – 2 avenue Georges Clémenceau – 93130 Noisy-le-Sec
- Monsieur Samuel CITRON – Adjoint – Pôle emploi Bondy – 14/18 rue Auguste Polissard – 93141 Bondy cedex
- Madame Arielle BARATINY – Adjointe – Pôle emploi Le Blanc Mesnil – 83 avenue Descartes – Centre d'Affaires Paris Nord – Immeuble « Le Continental » - 93150 Le Blanc Mesnil
- Madame Fabienne LUTHIN – AEP – Pôle emploi Bagnolet – 72 rue de René Alazard – 93170 Bagnolet
- Madame Chantal COURBET, Pôle emploi Bagnolet– 72 rue de René Alazard – 93170 Bagnolet
- Madame Sophie Caroline THOUANT – Adjointe – Pôle emploi Saint Denis Stade – 13 rue de Toul – 93200 Saint-Denis
- Monsieur Philippe DONNAT – AEP – Pôle emploi Romainville – 29 boulevard Henri Barbusse – 93230 Romainville
- Madame Fatiha ZEROUALI– AEP – Pôle emploi Romainville– 29 boulevard Henri Barbusse – 93230 Romainville
- Madame Isabelle BENARD – Adjointe – Pôle emploi Stains – 85 rue Aristide Briand – 93240 Stains
- Monsieur François PARIS – Adjoint – Pôle emploi Tremblay en France – 5 bis cours de la République – 93290 Tremblay en France
- Madame Caroline PERRON – Adjointe – Pôle emploi Aubervilliers – 81 avenue Victor Hugo – 93300 Aubervilliers
- Madame Jocya TASTET – Adjointe – Pôle emploi Aubervilliers – 81 avenue Victor Hugo – 93300 Aubervilliers
- Madame Tiphaine LE LAYO – AEP – Pôle emploi Neuilly-sur-Marne – 10 rue Jean Perrin – 93330 Neuilly-sur-Marne
- Monsieur Patrick MAGNE – AEP – Pôle emploi Le Raincy – 2 allée Blanche – 93340 Le Raincy
- Madame Sana OUZAHER – Adjointe – Pôle emploi Saint-Ouen – 44/50 avenue du capitaine Glarner – Immeuble « Le Baldi » - 93400 Saint-Ouen
- Madame Laurence PETIT – Adjointe – Pôle emploi Spectacle Georges Méliès – 62 rue de Landy – 93456 La Plaine-Saint-Denis Cedex
- Madame Arlène SAVOY-RODANGE – AEP – Pôle emploi Spectacle Georges Méliès– 62 rue de Landy – 93456 La Plaine-Saint-Denis Cedex

- Monsieur Sylvain LOVERGNE – Adjoint – Pôle emploi Pantin – 32 rue Delizy – Entrée n°1 – 93500 Pantin
- Madame Marie LECLERQ – Adjointe – Pôle emploi Aulnay sous Bois – 10 rue Nicolas Robert – 93600 Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Elhadi HARICHE – Adjoint – Pôle emploi Epinay-sur-Seine – 34 bis rue Salvador Allende – 93800 Epinay-sur-Seine
- Madame Brigitte COMPERE TICHOUX – Adjointe – Pôle emploi Livry-Gargan – 33/39 boulevard Robert Schuman – 93891 Livry-Gargan Cedex
- Madame Nathalie REMY DESRUES – AEP – Pôle emploi Roissy-en-France – 5 rue du Cercle – BP 14507 – Zone de Fret n°4 – Roissy CDG Cedex
- Madame Nathalie LABEAU – Adjointe – Pôle emploi Créteil – 85/87 avenue du Général de Gaulle – 94000 Créteil
- Madame Catherine GAROT – Adjointe – Pôle emploi Saint-Maur – 66 rue Elias Howe – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- Madame Françoise GAUTIER – Adjointe – Pôle emploi Arcueil – 5/7 rue Aspasia Jules Caron – 94110 Arcueil
- Monsieur Sébastien TENDILLE – Adjoint – Pôle emploi Fontenay-sous-Bois – 1 rue du bois des joncs marins – ZA de la pointe – 94120 Fontenay-sous-Bois
- Madame Catherine SANCHEZ – Adjointe – Pôle emploi Nogent-sur-Marne – 5 rue Jean Monnet – 94130 Nogent-sur-Marne
- Madame Yvette ALBARET – AEP – Pôle emploi Alfortville – 7 rue Roger Mordrel – 94140 Alfortville
- Madame Valérie POTIER – Pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges – 29 rue Henri Janin – 94190 Villeneuve-Saint-Georges
- Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS – Adjoint – Pôle emploi Ivry-sur-Seine – 16 Place Marcel Cachin – 94200 Ivry-sur-Seine
- Madame Martine COUSI – AEP – Pôle emploi L'Hay les Roses – 15/17 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94240 L'Hay les Roses
- Madame Laëtitia FRATANI – Adjointe – Pôle emploi Vincennes – 220 rue de Fontenay – 94300 Vincennes
- Madame Corinne BOCABEILLE – Adjointe – Pôle emploi Sucy-en-Brie – 9 allée du Pacifique - Parc d'Affaires « Leader Club » - 94373 Sucy-en-Brie Cedex
- Madame Elizabeth ZOUGGARI – Adjointe – Pôle emploi Vitry-sur-Seine – 105/109 rue Anselme Rondenay – 94407 Vitry-sur-Seine Cedex
- Madame Anne-Marie DUCRUET – AEP – Pôle emploi Chennevières – 8 bis rue du Pont – Résidence « De France » - 94430 Chennevières-sur-Marne
- Madame Priscillia GRANDMAIRE – Adjointe – Pôle emploi Champigny – 95 avenue de la République – Centre Commercial « République 2000 » – 94500 Champigny-sur-Marne
- Madame Christine ROYERE – Adjointe – Pôle emploi Choisy-le-Roi – 16 avenue Jean Jaurès – Tour « Orix » - 94600 Choisy-le-Roi
- Madame Marie-Pierre CHAZAL – Adjointe – Pôle emploi Maisons-Alfort – 16/20 rue Eugène Renault – 94700 Maisons-Alfort
- Madame Béatrice VIBART – Adjointe – Pôle emploi Villejuif – 100 avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif
- Monsieur Gilles TEYSSANDIER – Adjoint – Pôle emploi Villejuif – 100 avenue de Stalingrad – 94800 Villejuif

Au sein de Pôle emploi Languedoc-Roussillon :

- Madame Sandrine Le Goff, pôle emploi Castelnau
- Madame Fabienne Torresin, pôle emploi Castelnau
- Madame Josie Moirod Lannes, pôle emploi Castelnau
- Madame Roselyne Thene, pôle emploi Limoux
- Madame Christine Jontes, pôle emploi Limoux
- Madame Axelle Berger, pôle emploi Limoux
- Madame Andrée Bornao, pôle emploi Beaucaire
- Madame Valérie Reboul-Sabadel, pôle emploi Beaucaire
- Monsieur Claude Leprovost, pôle emploi Beaucaire
- Madame Annie Molière, pôle emploi Le Vigan
- Monsieur Yannick Vayssettes, pôle emploi Le Vigan
- Monsieur Georges Merle, pôle emploi Mende
- Monsieur Yannick Soulier, pôle emploi Mende
- Madame Sylvie Musa, pôle emploi Mende

- Madame Marie-Claude Mendez, pôle emploi Agde
- Monsieur Jean-Jacques Rosado, pôle emploi Agde
- Madame Muriel Sireyjol, pôle emploi Agde
- Madame Marielle Geai, pôle emploi Agde
- Monsieur Marc Vigne, pôle emploi Clermont l'Hérault
- Madame Nathalie Bastoul, pôle emploi Clermont l'Hérault
- Madame Monique Barret, pôle emploi Clermont l'Hérault
- Madame Anne Bournonville, pôle emploi Clermont l'Hérault
- Madame Marie-Paule Rostan, pôle emploi Lunel
- Madame Catherine Chaneaux, pôle emploi Lunel
- Madame Sylvia Nastorg, pôle emploi Lunel
- Monsieur Philippe Garcia, pôle emploi Lunel
- Monsieur Antoine Errera, pôle emploi Céret
- Madame Armelle Gallou, pôle emploi Céret
- Madame Dominique Marty, pôle emploi Céret
- Madame Corinne Guijarro, pôle emploi Prades
- Monsieur Michael Bansept, pôle emploi Prades
- Madame Yolande Zorzi, pôle emploi Canal du Midi (90 avenue Pierre Sébard - Carcassonne)
- Madame Sophie Castagne, pôle emploi Canal du Midi (90 avenue Pierre Sébard - Carcassonne)
- Madame Christiane Rougé, pôle emploi Canal du Midi (90 avenue Pierre Sébard - Carcassonne)
- Monsieur Pierre Marchand, pôle emploi Canal du Midi (90 avenue Pierre Sébard - Carcassonne)
- Madame Elisabeth Souloumiac, pôle emploi Canal du Midi (90 avenue Pierre Sébard - Carcassonne)
- Madame Anne-Lise Carre, pôle emploi Les Halles (29 rue Mazzini - Narbonne)
- Madame Françoise Letitre, pôle emploi Les Halles (29 rue Mazzini - Narbonne)
- Monsieur Gilbert Rasse, pôle emploi Les Halles (29 rue Mazzini - Narbonne)
- Monsieur Bertin Ngoma, pôle emploi Les Halles, 29 rue Mazzini, BP 802, 11108 Narbonne cédex
- Madame Céline Zeman, pôle emploi Les Halles, 29 rue Mazzini, BP 802, 11108 Narbonne cédex
- Madame Annick Van Der Mensbrugghe, pôle emploi Les Halles (29 rue Mazzini - Narbonne)
- Madame Christine Michaut, pôle emploi Alès le Rieu (681 chemin de la Bedosse - Alès)
- Madame Virginie Passet, pôle emploi Alès le Rieu (681 chemin de la Bedosse - Alès)
- Madame Anne Gagliardo, pôle emploi Alès le Rieu
- Madame Fabienne Guy-Bauzon, pôle emploi Alès Bruèges (Quartier des halles de Bruèges - Alès)
- Madame Catherine Bariolle, pôle emploi Alès Bruèges (Quartier des halles de Bruèges - Alès)
- Madame Laurence Perrier, pôle emploi Alès Bruèges (Quartier des halles de Bruèges - Alès)
- Madame Arline Faure, pôle emploi Bagnols sur Cèze
- Madame Frédérique Gervot, pôle emploi Bagnols sur Cèze
- Madame Evelyn Harel, pôle emploi Bagnols sur Cèze
- Madame Roselyne Calmettes, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Monsieur Eric Michard, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Monsieur Emmanuel Paris, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Lydie Hébert, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Marie-Paule Olmos, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Françoise Guistinati, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Laurence Kaczmarek, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Guylène Brossard-Bouri, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Catherine Avesque, pôle emploi Mas de Ville (112 allée du Mas de Ville - Nîmes)
- Madame Sophie Pain, pôle emploi Costières (79 rue Claude Martinez - Nîmes)
- Madame Colette Pérais, pôle emploi Costières (79 rue Claude Martinez - Nîmes)
- Madame Bernadette Chignoli, pôle emploi Costières (79 rue Claude Martinez - Nîmes)
- Madame Sylvie Cornier, pôle emploi Costières (79 rue Claude Martinez - Nîmes)
- Madame Michèle Donelli, pôle emploi Castanet (171 route de Sauve - Nîmes)
- Monsieur Christian Croibier-Muscat, pôle emploi Castanet (171 route de Sauve - Nîmes)
- Madame Béatrice Malakoff, pôle emploi Castanet (171 route de Sauve - Nîmes)
- Madame Aurore Mardille-Vidal, pôle emploi Castanet (171 route de Sauve - Nîmes)
- Madame Christine Mionnet, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Monsieur David Chabal, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Madame Pascale Violet, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Madame Estella Hureau, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Madame Delphine Cristol, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Madame Carole Laprade, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)
- Madame Patricia Vitasse, pôle emploi Garrigues (115 route d'Uzès - Nîmes)

- Madame Françoise Boj, pôle emploi Celleneuve (ZAC la Fontaine - Montpellier)
- Madame Marie-Pierre de Vichet, pôle emploi Celleneuve (ZAC la Fontaine - Montpellier)
- Madame Annick Dupy, pôle emploi euromédecine (rue de la Croix Verte - Montpellier)
- Monsieur Eric Sanchez, pôle emploi euromédecine (rue de la Croix Verte - Montpellier)
- Madame Fabienne Bouchet, pôle emploi euromédecine (rue de la Croix Verte - Montpellier)
- Madame Monique Pradel, pôle emploi Croix d'Argent (1021 avenue de Toulouse - Montpellier)
- Madame Sophie Bernhart, pôle emploi Croix d'Argent (1021 avenue de Toulouse - Montpellier)
- Madame Marine Chaillot, pôle emploi Croix d'Argent (1021 avenue de Toulouse - Montpellier)
- Madame Frédérique Mauro, pôle emploi Millénaire (1350 avenue Albert Einstein - Montpellier)
- Madame Nirisoa Rajohnson, pôle emploi Millénaire (1350 avenue Albert Einstein - Montpellier)
- Madame Valérie Carrette, pôle emploi Millénaire (1350 avenue Albert Einstein - Montpellier)
- Madame Frédérique Chevassus, pôle emploi Millénaire (1350 avenue Albert Einstein - Montpellier)
- Madame Marie-Hélène Blanchet, pôle emploi Lattes
- Monsieur Bernard Merda, pôle emploi Lattes
- Madame Pascale Baudry, pôle emploi Lattes
- Madame Elisabeth Menut, pôle emploi Castelnau
- Madame Françoise Argenson, pôle emploi Castelnau
- Madame Marie Gianordoli, pôle emploi Castelnau
- Madame Colette Gaven, pôle emploi Espace cadres (quai Louis le Vau - Montpellier)
- Madame Sylvie Debaisieux, pôle emploi Espace cadres (quai Louis le Vau - Montpellier)
- Madame Josette Thimonier, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Madame Chloé Ferré-Devillers, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Madame Claudine Delsol, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Madame Agnès Lacroux, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Monsieur Christophe Nouchet, pôle emploi Port Neuf (31 quai du port neuf - Béziers)
- Madame Linda Auteau, pôle emploi Libron (rue Théophile Gautier - Boujan sur Libron)
- Madame Virginie Ourahli, pôle emploi Libron (rue Théophile Gautier - Boujan sur Libron)
- Madame Sandrine Sierecki, pôle emploi Libron (rue Théophile Gautier - Boujan sur Libron)
- Monsieur Alain Cros, pôle emploi Libron (rue Théophile Gautier - Boujan sur Libron)
- Monsieur Ludovic Leclerc, pôle emploi Pézenas
- Madame Magali Ros, pôle emploi Pézenas
- Monsieur Frédéric Ferre, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Madame Michèle Liduena-Colin, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Madame Nathalie Rousselle, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Madame Fabienne Batinelli, pôle emploi Saint Clair (12 rue Auguste Lumière - Sète)
- Madame Anne Mathieu-Moy, pôle emploi Desnoyes (10 rue Léon Paul Fargues - Perpignan)
- Monsieur Francis Gavaille, pôle emploi Desnoyes (10 rue Léon Paul Fargues - Perpignan)
- Madame Martine Saout, pôle emploi Desnoyes (10 rue Léon Paul Fargues - Perpignan)
- Monsieur Jean-Pierre Bernhard, pôle emploi Kennedy (41 boulevard Kennedy - Perpignan)
- Madame Aurélia Verrouil, pôle emploi Kennedy (41 boulevard Kennedy - Perpignan)
- Madame Caroline Durand, pôle emploi Kennedy (41 boulevard Kennedy - Perpignan)
- Madame Elisabeth Parra, pôle emploi Massilia (16 rue Alfred Eisenstaedt - Perpignan)
- Madame Marie-Laure Dupuy, pôle emploi Massilia (16 rue Alfred Eisenstaedt - Perpignan)
- Madame Christiane Facca, pôle emploi Massilia (16 rue Alfred Eisenstaedt - Perpignan)
- Monsieur Michel Brechet, pôle emploi Naturopole (3 les bureaux de Clairfont - Toulouges)
- Monsieur David Condoret, pôle emploi Naturopole (3 les bureaux de Clairfont - Toulouges)
- Madame Sandra Vautier, pôle emploi Naturopole (3 les bureaux de Clairfont - Toulouges)

Au sein de Pôle emploi Limousin :

- Monsieur Sylvain Dupuy, pôle emploi Brive Centre
- Madame Josianne Faul-Dudreuil, pôle emploi Brive Centre
- Monsieur Sylvain Dupuy, pôle emploi Malemort
- Madame Martine Rolland, pôle emploi Malemort
- Monsieur Marc Beillot, pôle emploi Tulle Victor Hugo
- Madame Sandrine Rousseau, pôle emploi Tulle Victor Hugo
- Madame Catherine Mollica, pôle emploi Ussel Jarasse
- Monsieur Lionel Joachim, pôle emploi Aubusson Auvergne Centre
- Madame Christine Parenton, pôle emploi Guéret Gambetta
- Madame Aurore Pradeau, pôle emploi Guéret Gambetta
- Madame Christine Parenton, pôle emploi Guéret point relais La Souterraine
- Madame Aurore Pradeau, pôle emploi Guéret point relais La Souterraine

- Madame Stéphanie Lienne, pôle emploi Bellac
- Madame Marie-Angélique Bagur, pôle emploi Saint Yrieix
- Madame Valérie Villeger-Terrade pôle emploi Saint Junien
- Madame Christine Méraud pôle emploi Limoges Ventadour
- Monsieur Nicolas Coinaud pôle emploi Limoges Ventadour
- Madame Karine Roume pôle emploi Limoges Jourdan
- Madame Annie Nadotti pôle emploi Limoges Jourdan
- Madame Catherine Flesch pôle emploi Limoges Sainte Claire.

Au sein de Pôle emploi Lorraine :

- Monsieur Denis Lefebvre, pôle emploi de Lunéville
- Madame Catherine Dangien, pôle emploi de Lunéville
- Monsieur Eric Girard, pôle emploi de Lunéville
- Madame Agnès Bertin, pôle emploi Nancy 1 Saint-Thiébaud (15 boulevard Joffre)
- Madame Myriam Milin, pôle emploi Nancy 1 Saint-Thiébaud (15 boulevard Joffre)
- Monsieur Yvon Le Gall, pôle emploi Nancy 2 Stanislas (88 avenue du XXème Corps)
- Madame Elisabeth Birck, pôle emploi Nancy 2 Stanislas (88 avenue du XXème Corps)
- Monsieur Emmanuel Salvisberg, pôle emploi Nancy 2 Stanislas (88 avenue du XXème Corps)
- Madame Marie-France Janin, pôle emploi Nancy 2 Stanislas (88 avenue du XXème Corps)
- Madame Brigitte Perlot, pôle emploi Pont-à-Mousson
- Madame Nathalie Kappenstein, pôle emploi Pont-à-Mousson
- Madame Evelyne Voriot, pôle emploi Toul
- Madame Redimé Hadji, pôle emploi Toul
- Monsieur Pierre Admant, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Marie-Thérèse Bontemps, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Valérie Neyen, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Christine Fabing, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Marie-Laure Guillemain, pôle emploi Vandœuvre-lès-Nancy
- Madame Martine Bontems, pôle emploi Nancy 3 Gentilly (avenue Pinchard)
- Madame Eliane Legras, pôle emploi Nancy 3 Gentilly (avenue Pinchard)
- Madame Béatrice Vichard, pôle emploi Nancy 3 Gentilly (avenue Pinchard)
- Madame Marie-Antoinette Gerolt, pôle emploi Forbach
- Monsieur Joseph Cua, pôle emploi Forbach
- Madame Sylvie Linder, pôle emploi Forbach
- Monsieur Jean-Pierre Fortin, pôle emploi Saint-Avold
- Madame Nathalie Isel, pôle emploi Saint-Avold
- Monsieur Jean-Denis Dupont, pôle emploi Saint-Avold
- Madame Valérie Gillot, pôle emploi Sarrebourg
- Monsieur Eric Strentz, pôle emploi Sarrebourg
- Madame Danièle Sodoyer, pôle emploi Sarrebourg
- Madame Isabelle Aupretre, pôle emploi Sarreguemines
- Monsieur André Lang, pôle emploi Sarreguemines
- Madame Agneska Cyplik-Guiter, pôle emploi Sarreguemines
- Madame Radia Rezzouk, pôle emploi Bar-le-Duc
- Madame Patricia Bessam, pôle emploi Bar-le-Duc
- Madame Françoise Rundstadler, pôle emploi Commercy
- Madame Viviane Guery, pôle emploi Commercy
- Monsieur Guy Andrieux, pôle emploi Verdun
- Madame Elisabeth Stinger, pôle emploi Verdun
- Monsieur Massimo Trinoli, pôle emploi Verdun
- Monsieur Armand Wagner, pôle emploi Briey/Jarny
- Monsieur Jean-Michel Modrzyk, pôle emploi Briey/Jarny
- Madame Ariane Aubert, pôle emploi Briey/Jarny
- Monsieur Patrick Jacquemin, pôle emploi Hayange
- Madame Céline Peugeot, pôle emploi Hayange
- Madame Zohra Najet Boudani, pôle emploi Hayange
- Madame Martine Grasel, pôle emploi Hagondange
- Madame Laurent Werdenberg, pôle emploi Hagondange pôle emploi Longwy-Villerupt
- Monsieur Fabien Maurizi, pôle emploi Longwy-Villerupt
- Madame Nathalie Colasante, pôle emploi Longwy-Villerupt
- Monsieur Eric Amschler, pôle emploi Longwy-Villerupt

- Madame Yolande Fleurentin, pôle emploi Metz 1 Taison, (40 rue Taison)
- Madame Caroline Peviller, pôle emploi Metz 1 Taison, (40 rue Taison)
- Madame Corinne Antoine, pôle emploi Metz 1 Taison, (40 rue Taison)
- Madame Nadine Clément, pôle emploi Metz 1 Taison, (40 rue Taison)
- Madame Myriam Denis, pôle emploi Metz 2 Saint-Nicolas (2 place Saint Nicolas)
- Madame Violette Heip, pôle emploi Metz 2 Saint-Nicolas (2 place Saint Nicolas)
- Madame Elisabeth Berger, pôle emploi Metz 2 Saint-Nicolas (2 place Saint Nicolas)
- Monsieur Jean-Marc Solda, pôle emploi Metz 3 Montigny-lès-Metz (162 rue de Pont-à-Mousson)
- Madame Nadine Clément, pôle emploi Metz 3 Montigny-lès-Metz (162 rue de Pont-à-Mousson)
- Madame Martine Carl, pôle emploi Metz 3 Montigny-lès-Metz (162 rue de Pont-à-Mousson)
- Madame Aline Schuler, pôle emploi Metz 3 Montigny-lès-Metz (162 rue de Pont-à-Mousson)
- Madame Patricia Wehr, pôle emploi Thionville
- Madame Marielle Kaiser, pôle emploi Thionville
- Madame Sandra Werdenberg, pôle emploi Thionville
- Monsieur Jean-Claude Peiffer, pôle emploi Thionville
- Marie Christine Harent, pôle emploi Epinal (18 avenue Dutac)
- Madame Marylène Simeon, pôle emploi Epinal (18 avenue Dutac)
- Monsieur Pascal Plantin, pôle emploi Epinal (18 avenue Dutac)
- Madame Isabelle Roth, pôle emploi Epinal Voivre (Chemin de la Belle au Bois Dormant Zac du Saut le Cerf)
- Madame Claire Schwartz, pôle emploi Epinal Voivre (Chemin de la Belle au Bois Dormant Zac du Saut le Cerf)
- Madame Isabelle Collet, pôle emploi Epinal Voivre (Chemin de la Belle au Bois Dormant Zac du Saut le Cerf)
- Madame Michèle Ritrovato, pôle emploi Gérardmer
- Madame Nathalie Valsecchi, pôle emploi Gérardmer
- Madame Laurence Maréchal, pôle emploi Neufchâteau
- Madame Carole Colin, pôle emploi Neufchâteau
- Monsieur Gérard Duval, pôle emploi Remiremont
- Madame Catherine Claudel, pôle emploi Remiremont
- Madame Hélène Ducornet, pôle emploi Remiremont
- Monsieur Frédéric Huant, pôle emploi Saint-Dié-des-Vosges
- Madame Joëlle Maire, pôle emploi Saint-Dié-des-Vosges

Au sein de Pôle emploi Martinique :

- Madame Josiane Prales, pôle emploi Lamentin
- Madame Honore Yveline, pôle emploi Sainte Marie
- Madame Albin Marie- France, pôle emploi Rivière Salée
- Monsieur Georges Palmont pôle emploi du Marin
- Madame Taillefond Christine, pôle emploi Trinité
- Monsieur Denis Deparis, pôle emploi Schoelcher
- Monsieur Gontran lubin, pôle emploi Fort de France Kerlys
- Monsieur Bernard Lagier, pôle emploi Fort de France Cascades
- Madame Carline Chevalier, pôle emploi Fort de France Cascades

Au sein de Pôle emploi Midi-Pyrénées :

- Madame Bernadette Cousture, pôle emploi Foix
- Madame Barbara Garnaoud, pôle emploi Foix
- Madame Marie-Hélène Gourdou, pôle emploi Lavelanet
- Monsieur Alexandre Rieux, pôle emploi Lavelanet
- Madame Julie Brenac-Descat, pôle emploi Pamiers
- Monsieur Boris Fourcade, pôle emploi Pamiers
- Madame Patricia Bultez, pôle emploi Saint Gaudens
- Monsieur Philippe Souquet, pôle emploi Saint-Gaudens
- Madame Marie-Laure Pendaries, pôle emploi Saint Girons
- Monsieur Jean-Christophe Gaillard, pôle emploi Saint-Girons
- Madame Vanessa Thiels, pôle emploi Toulouse Pèrisud
- Monsieur Laurent Gailhaguet, pôle emploi Toulouse Pèrisud
- Madame Nathalie Sarrieu, pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- Madame Blandine Porte, pôle emploi Toulouse Bellefontaine

- Madame Marie-Françoise Pac, pôle emploi Toulouse Cadres
- Monsieur François Vergnes, pôle emploi Toulouse Cadres
- Monsieur Luc-André Penniello, pôle emploi Toulouse Arènes
- Monsieur Jean-Rémy Berdeaux, pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- Madame Françoise Benoît, pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- Monsieur Jean-Marc Livoti, pôle emploi Toulouse Cépière
- Madame Laurence de Tchaguine, pôle emploi Toulouse Cépière
- Madame Laure Cantan, pôle emploi Toulouse Lalande
- Madame Nadine Foliot, pôle emploi Toulouse Lalande
- Madame Elisabeth Bouvarel, pôle emploi Toulouse Croix de Pierre
- Monsieur Thierry Brousses, pôle emploi Toulouse Jolimont
- Madame Christiane Durand, pôle emploi Toulouse Jolimont
- Madame Evelynne Thomas, pôle emploi Toulouse Occitane
- Madame Christine Ordy-Lalane, pôle emploi Toulouse Occitane
- Madame Françoise Foucher, pôle emploi Toulouse Purpan
- Madame Marie-Laure Terrade, pôle emploi Toulouse Sesquières
- Monsieur François Pires, pôle emploi Toulouse Sesquières
- Monsieur Alexandre Clavel, pôle emploi Toulouse Ranguel
- Monsieur Jacques Cathala, pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle
- Madame Marie-France Metge, pôle emploi Blagnac
- Madame Marie Verdel, pôle emploi Blagnac
- Madame Céline Juin, pôle emploi Colomiers
- Madame Lucie Descazeaux, pôle emploi Colomiers
- Monsieur Olivier Garrigou, pôle emploi Muret
- Monsieur Bernard Daries, pôle emploi Muret
- Madame Chantal Marqué, pôle emploi Portet-sur-Garonne
- Madame Nicole Crouzet, pôle emploi Portet-sur-Garonne
- Monsieur Hamid Lanani, pôle emploi Labège
- Madame Michelle Deux, pôle emploi Labège
- Monsieur André Franzen, pôle emploi Saint Jean
- Madame Isabelle Julie, pôle emploi Saint-jean
- Madame Marie-Joséphine Luczynski, pôle emploi Saint Alban Castelnau
- Madame Nathalie Denève, pôle emploi Saint-Alban Castelnau
- Monsieur Vincent Tempère, pôle emploi Villefranche Lauragais
- Monsieur Sébastien Poles, pôle emploi Auch
- Madame Brigitte Gilg, pôle emploi Auch
- Madame Régine Guicheney, pôle emploi Tarbes Pyrénées
- Monsieur Michel Lafforgue, pôle emploi Tarbes Pyrénées
- Monsieur Hervé Griveau, pôle emploi Tarbes Briand
- Monsieur Thibaut Charron, pôle emploi Tarbes Briand
- Monsieur René Gavazzi, pôle emploi Lannemezan
- Monsieur Lionel Durand, pôle emploi Lannemezan
- Monsieur Jean-Gabriel Mallart, pôle emploi Lourdes
- Madame Dominique Puysegur, pôle emploi Lourdes
- Monsieur Alexandre Laffont, pôle emploi Condom
- Madame Flora Costa, pôle emploi Condom
- Madame Céline Laborie, pôle emploi Isle Jourdain
- Monsieur David Gracia, pôle emploi Isle Jourdain
- Madame Véronique Terrade, pôle emploi Souillac
- Madame Marie-Claire Gutierrez, pôle emploi Figeac
- Monsieur Gérard Lestrade, pôle emploi Figeac
- Monsieur Xavier Pocous, pôle emploi Montauban Roseraie
- Madame Barbara Reveillère, pôle emploi Montauban Roseraie
- Monsieur Jacques Mateo, pôle emploi Montauban Villebourbon
- Madame Karine Vidal, pôle emploi Montauban Villebourbon
- Monsieur Alain Calmon, pôle emploi Cahors
- Madame Frédérique Gauthier, pôle emploi Cahors
- Monsieur Michel Lacombe, pôle emploi Castelsarrasin
- Madame Hélène Azé, pôle emploi Castelsarrasin
- Monsieur David Bernet, pôle emploi Castres
- Madame Emmanuelle Desmartin, pôle emploi Castres
- Madame Anne-Marie Sabbadin, pôle emploi Albi

- Monsieur Alain Jossien, pôle emploi Albi
- Monsieur Alain Vanhaesebrouck, pôle emploi Graulhet
- Monsieur Bernard Lafon, pôle emploi Graulhet
- Monsieur Jean-Pierre Olle, pôle emploi Carmaux
- Monsieur Alain Rivayran, pôle emploi Carmaux
- Monsieur Alain Sampietro, pôle emploi Mazamet
- Madame Laurence Marro, pôle emploi Gaillac
- Madame Céline Reilles, pôle emploi Gaillac
- Madame Anne Dherbecourt, pôle emploi Millau
- Monsieur Alain Perrier, pôle emploi Millau
- Monsieur Patrice Albouy, pôle emploi Rodez
- Monsieur Pierre Bonnefous, pôle emploi Rodez
- Monsieur Daniel Carbonnel, pôle emploi Villefranche Rouergue
- Monsieur Dominique De Laet, pôle emploi Decazeville
- Madame Christine Berte, pôle emploi Decazeville
- Monsieur Bernard Scaillier, pôle emploi plateforme régionale de prestations
- Madame Sophie Barrovecchio, pôle emploi plateforme régionale de prestations
- Monsieur Francis Lordon, adjoint au directeur territorial Pôle emploi Ouest - Gers/Hautes-Pyrénées
- Monsieur Gilles Levy, adjoint au directeur territorial Pôle emploi Sud - Ariège/Comminges
- Monsieur Georges Legrand, adjoint au directeur territorial Pôle emploi Est - Tarn/Aveyron
- Monsieur Michel Castelli, adjoint au directeur territorial Pôle emploi Nord - Lot/Tarn-et-Garonne
- Madame Annie Blaquié, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Toulouse intra muros
- Monsieur Gérard Cousture, directeur territorial délégué Pôle emploi Toulouse extra muros
- Monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Pôle emploi spécialisé

Au sein de Pôle emploi Nord-Pas-de-Calais :

- Madame Isabelle Delemar, Pôle emploi d'Anzin
- Monsieur Denis Estaquet, Pôle emploi d'Anzin
- Monsieur François Fernandez Estepa, Pôle emploi d'Anzin
- Monsieur Dominique Jourdain, Pôle emploi d'Anzin
- Monsieur Emmanuel Daveluy, Pôle emploi d'Armentières
- Madame Marie-Line Duthoit, Pôle emploi d'Armentières
- Madame Brigitte Bridelance, Pôle emploi d'Arras Bellevue
- Monsieur Pierre Dutilleul, Pôle emploi d'Arras Bellevue
- Madame Florence Tricard, Pôle emploi d'Arras Bellevue
- Madame Séverine Duverge, Pôle emploi d'Arras Bonnettes
- Madame Fabienne Quignon, Pôle emploi d'Arras Bonnettes
- Madame Corinne Rogiez, Pôle emploi d'Arras Bonnettes
- Monsieur Bernard Bauchet, Pôle emploi d'Arras Rivage
- Madame Brigitte Deplanque, Pôle emploi d'Arras Rivage
- Monsieur Laurent Gobert, Pôle emploi d'Arras Rivage
- Monsieur Christian Michon, Pôle emploi d'Aulnoye-Aymeries
- Madame Virginie Dumeste, Pôle emploi d'Avesnes-sur-Helpe
- Monsieur Richard Fabre, Pôle emploi d'Avesnes-sur-Helpe
- Monsieur Dominique Paurisse, Pôle emploi de Bailleul
- Monsieur Alain Verbeke, Pôle emploi de Bailleul
- Monsieur Jean-Pierre Coffigniez, Pôle emploi de Bapaume
- Monsieur Jérôme Batonneau, Pôle emploi de Berck-sur-Mer
- Madame Sylvaine Cazet, Pôle emploi de Berck-sur-Mer
- Monsieur Henri Musial, Pôle emploi de Berck-sur-Mer
- Madame Emmanuelle Camberlin-Cappe, Pôle emploi de Béthune
- Madame Isabelle Delpouve, Pôle emploi de Béthune
- Monsieur Denis Devocelle, Pôle emploi de Béthune
- Madame Danielle Lelangue, Pôle emploi de Béthune
- Monsieur Sacha Mejdejovic, Pôle emploi de Béthune
- Madame Corentine Vaillot, Pôle emploi de Béthune
- Monsieur Stéphane Wibo, Pôle emploi de Béthune
- Monsieur Eric Descheyer, Pôle emploi de Boulogne Daunou
- Madame Cécile Eeckeloot, Pôle emploi de Boulogne Daunou
- Madame Carole Patinier, Pôle emploi de Boulogne Daunou
- Madame Nathalie Barmutta, Pôle emploi de Boulogne Saint Martin

- Monsieur François Eeckeloot, Pôle emploi de Boulogne Saint Martin
- Monsieur Abdenebi Goual, Pôle emploi de Boulogne Saint Martin
- Madame Nathalie Notebaert, Pôle emploi de Boulogne Saint Martin
- Madame Fabienne Duez, Pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- Monsieur Stephen Roussel, Pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- Monsieur Vincent Salmon, Pôle emploi de Bruay-la-Buissière
- Madame Marie-Agnès Beaugrand, Pôle emploi de Calais Mollien
- Monsieur Sébastien Couplet, Pôle emploi de Calais Mollien
- Monsieur Jacques Delacroix, Pôle emploi de Calais Mollien
- Monsieur Hervé Morice, Pôle emploi de Calais Mollien
- Madame Dorothée Bourdin, Pôle emploi de Calais Nation
- Madame Sylvie Devulder, Pôle emploi de Calais Nation
- Monsieur Joël Henry, Pôle emploi de Calais Nation
- Monsieur Stéphane Urbin, Pôle emploi de Calais Nation
- Monsieur Patrick Cresson, Pôle emploi de Cambrai
- Madame Dominique Kosciuszko, Pôle emploi de Cambrai
- Monsieur Eric Labalette, Pôle emploi de Cambrai
- Madame Catherine Moriaux, Pôle emploi de Cambrai
- Madame Chantal Robas, Pôle emploi de Cambrai
- Madame Myriam Cossart, Pôle emploi de Carvin
- Madame Caroline Hennache, Pôle emploi de Carvin
- Madame Corinne Neveu, Pôle emploi de Carvin
- Madame Odile Cauchy, Pôle emploi de Caudry
- Monsieur Olivier Mathius, Pôle emploi de Caudry
- Monsieur Robert Kutza, Pôle emploi de Condé-sur-Escaut
- Madame Sylvie Brule, Pôle emploi de Coudekerque
- Monsieur Bruno Devulder, Pôle emploi de Coudekerque
- Monsieur Laurent Daens, Pôle emploi de Coudekerque
- Monsieur José Langlet, Pôle emploi de Coudekerque
- Monsieur Eddy Mille, Pôle emploi de Coudekerque
- Madame Marie-Paule Régnier, Pôle emploi de Coudekerque
- Madame Brigitte Debrabant, Pôle emploi de Denain
- Madame Farida Kacer, Pôle emploi de Denain
- Madame Stéphanie Meeuros, Pôle emploi de Denain
- Madame Daniela Piras, Pôle emploi de Denain
- Monsieur André Zampol, Pôle emploi de Denain
- Monsieur Christophe Bailleul, Pôle emploi de Douai Commanderie
- Monsieur Jean-François Dormard, Pôle emploi de Douai Commanderie
- Madame Valérie Dubuche, Pôle emploi de Douai Commanderie
- Madame Karine Gobled, Pôle emploi de Douai Commanderie
- Madame Laurence Boulard, Pôle emploi de Douai Dorignies
- Monsieur Christian Decouvelaere, Pôle emploi de Douai Dorignies
- Madame Caroline Léger, Pôle emploi de Douai Dorignies
- Madame Nadine Nowaczyk, Pôle emploi de Douai Raches
- Monsieur Jérôme Blondeel, Pôle emploi de Dunkerque Bazennes
- Monsieur Vichettra Mon, Pôle emploi de Dunkerque Bazennes
- Monsieur Jacky Triquet, Pôle emploi de Dunkerque Bazennes
- Madame Martine Bedague, Pôle emploi Dunkerque Vauban
- Madame Nicole Fouricquet, Pôle emploi de Dunkerque Vauban
- Monsieur Gennaro Bartolive, Pôle emploi de Fourmies
- Monsieur Jean-Pierre Sainthuille, Pôle emploi de Fourmies
- Madame Céline Deregnacourt, Pôle emploi de Grande Synthe
- Monsieur Eric Hoorens, Pôle emploi de Grande Synthe
- Madame Christelle Blondeel, Pôle emploi de Gravelines
- Monsieur Cyrille RoMadamelaere, Pôle emploi de Gravelines
- Madame Cathy Devienne, Pôle emploi d'Halluin
- Madame Marie-José Kapusciak, Pôle emploi d'Halluin
- Monsieur Olivier Pennequin, Pôle emploi d'Haubourdin
- Madame Martine Reiter, Pôle emploi d'Haubourdin
- Madame Emmanuelle Brasseur, Pôle emploi d'Hazebrouck
- Madame Laurence Carbon, Pôle emploi d'Hazebrouck
- Madame Valérie Vossaert, Pôle emploi d'Hazebrouck

- Madame Fabienne Champion, Pôle emploi d'Hellemmes
- Monsieur Philippe Paquet, Pôle emploi d'Hellemmes
- Monsieur Guillaume Hugot, Pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- Madame Chantal Lecuppre, Pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- Madame Maryvonne Payeux, Pôle emploi d'Hénin-Beaumont
- Monsieur Grégory Germain, Pôle emploi de La Madeleine
- Madame Stéphanie Houzet, Pôle emploi de La Madeleine
- Madame Sylvie Maesele, Pôle emploi de La Madeleine
- Madame Monique Hecq, Pôle emploi de Le Cateau
- Monsieur Jean-Yves Crapet, Pôle emploi de Le Quesnoy
- Madame Laurence Duvivier, Pôle emploi de Le Quesnoy
- Madame Claude Vins, Pôle emploi de Le Quesnoy
- Monsieur MohaMadamed Derriche, Pôle emploi de Lens Bollaert
- Monsieur Jean-Michel Duquesnoy, Pôle emploi de Lens Bollaert
- Madame Anne-Sophie Parfant, Pôle emploi de Lens Bollaert
- Madame Karine Blondiaux, Pôle emploi de Lens Zola
- Madame Marie-Lise Caffray, Pôle emploi de Lens Zola
- Madame Christine Choteau, Pôle emploi de Lens Zola
- Madame Anne Fourrier, Pôle emploi de Lens Zola
- Monsieur Thierry Lenglet, Pôle emploi de Lens Zola
- Madame Nathalie Duda, Pôle emploi de Liévin
- Madame Dominique Mancuso, Pôle emploi de Liévin
- Monsieur Thierry Pruvost, Pôle emploi de Liévin
- Madame Micheline Wartelle, Pôle emploi de Liévin
- Madame Isabelle Chavot, Pôle emploi de Lille Bleuets
- Monsieur François Lemahieu, Pôle emploi Lille Bleuets
- Monsieur François-Rémy Roesing, Pôle emploi de Lille Bleuets
- Madame Maryline Traisnel, Pôle emploi de Lille Bleuets
- Madame Paule Stéphanie Damestoy, Pôle emploi de Lille Cadres Spectacle International
- Madame Annick Desplanques, Pôle emploi de Lille Cadres Spectacle International
- Madame Sylvie Dumont, Pôle emploi de Lille Fives
- Madame Sophie Lempieux, Pôle emploi de Lille Fives
- Madame Pascale Delayen, Pôle emploi de Lille Moulins-Postes
- Madame Anne-Marie Lollivier, Pôle emploi de Lille Moulins-Postes
- Madame Martine Alizier, Pôle emploi de Lille Port Fluvial
- Monsieur Christophe Balcaen, Pôle emploi de Lille Port Fluvial
- Monsieur Eric Demeulemeester, Pôle emploi de Lille Port Fluvial
- Monsieur Alain Saillant, Pôle emploi de Lille Port Fluvial
- Madame Agnès Paul, Pôle emploi de Lillers
- Madame Anne-Caroline Philippe, Pôle emploi de Lillers
- Madame Caroline Daubenfeld, Pôle emploi de Lomme
- Monsieur Daniel Goin, Pôle emploi de Lomme
- Monsieur Samuel Vandaele, Pôle emploi de Longuenesse
- Madame Laurence Brouwez, Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Annick Cristante, Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Sabine Hubert, Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Fabienne Lagneaux, Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Régine Wascot, Pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- Madame Audrey Crepel, Pôle emploi de Maubeuge Remparts
- Monsieur Christian Germain, Pôle emploi de Maubeuge Remparts
- Monsieur Pascal Helart, Pôle emploi de Maubeuge Remparts
- Madame Véronique Verite, Pôle emploi de Maubeuge Remparts
- Madame Dominique Dhaussy, Pôle emploi de Nœux-les-Mines
- Madame Sylvie Pellerin, Pôle emploi de Nœux-les-Mines
- Monsieur Gérard Rogiez, Pôle emploi de Nœux-les-Mines
- Madame Karima Lemoine, Pôle emploi de Noyelles-Godault
- Madame Catherine Olivier, Pôle emploi de Noyelles-Godault
- Monsieur Jean-Paul Thumerelle, Pôle emploi de Noyelles-Godault
- Madame Anne Dequidt, Pôle emploi de Roubaix Centre
- Madame Florence Hermel, Pôle emploi de Roubaix Centre
- Monsieur Richard Ludes, Pôle emploi de Roubaix Centre
- Madame Anne-Marie Verraes, Pôle emploi de Roubaix Centre

- Madame Martine Vienne, Pôle emploi de Roubaix Centre
- Monsieur Benoît Lhote, Pôle emploi de Roubaix Sainte-Elisabeth
- Madame Blandine Masschelein, Pôle emploi de Roubaix Sainte-Elisabeth
- Monsieur Yannick Denimal, Pôle emploi de Roubaix Sud
- Monsieur Daniel Lamote, Pôle emploi de Roubaix Sud
- Madame Evelyne Ost, Pôle emploi de Roubaix Sud
- Madame Caroline Wintrebert, Pôle emploi de Roubaix Sud
- Monsieur Jean-Michel Wichlacz, Pôle emploi de Saint Amand-les-Eaux
- Madame Pascale Caulier, Pôle emploi de Saint Omer
- Madame Caroline Deicke, Pôle emploi de Saint Omer
- Madame Alix Leguyader, Pôle emploi de Saint Omer
- Madame Marie-Louise Venries, Pôle emploi de Saint Omer
- Madame Sophie Decottignies, Pôle emploi de Saint Pol-sur-Ternoise
- Madame Catherine Dryepondt, Pôle emploi de Seclin
- Madame Fabienne Lelong, Pôle emploi de Seclin
- Madame Laurence Cousin, Pôle emploi de Somain
- Monsieur Philippe Defrancq, Pôle emploi de Somain
- Madame Laurence Dupont, Pôle emploi de Somain
- Madame Charlotte Caulliez, Pôle emploi de Tourcoing Gand
- Madame Marie-Amélie Rivière, Pôle emploi de Tourcoing Gand
- Madame Florence Venturini, Pôle emploi de Tourcoing Gand
- Monsieur Laurent Desquiens, Pôle emploi de Tourcoing Thiers
- Monsieur Laurent Malaclet, Pôle emploi de Tourcoing Thiers
- Madame Martine Bassez, Pôle emploi de Valenciennes Froissart
- Monsieur Frédéric Kosciuszko, Pôle emploi de Valenciennes Froissart
- Madame Henriette Taquet, Pôle emploi de Valenciennes Froissart
- Madame Sylvie Thorez, Pôle emploi de Valenciennes Froissart
- Madame Isabelle Blareau, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Isabelle Carpentier, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Nadine Carrin, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Frédérique Dumontier, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Monsieur Michel Ledda, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Claudine Monfort, Pôle emploi de Valenciennes Tertiales
- Madame Sandrine Carouille, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Avenir
- Monsieur Patrick Clarisse, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Avenir
- Monsieur Pierre Laigle, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Avenir
- Monsieur Eddie Vancompennolle, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Avenir
- Madame Catherine Jausseme, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Van Gogh
- Monsieur Olivier Valminos, Pôle emploi de Villeneuve d'Ascq Van Gogh
- Madame Michèle Capron, Pôle emploi de Wattrelos
- Madame Valérie Deffrennes, Pôle emploi de Wattrelos
- Monsieur Joël Deleu, Pôle emploi de Wattrelos

Au sein de Pôle emploi Pays-de-la-Loire :

- Madame Corinne Vannier, pôle emploi de Nantes Jean Moulin
- Madame Nicole Forêt, pôle emploi de Nantes Cheviré
- Monsieur Emmanuel Trit, pôle emploi de Nantes Cheviré
- Madame Myriam Comtesse, pôle emploi de Nantes Viarme
- Monsieur Philippe Roussel, pôle emploi de Nantes Erdre
- Madame Céline Nue-Barthe, pôle emploi de Nantes Beaulieu
- Monsieur Pascal Jaffray, pôle emploi de Nantes Ste Thérèse
- Madame Céline Vailhen, pôle emploi de Nantes Jules Verne
- Monsieur Didier Coué, pôle emploi de Nantes Est
- Madame Patricia Dober, pôle emploi de Nantes Est
- Monsieur Pascal Liaigre, pôle emploi de Nantes Est
- Madame Guillemette Michaud, pôle emploi de Nantes Espace Cadres
- Madame Christophe Bonraisin, pôle emploi de Saint Sébastien (Gripots)
- Madame Valérie Boucard, pôle emploi de Rezé
- Monsieur Laurent Rafaud, pôle emploi de Carquefou
- Monsieur Christophe Bonraisin, pôle emploi de Carquefou
- Madame Clarisse Holtz, pôle emploi de St Herblain

- Madame Lucie Dursun, pôle emploi d'Ancenis
- Madame Stéphanie Quelen, pôle emploi de Pornic
- Madame Pascale Brodin, pôle emploi de Pornic
- Madame Pascale Decruyanere, pôle emploi de Pornic
- Madame Catherine Pelletreau, pôle emploi de St Nazaire
- Madame Elsa Miquel, pôle emploi de St Nazaire
- Madame Anne Ponaire, pôle emploi de St Nazaire
- Madame Lafoux Elisabeth, pôle emploi de Trignac
- Madame Valérie MalhoMadame, pôle emploi de Trignac
- Madame Laurence Rouault, pôle emploi de Trignac
- Monsieur Pierric Ouvrard, pôle emploi de La Baule
- Monsieur Jean-Marc Violeau, pôle emploi de La Baule
- Monsieur Pierre Garcia, pôle emploi de Guérande
- Madame Violaine Asselin de Williancourt, pôle emploi de Châteaubriant
- Madame Danièle Flaender, pôle emploi de Clisson
- Madame Chantal Pierre-Auguste, pôle emploi de Machecoul
- Madame Fabienne Pineau, pôle emploi d'Angers Lafayette
- Monsieur Roland Guillamot, pôle emploi d'Angers Lafayette
- Madame Bénédictte Augereau-Raud, pôle emploi d'Angers Europe
- Madame Anita Charriau, pôle emploi d'Angers Europe
- Monsieur Régis Mareau, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- Madame Blandine Kotter, pôle emploi d'Angers La Roseraie
- Madame Hélène Vion, pôle emploi d'Angers Jean Moulin
- Madame Valérie Delval, pôle emploi d'Angers Montesquieu
- Madame Carole Cotton, pôles emploi d'Angers Montesquieu et La Roseraie
- Monsieur Laurent Chauvet, pôle emploi de Segré
- Madame Chantal Masy, pôle emploi de Saumur Europe
- Monsieur Nicolas Aubry, pôle emploi de Saumur Chemin Vert
- Madame Michèle Cotteanceau pôle emploi de Cholet Bons Enfants
- Madame Sylvie Legendre, pôles emploi de Cholet Bons Enfants et Carteron
- Madame Véronique Sanhaji, pôle emploi de Beaupréau
- Monsieur Philippe Teyssieux, pôle emploi de Mayenne
- Madame Christine Marquis, pôle emploi de Mayenne
- Madame Claire Barreau, pôle emploi de Mayenne
- Monsieur Yves Jamis, pôle emploi de Château Gontier
- Madame Jocelyne Hubert-Gauthier, pôle emploi de Laval (Lebasser)
- Madame Marie-Elisabeth Giroux, pôle emploi de Laval (Lebasser)
- Madame Clarisse Etourneau, pôle emploi de Laval (Lebasser)
- Monsieur Luc Letheure, pôle emploi de Laval (Lebasser)
- Monsieur Loïc Champion, pôle emploi Le Mans Miroir
- Monsieur Patrice Bonnier, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- Monsieur Laurent Uroz, pôle emploi Le Mans Les Sablons
- Madame Laurence Roinne-Colin, pôle emploi Le Mans Notre Dame
- Monsieur Christophe Sergent, pôle emploi Le Mans Chasse Royale
- Madame Sylviane Penot-Elatri, pôle emploi Le Mans Le Ribay
- Madame Lucette Levasseur, pôle emploi de La Ferté Bernard
- Madame Erika Heresmann, pôle emploi de La Flèche
- Monsieur Pascal Fourmy, pôle emploi de Château du Loir
- Madame Annick Heulin, pôle emploi de Sablé sur Sarthe
- Madame Anne-Sophie Cure, pôle emploi de Mamers
- Madame Anita Robineau, pôle emploi de La Roche Rivoli
- Monsieur Franck Plazanet, pôle emploi de La Roche Rivoli
- Monsieur Stéphane Gargot, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- Madame Sylvie Donval, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- Madame Isabelle Letard, pôle emploi de La Roche Acti'Sud
- Monsieur Gilbert Bézard, pôle emploi d'Olonne sur Mer (Sables d'Olonne)
- Madame Fabienne Marion, pôle emploi d'Olonne sur Mer (Sables d'Olonne)
- Monsieur Michel Vinot, pôle emploi d'Olonne sur Mer (Sables d'Olonne)
- Madame Anne-Marie Prieur, pôle emploi de Challans
- Madame Marie-France Allanic, pôle emploi de Challans
- Madame Annie Chiron, pôle emploi des Herbiers
- Monsieur Xavier Garcia, pôle emploi des Herbiers

- Monsieur Michel Bertrand, pôle emploi des Herbiers
- Monsieur Stéphane Carchon, pôle emploi de Montaigu
- Monsieur Pascal Pierre, pôle emploi de Fontenay le Comte
- Monsieur Benoît Fromentoux, pôle emploi de Fontenay le Comte
- Madame Emmanuelle Guillon, pôle emploi de Fontenay le Comte

Au sein de Pôle emploi Picardie :

- Monsieur Joël Brayer, directeur adjoint Pôle emploi Chauny
- Monsieur Jean Marchand, directeur adjoint Pôle emploi Saint-Quentin Cordier
- Madame Martine Traullé, directeur adjoint Pôle emploi Saint-Quentin Cordier
- Monsieur Sylvain Lelong, directeur adjoint Pôle emploi Beauvais Délie
- Monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint Pôle emploi Beauvais Gascogne
- Madame Céline Lambert, directeur adjoint Pôle emploi Beauvais Gascogne
- Madame Catherine Quatrevaux, directeur adjoint Pôle emploi Clermont
- Monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint Pôle emploi Creil Nogent
- Monsieur Florian Delaporte, directeur adjoint Pôle emploi Amiens Dury
- Monsieur Patrick Sautereau, directeur adjoint Pôle emploi Amiens Dury
- Monsieur Nicolas Majzel, directeur adjoint Pôle emploi Amiens au Feurre
- Monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint Pôle emploi Amiens Millevoeye
- Monsieur David Debusne, directeur adjoint Pôle emploi Amiens Millevoeye
- Madame Nelly Sienko, Pôle emploi Château-Thierry
- Madame Carole Chausson, Pôle emploi Hirson
- Madame Catherine Christophe, Pôle emploi Laon
- Monsieur Houas Faouzi, Pôle emploi Saint-Quentin Péri
- Monsieur Stéphane De Lima, Pôle emploi Soissons
- Madame Perinne Manesse, Pôle emploi Vervins - Guise
- Madame Brigitte Socha, Pôle emploi Compiègne Centre
- Monsieur Dominique Jacquemart, Pôle emploi de Compiègne Mercières
- Madame Marie-Claire Saint Omer, Pôle emploi Creil Picasso
- Madame Sophie Jallon, Pôle emploi Crépy-en-Valois
- Madame Pascale Feret, Pôle emploi Creil Saint-Maximin
- Madame Maryse Avisse-Bougrat, Pôle emploi Méru
- Madame Mariette Leroy, Pôle emploi Noyon
- Madame Joëlle Avet, Pôle emploi Abbeville
- Madame Emily Sanchez, Pôle emploi Doullens
- Madame Lynn Dehornoy, Pôle emploi Friville
- Madame Stéphanie Bacco, Pôle emploi Ham
- Monsieur Patrick Goubet, Pôle emploi Montdidier
- Monsieur Rémi Lemaire, Pôle emploi Péronne – Albert
- Monsieur Olivier Véro, Pôle emploi Péronne – Albert

Au sein de Pôle emploi Poitou-Charentes :

- Monsieur Alain Rigaud, pôle emploi Angoulême Champ de Mars Fontchaudière Ruffec,
- Monsieur Eric Rouzault, pôle emploi Angoulême Champ de Mars Fontchaudière Ruffec,
- Madame Virginie Richet, pôle emploi Angoulême Champ de Mars Fontchaudière Ruffec,
- Madame Sonia Gitto, pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne,
- Madame Annette Depeyras, pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne,
- Madame Patricia Marquais, pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne,
- Monsieur Francis Faure, pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne,
- Monsieur Laurent Magre, pôle emploi Angoulême Saint Martial La Couronne
- Madame Laurence Trouvé Langlais, pôle emploi Cognac Barbezieux
- Monsieur Alain Dattiches, pôle emploi Cognac Barbezieux
- Madame Pascale Colle, pôle emploi Cognac Barbezieux
- Monsieur Bruno Prieur, pôle emploi Cognac Barbezieux
- Monsieur Ludovic Denis, pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Madame Fanny Thomas, pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Madame Anne Sophie Debauve, pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Madame Isabelle Epaud, pôle emploi La Rochelle Bel Air Lagord
- Madame Magali Arslanian-Gallais, pôle emploi La Rochelle Joffre /Ré
- Madame Marie Claude Labatut, pôle emploi La Rochelle Joffre /Ré

- Monsieur Franck Kalfon, pôle emploi La Rochelle Joffre /Ré
- Monsieur Rémy Drouard, pôle emploi La Rochelle Joffre /Ré
- Madame Marlène Laurendeau- Godreuil, pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Monsieur Rodolphe Rousseau, pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Monsieur Franck Marchal, pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Madame Sophie Rousseau, pôle emploi La Rochelle Villeneuve Les Minimes
- Madame Valérie Faugoux, pôle emploi Rochefort
- Monsieur Frédéric Soulie, pôle emploi Rochefort
- Monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, pôle emploi Rochefort
- Madame Jocelyne Meissence, pôle emploi Rochefort
- Monsieur Philippe Chouaneau, pôle emploi Royan Médis
- Madame Sylvie Bidermann, pôle emploi Royan Médis
- Monsieur Claude Sternbach, pôle emploi Royan Médis
- Monsieur Thierry Mas, pôle emploi Saintes
- Monsieur Frédéric Valoteau, pôle emploi Saintes
- Madame Monique Vienne, pôle emploi Saintes
- Monsieur Philippe Simonaud, pôle emploi Saint Pierre d'Oléron
- Madame Marie Andrée Girardeau, pôle emploi Saint Jean d'Angély
- Madame Fabienne Chevalier, pôle emploi Jonzac
- Madame Béatrice Rateau, pôle emploi Jonzac
- Madame Nadine Seigneuret, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- Monsieur Gilles Bichon, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- Monsieur Jean Michel Faucher, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- Madame Nadine Guillet, pôle emploi Niort Léo Lagrange-Daguerre
- Madame Françoise Romanteau, pôle emploi Niort Mendès France
- Monsieur Philippe Lunet, pôle emploi Niort Mendès France
- Monsieur Fabrice Ocio, pôle emploi Niort Mendès France
- Madame Florence Veillet, pôle emploi Melle
- Madame Stéphanie Charrier, pôle emploi Bressuire
- Madame Laurence Beauchamp, pôle emploi Bressuire
- Madame Pascale Vincent, pôle emploi Parthenay
- Monsieur Philippe Lasserre, pôle emploi Parthenay
- Madame Brigitte Audouin, pôle emploi Thouars
- Monsieur Olivier Molle, pôle emploi Thouars
- Madame Viviane Desouhant, pôle emploi Poitiers Grand Large Saint Benoît
- Madame Patricia Deletre, pôle emploi Poitiers Grand Large Saint Benoît
- Madame Aline Boster, pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Madame Aurélie Hébras, pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Monsieur Loïc Pageot, pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Madame Caroline Souchaud, pôle emploi Poitiers Grand Cerf Buxerolles
- Madame Sylvie Gailledrat, pôle emploi Jaunay Clan/Buxerolles
- Monsieur Denis Chiquet (dans les conditions de son activité à mi temps), pôle emploi Châtelleraut
- Madame Sandra Bacchiocchi, pôle emploi Châtelleraut, dans les conditions d'exercice de son CDD du 01.07.2009,
- Madame Agnès Neveu, pôle emploi Châtelleraut
- Monsieur Daniel Netier, pôle emploi Châtelleraut
- Madame Céline Dudognon, pôle emploi Loudun
- Madame Geneviève Sabourin, pôle emploi Montmorillon
- Madame Marie Line Inizan, pôle emploi Montmorillon

Au sein de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Madame Marie Pierre Reffet, pôle emploi Aix Bois de l'Aune
- Madame Elisabeth Brovedan, pôle emploi Aix Pont de l'Arc
- Madame Daniele Chircop-Savin, pôle emploi Antibes
- Madame Isabelle Jullian, pôle emploi Arles
- Madame Myriam Sanchis-Tibaldi, pôle emploi Aubagne
- Madame Claudine Dubois, pôle emploi Avignon République
- Madame Claire Thomas, pôle emploi Avignon Sud
- Madame Valérie Lalfer, pôle emploi Briançon
- Madame Guylaine Castilla, pôle emploi Brignoles
- Monsieur Guy Durand, pôle emploi Cagnes sur Mer

- Madame Fabien Singier, pôle emploi Cannes Croisette
- Madame Catherine Argentino, pôle emploi Cannes Mandelieu
- Monsieur Dominique Preciado, pôle emploi Carpentras
- Madame Claire Sapet, pôle emploi Cavaillon
- Madame Annie Cheyrezy, pôle emploi Châteaurenard
- Monsieur Benoit Cartault, pôle emploi Digne
- Madame Christiane Riccino, pôle emploi Draguignan
- Monsieur Eric Chrétien, pôle emploi Fréjus
- Monsieur Vincent Monier, pôle emploi Gap
- Monsieur Jean-François Pinto, pôle emploi Gardanne
- Madame Françoise Dabin, pôle emploi Golfe de St Tropez
- Monsieur Jean-Michel Garcia, pôle emploi Grasse
- Madame Claire Meunier, pôle emploi Hyères
- Madame Caroline Dauzon, pôle Emploi Istres
- Madame Pascale Tronel, pôle emploi La Ciotat
- Madame Brigitte Pesce, pôle emploi La Seyne-sur-Mer
- Madame Véronique Coste, pôle emploi Nice La Trinité
- Madame Isabelle Wiart, pôle emploi La Valette du Var
- Monsieur Paul Doublet, pôle emploi Le Cannet
- Monsieur Joseph Brotons, pôle emploi Le Pontet
- Madame Annie Plumel, pôle emploi Manosque
- Madame Fernande Guzzo-Stora, pôle emploi Marignane
- Madame Solange Alejandro, pôle emploi Marseille Baille
- Madame Fabienne Zennache, pôle emploi Marseille Belle de Mai
- Madame Nadia Oudia, pôle emploi Marseille Bougainville
- Madame Anne-Marie Martinez, pôle emploi Marseille Cadres
- Madame Sophie Delmas, pôle emploi Marseille Dromel
- Madame Noëlle Mesguen, pôle emploi Marseille Les Caillols
- Madame Marie-Claude Chiffot, pôle emploi Marseille Mourepiane
- Madame Anne Pansier, pôle emploi Marseille Pharo
- Madame Paulette Vidou, pôle emploi Marseille Prado
- Madame Sonia Pourradier, pôle emploi Marseille St Gabriel
- Madame Maria-Soledad Pagneux, pôle emploi Marseille St Jérôme
- Madame Jocelyne Feraud-Raoux, pôle emploi Martigues
- Madame Françoise Coquillat- Zeitoun, pôle emploi Nice Carros
- Madame Valérie Legrand, pôle emploi Nice Gambetta
- Monsieur Olivier Chillon, pôle emploi Nice La Plaine
- Madame Marie Catherine Midan, pôle emploi Nice Le Port
- Madame Caroline Guichet, pôle emploi Nice Valrose
- Monsieur Jean-Pierre Migot, pôle emploi Nice Shakespeare
- Madame Béatrice Proal, pôle emploi Menton
- Madame Béatrice Chapuis, pôle emploi Aix cadres
- Madame Véronique Mazars, pôle emploi Orange
- Monsieur Yves Peix, pôle emploi Pertuis Lubéron
- Madame Marie-Christine Brun, pôle emploi Salon de Provence
- Madame Sandrine Ritter-Hemichou, pôle emploi Six-Fours
- Madame Caroline Biset, pôle emploi Toulon Claret
- Madame Isabelle Albert, pôle emploi Toulon Clemenceau
- Madame Anne-Marie Chappuis, pôle emploi Vitrolles
- Monsieur Jean-Charles Richaud, pôle emploi Digne-Sisteron
- Madame Christelle Chamoux, pôle emploi Antibes-Vallauris
- Monsieur François Scilla, pôle emploi Draguignan-Le Luc
- Madame Sophie Nguyen-Thao, pôle emploi Martigues-Port de Bouc
- Madame Mireille Kopp, pôle emploi Brignoles-Saint Maximin
- Madame Marie-José Perez, pôle emploi Orange-Bollène
- Madame Chantal Blancheton, pôle emploi Cavaillon-Apt

Au sein de Pôle emploi Réunion Mayotte :

- Madame Annick Nugent, pôle emploi du Moufia
- Madame Marie Claude Diorflar, pôle emploi de St-Paul
- Monsieur Christian Guérin, pôle emploi de La Possession

- Madame Patricia Potonie, pôle emploi du Tampon
- Monsieur Gérard Juif, pôle emploi de la Ravine des Cabris
- Madame Corinne Revelin, pôle emploi de St-Benoît
- Madame Marie Marleine Robert, pôle emploi de St-Benoît
- Madame Catherine Moreau, pôle emploi de St-André
- Madame Nathalie Nanicaoundin, pôle emploi de St-André
- Monsieur Emmanuel Amouny, pôle emploi de Ste-Marie
- Madame Havan Badat, pôle emploi de Ste-Clotilde
- Madame Marie Claude Cadenet, pôle emploi de St-Denis
- Madame Sophie Lamarche, pôle emploi de St-Denis
- Monsieur Thierry Billet, pôle emploi du Port
- Monsieur Alain Lazarre, pôle emploi du Port
- Madame Sandrine Faux, pôle emploi de St-Paul
- Monsieur Hervé Feat, pôle emploi St de Gilles-Les-Hauts
- Madame Marie Christine Deslandres, pôle emploi de St-Gilles-Les-Hauts
- Madame Pascale Moreau Bosc, pôle emploi de St-Leu
- Madame Gladys Lamy, pôle emploi de Saint-Leu
- Madame Armelle Perrau, pôle emploi de St-Louis
- Madame Elisabeth Peron, pôle emploi de St-Louis
- Madame Sandrine Aho Nieme, pôle emploi de St-Pierre
- Monsieur Lindo Imatasse, pôle emploi de St-Pierre
- Madame Marie Annick Horeau, pôle emploi de St Pierre
- Madame Ludovique Cuggia, pôle emploi de la Ravine des Cabris
- Madame Nicole Ferrere, pôle emploi du Tampon
- Madame Marie Jeanne Picard, pôle emploi de St-Joseph
- Madame Josiane Hoarau, pôle emploi de St-Joseph

Au sein de Pôle emploi Rhône-Alpes :

- Madame Valérie Petitpas, pôle emploi Ambérieu-en-Bugey
- Monsieur Philippe Drouin, pôle-emploi Ambérieu-en-Bugey
- Madame Annick Andres, pôle-emploi Ambérieu-en-Bugey
- Madame Maud Wantier, pôle-emploi Belley
- Madame Mireille Riboulon, pôle-emploi Belley
- Madame Danièle Durand, pôle emploi Bourg en Bresse
- Madame Rachel Llorca, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Madame Dalila Boukerkra, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Madame Caroline Paquet, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Monsieur Sébastien Raynal, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Madame Lauren Lenoble, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Madame Marie-Anne Humbert, pôle-emploi Bourg en Bresse
- Monsieur Vincent Boulard, pôle emploi Bourg en Bresse
- Monsieur Franck Cordovado, pôle emploi Meximieux
- Monsieur Bruno Bervialle, pôle-emploi Oyonnax
- Monsieur Claude Jacquot, pôle-emploi Oyonnax
- Monsieur Grégory Millet, pôle emploi Saint Genis-Pouilly
- Madame Elisabeth Koopman-Glinec, pôle emploi Saint Genis-Pouilly
- Madame Annie Brossard, pôle emploi Saint Genis-Pouilly
- Madame Marie-Christine Nicoud, pôle emploi Trévoux
- Madame Carole Charton, pôle emploi Trévoux
- Monsieur André Rolland, pôle emploi Annonay
- Monsieur Simon Belugou, pôle emploi Annonay
- Monsieur Jean-Marc Bidaux, pôle emploi Annonay
- Monsieur Michaël Porteret, pôle emploi Annonay
- Monsieur Sébastien Vacher, pôle emploi Annonay
- Madame Christiane Perroud, pôle emploi Annonay
- Monsieur Jean-Louis Leuci, pôle emploi Aubenas
- Monsieur Bruno Ceyte, pôle emploi Aubenas
- Madame Annouk Demont, pôle emploi Aubenas
- Madame Véronique Faugier, pôle emploi Aubenas
- Madame Martine Pasquier, pôle emploi Privas
- Monsieur Armand Karp, pôle emploi Privas

- Monsieur Patrick Landreau, pôle emploi Privas
- Madame Brigitte Margirier, pôle emploi Privas
- Madame Marie-Agnès Rossignol, pôle emploi Tournon
- Madame Cecile Portalier, pôle emploi Tournon
- Monsieur Hervé Michelas, pôle emploi Tournon
- Madame Maryse Lajouannique, pôle emploi Tournon
- Monsieur Jean-Claude Deveaux, pôle emploi Tournon
- Madame Soline Delinelau, pôle emploi Crest
- Monsieur Philippe Robin, pôle emploi Crest
- Madame Valérie Mulet, pôle emploi Crest
- Madame Agnès Debal, pôle emploi Montélimar le Teil
- Madame Evelyne Nigra, pôle emploi Montélimar le Teil
- Madame Cécile Cecchetto, pôle emploi Montélimar le Teil
- Monsieur Mouloud Chebouki, pôle emploi Montélimar le Teil
- Monsieur Jean-Marc Auzas, pôle emploi Pierrelatte
- Monsieur Yves Bo, pôle emploi Pierrelatte
- Madame Michèle Massip, pôle emploi Pierrelatte
- Madame Denise Menetrier, pôle emploi Pierrelatte
- Monsieur Eric Perdriol, pôle emploi Pierrelatte
- Madame Fabienne Tavel, pôle emploi Romans sur Isère
- Madame Sylvie Ottone, pôle emploi Romans sur Isère
- Madame Anita Mocellin, pôle emploi Romans sur Isère
- Monsieur Yves Garayt, pôle emploi Romans sur Isère
- Monsieur Jean-Marc Fauchier, pôle emploi Valence-Est
- Madame Liliane Perretti, pôle emploi Valence Est
- Monsieur Jean-Luc Chamayou, pôle emploi Valence Est
- Madame Florence Masse-Navette, pôle emploi Valence Est
- Madame Hélène Calvetti, pôle emploi Valence Ouest
- Madame Patricia Pasquion, pôle emploi Valence-Ouest
- Monsieur Cédric Fayol, pôle emploi Valence Ouest
- Madame Marie-Claire Briard, pôle emploi Valence Ouest
- Monsieur Mouloud Chebouki, pôle emploi Valence Ouest
- Madame Corinne Bernard, pôle emploi Valence Ouest
- Madame Laurence Gaffiot, pôle emploi Valence Ouest
- Madame Andrée Lellou, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- Madame Murielle Le Morvan, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- Monsieur Jean-Luc Spano, pôle emploi Bourgoin Jallieu
- Monsieur Carlos Carmona, pôle emploi Echirolles
- Madame Virginie Lehmann, pôle emploi Echirolles
- Madame Brigitte Franchet, pôle emploi Echirolles
- Madame Catherine Lastella, pôle emploi Echirolles
- Madame Odile Semet, pôle emploi Fontaine
- Madame Valérie Jandet, pôle emploi Fontaine
- Madame Isabelle Lietar, pôle emploi Fontaine
- Monsieur Philippe Urvoa, pôle emploi Fontaine
- Madame Evelyne Chabert, pôle emploi Fontaine
- Madame Pascale Hay, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Béatrice Plane, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Catherine Dallègre, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Florence Maillard, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Anne Eynac, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Monsieur Daniel Chantelove, pôle emploi Grenoble Alliance-Vigny-Musset
- Madame Patricia Gebel Servolles, pôle emploi Grenoble Bastille
- Monsieur Jacques Roux, pôle emploi Grenoble Bastille
- Monsieur Pascal Rivol, pôle emploi Grenoble Bastille
- Madame Catherine Heyraud, pôle emploi Grenoble Bastille
- Madame Anne Hourdel, pôle emploi Grenoble Cadres
- Madame Catherine Dallegre, pôle emploi Grenoble VI
- Madame Denise Gauthier, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- Madame Catherine Krebs, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- Madame Béatrice Plumas, pôle emploi Grenoble Mangin/Claix
- Madame Marie-Laure Fournaise, pôle-emploi Grenoble Mangin/Claix

- Madame Anne Robert, pôle emploi La Côte St André
- Madame Valérie Colin, pôle emploi La Tour du Pin
- Madame Danielle Janin-Sermet, pôle emploi La Tour du Pin
- Madame Mathilde Cazenave, pôle emploi La Tour du Pin
- Madame Sandrine Filliat, pôle emploi La Tour du Pin
- Monsieur Frédéric Lopez, pôle emploi Pontcharra
- Madame Marie-Pierre Louis, pôle emploi Pont de Cheruy
- Monsieur Frédéric Delorme, pôle emploi Pont de Chérucy
- Madame Sylvie Guillemain, pôle emploi Pont de Chérucy
- Monsieur David Croizat, pôle emploi Roussillon
- Madame Joëlle Seux, pôle emploi Roussillon
- Madame Sandrine Wintrich, pôle emploi Roussillon
- Madame Magali Beauvils, pôle emploi Roussillon
- Madame Denise Giraud, pôle emploi Roussillon
- Madame Dalila Boukerkra, pôle emploi Roussillon
- Madame Christine Micha, pôle emploi Roussillon
- Madame Anne Laure Masson, pôle emploi St Marcellin
- Monsieur Frédéric Mathieu, pôle emploi St Marcellin
- Madame Françoise Martin, pôle emploi St Marcellin
- Monsieur Jacques Lemort, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- Madame Agnès Delran, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- Madame Régine Sigu, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- Madame Martine Morel, pôle emploi Saint Martin d'Hères
- Monsieur Serge Lopez, pôle emploi Vienne
- Madame Jovita Bozzalla, pôle emploi Vienne
- Madame Catherine Carteret, pôle emploi Vienne
- Madame Marie-Christine Mercier, pôle emploi Vienne
- Madame Nathalie Berger, pôle emploi Vienne
- Monsieur Daniel Villeton, pôle emploi Villefontaine
- Monsieur Jean Carron-Cabaret, pôle emploi Villefontaine
- Madame Martine Labonde, pôle emploi Villefontaine
- Madame Catherine Jacquet-Halloul, pôle emploi Villefontaine
- Madame Florence Chatelain, pôle emploi Voiron
- Madame Nathalie Murat Mathian, pôle emploi Voiron
- Madame Marie-Claude Perret, pôle emploi Voiron
- Madame Edith Laronze, pôle emploi Voiron
- Madame Elise Houtteville, pôle emploi site dédié accompagnement Loire
- Madame Mariette Prelot, pôle emploi site dédié accompagnement Loire
- Monsieur Christian Brugioux, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- Madame Pascale Julien, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- Monsieur Eleazar Mbock, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- Madame Christine Angenieux, pôle emploi Andrézieux-Bouthéon
- Monsieur Jean-Michel Prunier, pôle emploi Firminy
- Madame Françoise Meyer, pôle emploi Firminy
- Madame Sandrine Poinat, pôle emploi Firminy
- Madame Myriam Lugan, pôle emploi Firminy
- Madame Maire-Claude Maras, pôle emploi Montbrison
- Monsieur Hervé Buzzi, pôle emploi Montbrison
- Madame Laurence Bilusis, pôle emploi Montbrison
- Monsieur Patrick Vassal, pôle emploi Montbrison
- Monsieur Philippe Perret, pôle emploi Pays de Gier
- Monsieur Serge Martel, pôle emploi Pays de Gier
- Madame Frédérique Bechier, pôle emploi Pays de Gier
- Madame Nathalie Comte, pôle emploi Pays de Gier
- Monsieur Lilian Portailier, pôle emploi Riorges
- Madame Brigitte Ubertalli, pôle emploi Riorges
- Monsieur Patrice Gouy, pôle emploi Riorges
- Monsieur Eric Rochard, pôle emploi Roanne
- Monsieur Dominique Thevenet, pôle emploi Roanne
- Madame Nassima Lalmi, pôle emploi Roanne
- Madame Mireille Lafont, pôle emploi Roanne
- Madame Aline Soubeyrand, pôle emploi St Chamont

- Madame Annick Chovet Beaubet, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- Madame Bernadette Rousson, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- Monsieur Vincent Vicedo, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- Monsieur Jacques Baudo, pôle emploi Saint-Etienne Bellevue (Sud)
- Monsieur Jean-Christophe Gessen, pôle emploi St Etienne Centre
- Madame Christiane Gerdil, pôle emploi Saint-Etienne Fauriel
- Madame Béatrice Bonnevie, pôle emploi Saint-Etienne Fauriel
- Monsieur Yves Cizeron, pôle emploi Saint-Etienne Fauriel
- Madame Loubna Benabella, pôle emploi Saint-Etienne Fauriel
- Monsieur Philippe Rabot, pôle emploi Saint-Etienne Nord
- Madame Marie-Christine Marion, pôle emploi Saint-Etienne Nord
- Monsieur Patrick Viallon, pôle emploi St Etienne Nord
- Madame Véronique Vérité, pôle emploi St Etienne Nord
- Madame Valérie Matéra, pôle emploi site accompagnement du Rhône
- Monsieur Xavier Demolin, pôle emploi site accompagnement du Rhône
- Madame Marie Saieva-Carry, pôle emploi entreprises Rhône
- Madame Michèle Marti, pôle emploi entreprises Rhône
- Madame Camélia Ressler, pôle emploi entreprises Rhône
- Madame Pascale Venet, pôle emploi Bron
- Monsieur Patrick Chatelus, pôle emploi Bron
- Madame Catherine Colas, pôle emploi Bron
- Madame Nadine Sanial, pôle emploi Givors
- Madame Bellet Nathalie, pôle emploi Givors
- Madame Michèle Salord, pôle emploi Lyon-Bachut-Cazeneuve
- Madame Christine HuMadamel, pôle emploi Lyon-Bachut-Cazeneuve
- Madame Nathalie Arnaud, pôle emploi Lyon-Bachut-Cazeneuve
- Madame Florence Tourancheau, pôle emploi Lyon-Bachut-Cazeneuve
- Madame Annie Guillaume, pôle emploi Lyon Cadres
- Madame Sandrine Didier, pôle emploi Lyon Cadres
- Monsieur Jean-Bernard Deperraz, pôle emploi Lyon Cadres
- Madame Louise Azzoug-Bonneton, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- Monsieur Sylvain Collet, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- Madame Fabienne Provo, pôle emploi Lyon-Croix-Rousse
- Madame Covo-Poulard Dominique, pôle emploi Lyon Culture et Spectacles
- Madame Nathalie Gamblin, pôle emploi Lyon-Gerland
- Madame Mélinda Gineste, pôle emploi Lyon-Gerland
- Madame Valérie Millet, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Marie Carry, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Monsieur Xavier Demolin, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Anne-Marie Muntzer, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Jocelyne Munier, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Emilie Hucher, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Estelle Giraudier, pôle emploi Lyon-Guillotière
- Madame Eliane Arjona intérim, pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Cécile Dargacha, pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Catherine Watelle, pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Danielle Zangodjian, pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Nadine Zhu, pôle emploi Lyon-Opéra
- Madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, pôle emploi Lyon Part-Dieu
- Madame Véronique Brethenet, pôle emploi Lyon Part-Dieu
- Monsieur Francis Ruiz, pôle emploi Lyon Part-Dieu
- Monsieur Thierry Gex, pôle emploi Lyon Part-Dieu
- Madame Caroline Salmi-Schatz, pôle emploi Lyon-Vaise
- Monsieur Tristan Gros, pôle emploi Lyon-Vaise
- Madame Alexandra Pinault, pôle emploi Lyon-Vaise
- Madame Michèle Marti, pôle emploi Lyon-Vaise
- Madame Marie-Claude Cayssials, pôle emploi Meyzieu
- Madame Annie Drieu, pôle emploi Meyzieu
- Monsieur Denis Lecouteux, pôle emploi Oullins
- Madame Béatrice Raffet, pôle emploi Oullins
- Monsieur David Bouvier, pôle emploi Oullins
- Madame Evelyne Roux, pôle emploi Oullins

- Madame Florence Marin-Pangaud, pôle emploi Rilleux la Pape
- Madame Marie-Thérèse Primet, pôle emploi Rilleux la Pape
- Madame Mireille Tortosa, pôle emploi Rilleux la Pape
- Madame Murielle Crouzet, pôle emploi Rilleux la Pape
- Monsieur Pascal François, pôle emploi Saint Fons
- Madame Marie-Aline Radix, pôle emploi Saint Priest
- Monsieur Yves Boulanouar, pôle emploi Saint Priest
- Madame Marina Verbaere, pôle emploi Saint Priest
- Madame Valérie Millet, pôle emploi Saint Priest
- Monsieur Jean-Michel Le Goff, pôle emploi Tarare
- Madame Sandrine Lasfargues, pôle emploi Tarare
- Madame Marie-Thérèse Torres, pôle emploi Tarare
- Madame Patricia Thollet Lopes Torres, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Madame Virginie Michel, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Monsieur Philippe Jolivet, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Madame Annie Frison, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Madame Laëtitia Escaich, pôle emploi Tassin la ½ Lune
- Madame Chantal Meunier, pôle emploi Vaulx en Velin
- Monsieur Aziz Chelghoum, pôle emploi Vaulx en Velin
- Monsieur Florent Guerin, pôle emploi Vaulx en Velin
- Monsieur Laurent Visocchi, pôle emploi Vaulx en Velin
- Madame Emmanuelle Cartellier Gaste, pôle emploi Vénissieux
- Monsieur Louis Liotard, pôle emploi Vénissieux
- Monsieur Pascal François, pôle emploi Vénissieux
- Madame Stéphanie Hemar, pôle emploi Vénissieux
- Monsieur Xavier Santas, pôle emploi Vénissieux
- Monsieur Stéphane Minassian, pôle emploi Villefranche sur Saône
- Madame Valérie Darphin, pôle emploi Villefranche sur Saône
- Monsieur Ludovic Venet, pôle emploi Villefranche sur Saône
- Madame Françoise Durieu, pôle emploi Villefranche sur Saône
- Monsieur Cédric Gaillard, pôle emploi Villefranche sur Saône
- Madame Dominique Gand, pôle emploi Villeurbanne Charpennes
- Madame Patricia Félix, pôle emploi Villeurbanne Charpennes
- Madame Marie Henocq, pôle emploi Villeurbanne Charpennes
- Madame Chantal Delorme, pôle emploi Villeurbanne-Perralière
- Madame Liliane Guillet, pôle emploi Villeurbanne Perralière
- Monsieur Brice Guillermin, pôle emploi Villeurbanne Perralière
- Madame Sophie Coutier, pôle emploi Villeurbanne Perralière
- Madame Rachel Habouzit, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Patricia Gobin, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Sandrine Rolando, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Françoise Delorme, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Marie-Thérèse Da Soller, pôle emploi Aix-les-Bains
- Madame Françoise Alex, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Frédérique Baudry Lemoine, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Monsieur Eric Macchieraldo, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Sylvie Matheret, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Elodie Martin, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Lina Martin, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Françoise Martinet-Bon, pôle emploi Albertville/Bourg St Maurice
- Madame Delphine Peronnier, pôle emploi Albertville Bourg St Maurice
- Madame Alexandra Blanchon, pôle emploi Chambéry-Combes
- Madame Catherine Bois, pôle emploi Chambéry-Combes
- Monsieur Yves Dalmar, pôle emploi Chambéry-Combes
- Madame Nathalie Jeanton, pôle emploi Chambéry-Combes
- Madame Corinne Alberti-Rochette, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Monsieur Franck de Guili, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Armelle Ghiazza, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Céline Rollin, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Laurence Vuiton, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Pascale Constans, pôle emploi Chambéry-Joppet
- Madame Joëlle Blanchard, pôle emploi Montmélian

- Madame Isabelle Marin-Lamellet, pôle emploi Montmélian
- Madame Cendrine Laumay, pôle emploi Montmélian
- Monsieur Robin Gille, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- Monsieur Gilbert Belver, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- Madame Bénédicte Reulier, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- Madame Marie-Béatrice Ours, pôle emploi Saint Jean de Maurienne
- Madame Ghislaine Dunand, pôle emploi d'Annecy
- Monsieur Serge Dussans, pôle emploi Annecy
- Madame Agnès Golliard, pôle emploi Annecy
- Madame Claire Julien, pôle emploi Annecy
- Monsieur Joris Challut, pôle emploi Annecy
- Madame Dominique Schaller, pôle emploi Annecy
- Madame Laëtitia Budzki, pôle emploi Annecy Meythet
- Monsieur Christophe Campos, pôle emploi Annecy Meythet
- Madame Assia Boumediene, pôle emploi Annecy Meythet
- Madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, pôle emploi Annemasse
- Madame Christine Ferme, pôle emploi Annemasse
- Monsieur Cédric Montignot, pôle emploi Annemasse
- Monsieur Marc-Antoine Bonacasa, pôle emploi Cluses
- Madame Géraldine Bastard, pôle emploi Cluses
- Madame Emmanuelle Dufourd, pôle emploi Cluses
- Monsieur Bernard Gaillard, pôle emploi Cluses
- Madame Emmanuelle Dufourd, pôle emploi Cluses
- Madame Véronique Jacquemoire, pôle emploi Cluses
- Madame Chadia Limam, pôle emploi Cluses
- Madame Consuelo Pierrat, pôle emploi Sallanches
- Madame Corinne Marion, pôle emploi Sallanches
- Madame Martine Moussa, pôle emploi Sallanches
- Madame Bernadette Vacher, pôle emploi Sallanches
- Madame Laurence Gervex, pôle emploi Seynod
- Madame Véronique Dubray, pôle emploi Seynod
- Madame Claire Zuban, pôle emploi Seynod
- Madame Christelle Cuvex Combaz, pôle emploi Seynod
- Madame Stéphanie Batier, pôle emploi Thonon-les-Bains
- Monsieur René Lambert, pôle emploi Thonon-les-Bains
- Madame Aude Perin, pôle emploi Thonon-les-Bains

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général de Pôle emploi.

Article V - La décision n°2009/2441 du 3 novembre 2009 est abrogée.

Article VI - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 2 décembre 2009.

Christian Charpy,
directeur général

Décision B.No n°34/2009 du 8 décembre 2009

Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie

La directrice régionale de Pôle emploi Basse-Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I^{er} du livre IV de la cinquième partie du code du travail,
- collecter, publier et diffuser les offres d'emploi et assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi,
- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi aux personnes privées d'emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons à la mobilité et les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

Article II - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce.

Article III - Délégation permanente de signature est également donnée à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission ponctuels des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article I de la présente décision et porter plainte au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Article IV - Bénéficiaire des délégations mentionnées aux articles I, II et III, à titre permanent :

- Madame Dominique Cokkinakis, directrice de pôle emploi Caen Centre
- Monsieur François Susperreguy, directeur de pôle emploi Caen Est
- Monsieur Lionel Marie, directeur de pôle emploi Caen Nord
- Madame Yolande Brione, directrice de pôle emploi Caen Ouest
- Madame Françoise Robreau, directrice de pôle emploi Caen Sud
- Monsieur Serge Robine, pôle emploi Falaise
- Monsieur Michel Dicop, directeur de pôle emploi Hérouville Saint Clair

- Madame Marie-Josèphe Degoulet, directrice de pôle emploi Honfleur
- Madame Patricia Trannoy, directrice de pôle emploi Lisieux
- Madame Maria-Dolorès Fleury, directrice de pôle emploi Vire
- Monsieur Dave Nizet, directeur de pôle emploi Avranches
- Monsieur David Lefebvre, directeur de pôle emploi Coutances
- Monsieur Bruno Le Corvic, pôle emploi Cherbourg Centre
- Monsieur Jacques Coupeau, pôle emploi Cherbourg Ouest
- Monsieur Ludovic Jaouen, pôle emploi Cherbourg Sud
- Madame Chantal Plessis, directeur de pôle emploi Granville
- Monsieur Serge Baudry, directeur de pôle emploi Saint-Lô
- Monsieur Fabrice Meslin, directeur de pôle emploi Alençon
- Monsieur Marc Hebuterne, directeur de pôle emploi Argentan
- Monsieur Arnaud Gaillard, directeur de pôle emploi Flers
- Monsieur Yannick Jouade, directeur de pôle emploi L'Aigle
- Madame Vanessa Cooren, directrice de pôle emploi Mortagne-au-Perche
- Monsieur Marc Lemonnier, directeur de site dédié activités spécifiques Caen
- Madame Odile Brisset, directrice de site dédié activités spécifiques Cherbourg
- Monsieur Christophe Gandon, directeur de site dédié activités spécifiques Alençon

Article V - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

- Madame Anne-Marie Caillet, directrice territoriale Calvados
- Madame Jacqueline Krempf, directrice territoriale Manche
- Madame Sylvia Lecardronnel, directrice territoriale Orne
- Madame Valérie Groult-Gouhier, directrice territoriale déléguée Calvados
- Monsieur Stéphane Joyaux, directeur territorial délégué Manche
- Monsieur Christophe Herpin, adjoint à la directrice de pôle emploi Caen Centre
- Madame Danièle Chatel-Southgate, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Centre
- Madame Christine Krivian, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Caen Centre
- Madame Francine Lebreton, adjointe au directeur de pôle emploi Caen Est
- Monsieur Stéphane Imbert, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Est
- Madame Elisabeth Van Daele, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Est
- Madame Delphine Tyr, adjointe au directeur de pôle emploi Caen Nord
- Madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Nord
- Madame Martine Tabard, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Caen Nord
- Monsieur Antoine Lubet, adjoint à la directrice de pôle emploi Caen Ouest
- Madame Laurence Dubois, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Ouest
- Madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Ouest
- Monsieur Franck Marie, adjoint à la directrice de pôle emploi Caen Sud
- Madame Paule Dujardin, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Sud
- Madame Marie-Hélène Goujon, responsable d'équipe de production pôle emploi Caen Sud
- Madame Delphine Leforestier, pôle emploi Caen Centre
- Monsieur Jean Vico, pôle emploi Caen Clemenceau
- Madame Sylvie Leroux, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Falaise
- Madame Evelyne Leporche, responsable d'équipe de production pôle emploi Falaise
- Madame Catherine Fournigault, adjointe au directeur de pôle emploi Hérouville Saint Clair
- Monsieur Patrick Pierron, responsable d'équipe de production pôle emploi Hérouville Saint Clair
- Monsieur Vincent Voisin, directeur adjoint pôle emploi Honfleur
- Madame Agnès Coquereau, responsable d'équipe de production pôle emploi Honfleur
- Madame Catherine Renaud, responsable d'équipe de production pôle emploi Honfleur
- Madame Martine Houzet, directrice adjointe pôle emploi Lisieux
- Madame Flavie Cinaur, responsable d'équipe de production pôle emploi Lisieux
- Monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe de production pôle emploi Lisieux
- Monsieur Franck Tourte, responsable d'équipe de production pôle emploi Lisieux
- Madame Sonia Prou, directrice adjointe pôle emploi Vire
- Monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe de production pôle emploi Vire
- Madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe de production pôle emploi Vire
- Madame Christine Picard, directrice adjointe pôle emploi Avranches
- Madame Marie-Noëlle Eudes, responsable d'équipe de production pôle emploi Avranches
- Monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Avranches
- Madame Nathalie Vallart, responsable d'équipe de production pôle emploi Avranches

- Monsieur Jean-Marc Serieys, responsable d'équipe de production pôle emploi Carentan
- Madame Claire Guerard, adjointe au directeur de pôle emploi Cherbourg Centre
- Madame Julie Leduc, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Centre
- Monsieur Alix Leguyader, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Centre
- Madame Annie Levauffre, adjointe au directeur de pôle emploi Cherbourg Ouest
- Madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Ouest
- Madame Catherine Vaillant, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Ouest
- Madame Muriel Couillaud, adjointe au directeur de pôle emploi Cherbourg Sud
- Monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Sud
- Madame Véronique Fauques de Jonquières, responsable d'équipe de production pôle emploi Cherbourg Sud
- Madame Marie-Karine Laigneau, responsable d'équipe de production pôle emploi Coutances
- Madame Caroline Lehuby, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Coutances
- Madame Marie-Aude Pasquet, responsable d'équipe de production pôle emploi Coutances
- Madame Sylvie Oettly, directrice adjointe pôle emploi Granville
- Monsieur Pascal Charles, responsable d'équipe de production pôle emploi Granville
- Madame Martine Dieudonné-Bourgeois, responsable d'équipe de production pôle emploi Granville
- Madame Véronique Rault, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Granville
- Monsieur Hubert Pien, directeur adjoint pôle emploi Saint-Lô
- Madame Isabelle Bonnet, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Lô
- Monsieur Jean-Marc Delysle, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Lô
- Madame Claire Mbimi, responsable d'équipe de production pôle emploi Saint-Lô
- Madame Anne-Laure Vigot, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Saint-Lô
- Monsieur Jean-Marc Serieys, responsable d'équipe de production pôle emploi Carentan
- Monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint pôle emploi Alençon
- Monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe de production pôle emploi Alençon
- Monsieur Apollinaire Bomahou, responsable d'équipe de production pôle emploi Alençon
- Madame Valérie Tourancheau, responsable d'équipe de production pôle emploi Alençon
- Monsieur Martin Lacoste, responsable d'équipe de production pôle emploi Argentan
- Madame Isabelle Lecadet, adjointe au directeur de pôle emploi Flers
- Monsieur Vincent Bavielle, responsable d'équipe de production pôle emploi Flers
- Madame Christine Cognet, responsable d'équipe de production pôle emploi Flers
- Madame Christèle Rio Marie, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Flers
- Monsieur Jean-Marc Prioux, responsable d'équipe de production pôle emploi La Ferté Macé
- Madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi L'Aigle
- Monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe de production pôle emploi L'Aigle
- Madame Jocelyne Peschard, responsable d'équipe de production pôle emploi Mortagne-au-Perche
- Madame Sandrine Urbain, responsable d'équipe d'appui à la production pôle emploi Mortagne-au-Perche
- Monsieur Jean Vico, adjoint au directeur de site dédié activités spécifiques Caen
- Madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe de production plateforme de vocation, site dédié activités spécifiques Caen
- Monsieur Karim Legoadec, responsable d'équipe de production convention de reclassement personnalisé site dédié activités spécifiques Caen
- Madame Nathalie Leterrier, responsable d'équipe de production plateforme de vocation, site dédié activités spécifiques Cherbourg
- Madame Catherine Delamotte, responsable d'équipe de production, site dédié activités spécifiques Alençon

Article VI - La présente décision est d'application immédiate.

Article VII - La décision B.No n°31/2009 du 24 novembre 2009 est abrogée.

Article VIII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Caen, le 8 décembre 2009.

Michèle Lailier-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Basse-Normandie

Décision B.No n°35/2009 du 8 décembre 2009

Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie

La directrice régionale de Pôle emploi Basse-Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-18, R. 5312-19 et R. 5312-24 à R. 5312-27,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi Basse-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I^{er} du livre IV de la cinquième partie du code du travail,
- collecter, publier et diffuser les offres d'emploi et assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi,
- prendre les décisions relatives aux aides versées par Pôle emploi aux personnes privées d'emploi,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons à la mobilité et les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

Article II - Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi Basse-Normandie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission ponctuels des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de recours, statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article I de la présente décision et porter plainte au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Article III - Est bénéficiaire des délégations mentionnées aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

- Monsieur Marc Lecerf, directeur de pôle emploi Bayeux

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article III de la présente décision, sont respectivement bénéficiaires de la délégation mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- Madame Anne-Marie Caillet, directrice territoriale Calvados
- Madame Valérie Groult-Gouhier, directrice territoriale déléguée Calvados

- Monsieur Christian Tricot, responsable d'équipe de production pôle emploi Bayeux
- Madame Estelle Trotreau, responsable d'équipe de production pôle emploi Bayeux

Article V - La décision B.No n°32/2009 du 24 novembre 2009 est abrogée.

Article VI - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Caen, le 8 décembre 2009.

Michèle Lailler-Beaulieu,
directrice régionale
de Pôle emploi Basse-Normandie

Décision B.No n°36/2009 du 8 décembre 2009

Délégation de signature au sein des unités de Pôle emploi Basse-Normandie

La directrice régionale de Pôle emploi Basse-Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-18, R. 5312-19 et R. 5312-24 à R. 5312-27,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Basse-Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce

Article II - Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Basse-Normandie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'unité, ainsi que les ordres de mission ponctuels des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de recours, statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées à l'article I de la présente décision et porter plainte au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente pour tout fait ou acte intéressant l'unité.

Article III - Est bénéficiaire des délégations mentionnées aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

- Madame Béatrice Durand, pôle emploi Bayeux

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article III de la présente décision, sont respectivement bénéficiaires de la délégation mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

- Madame Anne-Marie Caillet, directrice territoriale Calvados
- Madame Valérie Groult-Gouhier, directrice territoriale déléguée Calvados

Article V - La décision B.No n°33/2009 du 24 novembre 2009 est abrogée.

Article VI - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Caen, le 8 décembre 2009.

Michèle Lailler-Beaulieu,
Directrice régionale
de Pôle emploi Basse-Normandie

Instruction PE n°2009-305 du 8 décembre 2009

Mise en œuvre des aides et mesures de Pôle emploi

La présente instruction remplace les instructions PE n°2008-30 du 23 décembre 2008 et n°2008-43 du 8 janvier 2009. Elle contient les informations réglementaires et opérationnelles actualisées relatives à la mise en œuvre des aides et mesures de Pôle emploi.

Seule la partie strictement réglementaire de cette instruction sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi. Les points 8 des fiches 2 et 3, le point 7 de la fiche 4, le point 6 de la fiche 5 chapitre 1^{er}, le point 5 de la fiche 5 chapitre 3, le point 8 de la fiche 6 et le point 7 de la fiche 8 ne sont donc pas communicables.

Nous vous signalons ci-après les principales évolutions et précisions apportées par cette note :

- Les conditions d'attributions des aides au déplacement dans le cadre des aides à la recherche d'emploi, des aides à la reprise d'emploi et des aides aux frais associés à la formation sont adaptées aux contraintes géographiques spécifiques des départements d'outre-mer. La condition d'éloignement est ramenée dans ces territoires à 20 kilomètres aller-retour.
- Les aides de Pôle emploi visant à permettre un retour rapide et durable à l'emploi, les aides à la recherche d'emploi doivent concerner un entretien d'embauche pour un contrat de travail soit à durée indéterminée, soit à durée déterminée d'une durée minimale de trois mois consécutifs. Un accès dérogatoire, dans la limite de 10 % des bénéficiaires est cependant possible pour répondre à des situations particulières de demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas cette condition de durée minimale du contrat de travail proposé.
- Par ailleurs, le conseil d'administration de Pôle emploi a (délibération n°2009/48 du 10 juillet 2009) ouvert, aux directions régionales métropolitaines disposant d'une frontière terrestre avec un Etat étranger, la possibilité d'accorder, à titre dérogatoire, des aides à la recherche d'emploi à un demandeur d'emploi qui se rend à un entretien d'embauche dans un état frontalier de la direction régionale.
- La liste des prestations intensives ouvrant droit aux aides à la recherche d'emploi a été complétée.
- Un accès dérogatoire à l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés (AGEPI), dans la limite de 10 % des bénéficiaires et sur appréciation du directeur d'unité du pôle emploi, est également possible pour répondre à des situations particulières de demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas la condition relative à la durée minimale du contrat de travail (2 mois) ou de la formation (40 heures).
- La délibération n°2009/29 du 30 avril 2009 prévoit qu'une action de formation préalable au recrutement (AFPR) peut être mise en œuvre préalablement à une embauche sous contrat de travail temporaire, si les missions prévues ont un lien étroit avec l'action de formation préalable au recrutement et qu'elles se déroulent durant au moins six mois au cours des neuf mois qui suivent la fin de cette action.
- Il est à noter que les aides à la recherche d'emploi, les aides à la reprise d'emploi, l'AGEPI sont également ouvertes dans le cadre d'une offre d'emploi ou d'une reprise d'emploi en contrat de travail temporaire dès lors que la mission d'intérim satisfait aux conditions de durée minimale liée à l'aide.
- Il est précisé que la rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) est intégralement cumulable avec une activité salariée dès lors que le demandeur d'emploi est assidu à la formation au titre de laquelle il perçoit cette rémunération. A la fiche consacrée à la RFPE est annexé un tableau récapitulatif des publics de demandeurs d'emploi visés, des conditions d'éligibilité, des pièces justificatives à produire le cas échéant et des montants RFPE.
- La situation des bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de transition professionnelle (CTP) a été précisée au regard des aides et mesures de Pôle emploi.

Les conditions et modalités de traitement relatives aux aides et mesures de Pôle emploi définies dans l'instruction ci-jointe sont également applicables aux aides dites aménagées ouvertes aux bénéficiaires du RSA présentant des difficultés particulières (cf. instruction PE-CSP n°2009-195 du 2 juillet 2009 - fiche I) sauf en ce qui concerne justement la partie de ces aides qui sont aménagées dont notamment leurs montants (les aménagements en question sont détaillés dans les tableaux comparatifs joints à l'instruction précitée et à l'instruction PE-CSP n°2009-220 du 24 juillet 2009).

Après presque une année de mise en œuvre des nouvelles aides et mesures de Pôle emploi, l'instruction réglementaire et opérationnelle fait l'objet d'une mise à jour globale afin, notamment, de prendre en compte les demandes d'évolution formulées par les bénéficiaires et les prescripteurs de ces aides.

Comme au début de l'année 2009, cette instruction n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des aides délivrées par Pôle emploi. Elle concerne uniquement les aides et mesures financées par Pôle emploi.

Par souci de clarté cependant, sont traitées dans des instructions distinctes :

- les aspects opérationnels relatifs à la mise en œuvre des actions de formation conventionnées,
- les aspects réglementaires et opérationnels des aides réservées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'APRE nationale (aide personnalisée de retour à l'emploi) confiée à Pôle emploi par le Fonds national des solidarités actives (FNSA).

Plus que jamais dans le contexte actuel, Pôle emploi doit faciliter la recherche et la reprise d'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi par l'attribution d'aides financières directes ou par l'accès à la formation dans le cadre d'un projet professionnel.

Les aides et mesures concernées par cette instruction doivent donc faire l'objet d'une information large et systématique auprès de tous les demandeurs d'emploi, notamment au cours du premier entretien où par exemple, des engagements de mobilité peuvent être inscrits avec l'accord du demandeur d'emploi dans le PPAE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général adjoint,
Clients, services et partenariat,
Bruno Lucas

Fiche 1 - DISPOSITIONS COMMUNES

Selon la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, des aides et des mesures destinées à favoriser une reprise d'emploi rapide et durable en favorisant l'insertion, le reclassement, la promotion professionnelle et la mobilité géographique et professionnelle des demandeurs d'emploi indépendamment de leurs droits au revenu de remplacement sont mises en œuvre par Pôle emploi.

1. Objet et nature des aides

Les aides visant à lever les freins à la recherche active d'un emploi ou à la reprise d'emploi sont :

- les aides à la recherche d'emploi destinées à couvrir tout ou partie des frais engagés par certains demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi (bons de déplacement, bons de transport et bons de réservation) (Fiche 2) ;
- les aides à la reprise d'emploi destinées à participer aux frais engagés par les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi éloigné de leur lieu de résidence (Fiche 3) ;
- l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés dont l'objet est d'aider les demandeurs d'emploi parents isolés en difficulté qui ont un problème de garde d'un ou plusieurs enfants lorsqu'ils reprennent un emploi ou entrent en formation (Fiche 4).

Ces aides viennent en complément d'aides similaires qui pourraient être attribuées au demandeur d'emploi notamment par un employeur :

- dans le cadre d'un plan de sauvegarde pour l'emploi,
- qui assure son indemnisation au titre de l'assurance chômage,
- qui procède à son embauche,

dans la limite des dépenses engagées par l'intéressé et du plafond de versement prévu pour chacune de ces aides.

Pôle emploi propose également des aides visant au développement des compétences des demandeurs d'emploi :

- l'action de formation préalable au recrutement qui permet d'adapter à un poste un demandeur d'emploi avant de l'embaucher (Fiche 5 - chapitre 1^{er}) ;
- l'action de formation conventionnée Pôle emploi dont l'objectif est de développer les compétences des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises (Fiche 5 - chapitre 2) ;
- les aides aux frais associés à la formation qui couvrent une partie des frais (déplacement, repas, hébergement) restant à la charge du demandeur d'emploi qui suit une des deux actions susmentionnées (Fiche 5 - chapitre 3).

L'action de formation préalable au recrutement et l'action de formation conventionnée peuvent donner lieu au versement de la rémunération de formation Pôle emploi (Fiche 8).

Pôle emploi met enfin en œuvre des aides à l'embauche :

- l'aide à la validation des acquis de l'expérience qui correspond à la prise en charge des dépenses liées à l'obtention de la certification (Fiche 6) ;
- l'aide forfaitaire à l'employeur dans le cadre du contrat de professionnalisation dont l'objectif est d'inciter les employeurs à embaucher et à former, par le biais du contrat de professionnalisation,

des demandeurs d'emploi inscrits de 26 ans et plus ayant des difficultés d'insertion dans un emploi durable (Fiche 7).

2. Critères d'attribution et territorialisation des aides et mesures

Les aides s'inscrivent dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi et sont attribuées, par le directeur d'unité du pôle emploi, dans la limite des enveloppes disponibles et dans la mesure où ces aides sont nécessaires à la reprise d'emploi.

Pôle emploi peut en déléguer la prescription à d'autres opérateurs dans le cadre d'une convention conclue par le directeur général de Pôle emploi.

Les directeurs régionaux de Pôle emploi peuvent cibler un public ou un secteur prioritaire au regard des caractéristiques des territoires. Une programmation prévisionnelle régionale des aides et mesures est établie par le directeur régional de Pôle emploi, dans le cadre des orientations nationales, en lien avec les situations locales de l'emploi et du marché du travail et dans l'objectif d'assurer l'articulation des dispositifs avec ceux financés par les conseils régionaux, généraux ou toute autre collectivité publique et par les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) conformément aux principes de complémentarité et de subsidiarité.

Les aides et mesures sont applicables en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le conseil d'administration de Pôle emploi lors de sa réunion du 19 février 2009 a autorisé le Directeur général à adapter les conditions d'attributions des aides au déplacement dans le cadre des aides à la recherche d'emploi, des aides à la reprise d'emploi et des aides aux frais associés à la formation aux contraintes géographiques spécifiques des départements d'outre-mer. Ces adaptations sont précisées dans les fiches 2, 3 et 5 (chapitre 3) consacrées à ces aides.

Le conseil d'administration de Pôle emploi a (délibération n°2009/48 du 10 juillet 2009) ouvert, à certaines directions régionales, la possibilité d'accorder, à titre dérogatoire, à un demandeur d'emploi qui se rend à un entretien d'embauche dans un état frontalier du territoire métropolitain français des aides à la recherche d'emploi. Les conditions d'octroi de cette aide sont rappelées dans la fiche 2 (chapitre 2).

Enfin, en cas de transfert du dossier d'un demandeur d'emploi ou d'un employeur entre unités de Pôle emploi de régions différentes, il revient à l'unité dans laquelle le dossier du demandeur ou de l'employeur est actif de liquider l'aide même si elle ne l'a pas prescrite.

3. Recours et recouvrement des indus

Recours

Toute décision de rejet ou d'acceptation d'une aide doit être notifiée au demandeur d'emploi, en particulier lorsqu'il s'agit de l'acceptation d'une aide dont le montant ou la durée est variable.

Toute contestation doit faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de cette notification, soit d'un recours gracieux auprès du directeur du site Pôle emploi auteur de la décision, soit d'un recours hiérarchique auprès du directeur régional de Pôle emploi, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Recouvrement des indus

Les procédures de recouvrement des indus seront développées dans une instruction distincte.

4. Date d'effet

Toute demande d'aide formulée à compter de la création de Pôle emploi, quelle que soit la date de son fait générateur, est appréciée au regard des dispositions visées à l'article I de la délibération

n°2008/03 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi et de l'article IV de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi.

La date d'effet des aides et mesures est donc fixée au 1er janvier 2009.

Fiche 2 - LES AIDES A LA RECHERCHE D'EMPLOI

Selon la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, des aides à la recherche d'emploi destinées à participer directement ou indirectement à tout ou partie des frais engagés par certains demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi peuvent être attribuées.

L'annexe 1 de cette même délibération qui définit les modalités d'attribution de ces aides, prévoit qu'elles peuvent prendre la forme de :

- a) bons de déplacement : prise en charge des frais de déplacement (forfait kilométrique) ;
- b) bons de transport : prise en charge totale de billets de train ou d'avion ;
- c) bons de réservation : accès à un tarif privilégié à des billets de train et d'avion pour tous les demandeurs d'emploi.

1. Bénéficiaires

Les bons de déplacement et les bons de transport sont accessibles aux demandeurs d'emploi qui sont inscrits :

– en catégorie 1, 2, 4 « formation », « CRP », « CTP » et :

- bénéficiaires de minimas sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation de parent isolé, allocation de solidarité spécifique, allocation aux adultes handicapés, allocation temporaire d'attente),

ou

- demandeurs d'emploi non indemnisés

ou

- bénéficiaires de l'aide au Retour à l'emploi minimale, c'est-à-dire tous les allocataires qui bénéficient d'un montant d'allocation d'assurance chômage net (ou d'allocation spécifique de reclassement – ASR – ou d'allocation de transition professionnelle – ATP) inférieur au montant de l'ARE minimale nette y compris si l'allocation est versée par un employeur du secteur public,

– en catégorie 5 « contrats aidés ».

La catégorie dont relève le demandeur d'emploi s'apprécie au jour de sa demande d'aide à la recherche d'emploi).

Les bons de réservation sont accessibles à l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits qu'ils soient bénéficiaires ou non d'un minimum social, qu'ils soient indemnisés ou non.

2. Conditions d'attribution

2.1 Conditions de droit commun

Les bons de déplacement sont accordés lorsque le demandeur d'emploi doit se rendre à un entretien d'embauche ou à une prestation intensive ou participer à un concours public, situé(e) à plus de 60 kilomètres aller-retour de son lieu de résidence.

Lorsque le demandeur d'emploi réside dans un département d'outre-mer, ce seuil est de 20 kilomètres aller-retour (cf. fiche 1 – point 2).

Les entretiens d'embauche doivent concerner des contrats de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée - y compris des contrats de travail temporaire - d'une durée minimale de 3 mois (trois mois consécutifs).

Un accès dérogatoire, dans la limite de 10 % des bénéficiaires et sur appréciation du directeur d'unité du pôle emploi, est possible pour répondre à des situations particulières de demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas la condition de durée minimale du contrat de travail énoncée ci-dessus.

Les prestations intensives susmentionnées sont : Cible emploi, Stratégie de Recherche d'Emploi (STR), Cap vers l'entreprise (CVE), prestation par un opérateur privé de placement (OPP) soit trajectoire emploi et accompagnement des licenciés économiques, le 2^{ème} et le 3^{ème} entretien de la méthode de recrutement par simulation (MRS) ainsi que la prestation Club. Cette liste est exhaustive.

On entend par concours public une sélection organisée pour accéder à un emploi de la fonction publique y compris si celle-ci nécessite préalablement la réalisation d'une période de formation (par exemple IUFM).

Les bons de transports et de réservation sont accordés lorsque le demandeur d'emploi doit se rendre à un entretien d'embauche ou participer à un concours public situé à plus de 60 kilomètres aller-retour de son lieu de résidence.

Pôle emploi a repris les conventions nationales signées précédemment avec la SNCF et Air France.

Au titre de ces conventions, les deux transporteurs s'engagent à consentir un tarif préférentiel aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, qui se déplacent sur le territoire métropolitain pour se rendre à des entretiens de recrutement.

Le tarif préférentiel SNCF ne concerne pas les trains dont la gestion est assurée par une filiale (par exemple IDTGV) et/ou sur les parcours desquels ne s'appliquent que des gaMAdames tarifaires spécifiques (ouverture à la concurrence des services de voyageurs ferroviaires au 1^{er} janvier 2010).

Cas particulier de la Corse : la SNCF n'exploitant pas le réseau ferré corse, la convention ne s'y applique pas. La convention Air France s'applique sur les vols Corse-Métropole ou Métropole-Corse, exploités par Air France (ce qui n'est pas le cas de certaines liaisons comme Nice-Corse ou Marseille-Corse exploitées par la Compagnie Corse Méditerranée).

Lorsque plusieurs aides peuvent être accordées, Pôle emploi peut choisir l'aide qui lui est financièrement la plus favorable.

Par exemple, pour un même déplacement, si le bon de déplacement équivaut à une aide supérieure à 55 euros alors que le demandeur d'emploi peut prendre le train (et donc mobiliser un bon de transport SNCF d'une valeur de 55 euros en 2009 pour Pôle emploi), alors Pôle emploi peut choisir d'attribuer un bon de transport SNCF et non un bon de déplacement.

2.2. Conditions dérogatoires

En application de la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/48 du 10 juillet 2009, dans les conditions fixées à l'annexe 1 à la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008, les bons de déplacement, de transport et de réservation peuvent être accordés à titre dérogatoire sur appréciation du directeur d'unité du pôle emploi, dans la limite de 10 % des bénéficiaires, lorsque le demandeur d'emploi doit se rendre à un entretien d'embauche dans un état frontalier de la France métropolitaine.

Cette dérogation peut être mise en œuvre par certaines directions régionales métropolitaines de Pôle emploi uniquement pour des déplacements dans le (ou les) pays étranger(s) avec lequel (lesquels) elles ont une frontière terrestre (Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Monaco, Suisse).

Sont ainsi concernées, les directions régionales suivantes : Alsace, Aquitaine, Champagne-Ardenne, Franche Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Provence-Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes.

3. Objet des aides

Les aides à la recherche d'emploi couvrent trois hypothèses :

- les déplacements sont pris en charge pour partie sous la forme de bons de déplacement (forfait kilométrique) ;
- les déplacements en train (SNCF) ou en avion (Air France), uniquement pour se rendre à un entretien d'embauche ou participer à un concours public en France métropolitaine, sont pris en charge (hors frais éventuels de réservation et taxes) sous la forme de bons de transport ;
- un accès à des tarifs privilégiés pour des billets de train ou d'avion pour des déplacements en France métropolitaine est prévu pour l'ensemble des demandeurs d'emploi sous la forme de bons de réservation.

Pour la mise en œuvre de ces aides, le directeur général de Pôle emploi pourra négocier et conclure des conventions avec les compagnies aériennes, les transports ferroviaires ou tout autre transporteur.

4. Formalités relatives à la demande d'aide

Les aides à la recherche d'emploi peuvent être attribuées par le directeur d'unité du pôle emploi sur proposition du conseiller avant le déplacement.

A titre exceptionnel et après examen de la situation particulière du demandeur d'emploi, le directeur d'unité peut accorder un bon de déplacement a posteriori, dans un délai de 7 jours de date à date après l'entretien d'embauche, le premier jour du concours public ou le démarrage de la prestation intensive.

En cas de difficultés particulières de la SNCF ou d'Air France à délivrer un bon de transport, le directeur d'unité peut également, à titre exceptionnel, délivrer un bon de déplacement.

Le directeur d'unité apprécie la meilleure opportunité entre le bon de transport et le bon de déplacement :

- si le coût du billet aller-retour en train (tarif normal en 2e classe) est inférieur à 55 euros (à compter du 1er janvier 2009) (www.sncf.voyages.com), et d'autant plus quand le demandeur d'emploi bénéficie déjà de réduction par la SNCF (carte 12-25 pour les jeunes par exemple), l'attribution d'un bon de déplacement sera privilégiée.

- inversement, pour de longues distances avec facilité d'accès par les transporteurs, l'attribution d'un bon de transport sera privilégiée.

Pour un même déplacement, il ne peut être attribué qu'une seule aide (bon de déplacement ou bon de transport). Le cumul n'est pas possible.

L'attribution d'un bon de transport ou de réservation au demandeur d'emploi par son pôle emploi ne garantit pas la disponibilité d'une place.

Il est par conséquent utile que la réservation et le retrait du billet au guichet soient faits le plus tôt possible avant le déplacement.

La mise en œuvre d'un système de fiabilisation des réservations par Air France oblige les demandeurs d'emploi à retirer leur billet sous les 24 heures sous peine de voir leur réservation annulée s'ils se contentent de retirer leur billet le jour du départ.

En cas d'impossibilité d'obtenir un billet sur un train ou un vol aux conditions de l'accord de Pôle emploi avec le transporteur, un horaire différent peut offrir cette opportunité.

Une solution alternative peut être également recherchée à l'initiative de Pôle emploi. Un bon de transport ou de réservation peut ainsi correspondre à un déplacement depuis un lieu de départ

différent de celui où réside le demandeur d'emploi ou à destination d'un lieu différent de celui de la réalisation, selon le cas, de l'entretien d'embauche ou du concours public.

Le demandeur d'emploi doit fournir à l'appui de sa demande :

- la convocation à l'entretien d'embauche précisant le contrat de travail proposé et le cas échéant sa durée ;
- la convocation à la prestation intensive ;
- la convocation au concours public.

En cas d'annulation du déplacement, le demandeur d'emploi doit rapporter le bon de déplacement ou de transport non utilisé au pôle emploi qui l'a délivré.

5. Montant

5.1. Bons de déplacement et de transport

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de bons de déplacement et/ou de transport dans la limite d'un plafond annuel de 200 euros dont le point de départ court à compter de la date à laquelle le directeur d'unité du pôle emploi accorde l'aide.

Les aides à la recherche d'emploi compensent uniquement tout ou partie des frais qui ne sont pas couverts par d'autres financements de la part d'organismes extérieurs.

Les bons de déplacement sont attribués sur la base d'un forfait kilométrique de 0,20 euros/km.

Le kilométrage aller-retour est inscrit dans le formulaire par le conseiller après vérification sur le site "via-michelin.fr" (sélection du « type d'itinéraire » le « plus court »).

Exemple

Pour un demandeur d'emploi résidant à Dreux, convoqué à un entretien de recrutement à Alençon (220 km l'aller-retour selon via-Michelin « au plus court »), le bon de déplacement s'élèvera à 44 euros.

Dans le cadre du suivi d'une prestation intensive visée au point 2 ci-dessus, l'aide est calculée de la façon suivante : 0,20 euros X nombre de kilomètres aller-retour X nombre de jours moyen par prestation

Dans le cas d'un déplacement pour suivre une des prestations donnant lieu à une aide, le montant est calculé sur la base du nombre de km effectués pour le trajet aller-retour entre le lieu de résidence du bénéficiaire et le lieu de rendez-vous, multiplié par 0,20 euros et par le nombre de jours moyen de présence en prestation.

Le nombre de jours moyen de présence en prestation est de :

- 18 jours pour les prestations OPP (trajectoire emploi et accompagnement des licenciés économiques)
- 18 jours pour la prestation CVE
- 15 jours pour la prestation Cible emploi
- 12 jours pour la prestation Club
- 3 jours pour la prestation STR
- 2 jours pour la prestation MRS (2^{ème} et 3^{ème} entretien)

Exemple

Pour une STR, avec une distance domicile /lieu de prestation aller-retour de 100 km, l'aide ponctuelle s'élèvera à 60euros (100 X 3 X 0,20 euros).

Le montant du bon de transport est négocié dans le cadre des conventions conclues par Pôle emploi avec les transporteurs et pris en charge par Pôle emploi. En revanche, les frais éventuels de réservation et autres taxes restent à la charge du demandeur d'emploi.

Le bon de transport est accessible selon les termes de la convention avec le transporteur dans la limite des places disponibles au tarif conventionnel prévu par le transporteur.

Bon de transport SNCF

Le bon de transport SNCF est à échanger par le bénéficiaire en gare ou en boutique SNCF, contre un billet aller-retour en seconde classe dans les conditions suivantes :

- aucun billet aller simple ne peut être délivré,
- le billet est valable trois jours et peut être utilisé à l'aller, la veille ou le jour du rendez-vous, et la durée restante sur les 3 jours restants pour le retour.

Il reste à la charge du bénéficiaire le montant de la réservation « place assise » par train emprunté (ces montants s'appliquent pour l'année 2009) :

- 1,5 euros pour les trains Corail, Corail TéoZ ainsi que pour les TGV en période normale,
- 8,4 euros pour les TGV en période de pointe,
- ou le montant de la réservation « place couchée » sur les Corail de Nuit et Corail Lunéa.

La réservation peut être échangée gratuitement avant le départ du train, dans la limite des 3 jours de validité du billet.

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage, les réservations places assises à 8,4 euros ou couchettes peuvent lui être remboursées sans retenue avant le départ du train, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF. A partir de l'heure du départ du train, aucun remboursement n'est possible.

Le bon de transport est facturé 55 euros par la SNCF à Pôle emploi (à compter du 1^{er} janvier 2009).

Le numéro de compte client affecté par la SNCF à chaque direction régionale doit avoir été reporté de façon rigoureuse par le conseiller, pour éviter les erreurs de facturation (lien avec la liste).

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage pour lequel lui a été remis un bon de transport nominatif, Pôle emploi peut demander le remboursement des billets au transporteur (originaux à fournir) dans la limite de 2 mois à partir de sa date d'émission.

Bon de transport Air France

Le bon de transport Air France est à échanger par le bénéficiaire (dans les délais précisés par la plateforme de réservation - en général 24 heures - au bureau d'émission le plus proche de son domicile), contre un billet aller-retour, dans les conditions suivantes :

- aucun billet aller simple ne peut être délivré,
- l'aller-retour doit se faire dans la journée, sauf si l'entretien a lieu tôt le matin ou tard le soir,
- le déplacement se fait uniquement sur des vols directs.

Par dérogation, une escale est autorisée dans chaque sens, s'il n'y a pas de vol direct.

Il reste à la charge du demandeur d'emploi (ces montants s'appliquent pour l'année 2009) :

- les taxes d'aéroports (elles varient suivant les aéroports, mais représentent un coût moyen de 60 euros),
- les suppléments tarifaires si le demandeur d'emploi voyage en horaire de pointe (à partir du 1^{er} janvier 2009 : 37 euros pour un passage en classe M et 90 euros pour un passage en classe K).

Le bon de transport est facturé 76 euros (61 euros tarif heure creuse et 15 euros de frais de service) par Air France à Pôle emploi.

C'est le vendeur Air France qui remplit le numéro de compte client.

5.2. Bons de réservation

Le tarif privilégié proposé est négocié dans le cadre des conventions conclues par Pôle emploi avec les transporteurs et sera réglé par le demandeur d'emploi. Ce dernier s'acquittera des frais éventuels de réservation et autres taxes.

Le bon de réservation est accessible selon les termes de la convention avec le transporteur dans la limite des places disponibles au tarif conventionnel prévu par le transporteur.

Le bon de réservation SNCF est à échanger par le bénéficiaire contre un billet aller-retour au tarif préférentiel de 55 euros (à compter du 1er janvier 2009). Il devra régler également les compléments (réservations, place assise...).

La réservation peut être échangée gratuitement avant le départ du train, dans la limite des conditions de validité du billet de 3 jours. Une réservation place assise à 8,4 euros ou couchette peut être remboursée sans retenue avant le départ du train, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF. A partir de l'heure du départ du train, aucun remboursement n'est possible.

Dans l'hypothèse où le demandeur d'emploi ne réalise pas le voyage pour lequel lui a été remis un bon de réservation nominatif, les billets délivrés peuvent lui être remboursés après prélèvement d'une retenue de 10% du prix forfaitaire, dans la limite de 2 mois à partir de la date d'émission, aux guichets des gares et dans les boutiques SNCF.

Dans le cas de l'attribution d'un bon de réservation Air France, le conseiller effectue la réservation auprès du central Air France au 3654. Le bénéficiaire devra échanger, dans le délai précisé par la plateforme de réservation (en général 24 heures), le bon contre un billet aller-retour après avoir acquitté en totalité : l'aller dans l'une des 3 classes (Q, M ou K), le retour dans l'une des 3 classes (Q, M ou K), les taxes d'aéroport et frais de service.

Les tarifs préférentiels, auxquels il faut ajouter 15 euros de frais de service, pour l'aller-retour à partir du 1er janvier 2009 sont :

- 61 euros (classe Q) en heure creuse,
- 98 euros (classe M) et 151 euros (classe K) en heure de pointe.

Pour les bons de transport et de réservation Air France, Pôle emploi doit informer les demandeurs d'emploi du risque d'annulation encouru s'ils ne retirent pas leur billet dans le délai précisé par la plateforme de réservation (en général 24 heures).

6. Paiement

6.1. Paiement des bons de déplacement

Si la somme est inférieure à 150 euros, les bons de déplacement font l'objet d'une avance en numéraire directement auprès du Trésor Public.

Le bon de déplacement délivré pour une somme inférieure à 150 euros doit être présenté au guichet du Trésor Public dans un délai maximal de 7 jours après la date de signature du bon par le directeur d'unité.

Si la somme est supérieure ou égale à 150 euros, elle fait l'objet d'un paiement par le pôle emploi après réception des justificatifs requis.

6.2. Dispositions communes

Quel que soit le bon délivré (déplacement, transport ou réservation) et quel que soit le montant du bon de déplacement, le demandeur d'emploi doit, dans un délai maximal de 15 jours après l'entretien d'embauche, le premier jour du concours public ou le dernier jour de la prestation, faire parvenir à son pôle emploi les documents suivants :

- l'attestation de présence remplie par l'employeur dans le cas d'un entretien d'embauche ;
ou
- la copie de l'état de présence en prestation dans le cas du suivi d'une prestation ;
ou
- l'attestation de présence à un concours public.

7. Régime social et fiscal des aides

Les aides à la recherche d'emploi ne sont pas soumises aux cotisations et contributions sociales.

Elles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu. Elles sont entièrement cessibles et saisissables.

Fiche 3 - LES AIDES A LA REPRISE D'EMPLOI

Selon la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, des aides à la reprise d'emploi, destinées à aider financièrement les demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi éloigné de leur lieu de résidence en compensant les dépenses occasionnées par cette reprise, peuvent être attribuées. Ces aides consistent en une participation directe ou indirecte à tout ou partie des frais engagés par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur reprise d'emploi.

L'annexe 2 de cette même délibération qui définit les modalités d'attribution de ces aides, prévoit qu'elles peuvent couvrir :

- a) les frais de déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels ;
- b) les frais de double résidence;
- c) les frais de déménagement.

1. Bénéficiaires

Ces aides sont accessibles aux demandeurs d'emploi, indemnisés au titre de l'allocation d'assurance chômage (y compris ceux indemnisés par leur ex-employeur du secteur public), dans le cadre la convention de reclassement personnalisé, du contrat de transition professionnelle ou non indemnisés, inscrits en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8, ou dans la catégorie 4 "formation", « CRP », « CTP » ou 5 "contrats aidés", de la liste des demandeurs d'emploi, et plus particulièrement à ceux qui ont pris un engagement de mobilité dans leur projet personnalisé d'accès à l'emploi.

2. Conditions d'attribution

La participation aux frais engagés par le demandeur d'emploi est accordée en cas de reprise d'emploi, y compris à temps partiel, en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou en contrat de travail à durée déterminée (CDD) de 6 mois minimum (il peut également s'agir d'un contrat de travail temporaire de 6 mois consécutifs minimum) situé à plus de 60 km ou 2 heures de trajet aller-retour pour la double résidence ou le déménagement.

Dans les départements d'outre-mer, ce seuil est de 20 kilomètres aller-retour pour l'aide aux déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels (cf. fiche 1 - point 2).

Il n'y a pas de reprise d'emploi et donc pas d'attribution de l'aide en présence d'une réintégration de poste suite à une période de mise en disponibilité ou de congés sans solde.

Cette participation peut également être attribuée au créateur / repreneur d'entreprise dès lors qu'il a le statut de salarié au sein de l'entreprise. Une étude mandataire devra, le cas échéant, être réalisée par Pôle emploi afin de s'en assurer.

Durant l'année qui suit la reprise d'emploi :

- le bénéficiaire ne peut obtenir qu'une seule fois la même aide ;
- si une seconde reprise d'emploi intervient avant la date anniversaire, le bénéficiaire ne percevra dans tous les cas qu'un montant d'aide au maximum égal au reliquat calculé par rapport au plafond de 2 500 euros.

3. Objet des aides

Les aides à la reprise d'emploi sont destinées à couvrir :

- a) Les frais déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels.

Ces aides couvrent pendant les trois premiers mois de la reprise d'emploi tout ou partie des frais liés aux déplacements quotidiens ou hebdomadaires ou mensuels effectués avec un véhicule personnel ou en transport collectif.

b) Les frais de double résidence.

Cette aide couvre notamment les loyers et charges locatives, ainsi que les frais d'installation liés au nouveau lieu de résidence. On peut ainsi citer les abonnements et frais de mise en service EDF, GDF, téléphone, les frais d'agence (mais pas le dépôt de garantie qui est remboursable en fin de bail).

Les frais d'installation correspondent aux dépenses indispensables et immédiatement nécessaires à une installation décente. En conséquence, il convient d'exclure les aménagements de confort et d'agrément ainsi que les dépenses de mobilier, électroménager, ustensiles de cuisine, télévision, etc.

c) Les frais de déménagement

Ces aides sont octroyées aux demandeurs d'emploi inscrits qui doivent déménager du fait de la nouvelle activité professionnelle. Le déménagement doit être lié à la reprise d'emploi, il ne peut ainsi intervenir avant l'écrit formalisant l'embauche. Le déménagement doit avoir pour objet de se rapprocher de son nouveau lieu de travail.

Ces aides couvrent les frais de déménagement, de réinstallation ainsi que tous autres frais liés au changement de résidence.

4. Formalités

La demande d'aide à la reprise d'emploi, dont le modèle national est arrêté par Pôle emploi est déposée auprès du pôle emploi du domicile du demandeur d'emploi.

Le kilométrage aller-retour (ou le cas échéant le temps de trajet) est inscrit dans le formulaire par le conseiller. Ces éléments peuvent faire l'objet d'une vérification sur le site "via-michelin.fr" (sélection du « type d'itinéraire » le « plus court »).

Ce document contient des informations relatives aux conditions d'embauche de l'emploi repris, à la distance pour se rendre au nouveau lieu de travail ou le cas échéant au temps de trajet (uniquement pour la double résidence et le déménagement).

A l'appui de sa demande, le demandeur d'emploi doit présenter des éléments relatifs à l'effectivité de son embauche (copie du contrat de travail ou autre attestation de l'employeur stipulant le lieu, la date de l'embauche et la forme du contrat de travail – CDI ou durée du CDD).

Les aides à la reprise d'emploi sont attribuées par le directeur d'unité du pôle emploi sur prescription du conseiller.

Dans le cas d'un déménagement, une avance de frais peut être accordée au demandeur d'emploi inscrit sur la base d'un devis. Il est dans ce cas préférable de procéder au paiement de l'avance au plus tôt le premier jour de la reprise effective d'emploi.

Le demandeur d'emploi doit effectuer sa demande d'aide dans les délais suivants :

- jusqu'à un mois après la reprise d'emploi pour les déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels et pour l'aide à la double résidence ;
- jusqu'à un mois après la fin de période d'essai pour le déménagement.

Les demandes d'aide postérieures à la première demande doivent être formulées au plus tard 11 mois après la reprise d'emploi.

5. Montant

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier des aides à la reprise d'emploi dans la limite d'un plafond annuel de 2 500 euros. Le délai d'un an (12 mois) court à partir de la date effective de reprise d'emploi.

L'aide aux déplacements est attribuée pendant 3 mois maximum dans la limite de 1 000 euros et sur la base d'un forfait kilométrique de 0,20 euros/km ou du coût des billets de transports en commun.

L'aide à la double résidence est attribuée dans la limite d'un plafond de 1 200 euros.

L'aide au déménagement est attribuée dans la limite d'un plafond de 1 500 euros.

6. Versement des aides

Les aides font l'objet d'un paiement par l'unité du pôle emploi après réception des justificatifs requis qui doivent lui parvenir dans un délai maximal de 6 mois suivant la demande d'aide.

Les justificatifs requis à produire sont les suivants :

- pour l'aide aux déplacements dans le cas de l'utilisation de transports en commun : facture de la carte d'abonnement ou du billet unitaire si l'offre d'abonnement est inexistante ou plus onéreuse. Pour l'aide aux déplacements hors utilisation de transport collectif, aucun justificatif n'est exigé, l'aide (indemnités kilométriques) est versée mensuellement à terme échu afin que le demandeur d'emploi signale, le cas échéant, s'il a été mis fin au contrat de travail ;
- pour l'aide à la double résidence : quittances de loyer de la seconde résidence, factures d'hôtel ;
- pour l'aide au déménagement : facture de transporteurs, de location de véhicule utilitaire, de péage, d'essence, factures de transfert de ligne téléphonique, de branchement EDF-GDF.

Dans le cas d'une avance (cf. point 4) faite au titre de l'aide au déménagement, Pôle emploi verse - sur la base de la facture fournie - la somme restant due dans la limite du plafond de 1 500 euros. Si les justificatifs ne sont pas fournis dans le délai requis, l'avance devra être intégralement remboursée à Pôle emploi.

7. Régime social et fiscal des aides

Les aides à la reprise d'emploi ne sont pas soumises aux cotisations et contributions sociales.

Elles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu. Elles sont entièrement cessibles et saisissables.

Fiche 4 - AIDE A LA GARDE D'ENFANTS POUR PARENTS ISOLÉS (AGEPI)

En application de la délibération n°2008/04 modifiée, annexe 3, du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi, une aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI) peut être attribuée aux demandeurs d'emploi en difficulté, parents isolés d'enfants de moins de 10 ans pour lesquels une reprise d'emploi ou une entrée en formation génère des coûts de garde d'enfants.

1. Bénéficiaires

L'aide peut être accordée dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) à un demandeur d'emploi inscrit qui remplit les conditions cumulatives suivantes :

- soit être bénéficiaire de l'allocation de parent isolé (API) ou d'un minimum social (revenu minimum d'insertion - RMI, revenu de solidarité active - RSA, allocation de solidarité spécifique - ASS - allocation aux adultes handicapés - AAH ou allocation temporaire d'attente - ATA), soit ne pas être indemnisé au titre de l'allocation d'assurance chômage (par le régime d'assurance chômage ou par son ex-employeur du secteur public), de l'allocation spécifique de reclassement ou de l'allocation de transition professionnelle ;
- élever seul le/les enfant(s) dont il a la charge et la garde avant la reprise d'emploi ou l'entrée en formation et justifier que l'(es) enfant(s) au titre duquel (desquels) l'aide est sollicitée a (ont) moins de 10 ans à la date de la reprise d'activité ou de l'entrée en formation.

Un accès dérogatoire, dans la limite de 10 % des bénéficiaires et sur appréciation du directeur d'unité du pôle emploi, est possible pour répondre à des situations particulières de demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas les conditions énoncées ci-dessus ou la condition relative à la durée minimale du contrat de travail ou de la formation telle que prévue au point 2 ci-dessous.

2. Conditions d'attribution

L'aide peut être accordée :

- pour une reprise d'emploi en contrat de travail à durée indéterminée ou en contrat de travail à durée déterminée de 2 mois minimum. Il peut également s'agir d'un contrat de travail temporaire d'au minimum 2 mois consécutifs. Le contrat de travail peut être à temps partiel. Le créateur / reprenneur d'entreprise peut bénéficier de l'aide sous réserve d'avoir le statut de salarié dans cette entreprise. Une étude mandataire devra, le cas échéant, être réalisée par pôle emploi pour s'en assurer ;
- pour une entrée en formation y compris une formation à distance, validée par le conseiller dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), d'une durée égale ou supérieure à 40 heures.

3. Montant

Pour une reprise d'emploi ou une formation d'une intensité :

- de 15 à 35 heures par semaine, le montant forfaitaire est de 400 euros, plus 60 euros par enfant supplémentaire dans la limite de 520 euros par bénéficiaire ;
- inférieure à 15 heures par semaine ou 64 heures par mois, les montants forfaitaires sont de 170 euros pour un enfant, 195 euros pour deux enfants, 220 euros pour trois enfants et plus. Ces montants devront être retenus y compris si l'intensité horaire de l'emploi ou de la formation dépasse 15 heures une semaine donnée mais est globalement inférieure à 64 heures par mois.

4. Versement de l'AGEPI

L'aide est versée à réception de l'attestation d'entrée en stage ou de la copie du contrat de travail ou du premier bulletin de salaire délivré suite à la reprise d'emploi.

Pour les enfants non scolarisés le versement est en outre conditionné par la production d'une copie de l'attestation d'inscription de l'enfant dans une structure d'accueil de la petite enfance ou du contrat de travail de garde d'enfant à domicile ou de l'assistante maternelle.

Pour les enfants scolarisés, y compris ceux inscrits en école maternelle, aucun justificatif n'est à produire.

Le bénéficiaire de l'aide doit produire les documents justificatifs au plus tard 6 mois de date à date après la date de reprise de l'activité (reprise d'emploi ou entrée en formation) mentionnée dans le formulaire de demande d'AGEPI (cf. point 5). Ce délai est stipulé dans la demande d'aide AGEPI. Le demandeur accepte de s'y conformer en apposant sa signature sur ce formulaire.

5. Formalités

5.1. Initialisation de la demande

Le demandeur d'emploi doit déposer une demande d'AGEPI - qui est un modèle national arrêté par Pôle emploi - dûment complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs nécessaires auprès du pôle emploi qui assure son suivi, au plus tard dans le mois qui suit la reprise d'emploi ou l'entrée en formation.

Le demandeur doit déclarer sur l'honneur élever seul le/les enfant(s) dont il a la charge ou la garde et produire un justificatif attestant que celui-ci (ceux-ci) a (ont) moins de 10 ans au jour de la demande (livret de famille, acte de naissance).

L'attestation sur l'honneur intégrée dans le formulaire de demande d'AGEPI suffit à justifier que le demandeur élève seul le / les enfant(s) en question et qu'il en a la charge et la garde avant la reprise d'emploi ou l'entrée en formation.

Si le demandeur n'est ni le père, ni la mère d'un ou des enfants au titre desquels la demande d'AGEPI est formulée, il devra produire la décision de justice qui lui a confié la garde de cet / de ces enfant(s).

Si la demande d'AGEPI est faite par :

- un demandeur d'emploi non indemnisé, le pôle emploi qui assure son suivi vérifie que celui-ci ne peut pas percevoir ou a épuisé ses droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi au jour de la demande d'aide à la garde d'enfants pour parents isolés ;
- un demandeur d'emploi bénéficiaire de l'allocation de parent isolé (API) ou d'un minimum social (RMI, RSA, ASS, AAH ou ATA), celui-ci doit produire avec la demande la notification d'attribution de ces prestations sociales, sauf dans l'hypothèse où pôle emploi verse directement cette prestation ou dispose directement de l'information par l'organisme débiteur.

5.2. Acceptation

A réception de la demande, dûment complétée, le pôle emploi s'assure que toutes les conditions fixées par la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée sont remplies.

L'aide ne peut cependant être attribuée par le directeur d'unité du pôle emploi qu'une seule fois pendant une période de 12 mois à compter de la date de reprise d'emploi ou d'entrée en formation. Il s'agit d'une période de 12 mois de date à date.

6. Régime social et juridique

L'AGEPI est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales

Elle n'est pas soumise à impôt sur le revenu.

Cette aide est entièrement cessible et saisissable par la procédure de saisie attribution.

Fiche 5 - LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Chapitre 1 - Action de formation préalable au recrutement : AFPR

La délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée, annexe 4, du conseil d'administration de Pôle emploi prévoit que l'action de formation préalable au recrutement (AFPR) peut être accordée à un employeur afin de satisfaire ses besoins de recrutement et contribuer à accroître les chances de retour à l'emploi en particulier des demandeurs d'emploi de faible qualification ou en étant dépourvu ou des demandeurs d'emploi en reconversion.

1. Bénéficiaires

1.1. Employeurs visés

L'aide peut être accordée aux employeurs qui souhaitent embaucher un demandeur d'emploi à l'issue de la formation préalable au recrutement :

- sous contrat de travail à durée indéterminée ;
ou
- sous contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ;
ou
- dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
ou
- sous contrat de travail temporaire, si les missions prévues ont un lien étroit avec l'action de formation préalable au recrutement et si elles se déroulent durant au moins six mois au cours des neuf mois qui suivent la fin de cette action.

Si le demandeur d'emploi recruté à l'issue de l'AFPR occupe ou est destiné à occuper des fonctions de mandataire social au sein de l'entreprise, une étude mandataire doit être réalisée afin de déterminer s'il pourra cumuler son contrat de travail avec ses fonctions de mandataire social. Si ce n'est pas le cas, l'AFPR ne peut être mise en place.

Le champ d'application des entreprises pouvant prétendre à l'AFPR n'est pas limité par les textes dans la mesure où l'aide a pour objet le financement des frais de formation exposés par l'employeur pour un salarié et non une aide directe à l'embauche.

Sont toutefois exclus du dispositif :

- l'Etat et ses établissements publics administratifs nationaux ;
- les collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux
- les particuliers employeurs.

A noter :

- le directeur d'unité du pôle emploi peut refuser le bénéfice de l'aide à un employeur qui aurait bénéficié précédemment de cette aide et n'aurait pas embauché le bénéficiaire sans motif valable ;
- pour bénéficier de l'aide, l'employeur ne doit pas avoir procédé au niveau de l'entreprise à un ou plusieurs licenciements économiques au cours des 12 derniers mois précédant la demande d'aide.

1.2. Demandeurs d'emploi concernés

Sont concernés tous les demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non indemnisés, pour lesquels le conseiller du pôle emploi propose un emploi nécessitant une adaptation par le biais d'une formation réalisée directement par l'entreprise ou un organisme de formation, sur la base notamment d'offres d'emploi non pourvues.

1.3. Spécificités locales

Le directeur régional de Pôle emploi peut décider de cibler certains secteurs d'activité ou publics prioritaires, au regard des caractéristiques des territoires. Sont notamment visés les secteurs d'activité où la demande d'emploi est insuffisante.

2. Formalités

2.1. Unité compétente

C'est l'unité du pôle emploi du lieu de l'établissement de l'employeur qui est compétente pour traiter la demande d'AFPR, signer la convention et verser l'aide correspondante. Dans le cas où le demandeur d'emploi est issu d'une région différente de celle de l'employeur, l'AFPR est signée dans l'unité du pôle emploi de l'employeur mais le traitement administratif et financier de la convention est effectué par le site de saisie de la région Pôle emploi correspondant au domicile du stagiaire.

Lorsqu'une entreprise ou un groupe d'entreprises à établissements multiples dépose des offres d'emploi susceptibles d'être sélectionnées par plusieurs unités du pôle emploi, en vue de garantir à l'employeur un traitement homogène des dossiers, il est souhaitable que l'unité du pôle emploi du siège de l'employeur coordonne les demandes d'AFPR.

2.2. Convention

Une convention est établie entre l'unité du pôle emploi compétente et l'employeur ayant un poste à pourvoir, selon un modèle type arrêté par Pôle emploi. Cette convention est dénommée : "convention d'AFPR".

La convention précise les objectifs de la formation, sa durée, ses modalités de financement complémentaire éventuel et l'embauche qui en découle.

Cette convention doit avoir été conclue avant le 1er jour de la formation. L'action de formation préalable au recrutement peut débiter dès que l'employeur a signé la convention et qu'elle est signée par le directeur d'unité du pôle emploi.

A noter : la convention pouvant être conclue pour plusieurs demandeurs d'emploi, une liste complémentaire permet d'enregistrer les stagiaires supplémentaires pour une même action de formation.

2.2.1. Objectif et contenu de la formation

Un plan de formation du stagiaire est élaboré avec l'aide du pôle emploi et, le cas échéant, de l'organisme de formation.

Ce plan décrit les compétences que le demandeur d'emploi doit acquérir au cours du stage pour être en mesure d'occuper l'emploi offert, la réalisation de l'action de formation constituant un préalable à l'embauche.

Le plan de formation doit être personnalisé et précis et définir le contenu de la formation ainsi que les conditions pratiques de sa réalisation, notamment l'intervention d'un organisme tiers, une formation à l'étranger, etc.

Les périodes de formation doivent se conformer aux dispositions (article L. 6343-1 et suivants du code du travail) relatives aux conditions de travail des stagiaires de la formation professionnelle (cf.

point 4 statut du bénéficiaire de la formation). Ainsi, les périodes de formation la nuit, les jours fériés, le dimanche doivent être limitées aux cas strictement nécessaires à la réalisation de la formation.

Dans le cas d'une convention AFPR conclue pour plusieurs stagiaires, un plan de formation doit être élaboré pour chacun d'entre eux.

Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise. Ce dernier est le référent du stagiaire dans le cadre de la formation.

2.2.2. Durée de la formation

L'aide est accordée au titre d'une formation préalable au recrutement réalisée par le futur employeur et/ou par un organisme de formation dès lors que la durée maximale de la formation est au plus égale à 122 jours calendaires (4 mois de date à date) et que le nombre d'heures total de la formation est au plus égal à 450 heures (article III, Chapitre 1er de l'annexe 4 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi).

La durée de formation initialement prévue peut, le cas échéant, être allongée dès lors que, d'une part, les parties signataires modifient la convention initiale, et d'autre part, que les plafonds de la participation financière de Pôle emploi sont respectés. Toutefois, la durée totale de l'action de formation préalable au recrutement reste limitée à 450 heures et 122 jours calendaires.

Il n'y a pas de durée minimale de formation requise pour mettre en place une AFPR. Le conseiller doit toutefois veiller à la cohérence du projet de formation au regard du poste sur lequel est recruté le demandeur d'emploi.

2.2.3. Lieu de la formation

Pôle emploi peut contribuer au financement d'une action de formation préalable au recrutement lorsque l'organisme de formation ou lorsque la filiale de l'entreprise signataire de la convention qui assure la formation est situé à l'étranger dans la mesure où toutes les conditions d'accès à la formation sont remplies.

En revanche, l'entreprise qui embauche le demandeur d'emploi doit être située dans le champ d'application territorial fixé à l'article II de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi (voir ci-dessous point 2.2.4.).

2.2.4. Embauche à l'issue de la formation

L'employeur s'engage à conclure un contrat de travail avec le stagiaire demandeur d'emploi ayant atteint le niveau requis.

Cette embauche doit être réalisée au plus tôt après la fin de la formation. A cet effet, une date prévisionnelle d'embauche est indiquée dans la convention AFPR. L'embauche peut intervenir à une date ultérieure si l'employeur justifie d'événements extérieurs qui lui sont non imputables conduisant à décaler la date d'embauche.

Le contrat de travail doit prendre la forme soit :

- d'un contrat de travail à durée indéterminée ;
- d'un contrat de travail à durée déterminée dont la durée ne peut être inférieure à 6 mois ;
- d'un contrat de professionnalisation.

ou

- d'un contrat de travail temporaire, si les missions prévues ont un lien étroit avec l'action de formation préalable au recrutement et si elles se déroulent durant au moins six mois au cours des neuf mois qui suivent la fin de cette action.

Ce contrat de travail temporaire peut être conclu par une entreprise de travail temporaire mais également par une entreprise de travail temporaire d'insertion uniquement pour son personnel ne

faisant pas l'objet d'aides relevant de l'insertion par l'activité économique. L'article L. 5312-6 alinéa 2 du code du travail prévoit que « *L'activité des entreprises de travail temporaire d'insertion est soumise à l'ensemble des dispositions relatives au travail temporaire prévues au chapitre Ier du titre V du livre II de la première partie [du code du travail]* ».

A noter : si le contrat de travail proposé au stagiaire à l'issue de la formation est à temps partiel, son intensité horaire doit au moins être égale à 20 heures hebdomadaires. Toutefois, par dérogation, certaines personnes handicapées (travailleurs handicapés reconnus par la maison départementale des personnes handicapées - MDPH, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une pension militaire d'invalidité et sapeurs-pompiers titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité) présentant une attestation du médecin du travail, ne sont pas soumises à cet horaire hebdomadaire minimal.

L'AFPR ne peut être attribuée lorsque l'entreprise souhaitant embaucher le demandeur d'emploi est située à l'étranger, en dehors du champ d'application territorial fixé à l'article II de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi.

En effet :

- d'une part, l'économie générale de la délibération n°2008/04 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 repose sur le rapprochement de l'offre et de la demande de travail dans le cadre du marché national de l'emploi, les outils d'observation mis en place à cet effet visant uniquement le territoire national ;
- d'autre part, cette solution n'est pas contraire au droit communautaire. En effet, il résulte du règlement (CEE) n°1408/71 et de la jurisprudence de la cour de justice des communautés européennes, que l'AFPR ne constitue pas une prestation de chômage soumise aux règles relatives à l'exportation des prestations mais un avantage social au sens du règlement (CEE) n°1612-68 du 8 novembre 1968 sur la libre circulation des travailleurs. Si ce dernier règlement impose une égalité de traitement entre les travailleurs au sein de l'Union, il résulte cependant de la jurisprudence de la CJCE que le droit à l'égalité de traitement n'interdit pas à une réglementation nationale de subordonner le bénéfice d'un avantage social à une condition, par exemple de résidence, dès lors que cette condition se justifie par des considérations objectives indépendantes de la nationalité des personnes concernées et proportionnées à l'objectif légitimement poursuivi par le droit national (CJCE 23/03/04 aff. Collins n°138/02).

2.3. Obligations des parties

2.3.1. Obligations de l'unité du pôle emploi

Une fois la convention signée par l'unité du pôle emploi, celle-ci s'acquitte des formalités administratives qui lui incombent (remise de feuillets, de documents, de lettres type, etc.).

2.3.2. Obligations du stagiaire

Le stagiaire est tenu de renvoyer sa déclaration de situation mensuelle en fin de mois ou d'actualiser sa situation par téléphone ou moyen télématique à sa disposition.

2.3.3. Obligations de l'employeur

1) L'employeur doit préalablement déposer une offre d'emploi auprès de son pôle emploi. Dans le cas d'une AFPR signée avant la conclusion d'un contrat de travail temporaire, l'offre d'emploi correspondante doit être transmise au pôle emploi dès que possible et saisie a posteriori.

2) Incidents de stage

Certains incidents peuvent compromettre l'issue de l'action de formation prévue par la convention, que celle-ci soit réalisée par l'entreprise ou par un prestataire (absence non autorisée, maladie, abandon de stage, etc.). Il est donc demandé à l'employeur de signaler directement à l'unité du pôle emploi les incidents de nature à modifier le montant des allocations mensuelles à verser au bénéficiaire de l'AFPR.

En cas de fin anticipée de stage, l'employeur s'engage à informer le pôle emploi de ce fait. Dans ce cas, la partie bilan tripartite de la convention est renseignée. L'aide peut être versée au prorata des heures effectuées, après bilan et sur décision du conseiller.

3) Fin de l'AFPR

A la fin de l'action de formation, l'employeur doit adresser à l'unité du pôle emploi :

- le bilan de l'AFPR signé par le stagiaire indiquant le type de contrat sur lequel l'intéressé est embauché ;
- une copie du contrat de travail du demandeur d'emploi embauché. En cas d'embauche dans le cadre d'un contrat de travail temporaire, l'entreprise de travail temporaire doit produire le ou les contrats - en rapport avec l'action de formation suivie dans le cadre de l'AFPR - couvrant une période d'au moins six mois au cours des neuf mois qui suivent la fin de l'AFPR ;
- une facture accompagnée du relevé d'identité bancaire ou postal de l'entreprise.

L'ensemble de ces documents justificatifs doit être retourné au plus tard 6 mois après la fin de l'AFPR. Ce délai est porté à 12 mois si l'embauche intervient dans le cadre d'un contrat de travail temporaire.

Le stagiaire non embauché est reçu en entretien pour actualiser son projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

3. Montant et versement de l'aide

3.1. Montant

Le montant de l'aide est égal au nombre d'heures de la formation dans la limite du plafond de 450 heures, multiplié par un forfait horaire maximum de 5 euros TTC si la formation est réalisée par le futur employeur.

Le montant de l'aide est égal au coût de la formation dans la limite de 3 600 euros TTC et d'un plafond de 450 heures si la formation est réalisée par un organisme de formation.

En cas de formation pour partie réalisée en interne par l'employeur et pour partie par un centre de formation, le plafond de 3 600 euros TTC doit être retenu.

Le coût horaire TTC inscrit dans la convention est, dans tous les cas, défini par l'unité du pôle emploi (ou la direction régionale dans certains cas) en lien avec l'employeur et, le cas échéant, l'organisme de formation.

3.2. Versement

L'action de formation préalable au recrutement est versée à l'employeur :

- au terme de la formation et au plus tôt au jour de l'embauche dans le cadre du type de contrat de travail tel que visé au point 2.2.4 ci-dessus. En cas d'embauche dans le cadre d'un contrat de travail temporaire, le versement est conditionné à la justification du volume de missions en rapport avec l'AFPR tel que prévu au point 2.3.3 ;
- ou
- au terme de la formation réalisée par un organisme de formation ;
- ou
- au terme d'un bilan et d'une décision expresse de Pôle emploi.

dans la mesure où l'employeur satisfait aux obligations mentionnées au point 2.3.3. ci-dessus.

En pratique, lorsqu'il y a embauche à la fin de l'AFPR, l'employeur adresse le bilan, la facture et les pièces énumérées à l'unité du pôle emploi.

Lorsqu'il n'y a pas embauche ou embauche dans des conditions moins avantageuses que celles prévues dans la convention AFPR (intensité horaire moindre, CDD au lieu de CDI) :

- cette aide est versée à l'employeur pour la partie de la formation réalisée par un organisme de formation;
- pour les coûts des formations en entreprise un bilan tripartite est réalisé. Pôle emploi apprécie au vu de ce bilan s'il y a lieu de prendre en charge le coût de cette formation.

4. Statut du bénéficiaire de la formation

Le bénéficiaire est stagiaire de la formation professionnelle et est indemnisé :

- soit au titre du régime d'assurance chômage ;
- soit au titre de rémunération de formation Pôle emploi (Fiche 8).

Il bénéficie à ce titre d'une couverture en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle. Dans ce cadre et en application de l'article R. 6342-3 du code du travail, il incombe à l'employeur ou à l'organisme de formation qui assure la formation de ce stagiaire de procéder à la déclaration d'accident du travail auprès du centre de sécurité social compétent.

Une partie des frais associés à la formation (frais de déplacement, restauration, hébergement) est prise en charge dans le cadre de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF), selon les conditions prévues au chapitre 3 de la présente fiche.

5. Régime social de l'aide

L'aide à la formation est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

Chapitre 2 - Action de formation conventionnée par Pôle emploi : AFC

La délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi prévoit que les actions de formation conventionnées par Pôle emploi visent à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Les aspects de mise en œuvre des actions de formation conventionnées par Pôle emploi sont développés dans une note opérationnelle distincte de la présente instruction.

1. Bénéficiaires

Sont concernés par cette action de formation tous les demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non indemnisés, et ayant besoin d'un renforcement de leurs capacités professionnelles pour répondre à des besoins identifiés au niveau territorial ou professionnel, sur proposition de leur conseiller dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi.

2. Identification des besoins

2.1. Caractéristiques de la formation

2.1.1. Formation individuelle ou collective

L'action de formation peut être :

- individuelle, visant à adapter un contenu de formation aux besoins spécifiques d'un demandeur d'emploi ayant repéré une ou plusieurs offres d'emploi requérant un complément de qualification. Elle est également mobilisée à destination des bénéficiaires d'une CRP ou d'un CTP pour répondre à un besoin spécifique de formation non couvert par d'autres financements ou pour permettre à un demandeur d'emploi engagé dans une démarche de validation des acquis de l'expérience et ayant obtenu une validation partielle de ses acquis, d'acquérir la totalité de la certification recherchée ;
- collective, pour satisfaire des besoins en qualification non couverts par les dispositifs de formation existants. Ces actions de formation s'inscrivent en complémentarité et subsidiarité des dispositifs financés par les conseils régionaux, généraux ou toute autre collectivité publique et par les organismes paritaires collecteurs agréés.

2.1.2. Durée maximale des stages en entreprise

En cas de périodes de stage en entreprise, la durée de ces périodes ne peut, sauf dérogation accordée par Pôle emploi, être supérieure à 30 % de la durée des enseignements qui constituent le cycle pédagogique.

Les dérogations au seuil de 30 % précité peuvent être accordées après avis de Pôle emploi :

- lorsque l'obtention du diplôme ou titre préparé exige une durée de formation en entreprise supérieure à 30 % ;
- ou lorsqu'il s'agit de formations répondant à des besoins en emplois identifiés dans le (ou les) bassin(s) d'emploi concerné(s) et que la durée de ce stage pratique semble justifiée par rapport au type d'emploi concerné.

2.2. Spécificités régionales et locales

L'identification des besoins en matière d'emploi au(x) niveau régional et/ou territorial s'appuie sur l'enquête en besoins de main d'œuvre (BMO), l'enquête recrutement et perspectives des Entreprises (REPERE), les études des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) et les

travaux des commissions paritaires interprofessionnelles régionales pour l'emploi (COPIRE), et/ou en anticipation des besoins de recrutement (prévision d'implantation d'activités nouvelles sur le secteur géographique).

Cette identification se fait également en partenariat avec toute structure professionnelle reconnue localement, en lien avec les entreprises, les services extérieurs du ministère chargé de l'emploi, l'AFPA, l'Apec, et les organismes publics ou privés participant au service public de l'emploi.

A chaque niveau de concertation, une large place est laissée à l'initiative locale afin de développer les partenariats indispensables à la poursuite de l'objectif d'une formation adaptée aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, en cohérence avec l'ensemble des dispositifs de formation des demandeurs d'emploi, quels qu'en soient les modes de prise en charge.

2.3. Pôle emploi compétent

Il revient au directeur régional de Pôle emploi de définir une organisation, de mettre en œuvre et piloter, en concertation avec les différents acteurs visés au paragraphe 2.2., les actions de formation destinées à renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi pour répondre à des besoins de qualification ciblés au niveau territorial notamment dans des secteurs d'activité où la demande d'emploi est insuffisante.

3. Formalités

3.1. Convention

Une convention est établie entre le directeur régional de Pôle emploi et l'organisme de formation sélectionné, selon un modèle type arrêté par Pôle emploi.

La convention de formation doit être signée et établie avant le début de l'action de formation.

Les conditions de la participation financière de Pôle emploi ainsi que les modalités de versement et de réalisation du stage sont définies dans la convention signée entre Pôle emploi et l'organisme de formation.

Lorsque la convention est signée, dans le cas d'un conventionnement collectif, tous les conseillers Pôle emploi peuvent prescrire l'action de formation conventionnée. L'organisme de formation positionne les demandeurs d'emploi orientés par Pôle emploi sur la formation ou les modules adaptés. La sélection des stagiaires sur les actions de formation peut se faire en action concertée : organisme de formation – entreprises du secteur d'activité – correspondant de formation Pôle Emploi.

Dans le cadre de cette convention, l'organisme de formation s'engage à ne demander aucun frais de dossier et/ou d'inscription au demandeur d'emploi.

3.2. Procédure d'achat

Les achats d'actions de formation conventionnées par Pôle Emploi sont réalisés selon les procédures régionales en vigueur, dans le respect de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Ces procédures d'achat respectent le cahier des charges fonctionnel et technique élaboré par la direction générale de Pôle emploi.

3.2.1. Achat d'actions de formation conventionnées

La direction régionale de Pôle emploi établit pour chaque achat de formation un « *Cahier des clauses particulières* » (CCP) conforme au modèle arrêté par la direction générale de Pôle emploi, reprenant les clauses techniques et administratives propres au marché.

Ce cahier des clauses particulières doit notamment préciser :

- le public visé par la formation envisagée et les critères selon lesquels il sera sélectionné par Pôle emploi ainsi que les modalités précises de recrutement pour l'action de formation concernée ;

- les objectifs que la formation doit poursuivre en fonction des besoins identifiés de qualification ;
- la validation des acquis attendue selon les normes communément admises par les partenaires qualifiés de la branche professionnelle ;
- les modalités de mise en œuvre exigées ou souhaitées (encadrement, horaires, durée moyenne du stage, emplacement des locaux et matériel mis à disposition, part de l'alternance, des travaux pratiques, et, le cas échéant, d'un séjour à l'étranger, etc.) ;
- les critères de sélection et d'attribution du marché.

3.2.2. Choix du prestataire

Le choix des prestataires est effectué après examen des réponses au cahier des clauses particulières.

4. Statut du bénéficiaire de la formation

Le bénéficiaire est stagiaire de la formation professionnelle et est indemnisé :

- soit au titre du régime d'assurance chômage ;
- soit au titre de la rémunération de formation pôle emploi (Fiche 8).

Il bénéficie à ce titre d'une couverture en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle. Dans ce cadre et en application de l'article R. 6342-3 du code du travail, il incombe à l'employeur ou à l'organisme de formation qui assure la formation de ce stagiaire de procéder à la déclaration d'accident du travail auprès du centre de sécurité social compétent.

Une partie des frais associés à la formation (frais de déplacement, restauration, hébergement) est prise en charge dans le cadre de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF), voir chapitre 3 de la présente fiche.

5. Montant et versement de l'aide

5.1. Montant

Le montant de l'aide financière versé à l'organisme de formation est fixé dans la convention signée entre ce dernier et Pôle emploi. L'aide moyenne par bénéficiaire est de 3 000 euros TTC pour une durée moyenne de 600 heures.

Il s'agit d'un financement total du coût de fonctionnement de l'action de formation permettant sa réalisation dans les conditions fixées par la convention conclue entre Pôle emploi et l'organisme de formation.

Les stages ainsi financés n'entraînent aucune participation financière pour le stagiaire s'agissant des frais d'inscription et des frais de dossier.

5.2. Versement

L'aide est versée à l'organisme de formation selon les modalités fixées par la convention conclue entre Pôle emploi et l'organisme de formation. En tout état de cause, à l'issue de la formation, le prestataire de la formation établit une facture à l'ordre de Pôle emploi, accompagnée du bilan des formations réalisées.

6. Régime social de l'aide

L'aide à la formation est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

Chapitre 3 - Aide aux frais associés à la formation : AFAF

La délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi prévoit que Pôle emploi peut financer, dans les conditions définies ci-dessous, une aide aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement restant à la charge d'un demandeur d'emploi inscrit qui, dans le cadre de son projet personnalisé d'accès à l'emploi, suit :

- une action de formation préalable au recrutement (AFPR), telle que définie au chapitre 1er de la présente fiche ;
ou
- une action de formation conventionnée par Pôle emploi, telle que définie au chapitre 2 de la présente fiche.

1. Bénéficiaires

Sont concernés tous les demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non indemnisés, qui suivent une action de formation visée au chapitre 1^{er} (AFPR) ou au chapitre 2 (AFC), annexe 4 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi.

En effet, la prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement restant à la charge du stagiaire peut intervenir à l'occasion d'une action de formation préalable au recrutement ou d'une action de formation conventionnée par Pôle emploi. La prise en charge de certains frais est conditionnée au fait que la formation ait lieu dans une localité éloignée du lieu de résidence habituel de l'intéressé.

2. Prise en charge des frais

2.1. Déplacement

La prise en charge des frais de déplacement intervient lorsque la formation se déroule à plus de 60 km aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi. Le conseiller définit précisément le kilométrage (en se reportant au site "via-michelin.fr" - sélection du « type d'itinéraire » le « plus court ») dans le formulaire de demande.

L'aide est égale au nombre de kilomètres aller-retour défini par le conseiller multiplié par 0,20 euros, multiplié par le nombre de déplacements aller-retour au cours de la période de formation (maximum un aller-retour par jour de formation). L'aide au déplacement n'est attribuée que sur la base des kilomètres parcourus au-delà de 60 km aller/retour comme cela est stipulé dans le formulaire de demande d'AFAF.

Dans les départements d'outre mer, la prise en charge des frais de déplacement intervient lorsque la formation se déroule à plus de 20 km aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi (cf. fiche 1 – point 2) et l'aide aux déplacements n'est attribuée que sur la base des kilomètres parcourus au-delà de 20 km aller/retour.

Aucun justificatif n'est à présenter dans ce cas par le stagiaire.

2.2. Repas

La prise en charge correspond à un montant forfaitaire fixé à 6 euros par journée complète de formation c'est-à-dire se déroulant pour partie le matin et pour partie l'après-midi. Ce montant forfaitaire peut être attribué même si la formation se déroule à moins de 60 kilomètres aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi. Aucun justificatif n'est à présenter par le stagiaire.

Cette prise en charge ne peut intervenir si le repas est déjà pris en charge par l'organisme de formation ou un autre organisme.

2.3. Hébergement

La prise en charge intervient lorsque la formation se déroule à plus de 60 km aller-retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi. Elle correspond, dans la limite des frais engagés, à 30 euros par nuitée, sous réserve de la fourniture de justificatifs par le stagiaire (facture d'hôtel acquittée) au plus tard six mois suivant la dernière nuitée au titre de laquelle l'aide est demandée.

L'indemnité pour frais d'hébergement ne peut être accordée lorsqu'une prise en charge des frais de déplacement quotidiens au titre de la même période a eu lieu.

2.4. Plafond de prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement

Au total, le remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne peut excéder 665 euros TTC par mois et 2 500 euros TTC pour toute la durée de la formation.

3. Formalités et modalités de versement

3.1. Formalités

La demande d'aide est formalisée sur un formulaire de demande d'aide aux frais associés à la formation (DAFAF) auprès du pôle emploi du bénéficiaire au plus tard dans le mois suivant le jour de l'entrée en formation.

La demande d'aide aux frais associés à la formation est adressée dans la mesure du possible en même temps que l'attestation d'inscription en stage ou le formulaire relatif à l'AFPR et, le cas échéant, le formulaire "rémunération formation Pôle emploi" (RFPE).

Cette demande est effectuée sur un modèle national arrêté par Pôle emploi.

Le demandeur d'emploi stagiaire complète le cadre relatif au(x) lieu(x) de déroulement de la formation, aux périodes associées à ce lieu, au nombre de déplacements aller/retour au cours de la formation et au nombre de kilomètres aller/retour. Le kilométrage aller/retour est soumis à validation du conseiller qui se reporte au site « via-michelin.fr ».

Le demandeur d'emploi s'engage à informer son unité pôle emploi dans le cas où des aides lui seraient attribuées postérieurement à la demande et à lui signaler toute modification (lieu de déroulement, nombre de jours, etc.) concernant sa demande. Il s'engage également à informer le pôle emploi de tout cas d'interruption de la formation, quel qu'en soit le motif.

3.2. Versement

Le versement de l'aide au demandeur d'emploi est assuré par le pôle emploi. La périodicité du versement est mensuelle. La présence en stage permet de déclencher le versement.

4. Régime social, fiscal et juridique de l'aide

L'aide aux frais associés à la formation est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

De même, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Enfin, l'aide aux frais associés à la formation est entièrement cessible et saisissable par la procédure de saisie attribution.

Fiche 6 - AIDE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Conformément à la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, une aide peut être attribuée au demandeur d'emploi inscrit qui souhaite entrer dans une démarche de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle favorisant l'accès à des emplois identifiés au niveau territorial ou professionnel.

La validation des acquis de l'expérience instituée à l'article L. 6111-1 du code du travail permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), à l'issue d'une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat par un jury d'enseignants et/ou de professionnels.

En cas de validation partielle, le candidat dispose d'un délai de 5 ans à compter de la notification pour obtenir la totalité de la certification visée.

Dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) mise en place par Pôle emploi, l'aide susceptible d'être versée vise à favoriser l'accès, pour des demandeurs d'emploi inscrits, à des emplois identifiés au niveau territorial ou professionnel par l'obtention totale ou partielle d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrits au RNCP.

En effet, l'évaluation personnalisée des perspectives d'accès au marché du travail constitue un outil majeur pour accélérer le retour à l'emploi de chaque demandeur d'emploi inscrit, par une différenciation des parcours et une adaptation des prestations proposées dans le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) établi entre le demandeur d'emploi et son conseiller pôle emploi.

Au terme de l'évaluation personnalisée, le demandeur d'emploi inscrit pourra se voir proposer différentes actions en vue de l'accès au marché du travail dont si besoin, une ou plusieurs actions de validation des acquis de l'expérience.

A cet effet, Pôle emploi peut prendre en charge les dépenses liées à la validation des acquis de l'expérience. Cette intervention est déterminée par chaque direction régionale en complémentarité des autres financeurs régionaux, notamment le conseil régional.

1. Bénéficiaires

L'aide peut être accordée à un demandeur d'emploi inscrit, indemnisé - au titre de l'allocation d'assurance chômage (y compris par leur ex-employeur du secteur public), de la convention de reclassement personnalisé, du contrat de transition professionnelle - ou non indemnisé, justifiant au minimum de trois années d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole en lien avec la certification visée.

2. Objet de l'aide

L'aide à la validation des acquis de l'expérience est destinée à couvrir les dépenses relatives :

- aux droits d'inscription auprès de l'organisme certificateur en vue de l'obtention du diplôme, du titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle;
- au financement des prestations d'accompagnement y compris, le cas échéant, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement. Il ne s'agit ici pas de l'application de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF – cf. fiche 5, chapitre 3). En effet, d'une part, les critères de cette aide ne sont pas applicables et, d'autre part, la prise en charge de ces frais à l'occasion des prestations d'accompagnement est comprise dans l'enveloppe VAE (cf. point 5 coût moyen de prise en charge dans le cadre de la VAE) ;

- au financement des actions de validation proprement dites (frais de constitution de jury, de déplacement, de copie, de timbres ainsi que tous les frais liés à la mise en situation professionnelle tels que l'achat ou la location de matériel).

Suite à une validation partielle, les actions de formation qui peuvent être engagées en vue de l'acquisition de la certification dans sa totalité, ainsi que les frais associés à cette formation (déplacement, repas, hébergement) sont pris en charge dans le cadre des actions de formation conventionnées (AFC) et des aides aux frais associés à la formation (AFAF) prévus par la fiche 5.

3. Conditions d'attribution

1) L'aide est accordée par le directeur d'unité du pôle emploi sur proposition du conseiller, au regard de la cohérence de la demande de VAE, en tenant compte du projet professionnel du demandeur d'emploi, des offres d'emploi requérant les certifications visées, voire de l'offre de certification régionale existante.

2) Pôle emploi doit s'assurer que l'aide à la validation des acquis de l'expérience n'est pas couverte en tout ou partie par d'autres financeurs (Etat, régions, ...). En cas de prise en charge partielle par un autre organisme, Pôle emploi peut verser un complément.

3) L'aide au financement d'une action de formation suite à une validation partielle des acquis, nécessite un conventionnement par Pôle emploi d'une action de formation à titre individuel lorsque les dispositifs existants sur le territoire n'offrent pas de solution adéquate ou suffisante.

4. Formalités

4.1. Le dispositif d'information et de conseil en validation des acquis de l'expérience

L'accès aux certifications par la validation des acquis de l'expérience nécessite qu'un certain nombre d'informations soient portées à la connaissance du candidat, comme par exemple, le contenu des référentiels de certification, l'évolution du marché du travail, les métiers en tension, l'évolution des qualifications dans les filières professionnelles, l'offre de certification ouverte à la validation des acquis de l'expérience par secteurs professionnels et/ou territoires.

Le demandeur d'emploi souhaitant entrer dans une démarche de validation des acquis de l'expérience doit se rapprocher de son pôle emploi et/ou être orienté vers le point relais conseil le plus approprié régionalement afin de l'aider à analyser la pertinence de sa demande de validation des acquis de l'expérience en fonction de son projet professionnel et/ou de l'offre de certification régionale ciblée sur les secteurs professionnels identifiés comme prioritaires dans les bassins de l'emploi.

4.2. Demande d'aide

La demande d'aide à la validation des acquis de l'expérience, conforme au modèle national arrêté par Pôle emploi, est établie conjointement par le demandeur d'emploi et son conseiller du pôle emploi. Le formulaire précise également que cette demande d'aide fait suite à un conseil, une information, une orientation apportée au demandeur par le pôle emploi.

Elle doit être déposée par le demandeur d'emploi auprès du pôle emploi au plus tard dans le mois qui suit le jour de la réunion du jury de validation.

A l'appui de sa demande, le demandeur d'emploi doit fournir, la copie de la notification de recevabilité de l'organisme valideur, ainsi que les descriptifs de chaque type de financement demandé.

Dans le cadre de la complémentarité des aides, il doit également préciser s'il a ou non perçu une aide dans le cadre de cette VAE.

5. Montant de l'aide

Dans sa région, chaque directeur régional fixe les barèmes de prise en charge qui peuvent varier en fonction du niveau de certification visée.

La prise en charge par Pôle emploi s'inscrit en complémentarité et subsidiarité avec des dispositifs financés par les conseils régionaux, généraux ou toute autre collectivité publique et par les organismes paritaires de formation.

Le coût moyen de prise en charge par Pôle emploi pour chaque bénéficiaire au titre de l'aide à la VAE doit être de 640 euros TTC.

6. Paiement

L'aide à la VAE est versée par Pôle emploi au demandeur sur la base des factures acquittées ou à l'organisme valideur sur la base d'une facture, et ce même si l'intéressé n'a plus la qualité de demandeur d'emploi. Ces justificatifs doivent être déposés par le demandeur d'emploi auprès du pôle emploi au plus tard dans le mois qui suit le jour de la réunion du jury de validation.

Ainsi, un demandeur d'emploi bénéficiant d'une aide à la VAE qui reprendrait un emploi en cours de démarche VAE devra rester inscrit en catégorie 5 de la liste des demandeurs d'emploi (arrêté du 5 février 1992 portant application de l'article L. 5411-1 du code du travail et définissant les catégories de demandeurs d'emploi) jusqu'à la fin de la procédure financée pour permettre à Pôle emploi le suivi de son dossier.

L'aide correspondant au financement des actions de formation conventionnée (AFC) par Pôle emploi lors de validation partielle en vue de l'obtention de la totalité de la certification visée ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement (AFAF) liés à ces actions de formation sont versés dans les conditions prévues par l'annexe 4 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi (Fiche 5, chapitres 2 et 3).

7. Régime social et fiscal de l'aide

L'aide à la validation des acquis de l'expérience est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

De même, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en application de l'article 80-1° du code général des impôts.

Elle est entièrement cessible et saisissable.

Fiche 7 - AIDE FORFAITAIRE A L'EMPLOYEUR DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Conformément à la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, l'employeur qui embauche un demandeur d'emploi inscrit, de 26 ans et plus, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide forfaitaire.

1. Employeurs bénéficiaires

Peut bénéficier de l'aide forfaitaire, l'employeur qui embauche dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, prévu aux articles L. 6325-1 et suivants du code du travail, un demandeur d'emploi inscrit, indemnisé - au titre de l'allocation d'assurance chômage (y compris par leur ex-employeur du secteur public), de la convention de reclassement personnalisé, du contrat de transition professionnelle ou non indemnisé, âgé de 26 ans et plus au jour de l'embauche.

2. Conditions d'attribution

2.1. Employeurs n'ayant pas procédé à un licenciement économique

L'employeur ne doit pas avoir procédé, au niveau de l'entreprise, à un ou plusieurs licenciements pour motif économique au cours des 12 mois précédant la date d'embauche.

2.2. Employeurs à jour de leurs contributions

L'employeur doit être à jour de ses contributions générales d'assurance chômage et de ses cotisations au régime de garantie des créances des salariés (AGS) au moment de l'embauche du salarié.

Ainsi, lorsque l'examen du compte de l'employeur révèle l'existence d'une créance certaine, liquide et exigible, l'employeur n'est pas à jour de ses contributions.

A l'instar des dispositions retenues pour la délivrance des attestations de compte à jour, est considéré comme étant à jour l'employeur pour lequel des délais ou reports de paiements ont été accordés.

2.3. Non-cumul avec une autre aide à l'emploi

L'aide forfaitaire à l'employeur (AFE) ne peut être cumulée avec une autre aide à l'emploi (article III annexe 7 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi). Ainsi, lorsque le contrat de professionnalisation est associé à un contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA), l'AFE ne peut être attribuée puisque le CI-RMA prévoit le versement d'une aide à l'employeur (article L. 5134-95 du code du travail).

L'aide forfaitaire à l'employeur peut être cumulée avec les exonérations de certaines cotisations patronales de sécurité sociale applicables dans certains cas pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus dans le cadre du contrat de professionnalisation (article L. 6325-16 et suivants du code du travail).

3. Montant et durée de l'aide

Le montant de l'aide forfaitaire à l'employeur est de 200 euros par mois pendant toute la durée de l'action de professionnalisation, sans que le montant de l'aide ne puisse dépasser 2 000 euros pour un même contrat de professionnalisation (article IV, annexe 7 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi).

Si le mois est incomplet, l'aide est versée prorata temporis de la durée de l'action de professionnalisation au cours du mois.

Le contrat de professionnalisation dont une copie du volet 1 (formulaire Cerfa EJ 20) est jointe à la convention d'aide forfaitaire (cf. point 5.1.) mentionne la durée de l'action de professionnalisation.

Exemple

Contrat de professionnalisation avec une action de professionnalisation de 12 mois.

Date d'embauche : 15 avril.

Montant de l'aide forfaitaire versée :

- pour le 1^{er} trimestre : 507 euros (pour avril : 16/30^{ème} x 200, soit 107 euros, 200 euros pour mai et 200 euros pour juin) ;
- pour le 2^{ème} trimestre : 600 euros (200 euros pour juillet, 200 euros pour août et 200 euros pour septembre) ;
- pour le 3^{ème} trimestre : 600 euros (200 euros pour octobre, 200 euros pour novembre et 200 euros pour décembre) ;
- pour le 4^{ème} trimestre : 293 euros (200 euros pour janvier et 93 euros pour février, l'aide forfaitaire étant versée dans la limite de 2 000 euros).

Total : 2 000 euros

4. Versement de l'aide forfaitaire

4.1. Modalités de versement

L'aide forfaitaire à l'employeur est versée par Pôle emploi trimestriellement et à terme échu, sous réserve :

- que le contrat de travail et l'action de professionnalisation soient toujours en cours. A défaut l'aide n'est due que jusqu'à la date de fin ou de rupture du contrat de travail ou de fin de l'action de professionnalisation (cf. point 4.2.) ;
- que l'employeur soit à jour de ses contributions générales d'assurance chômage et cotisations au régime de garantie des créances des salariés (AGS) ;
- de la réception par Pôle emploi d'une attestation trimestrielle d'emploi retournée par l'employeur.

4.2. Interruption et suspension des versements

Il appartient à l'employeur de tenir Pôle emploi informé de la suspension ou de la fin du contrat de travail ou de l'action de professionnalisation.

4.2.1. Interruption du versement

Le versement de l'aide forfaitaire cesse :

- à la fin de l'action de professionnalisation ou à la date de cessation du contrat de professionnalisation ;
- lorsque le montant plafond d'aide forfaitaire pouvant être versé à l'employeur est atteint (cf. point 3.).

4.2.2. Suspension du versement

Le versement est suspendu pour toute suspension du contrat de travail d'une durée au moins égale à 15 jours, notamment pour maladie, maternité. Il en va de même lorsque le salarié connaît une période de congés non payés au moins égale à 15 jours suite à la fermeture de l'établissement pour congés alors qu'il n'a pas acquis suffisamment de congés à ce titre.

5. Procédure de conclusion de la convention d'aide forfaitaire

Une convention spécifique doit être conclue entre l'employeur et le pôle emploi auprès duquel celui-ci est affilié.

5.1. Initialisation de la convention d'aide forfaitaire

Au plus tard 3 mois après l'embauche en contrat de professionnalisation, l'employeur doit remplir le formulaire intitulé "Convention d'aide forfaitaire à l'employeur", et déposer ce formulaire, dûment complété, daté et signé, auprès du pôle emploi auprès duquel il est affilié.

Ce formulaire, conforme à un modèle national arrêté par Pôle emploi est établi en double exemplaire.

Le formulaire AFE n'est disponible que sous format pdf (imprimé Réf 56) à partir du [pôle-emploi-intra/communication/publications/formulaires/aides aux entreprises](#).

Dans une première partie, ce formulaire est renseigné par l'employeur (identification de l'employeur et du demandeur d'emploi embauché en contrat de professionnalisation).

Au verso de ce formulaire, sont rappelées à l'employeur les conditions générales : objet, éligibilité de l'employeur, modalités de calcul et de versement de l'aide, motifs de suspension ou d'interruption du versement.

Les conditions générales indiquent, notamment, que l'employeur doit être à jour de ses contributions d'assurance chômage et de ses cotisations au régime de garantie des salaires (AGS) au jour de l'embauche et lors de chaque versement de l'aide.

L'employeur doit signer et dater cette convention d'aide forfaitaire.

Il atteste ainsi ne pas avoir procédé à un ou plusieurs licenciement(s) pour motif économique dans les 12 mois précédant la date d'embauche et s'engage à adresser au pôle emploi, avec la convention d'aide forfaitaire, une copie de la demande du contrat de professionnalisation (volet 1 - employeur - Formulaire Cerfa EJ 20) adressée à l'organisme paritaire collecteur agréé - OPCA (cf. pièce jointe), ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postale (RIB ou RIP).

Il certifie également l'exactitude des renseignements le concernant, déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives à la convention d'aide forfaitaire à l'employeur, figurant au verso, et accepte de s'y conformer.

5.2. Conclusion de la convention

A réception de la convention d'aide forfaitaire, datée et signée par l'employeur, Pôle emploi :

- s'assure que toutes les conditions fixées par la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi sont remplies ;
- s'assure impérativement du respect de l'enveloppe allouée à cette aide.

Dans la mesure où les conditions sont remplies, le directeur du pôle emploi, auprès duquel est affilié l'employeur, complète et signe la convention.

Le pôle emploi adresse un exemplaire de la convention à l'employeur, en lui rappelant que l'aide forfaitaire sera notifiée et versée après réception d'une copie de la décision d'enregistrement du contrat de professionnalisation adressée par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à l'employeur.

5.3. Notification de l'aide

A réception de la copie de la décision d'enregistrement du contrat de professionnalisation adressée par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à l'employeur, le pôle emploi calcule le montant de l'aide et sa durée. Il notifie sa décision dans les 5 jours ouvrés

suivant la réception de ce document. Cette notification précise également que l'aide est versée au plus tard le 10 du mois civil suivant la fin de chaque trimestre civil.

5.4. Unité pôle emploi compétente

L'unité du pôle emploi compétente pour instruire la demande et assurer le suivi de la convention et le paiement de l'aide à l'employeur est celle du lieu de l'établissement de l'employeur.

5.5. Suivi et actualisation

L'employeur doit retourner trimestriellement une attestation informant Pôle emploi des périodes de suspension ou d'interruption du contrat de travail ou de l'action de professionnalisation.

De même, l'employeur doit, s'il y a lieu, informer le pôle emploi de la prolongation de l'action de professionnalisation en joignant une copie de l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée ou de renouvellement du contrat à durée déterminée.

6. Modification de la situation juridique de l'employeur - transfert du contrat de travail

Il résulte de l'article L. 1224-1 du code du travail qu'en cas de *"modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise"*.

Dans le cadre de cet article et afin de favoriser le reclassement durable des demandeurs d'emploi dont l'embauche a bénéficié de l'aide forfaitaire à l'employeur, le versement de cette aide pourra être poursuivi auprès du nouvel employeur sur la base du reliquat des droits à l'aide forfaitaire à l'employeur restant à la date du transfert du contrat de travail concerné.

Le versement sera poursuivi si, à la date du transfert de ce contrat de travail, le nouvel employeur satisfait à toutes les conditions exigées lors de la conclusion de la convention d'aide forfaitaire à l'employeur. Il doit notamment être à jour de ses contributions générales d'assurance chômage et de ses cotisations au régime de garantie des salaires (AGS).

De plus, cet employeur doit s'engager par écrit à reprendre et à respecter toutes les obligations de cette convention.

Si, dans le cadre d'une mobilité professionnelle au sein d'une même personne morale ou à l'occasion d'un transfert de contrat de travail en application de l'article L. 1224-1 du code du travail, le nouvel établissement employeur du salarié dépend d'une autre unité pôle emploi, il est institué une procédure de liaison entre l'unité pôle emploi dont dépend l'établissement d'origine et l'unité pôle emploi de ce nouvel établissement employeur afin que ce soit cette dernière unité qui procède au paiement de l'aide auprès du nouvel établissement employeur.

7. Prescriptions relatives au paiement des aides

Le fait générateur de la créance est le fait qui est à l'origine de la créance, celui qui a provoqué sa naissance.

Concernant l'aide forfaitaire à l'employeur après la conclusion de la convention spécifique entre l'employeur et Pôle emploi, l'employeur ne dispose d'aucune créance sur Pôle emploi s'il ne respecte pas ses obligations ou si le contrat de travail ou l'action de professionnalisation du salarié embauché a pris fin (cf. point 4.).

Le fait générateur de la créance est donc constitué par la conclusion d'une convention d'aide forfaitaire et par la réunion des conditions que l'employeur doit remplir pour percevoir l'aide.

En conséquence, et une fois la convention conclue, l'aide forfaitaire est versée trimestriellement à terme échu, sous réserve de la réception par Pôle emploi de l'attestation trimestrielle d'emploi.

L'employeur dispose de 3 mois à compter de chaque terme pour adresser à Pôle emploi tout document permettant le paiement de l'aide forfaitaire. Cette condition de production d'une attestation trimestrielle d'emploi dans ce délai est stipulée dans la convention d'aide forfaitaire conclue entre Pôle emploi et l'employeur (cf. point 5).

La demande en paiement de l'aide forfaitaire à l'employeur se prescrit trimestre par trimestre.

8. Régime social de l'aide

L'aide forfaitaire à l'employeur est exclue de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

P.J. Fiche n°7- Présentation du contrat de professionnalisation

Les articles 12 et 13 de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, ont institué le contrat de professionnalisation qui a remplacé les contrats d'insertion en alternance : contrat de qualification - jeunes et adultes - contrat d'adaptation et contrat d'orientation.

1. Bénéficiaires

1.1. Salariés

Le contrat de professionnalisation s'adresse :

- aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale ;
- aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ces derniers constituant le public visé par l'aide forfaitaire à l'employeur.

1.2. Employeurs

Peuvent conclure des contrats de travail, tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Sont donc exclus l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à caractère administratif. Les établissements publics industriels et commerciaux, les entreprises d'armement maritime ainsi que les entreprises de travail temporaire peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

2. Caractéristiques du contrat de professionnalisation

2.1. Objet

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance qui associe des périodes de formation et de mise en situation au travail. Ce contrat de travail a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi, par l'acquisition d'une des qualifications prévues à l'article L. 6314-1 du code du travail.

Il associe des actions d'évaluation et d'accompagnement, ainsi que des enseignements généraux, professionnels et technologiques, à l'exercice d'une ou plusieurs activités en entreprise en rapport avec la qualification visée.

2.2. Durée

Le contrat de professionnalisation peut prendre la forme :

- d'un contrat à durée déterminée (CDD) en application de l'article L. 1242-3 du code du travail, d'une durée minimale de 6 mois ;
- d'un contrat à durée indéterminée (CDI), dont l'action de professionnalisation, d'une durée minimale de 6 mois, se situe au début du contrat.

La durée du contrat de professionnalisation à durée déterminée ou de l'action de professionnalisation du contrat à durée indéterminée est limitée en général à 12 mois. Elle peut cependant, dans certains cas, être étendue au-delà de 12 mois, dans la limite de 24 mois (ex : pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue ou lorsque la nature des qualifications visées l'exige).

2.3. Obligations respectives des parties

L'employeur s'engage à assurer aux bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation une formation leur permettant d'acquérir une qualification professionnelle, et à leur fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat à durée déterminée ou de l'action de professionnalisation dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

De son côté, le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de cet employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

Dans les 2 mois qui suivent le début du contrat de professionnalisation, l'employeur examine avec le titulaire l'adéquation du programme de formation au regard des acquis du salarié. En cas d'inadéquation, l'employeur et le salarié peuvent conclure un avenant au contrat de professionnalisation, dans les limites de la durée de ce contrat.

2.4. Renouvellement du contrat à durée déterminée

Le contrat de professionnalisation à durée déterminée (CDD) peut être renouvelé une fois si le bénéficiaire n'a pu atteindre la qualification envisagée pour l'une des raisons suivantes : échec aux épreuves d'évaluation, maternité, maladie, accident du travail, défaillance de l'organisme de formation.

3. Actions de formation

3.1. Durée

La durée des actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels ou technologiques, est fonction de la durée totale du contrat de professionnalisation à durée déterminée ou de l'action de professionnalisation du contrat à durée indéterminée.

Cette durée est comprise entre 15 et 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation à durée déterminée ou de l'action de professionnalisation du contrat à durée indéterminée ; elle ne peut être inférieure à 150 heures.

Des dispositions conventionnelles peuvent prévoir des actions de formation d'une durée plus longue pour certaines catégories de bénéficiaires, notamment pour les jeunes qui n'ont pas achevé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel, ou pour ceux qui visent des formations sanctionnées par un diplôme.

3.2. Qualification acquise

La formation est sanctionnée par une des qualifications prévues à l'article L. 6314-1 du code du travail.

4. Rémunération du salarié

Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être inférieure ni au SMIC, ni à 85 % de la rémunération conventionnelle minimale (articles L. 6325-9 et D. 6325-18 du code du travail).

5. Procédure d'enregistrement

L'employeur doit adresser le contrat de professionnalisation (Formulaire Cerfa EJ 20) à l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) au titre de la professionnalisation, au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat. Cet organisme émet un avis sur le contrat de professionnalisation et décide de la prise en charge des dépenses de formation.

Dans tous les cas, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception du contrat de professionnalisation et des pièces afférentes, l'organisme paritaire collecteur agréé dépose le contrat, l'avis et la décision relative au financement, à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du lieu d'exécution du contrat.

La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle enregistre le contrat s'il est conforme aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles qui le régissent. Elle notifie sa décision à l'employeur et à l'organisme paritaire collecteur agréé. L'absence de réponse au-delà d'un mois à compter de la date de dépôt vaut décision d'enregistrement (Circulaire DGEFP n°2007/21 du 23 juillet 2007 relative à la mise en œuvre du contrat de professionnalisation - bulletin officiel du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité n°2007/09 du 30 septembre 2007).

Fiche 8 - REMUNERATION DES FORMATIONS DE POLE EMPLOI (RFPE)

En application de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 modifiée du conseil d'administration de Pôle emploi, une rémunération peut être versée aux demandeurs d'emploi inscrits afin de leur assurer un revenu pendant toute ou partie de la durée de leur participation à une action de formation.

1. Bénéficiaires

La rémunération peut être versée à tous les demandeurs d'emploi inscrits qui suivent une action de formation dans les conditions fixées aux chapitres 1 et 2, annexe 4, de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi (Fiche 5, chapitres 1 et 2) et qui ne peuvent bénéficier :

- de l'allocation d'assurance prévue à l'article L. 5422-1 du code du travail (aide au retour à l'emploi – ARE) que celle-ci soit versée pour le compte du régime d'assurance chômage ou par un ex-employeur du secteur public ;
- de l'allocation spécifique de reclassement (ASR, pour les bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisé - CRP) ;
- de l'allocation de transition professionnelle (ATP, pour les bénéficiaires du contrat de transition professionnelle – CTP).

Il s'agit des personnes qui au jour de leur entrée en formation ne peuvent pas ou plus bénéficier de l'ARE (sauf si le bénéficiaire de l'ARE est reconnu handicapé : il bénéficie dans ce cas d'un droit d'option entre l'ARE et la RFPE), de l'ASR ou de l'ATP. Tel est le cas des personnes qui ont reçu une notification d'une décision de rejet par Pôle emploi (ou l'Assédic) avant leur entrée en formation ou qui au regard de leurs activités professionnelles antérieures ne peuvent bénéficier de ces allocations.

Sont exclus du bénéfice de la RFPE :

- les demandeurs d'emploi en cours de droits à l'ARE, à l'ASR (CRP) ou à l'ATP (CTP) y compris s'ils ne sont pas indemnisés du fait de l'application des règles de cumul avec les revenus d'une activité, d'une période de maladie ou d'une sanction de suppression du revenu de remplacement ;
- les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'ARE, à l'ASR ou à l'ATP postérieurement à l'entrée en formation ;
- les demandeurs d'emploi de plus de 65 ans ou ayant tous leurs trimestres pour liquider tous leurs droits à la retraite ;

Si la demande d'ARE, d'ASR ou d'ATP est en cours d'instruction, celle-ci doit avoir été traitée avant de pouvoir étudier la demande de RFPE de l'intéressé. S'il apparaît au cours du traitement de la demande de RFPE que le demandeur d'emploi est éligible à l'une de ces allocations, Pôle emploi doit l'inviter à déposer une demande d'allocation.

2. Conditions

Le demandeur d'emploi en formation bénéficie d'une rémunération dans les conditions fixées par la sixième partie, livre troisième, titre IV du code du travail.

Le stage lui-même doit être conventionné par Pôle emploi dans les conditions définies par l'annexe 4 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi (cf. fiche 5 - chapitre 2).

3. Montant et durée de la rémunération

3.1. Montant

Le montant de la rémunération est identique à celui prévu à la sixième partie, livre troisième, titre IV du code du travail à l'exception du remboursement des frais prévu à l'article L. 6341-9 de ce code. En effet, le stagiaire peut bénéficier de l'aide aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement

prévue au chapitre 3 de la délibération n°2008/04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi (cf. fiche 5 - chapitre 3).

Aux termes de l'article L. 6341-7 du code du travail, la rémunération est fixée soit forfaitairement par décret, soit en fonction du salaire antérieur (cf. tableau en fin de fiche) :

- pour les stagiaires qui ont la qualité de travailleurs handicapés et satisfont à des conditions de durée d'activité salariée définies par décret ;
- ou
- pour les stagiaires qui suivent des formations supérieures à un an.

Les personnes qui suivent un stage à temps partiel (d'une intensité hebdomadaire inférieure à 30 heures) perçoivent pour chaque heure de formation une rémunération égale à la rémunération mensuelle qu'elles auraient perçue pour un stage à temps complet divisée par 151,67 (article 12 du décret n°88-368 du 15 avril 1988 modifié par le décret n°2002-1551 du 23 décembre 2002).

3.2. Durée

La durée de versement de la rémunération se fait également par référence aux dispositions précitées du code du travail pour couvrir la durée de la formation, celle-ci ne pouvant excéder 3 ans (1096 jours). Lorsque la formation dure plus d'un an (365 jours ou 366 en cas d'année bissextile) le montant de la rémunération varie en fonction du passé professionnel de l'intéressé.

Il n'y a cependant pas de durée minimale de formation à respecter pour attribuer la RFPE celle-ci pouvant être accordée dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement (AFPR) de courte durée.

4. Formalités et modalités de versement

C'est à l'occasion de la mise en place d'une formation conventionnée par Pôle emploi ou d'une action de formation préalable au recrutement qu'une demande de RFPE sur le formulaire national établi par Pôle emploi doit être complétée, datée, signée par le demandeur accompagnée des documents justificatifs nécessaires.

Le paiement mensuel à terme échu, la revalorisation, la suspension notamment en cas d'absence du stagiaire et l'interruption du versement de la RFPE se font dans des conditions similaires à celles fixées à la sixième partie, livre troisième, titre IV du code du travail.

Cependant, la RFPE est intégralement cumulaire avec une activité salariée conservée lors de l'entrée en formation ou reprise postérieurement à cette entrée en formation dès lors que le demandeur d'emploi respecte son obligation d'assiduité à la formation.

Le pôle emploi doit en effet s'assurer de l'assiduité du bénéficiaire de la RFPE à la formation à laquelle il est inscrit. Ce suivi est réalisé en liaison avec l'organisme de formation et via la déclaration de situation mensuelle de l'intéressé.

En cas d'absence pour exercice d'une activité salariée, le montant de la rémunération est proratisé.

Pendant les interruptions de formation n'excédant pas 15 jours, par exemple pour congés entraînant la fermeture momentanée du centre, la RFPE est maintenue.

Si l'interruption est supérieure à 15 jours, le stagiaire est réinscrit dans sa catégorie d'origine de la liste des demandeurs d'emploi. A la date de reprise de sa formation, le stagiaire est réinscrit en catégorie 4 - formation de la liste des demandeurs d'emploi.

Pendant cette interruption de plus de 15 jours, le demandeur d'emploi retrouve, le cas échéant, le bénéfice des allocations de solidarité.

Le responsable du centre de formation est tenu de signaler au pôle emploi tout changement dans la situation du stagiaire susceptible d'affecter sa rémunération et de lui notifier les cas d'abandon ou de renvoi et leur motif.

Pôle emploi interrompt le versement de la rémunération à la date indiquée par l'organisme de formation et peut alors exiger le remboursement par le stagiaire de la rémunération perçue en cas d'abandon sans motif légitime ou de renvoi pour faute lourde.

5. Protection sociale

5.1. Affiliation à un régime de sécurité sociale

Aux termes de l'article L. 6342-1 du code du travail toutes les personnes qui suivent un stage de formation professionnelle continue en vertu du livre troisième de la sixième partie du code du travail sont obligatoirement affiliées à un régime de sécurité sociale.

Les stagiaires qui, avant leur stage, relevaient à quelque titre que ce soit, d'un régime de sécurité sociale, restent affiliés à ce régime pendant la durée de leur stage. Ceux qui ne relevaient d'aucun régime sont affiliés au régime général de sécurité sociale.

Du fait de leur affiliation à un régime de sécurité sociale salarié, les stagiaires sont couverts au titre des risques maladie, maternité, paternité, invalidité, décès.

5.2. Accidents du travail et de trajet

En leur qualité de stagiaire de la formation professionnelle, les bénéficiaires de la RFPE bénéficient d'une couverture en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle. Dans ce cadre et en application de l'article R. 6342-3 du code du travail, il incombe à l'employeur ou à l'organisme de formation qui assure la formation de ce stagiaire de procéder à la déclaration d'accident du travail auprès du centre de sécurité social compétent.

5.3. Assurance vieillesse

Les périodes accomplies au titre d'un stage rémunéré en RFPE permettent la validation au titre de l'assurance vieillesse à hauteur des cotisations forfaitaires versées (cf. point 6.2.). En revanche, les périodes de formation ne font pas l'objet d'une validation par les régimes de retraite complémentaire.

5.4. Conditions de travail du stagiaire

Aux termes de l'article L. 6343-1 du code du travail, pendant la durée de sa présence en entreprise au titre d'une action de formation, le stagiaire non titulaire d'un contrat de travail bénéficie des dispositions du code du travail et, le cas échéant, du code rural relatives :

- à la durée du travail, à l'exception de celles relatives aux heures supplémentaires ;
- au repos hebdomadaire ;
- à la santé et à la sécurité.

6. Régime juridique, social et fiscal de l'aide

6.1. Cession, saisie

Le régime juridique de la rémunération est en tout point identique à celui des allocations du régime d'assurance chômage en ce qui concerne la cessibilité et la saisissabilité de la rémunération (notamment en cas de saisie, respect de la quotité saisissable).

6.2. Régime social

Les cotisations afférentes aux différents risques couverts sont intégralement prises en charge par Pôle emploi, il n'y a donc aucun précompte à déduire du montant brut de la rémunération de stage.

Le montant global de ces cotisations, par heure de formation et par stagiaire, est calculé sur la base de taux forfaitaires, visés à l'article L. 6342-2 du code du travail, fixés par voie réglementaire et révisés annuellement.

A l'instar des autres revenus de remplacement versés au cours d'une période de formation, la RFPE est exonérée de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

6.3. Régime fiscal

La rémunération de stage proprement dite est passible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Avis L.Ro du 9 décembre 2009

Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Languedoc-Roussillon

Le directeur régional de Pôle emploi Languedoc-Roussillon,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, R. 5312-6 19°) et R. 5312-19,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret du 19 décembre 2008 portant nomination du directeur général de Pôle emploi,

Vu les avis d'appel à la concurrence publiés au JOUE n°169502-2009 du 20 juin 2009 (annonce n°09-134332) et au BOAMP n°118 du 23 juin 2009 (annonce n°09-134332) portant sur des marchés de services d'actions de formation conventionnées de la région Languedoc-Roussillon passé selon la procédure prévue à l'article 9 du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005 sous la forme d'un accord-cadre

Avise les concurrents évincés :

I - Par les avis d'appel à la concurrence susvisés, Pôle emploi a lancé, selon la procédure prévue à l'article 9 du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005, une consultation visant à la conclusion d'un accord-cadre multi attribué sans minimum ni maximum ayant pour objet de fixer les conditions de passation et d'exécution des marchés subséquents tendant à la mise en œuvre auprès des demandeurs d'emploi ou des jeunes de moins de 26 ans (inscrits comme demandeurs d'emploi ou non inscrits comme demandeurs d'emploi), de prestations de services de formation professionnelle.

La consultation ainsi lancée comprenait 15 lots techniques.

Pour chacun des lots, le nombre d'attributaires de l'accord cadre était de 7, sous réserve d'un nombre suffisant de candidature et d'offre.

Chaque accord-cadre était à conclure à compter de leur date de notification pour une période ferme de 2 ans, puis reconductibles expressément une fois pour une période d'un an.

II - Après conduite de la procédure et avis de la commission des marchés, les marchés ont été signés par le directeur régional de Pôle emploi Languedoc-Roussillon et notifiés à leurs Titulaires aux dates mentionnées ci-dessous pour les lots suivants de la consultation :

Lot n°1 -Transport logistique

Date de signature : 26/10 /2009

Date de notification : 28/10/2009 -28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 02/11/2009 -28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°4 - Transformation

Date de signature : 26/10 /2009

Date de notification : 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°5 - Bâtiment – travaux publics

Date de signature : 26/10 /2009

Date de notification : 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 29/10/2009 – 29/10/2009

Lot n°6 - Production mécanique
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 29/10/2009

Lot n°7 - Electricité - électronique
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 03/11/2009 – 29/10/2009 – 02/11/2009 -28/11/2009

Lot n°8 - Echange et gestion lot 1
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 29/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°9 - Echange et gestion lot 2
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 28/10/2009 – 29/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°10 – Information - Communication
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 09/12/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°11 – Services aux personnes – Lot 1
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°12- Services aux personnes lot 2 – hôtellerie restauration
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 05/11/09 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°13 – Services à la collectivité
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 29/10/2009 – 28/10/2009 – 30/10/2009 – 28/10/2009

Lot n°15 – Formation générale, lettres et langues – sciences humaines, économie, droit, sciences
Date de signature : 26/10 /2009
Date de notification : 28/10/2009 – 30/10/2009 – 29/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009 – 28/10/2009

III - Les candidats ont la possibilité de, sur demande expresse de rendez-vous, consulter le marché ainsi conclu dans le cadre du lot considéré de la consultation les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 14h30 à 16h30 à l'adresse suivante : Pôle emploi Languedoc-Roussillon – 600, route de Vaugières – CS 40027 – 34078 Montpellier Cédex 3. Seules les pièces non couvertes par des secrets protégés par la loi sont consultables dans ce cadre. En application de ces dispositions, seuls le contrat du ou des titulaires (expurgés des coordonnées bancaires ou postales du compte sur lequel les sommes dues en exécution du marché sont à verser) et le cahier des charges fonctionnel et technique pourront être consultés.

Les demandes de rendez-vous, indiquant le jour et l'heure souhaités du rendez-vous, doivent être transmises par télécopie au numéro suivant : 04 67 20 43 29, dans un délai minimum de deux jours francs ouvrés avant la date et l'heure souhaités du rendez-vous. Pour des raisons d'organisation matérielle, Pôle emploi se réserve la possibilité de décliner une première demande de rendez-vous. Dans ce cas, elle propose au candidat évincé ayant formulé la demande une nouvelle date et une nouvelle heure de rendez-vous. Sauf indisponibilité du candidat évincé, ce nouveau rendez-vous a lieu dans les deux jours francs ouvrés suivant le jour de rendez-vous initialement souhaité par le candidat.

Les rendez-vous ainsi fixés ont pour seul objet la consultation ci-avant mentionnée : aucun autre document ne peut être consulté dans ce cadre ; aucune autre information ne peut être sollicitée dans ce cadre.

IV - La publication du présent avis intervient sans préjudice des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, notamment les dispositions du chapitre I^{er} de son titre I^{er}, et de l'article 46-IV du décret susvisé n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

V - Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montpellier, le 9 décembre 2009.

Gérard Mutelet,
directeur régional
de Pôle emploi Languedoc-Roussillon